★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9361 — 36 PAGES — MERCREDI 19 FÉVRIER 1975

Comment établir votre déclaration de revenus

LIRE PAGES 13 A 1



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 50 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 L ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris no 65572
Tél. : 770-91-29

LE TEMPS DE LA CONCILIATION

La visite de M. Wilson à Moscou a dégelé les relations anglo-soviétiques

Une rencontre «historique»

Faut-il croire que pour promouvoir la détente avec l'Est la meilleure base de départ est de professer un atlantisme bon teint ? Cette règle, à laquelle la politique du général de Gaulle a apporté à dessein un démenti éclatant — mais le rapprochement soviéto-américain n'avait pas encore eu lieu, — semble s'appliquer à la Grande-Bretagne. M. Heath, qui fut peut-être le seul véritable « européen » des dirigeants britanniques, avait pris ses distances vis-à-vis des Etats-Unis sans pour autant se rapprocher du bloc communiste, bien au contraire. L'expulsion par son gouvernement, en septembre 1971, de cent cinq diplomates soviétiques accusés d'espionnage (la plus grande « charrette » jamais vue dans les relations de l'U.R.S.S. avec un pays occidental) avait marqué le signal d'une longue période de refroidissement entre les deux pays. M. Edward Heath n'avait guère cherché à améliorer les choses aussi longtemps qu'il resta à Downing Street, ce qui devait lui valoir, après son départ du pouvoir, un accueil quasi triomphal à Pékin.

Tel n'est pas le cas de M. Wilson, dont le « Times » estime à juste titre, ce mardi, que les dirigeants soviétiques ont toutes raisons de le préférer à son prédécesseur, « trop partisan de l'unité de l'Europe et dont les liens avec Pékin étaient trop amicaux ». A l'heure où la détente soviéto-américaine est un fait jugé « irréversible » malgré les péripéties des derniers mois, une attitude pro-américaine passe à Moscou pour un moindre péché qu'un engagement européen : le moins qu'on puisse dire est que M. Wilson donne toutes assurances à cet égard. Le premier ministre a su exploiter cet avantage, et il a été jusqu'à saluer « les preuves éclatantes d'une constante progression du niveau de vie » constatées au cours de son séjour. Il a accordé un crédit de près de 1 milliard de livres en cinq ans à l'U.R.S.S. Au moment où la Grande-Bretagne connaît — et étale aux yeux de ses amis — de graves difficultés financières, c'est là un « geste » plus que méritoire...

Vu de Moscou, le Royaume-Uni constituait un point faible dans la politique de coopération et de concertation lancée en direction de l'Europe occidentale ; il fallait aussi remonter la pente en matière d'échanges économiques, puisque, de premier partenaire de l'U.R.S.S. à la fin des années 60, il était retombé au sixième rang, achetant peu et vendant encore moins. Aussi bien M. Kossyguine a-t-il pu qualifier d' « historique » la visite de M. Wilson.

Ce dernier a signé avec ses hôtes un protocole sur la coopération politique qui ouvre un dialogue régulier entre les deux pays, mais qui va tout de même moins loin que celui conclu par Georges Pompidou à Moscou en octobre 1970. Alors que le ministre français et le ministre soviétique des affaires étrangères, ou leurs représentants, se rencontrent « en principe » tous les semestres, sans parler des entretiens « au sommet » tenus également deux fois par an, le chef de la diplomatie soviétique et celui de la diplomatie britannique se verront une fois par an seulement.

M. Wilson s'est aussi rallié à l'idée de conclure « au plus haut niveau et dans un proche avenir » la conférence paneuropéenne, sans pour autant aller au-delà de ce que MM. Giscard d'Estaing et Ford ont déjà concédé à M. Brejnev. M. Kissinger, qui a rencontré M. Wilson à Londres dès son retour de Moscou, ne pouvait pas attendre moins de son allié le plus fidèle.

De notre correspondant

Moscou. — Les relations soviéto-britanniques sont enfin normalisées, après un « froid » de plusieurs années. Telle est la conclusion qu'on tire à Moscou de la visite officielle que viennent d'effectuer MM. Wilson et Callaghan.

On se félicite surtout d'avoir réussi — la crise économique occidentale aidant — à « ancrer » dans le concret cette relance des rapports. Le volume des crédits consentis par M. Wilson pour développer les échanges commerciaux entre les deux pays constitue de ce point de vue une sérieuse garantie : ces crédits, a précisé le premier ministre au cours d'une conférence de presse lundi après-midi, pourront atteindre 1 milliard de livres au cours des cinq prochaines années. M. Wilson n'a pas caché qu'ils constituaient une arme indispensable pour faire face à la concurrence de plus en plus âpre que vont se livrer les pays industrialisés de l'Occident pour avoir accès au marché soviétique et améliorer d'autant leur balance commerciale.

Selon le communiqué commun, les domaines dans lesquels les échanges commerciaux pourraient s'intensifier rapidement sont ceux des ressources naturelles (y compris le pétrole), de la construction aéronautique (on parle beaucoup de contacts soviétiques avec Rolls-Royce), de l'énergie nucléaire, du bois, de la pâte à papier, de l'industrie chimique et pétrochimique.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 2.)

L'U.R.S.S. et les États-Unis vont travailler « au rapprochement de leurs divergences »

Washington et Moscou sont déterminés à « continuer à améliorer les relations soviéto-américaines, en conformité avec les ententes et les accords de principe existants », déclare notamment le communiqué publié lundi 17 février à Genève après environ six heures d'entretiens entre MM. Kissinger et Gromyko. Le secrétaire d'Etat et le ministre soviétique des affaires étrangères ont déclaré qu'ils travailleraient à « rapprocher leurs divergences ».

Continuant son voyage, M. Kissinger a dîné lundi soir à Londres avec M. Wilson et avec le secrétaire au Foreign Office, M. Callaghan, qui venaient tous deux de rentrer de Moscou. Il déjeune ce mardi à Zurich avec le Chah d'Iran et s'entretient en fin d'après-midi à Paris avec M. Sauvagnargues, qui le reçoit à dîner.

M. Giscard d'Estaing, qui était lundi l'hôte à déjeuner du Chah d'Iran à Saint-Moritz, s'entretiendra mercredi matin à l'Elysée avec M. Kissinger au cours d'un « petit déjeuner » de travail. Deux heures et demi de conversation sont prévues.

Le bruit continue, d'autre part, de courir à Washington que le président Ford viendrait en Europe à une date non précisée — mais qui ne se situerait pas avant Pâques — et qu'il irait en Chine à l'automne.

De notre envoyé spécial

Genève. — Les entretiens Kissinger-Gromyko ont pris fin lundi 17 février, vers 16 heures, sur un demi-succès. Sortant un peu avant 16 heures de l'appartement d'un grand hôtel de Genève, où ils avaient conféré depuis environ 10 heures du matin, avec une courte interruption pour le déjeuner, les deux ministres se présentèrent devant la presse, souriants et détendus.

Prenant le premier la parole, M. Gromyko déclara : « *Beaucoup de questions ont été abordées au cours des conversations, et je crois que toutes ces questions sont importantes. Il y en avait sur lesquelles nos positions sont proches ou coïncident. Je ne veux pas dévoiler un secret, mais je pense que le secrétaire d'Etat sera d'accord avec moi sur le fait qu'il y avait d'autres questions sur lesquelles nos positions ne coïncident pas exactement. Mais, exprimant par-là l'opinion de nos pays et, en général, de leur gouvernement, nous sommes tombés d'accord sur l'idée qu'il est nécessaire de travailler à l'atténuation des divergences.* »

M. Gromyko s'est référé à l' « *esprit* » dans lequel les relations entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis ont été établies, et il a rappelé le « *grand chemin* » parcouru par les deux pays dans cette voie. Il a conclu : « *Je dois dire fermement que les dirigeants soviétiques et le gouvernement soviétique continuent décidément dans la ligne qui a été choisie pour les relations entre nos deux pays dans la période récente.* » Le ministre soviétique a souligné enfin la grande importance de la rencontre de Vladivostok, en novembre 1974, entre MM Brejnev et Ford, et qualifié les discussions qu'il venait d'avoir avec M. Kissinger de « *fructueuses* ».

Prenant à son tour la parole, le secrétaire d'Etat s'associa à ce jugement.

ROLAND DELCOUR.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

La raclette et la fondue

M. Kissinger et M. Gromyko ont dîné ensemble à Genève dimanche soir, puis y ont déjeuné encore lundi. Au même moment, M. Giscard d'Estaing et le chah d'Iran déjeunaient ensemble à Saint-Moritz. Après quoi le chah et M. Kissinger ont déjeuné ensemble, mardi, à Zurich. Ce n'est que mercredi que M. Kissinger aura droit au petit déjeuner français que lui offrira M. Giscard d'Estaing à l'Elysée.

Il faut croire que la cuisine suisse a des vertus singulières. Je ne sais pas si l'on a servi de la raclette ou de la fondue à ces repas. On aurait dû, car, si dans l'un de ces plats on racle à la fois parcimonieusement et généreusement le fromage au lieu de l'entamer, dans l'autre tout le monde plonge son pain dans la même marmite.

Quand on y songe, ce sont là deux gestes qui résument une politique mondiale assez raisonnable.

ROBERT ESCARPIT.

En un an

Le nombre des victimes des réductions d'horaires a décuplé

Les représentants des organisations syndicales et ceux du C.N.P.F. se sont réunis, ce mardi 18 février au matin, pour discuter de l'amélioration de l'indemnisation des salariés victimes de réduction d'horaires (au-dessous de quarante heures par semaine).

Le débat est d'autant plus important que le nombre des travailleurs touchés par le chômage partiel s'est accru de façon alarmante depuis le début de l'automne. Le ministère du travail a recensé, en décembre dernier, 421 200 personnes ayant bénéficié d'une indemnisation au titre du chômage partiel, contre 194 800 le mois précédent et 35 200 en décembre 1973. Le nombre des journées indemnisables est passé de 160 200 en décembre 1973 à 746 700 en novembre 1974 et 1 743 300 en décembre. La situation risque de continuer à s'aggraver, dans la mesure où le gouvernement et le patronat estiment préférable de réduire les horaires plutôt que de procéder à des licenciements.

Depuis que l'accord du 14 octobre 1974 assure aux travailleurs licenciés le principe du maintien de leur salaire (à 90 %) pendant un an, le chômeur total conserve des ressources proportionnellement supérieures à celles du salarié dont le temps de travail a diminué. C'est pourquoi les syndicats réclament, dans l'immédiat, que l'indemnité de chômage partiel soit portée de 5,10 F l'heure au taux du SMIC, c'est-à-dire à 6,75 F.

(Lire l'article de J. ROY page 33.)

LES « PAYSANS DE LA MER » MANIFESTENT

(Lire page 10 l'article de FRANÇOIS GROSRICHARD.)

QUATORZE ANS DE GUÉRILLA EN ÉRYTHRÉE

I. — De l'annexion à la révolution

De notre envoyé spécial
J.-C. GUILLEBAUD

Addis-Abeba. Quelques jours de répression sanglante à Asmara ont-ils fvaorisé ce que quatorze années de lutte n'avaient pas réussi à sceller : l'unité d'action des mouvements de rébellion en Erythrée ? Face à l'intransigeance politique réaffirmée par le Deurg (le conseil militaire) la semaine dernière, à l'envoi continu de nouveaux renforts vers le nord et à la mobilisation « nationaliste » de toute l'Ethiopie, les fronts de libération de l'Erythrée sauront-ils cordonner leur lutte et mettre une sourdine à leurs querelles ? Addis-Abeba en doute.

En choisissant de poursuivre une guerre longue et difficile dans laquelle ils risquent de s'enliser, les militaires éthiopiens tablent en tout cas sur ce qu'ils considèrent comme un atout maître : les contradictions idéologiques, religieuses, tactiques même, qui continuent apparemment d'affaiblir la rébellion. On considère à Addis-Abeba que celle-ci n'a toujours pas été en mesure d'organiser, après les massacres des 2 et 3 février, la riposte d'envergure que ne cessent d'annoncer ses représentants à l'étranger.

C'est en 1961, un an avant le rattachement de l'Erythrée à l'Ethiopie, que fut créé le Front de libération de l'Erythrée. Mouvement mixte à l'origine, regroupant chrétiens et musulmans, il s'appuyait sur les débris de l'ancien parti unioniste formé avant la création de la Fédération, en 1952. Ce parti était d'ailleurs lui-même déjà divisé en deux tendances, dont l'une réclamait le rattachement au Soudan et l'autre l'indépendance complète. Mais pour le FLE, en 1961, il s'agissait d'abord, toutes tendances confondues, de s'opposer aux « manœuvres » de l'Ethiopie, qui, grâce à un parti pro-éthiopien entretenu en Erythrée, préparait la fin de la Fédération et le rattachement pur et simple. Celui-ci fut proclamé en 1962 après un « vote unanime » de l'Assemblée législative érythréenne (1).

(Lire la suite page 4.)

(1) Les Erythréens ont toujours contesté la validité de ce « vote » manigancé, selon eux, par l'administration éthiopienne.

ADDIS-ABEBA DEMANDE DES ARMES A WASHINGTON

Après quatre jours d'accalmie, les combats ont repris lundi à Asmara. Les autorités éthiopiennes, qui continuent d'envoyer des renforts dans la région, ont ouvert une enquête sur le massacre par des parachutistes, à la fin de la semaine dernière, de sept cents prisonniers érythréens, libérés vingt-quatre heures auparavant par un commando rebelle (le Monde *daté 16-17 février).*

Aux prises avec de grosses difficultés de ravitaillement en armes, le gouvernement d'Addis-Abeba a demandé pour 30 millions de dollars d'armements aux Etats-Unis, qui n'ont pas encore fait connaître leur réponse.

Dans le but de se concilier Washington et de se consacrer en priorité au règlement du conflit érythréen, la junte s'apprête, d'autre part, à donner un coup de frein au socialisme en optant pour une réforme agraire limitée et progressive.

Pas de cheval de Troie dans la gauche

par ROBERT FABRE (*)

Notre premier Congrès s'était déroulé, en décembre 1973, dans une certaine euphorie. Nous avions surmonté les difficultés que connaît toute formation politique issue d'une scission. Députés et sénateurs radicaux, dans leur quasi-totalité, nous avaient soutenus. Nos partenaires de l'union de la gauche exprimaient leur considération pour notre courage, et mesuraient à sa valeur notre apport électoral. François Mitterrand et Georges Marchais, accueillis tous deux avec enthousiasme, venaient apporter aux congressistes les chaleureux messages des socialistes et des communistes.

Que d'événements depuis quatorze mois ! Une élection présidentielle qui a été à la fois une déception et un encouragement à persévérer dans la voie choisie. Le désarroi d'une majorité victorieuse à la recherche de son équilibre. Le trouble et l'inquiétude d'une gauche menacée dans sa cohésion par une polémique qui s'éternise. Tout cela sur une toile de fond de crise économique et de tension sociale avec, en filigrane, les menaces sur la paix, qui s'alourdissent en plusieurs points chauds du globe.

Dans ce climat d'incertitude, le Mouvement des radicaux de gauche devra déterminer ses obpectifs avec clarté et définir sa stratégie propre sans la moindre ambiguïté.

Pas de collusion avec la majorité conservatrice. Notre attitude envers la majorité présidentielle n'est pas susceptible d'ambiguïté.

(Lire la suite page 8.)

(*) Député de l'Aveyron, président du Mouvement des radicaux de gauche.

UNE PIÈCE DE PETER HANDKE

La violence du mutisme

L'écrivain autrichien Peter Handke a publié « Le pupille veut être tuteur » en 1968 ; il avait vingt-trois ans. Il a beaucoup écrit depuis — études, romans, pièces de théâtre (dont « la Chevauchée sur le lac de Constance » jouée l'année dernière à l'Espace Cardin). Il vit aujourd'hui à Paris.

La démarche de Peter Handke est, la plupart du temps, systématique. Il envisage avec minutie les phénomènes de l'esprit et aussi du corps qui ont lieu pendant qu'un récit est écrit, pendant qu'il est lu, ou bien pendant qu'une pièce de théâtre est interprétée par l'acteur, suivie par le public.

Cet ensemble de faits physiques et mentaux qui sont mis en marche par l'acte d'écrire, de lire, de jouer, de suivre un spectacle, ces postures, ces sensations, ces idées et images, ces situations précises, Peter Handke les emploie comme matériau primordial de ses travaux.

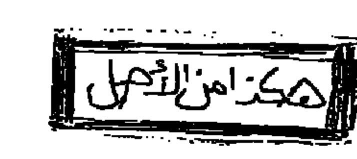
Néanmoins, les œuvres de Handke ne sont pas philosophiques, scientifiques. Il s'en tient à ce que l'on appelle, dans les labos de chimie, de physique, des « manipulations ». Son vocabulaire est simple. Le tissu de ses textes est concret, palpable. Sa chirurgie des mécanismes, si investigatrice soit-elle, est pratiquée à fleur de peau. Aussi bien est-ce là l'une des aptitudes de Handke : son sous-terre reste à ciel ouvert. C'est le spéléo de la belle étoile.

***

Le lieu de l'action de « Le pupille veut être tuteur » est une ferme. Autour de la ferme : des champs de betteraves et de maïs. Dans la salle principale, au rez-de-chaussée de la ferme, deux personnages : le tuteur et le pupille qui accomplit sans doute le travail de garçon de ferme.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 21.)



DIPLOMATIE

LES ENTRETIENS KISSINGER-GROMYKO A GENÈVE

« Rapprocher les divergences »

(Suite de la première page.)

M. Kissinger déclara : « *Nous avons approfondi notre compréhension mutuelle sur les questions où nos vues coïncident ; sur celles où elles ne coïncident pas exactement, nous nous sommes efforcés de les mettre dans une meilleure harmonie.* »

M. Kissinger a évoqué « *l'obligation spéciale où étaient les Etats-Unis et l'U.R.S.S. de préserver la paix internationale* », ce qui les oblige à rester « *en contact étroit sur toutes les questions internationales et qui peuvent affecter la paix du monde* ». Lui aussi qualifia les conversations de fructueuses et annonça qu'il allait rapporter au président Ford que « *nous sommes en train de progresser dans l'esprit des accords précédents* ».

M. Kissinger souligna, à l'exemple de M. Gromyko, la grande importance des accords de Vladivostok « *sur l'application desquels les négociations ont commencé ici, négociations que nos deux gouvernements veulent mener à une conclusion positive durant cette année* ».

Le communiqué publié quelques heures plus tard, alors que le secrétaire d'Etat était déjà reparti pour Londres, causa une certaine surprise. Tout d'abord, alors que la plupart des observateurs s'attendaient à des indications précises sur l'attitude des deux parties au sujet du conflit du Proche-Orient, le paragraphe qui lui est consacré reste vague. Il affirme l'intention des parties de promouvoir une « *paix juste et durable* » dans la région sur la « *base de la résolution 338 du Conseil de sécurité des Nations unies* », en tenant compte « *des intérêts légitimes de tous les peuples de la région, y compris le peuple palestinien, et le respect du droit à une existence indépendante de tous les Etats de la région* ». Aucune mention n'est faite de la résolution 242 (adoptée en 1967) et qui mentionnait les Palestiniens comme des « réfugiés ».

La phrase suivante indiquant que la conférence de Genève devrait jouer un rôle important dans « *l'établissement d'une paix juste et durable* » au Proche-Orient et devrait reprendre ses travaux « *à une date rapprochée* », répète presque mot pour mot les termes employés par les communiqués de la précédente rencontre Gromyko-Kissinger à Genève en avril 1974 et de l'entrevue Brejnev-Ford à Vladivostok en novembre dernier. Le fait que M. Gromyko n'ait pas obtenu de M. Kissinger la mention d'une date précise pour la réouverture de la conférence peut être considéré comme un acquiescement tacite de Moscou à une prolongation des efforts du secrétaire d'Etat en vue de conclure un nouvel accord israélo-égyptien.

L'indépendance de Chypre

Un paragraphe entier a été consacré, dans le communiqué, au problème de Chypre. Les deux côtés reconnaissent « *le gouvernement actuel de Chypre* » comme le gouvernement légitime, et continuent de considérer qu'un règlement juste de la question de Chypre doit être fondé sur une « *application stricte* » des résolutions des Nations unies.

Ce texte constitue une condamnation implicite du dernier fait accompli turc, à savoir la création d'un Etat fédéré autonome dans le nord de l'île.

S'agissant de la conférence sur la sécurité européenne, M. Gromyko, qui y tenait beaucoup, a obtenu que le communiqué mentionne la nécessité d' « *efforts actifs* » en vue de la conclure à une date rapprochée et surtout « *au plus haut niveau* », c'est-à-dire par une rencontre « au sommet » de tous les pays représentés.

Même si les résultats pratiques de la rencontre de Genève risquent de paraître modestes, au moins dans un avenir rapproché, leur déroulement, survenant après la mise en sommeil par l'U.R.S.S. du traité de commerce américano-soviétique, aura tout de même marqué la reprise de la coopération entre les deux super-puissances à un niveau élevé et confirmé le maintien du désir de détente.

ROLAND DELCOUR.

LE PRÉSIDENT SADATE : désamorçons la situation avant d'aller à Genève.

Dans une interview publiée lundi 17 février par le *Washington Post*, le président Sadate a réitéré sa promesse de ne pas attaquer Israël tant que se poursuivront les négociations en cours. Il a affirmé cependant qu'il ne prendrait pas un engagement écrit dans ce sens. « *Dans les conditions d'occupation israélienne d'une partie du territoire égyptien, un engagement écrit de ma part*, a-t-il dit, *constituerait une invitation aux Israéliens à rester en Egypte. En revanche*, a-t-il poursuivi, *si une tierce partie peut s'intercaler pour garantir les deux autres pendant le processus des négociations, très bien.* » Le président Sadate a souligné que M. Kissinger avait sa préférence pour une médiation de ce genre.

Tout en qualifiant Genève d' « *endroit le mieux approprié pour travailler à une paix permanente* », M. Sadate a ajouté : « *Si nous allons maintenant à Genève, dans la situation dangereuse où nous nous trouvons, je crains que nous n'ayons à faire face à une stagnation. C'est pourquoi je dis ceci : désamorçons d'abord la situation avant d'aller à Genève.* »

Washington et Moscou « continueront à améliorer leurs relations »

Le communiqué publié le lundi 17 février à Genève, à l'issue des entretiens Kissinger-Gromyko, déclare notamment :

« *Les deux parties ont souligné leur détermination de continuer à améliorer les relations soviéto-américaines, en conformité avec les ententes et les accords de principe existants, qu'ils considèrent fermement comme étant dans l'intérêt des peuples des Etats-Unis et de l'Union soviétique et de la paix internationale.* »

Les deux parties ont souligné la « *grande signification* » de l'accord sur la limitation ultérieure des armements stratégiques qui est intervenu lors de la rencontre américano-soviétique « au sommet » de Vladivostok en novembre. « *Sur la base de cet accord, les deux parties ont l'intention de continuer leurs efforts énergiques pour mettre au point un accord à long terme approprié cette année* »

« *Il a été noté que beaucoup de progrès ont été réalisé à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.)*, poursuit le communiqué.

» *Les deux parties ont déclaré qu'elles continueront à faire des efforts actifs, conjointement avec les autres participants, pour que la conférence se termine avec succès à une date rapprochée. Elles espèrent que les résultats obtenus permettront sa conclusion au niveau le plus élevé.*

» *Elles sont également convenues que des efforts actifs devraient être faits pour obtenir des résultats positifs dans la réduction mutuelle des forces et des armements en Europe centrale sur la base des principes auxquels se réfère le communiqué américano-soviétique du 24 novembre 1974.*

» *Durant les conversations, une attention particulière a été accordée au Proche-Orient. Les deux parties restent préoccupées des dangers qui persistent dans la situation de cette région. Elles ont réaffirmé leur intention de déployer tous leurs efforts pour promouvoir une solution aux problèmes fondamentaux d'une paix juste et durable dans la région, sur la base de la résolution 338 des Nations unies, en tenant compte des intérêts légitimes de tous les peuples de la région, y compris le peuple palestinien, et dans le respect du droit à une existence indépendante de tous les Etats de la région.*

» *Les deux parties estiment que la conférence de Genève devrait jouer un rôle important dans l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient, et devrait reprendre son travail à une date rapprochée.*

» *Les deux parties ont réaffirmé leur ferme soutien pour l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre. Elles reconnaissent le gouvernement chypriote actuel comme le gouvernement légitime de Chypre. Les deux parties continuent à estimer qu'un règlement juste de la question chypriote doit être basé sur l'application stricte des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations unies concernant Chypre. (...)* »

(1) Votée le 22 octobre 1973 par le Conseil de sécurité, la résolution 338 demandait à toutes les parties de cesser le feu dans les douze heures, d'appliquer la résolution 242 de 1967 et d'ouvrir « immédiatement et concurremment avec le cessez-le-feu... des négociations entre les parties intéressées, sous les auspices appropriés, en vue d'établir une paix juste et durable au Proche-Orient ».

Damas fait campagne contre un accord séparé égypto-israélien

De notre correspondant

Beyrouth. — Une campagne d'information a été déclenchée par la Syrie « *pour mettre en garde les gouvernements et les peuples arabes contre les dangers que pourrait présenter un accord séparé sur le dégagement des forces entre l'Egypte et Israël* ».

Le chef de l'Etat, le général Assad, a reçu le dimanche 16 février, à Damas, M. Yasser Arafat. L'identité de vues entre Syriens et Palestiniens étant totale, les deux parties sont convenues d'entreprendre une action commune auprès des Etats arabes « *frères, alliés et voisins* » pour les amener à intervenir, « *afin d'empêcher la dislocation du front arabe* ».

Damas s'estime en effet en droit d'informer certains souverains et chefs d'Etat arabes « *de ce qui se trame contre la cause palestinienne* ». M. Abdel Halim Khaddam a commencé dimanche une tournée dans les capitales de la péninsule arabique. Le ministre syrien des affaires étrangères pourrait se rendre à Bagdad « *s'il était encouragé par les Irakiens* ». Ces derniers seront entre-temps sollicités par des responsables de l'O.L.P., qui se chargeraient de déblayer le terrain en vue d'un rapprochement entre les factions rivales du parti Baas, au pouvoir à Damas et à Bagdad.

Vers un « sommet » à Amman ?

Ces initatives devraient, assure-t-on à Beyrouth, frayer la voie à un « sommet » qui se tiendrait très prochainement à Amman et auquel participeraient les présidents Sadate et Assad (1). On n'exclut pas l'arrivée inopinée dans la capitale jordanienne de M. Saddam Hussein, l'homme fort de l'Irak.

Dans l'entourage du premier ministre jordanien, M. Zeïd Rifaï, on souligne l'importance de ces contacts destinés à déborder le cadre de la dernière mission Kissinger dans la région. Les dirigeants des pays concernés pourraient faire abstraction de leurs divergences afin de favoriser la reprise de la conférence de Genève. Pour la plupart, en effet, M. Kissinger aurait déjà perdu la partie. Dans cette perspective, et pour éviter une impasse sur les bords du lac Léman, les chefs d'Etat arabes ont besoin de se concerter. S'ils choisissent de se réunir à Amman, c'est essentiellement pour étudier le rôle imparti au gouvernement du roi Hussein le jour où la question de Palestine sera soulevée à Genève. Ce sont les Soviétiques qui auraient convaincu leurs amis dans la région d'intervenir auprès du souverain pour qu'il s'associe à des négociations qui porteraient « *sur le fond du problème* ». M. Gromyko aurait même fait savoir aux Syriens qu'à défaut d'une présence palestinienne dès la réouverture de la conférence de la paix, les Arabes auraient intérêt à ce que des représentants jordaniens siègent pour un temps à la table des négociations.

EDOUARD SAAB.

(1) Selon la presse jordanienne, les chefs d'Etat de l'Arabie Saoudite et du Koweït, ainsi que M. Yasser Arafat, participeraient également à ce « sommet », qui se tiendrait jeudi à Amman.

LA VISITE DE M. WILSON A MOSCOU

Dégel des relations anglo-soviétiques

(Suite de la première page.)

Ces perspectives commerciales donnent un aspect concret aux consultations politiques régulières dorénavant prévues entre les deux pays par un protocole spécial. Outre des consultations entre dirigeants, des échanges de missions parlementaires et même de représentants des forces armées doivent également avoir lieu.

Le communiqué commun publié lundi après-midi fait le point des discussions sur les problèmes internationaux. Les progrès en ce domaine restent modestes :

— La C.S.C.E. : la Grande-Bretagne se rallie à l'idée d'un « sommet » pour couronner, comme le souhaitent les Soviétiques, les travaux de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. « *Les deux parties*, affirme à ce sujet le communiqué, *ont estimé que beaucoup de progrès avaient été réalisés à la conférence. Elles sont convaincues que les prémisses existent pour terminer les travaux de la conférence et pour tenir sa troisième phase au plus haut niveau, dans un proche avenir.* »

Selon MM. Wilson et Callaghan, cependant, la tenue d'un « sommet » est encore conditionnée par des progrès à effectuer « *sur un petit nombre de questions* », comme la modification pacifique des frontières, les mesures destinées à accroître la confiance en Europe (la notification des manœuvres militaires notamment), et certains problèmes relevant de la « troisième corbeille », autrement dit le libre échange des idées et de l'information.

MM. Wilson et Callaghan, qui ont apporté ces précisions au cours de leur conférence de presse, ont ajouté que ces questions n'avaient pas fait l'objet d'une négociation à Moscou, mais que chaque partie avait essayé de mieux faire comprendre son point de vue à l'autre.

— LA RÉDUCTION DES FORCES : Le communiqué ne fait état d'aucun progrès ; il rappelle cependant que les négociations de Vienne ne doivent pas se traduire par une sécurité moindre pour l'un ou l'autre camp. Aucune mention n'est faite de la dernière proposition soviétique tendant à un gel des forces pendant la durée des négociations.

— LE PROCHE-ORIENT : pas d'allusion aux mesures bilatérales partielles préconisées par M. Kissinger et qui ont le soutien de M. Wilson. Le communiqué fait simplement référence à la résolution 333 du Conseil de sécurité et précise que tout règlement « *doit prendre en compte les intérêts légitimes de tous les Etats et peuples de la région, y compris le peuple arabe de Palestine, et respecter le droit de tous les Etats de la région à une existence indépendante. La conférence de Genève devrait jouer un rôle important dans l'établissement d'une paix juste et durable et devrait reprendre ses travaux à une très prochaine date* ».

— CHYPRE : les deux parties se prononcent en faveur de la souveraineté de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'île et affirment ne reconnaître que le gouvernement légal de Mgr Makarios. Selon M. Wilson, la partie soviétique n'aurait pas soulevé le problème des bases britanniques installées dans l'île.

Le communiqué mentionne encore la nécessité de rendre la détente irréversible, l'importance des discussions américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques (SALT), la nécessité de prévenir la dissémination des armes nucléaires (une déclaration commune a été consacrée à cette question), le renforcement du rôle des Nations unies et « *la nécessité pour toutes les parties de respecter strictement les accords de Paris* » sur le Vietnam.

La visite de MM. Wilson et Callaghan à Moscou restera marquée enfin par la réapparition de M. Brejnev, qui a pris une part déterminante aux discussions politiques. Lundi matin encore, le secrétaire général du parti a eu une ultime conversation avec M. Wilson avant de signer, dans la salle Vladimir du Kremlin, plusieurs des documents sur la coopération soviéto-britannique. M. Brejnev n'a cependant pas participé au déjeuner offert lundi à l'ambassade britannique en l'honneur de la partie soviétique. M. Kossyguine a prononcé à cette occasion un toast assez inhabituel. Arrivé une heure en retard au déjeuner, il a expliqué qu'il avait été obligé de participer à une « *réunion officielle* » au cours de laquelle « *chacun d'entre nous a exprimé sa grande satisfaction* » devant les résultats de la visite de M. Wilson.

JACQUES AMALRIC.

EUROPE

Yougoslavie

Accusés d'avoir fondé une organisation terroriste

Quinze nationalistes croates sont condamnés à des peines de réclusion

De notre correspondant

Belgrade. — A l'issue d'un procès de trois mois, le tribunal départemental de Zadar (Dalmatie centrale) a condamné à des peines d'un an et demi à treize ans de réclusion quinze « nationalistes » croates accusés d'avoir fondé « *l'organisation ennemie, pro-oustachie, terroriste et de diversion* » appelée HORA (Armée de libération révolutionnaire croate), annonce l'agence Tanyoug. Parmi les condamnés figurent des professeurs, dont M. Zelimir Mestrovitch, qui semble avoir été le chef du groupe, des étudiants et des hommes d'affaires, qui se sont vu confisquer leurs biens.

Dans les attendus, le président du tribunal a déclaré, toujours selon Tanyoug, que « *l'activité criminelle* » des accusés était prouvée et qu'elle avait pour objectif « *la destruction de la société d'autogestion, le détachement par la force de la république fédérée de Croatie et d'autres régions de la Yougoslavie, et l'instauration d'un pouvoir fasciste dans un Etat indépendant croate* ». De ce fait, ils se sont rendus coupables de « *délit criminel contre le peuple et l'Etat* ». Pour parvenir à leurs fins, les accusés auraient envisagé des actions de « *diversion, pillage et la liquidation d'hommes politiques* ». Le président du tribunal a ajouté enfin que l'HORA était au service des « *ennemis de l'ordre socialiste autogestionnaire* » et en relation avec une des organisations « malfamées » de l'émigration appelée la Fraternité révolutionnaire croate. — P. Y.

[Tanyoung affirme que « le principal débat fut public ». Or les correspondants étrangers qui avaient annoncé leur intention de se rendre à Zadar furent informés officiellement quelques jours avant l'ouverture du procès que les audiences auraient lieu à huis clos et que par conséquent ils ne pourraient y assister.]

Bulgarie

L'ANNÉE DE LA GÉNÉRALE

(De notre correspondant.)

Vienne. — La presse bulgare vient d'annoncer avec fierté la nomination d'une femme, la citoyenne Polina Nedyalkova, au grade de général de l'armée de son pays. La satisfaction des journaux de Sofia est d'autant plus vive que l'heureuse bénéficiaire de cette promotion, comme le soulignent les commentaires, est la première femme général en activité dans un pays socialiste.

Polina Nedyalkova, aujourd'hui âgée de soixante ans, a derrière elle une longue vie de baroudeur. Elle avait onze ans quand sa famille émigra en U.R.S.S. Son père, un dirigeant du parti communiste, devait quitter la Bulgarie après avoir participé au soulèvement antifasciste de 1923. A Moscou, elle suivit les cours de l'académie militaire. A l'âge de vingt-deux ans, elle s'engagea dans les Brigades internationales en Espagne. Ses faits d'armes lui valurent d'être décorée de l'ordre du Drapeau rouge.

Le 21 juin 1941, lors de l'attaque allemande contre l'U.R.S.S., elle était de service au ministère soviétique de la défense. C'est elle qui transmit au maréchal Voronov l'ordre d'ouvrir le document secret contenant les instructions pour la mobilisation. Pendant la guerre, elle assuma diverses tâches, notamment sur le front ukrainien.

En 1945, après avoir servi dix-neuf ans dans l'armée rouge, elle retrouva sa terre natale. Elle avait déjà le grade de colonel. Elle aura dû attendre trente ans pour décrocher ses premières étoiles. Est-ce pour la Bulgarie une façon de célébrer l'Année de la femme ?

M. L.

Selon le « New York Times »

LES ÉTATS-UNIS S'APPRÊTERAIENT A ACCORDER A LA ROUMANIE LA CLAUSE DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE.

Selon le *New York Times*, « *les Etats-Unis et la Roumanie vont prochainement signer un accord commercial en échange de la promesse faite par Bucarest de lever certaines restrictions à l'émigration. Cette libéralisation permettrait à des groupes de populations, comme les Allemands ou les Hongrois de Transylvanie, de quitter la Roumanie pour rejoindre les membres de leurs familles installés dans les pays occidentaux.*

» *Les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et la Roumanie se sont élevés l'année dernière à 400 millions de dollars. On s'attend qu'ils se développent dans des proportions appréciables lorsque la Roumanie se verra attribuer par Washington la clause de la nation la plus favorisée.* »

Chypre

SAISI D'URGENCE PAR NICOSIE

Le Conseil de sécurité pourrait se réunir jeudi

Nations unies *(Reuter)*. — L'ambassadeur de Chypre auprès des Nations unies, M. Zénon Rossidès, a demandé lundi 17 février la réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner le problème soulevé par la proclamation unilatérale d'autonomie de la communauté turque de l'île. Cette requête est contenue dans une lettre remise par M. Rossidès au président du Conseil de sécurité pour le mois de février, M. Huang Hua, ambassadeur de Chine auprès de l'Organisation. A l'ONU on estime improbable que le Conseil de sécurité puisse se réunir avant jeudi. Le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, est actuellement en tournée dans la région du golfe Persique et n'est attendu aux Etats-Unis que dans la journée de jeudi.

Dans sa lettre au Conseil de sécurité, M. Rossidès accuse la Turquie de violer « *d'une manière aussi flagrante que persistante* » les dispositions des résolutions 3212 de l'Assemblée générale du 5 novembre 1974 et 365 du Conseil de sécurité du 13 décembre 1974, résolutions dont il demande « *l'application stricte et effective (1)* ».

M. Rossidès cite en particulier les « *interventions à la fois négatives et menaçantes de la Turquie dans les conversations locales* » et les « *tactiques dilatoires turques dans ces conversations* ». Il cite également la « *déclaration du 14 février 1974 visant à faire de la partie occupée par les Turcs un Etat turc séparé* ». M. Rossidès fait valoir que « *la population de ce territoire a toujours été composée de 80 % de Chypriotes grecs contre 20 % de Chypriotes turcs* ».

M. Rossidès dénonce en outre une « *loi de la prétendue administration turco-chypriote conférant la citoyenneté chypriote aux forces d'invasion turque ainsi qu'à leurs familles. Quant aux habitants légitimes de ces régions, c'est-à-dire deux cent mille personnes, ils ont été expulsés, déracinés et transformés en réfugiés, tandis que leurs biens étaient pillés et usurpés*, ajoute M. Rossidès.

(1) Ces résolutions exigeaient le retrait de toutes les forces étrangères de Chypre, le retour des réfugiés dans leurs foyers et le respect de la souveraineté de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'île.

EUROPE

Allemagne fédérale

Tandis que la reprise économique se fait attendre

Le glissement à droite s'accentue dans l'opinion

Un glissement à droite devient de plus en plus sensible en République fédérale. Le parti social-démocrate a senti le danger, aggravé encore par l'existence de plus d'un million de chômeurs. Au cours de sa conférence fédérale, qui s'est tenue lundi 17 février à Recklinghausen, dans la Ruhr, il a adopté un programme de travail pour 1975-1976 qui fixe comme principal objectif « la garantie de l'emploi, la modernisation de l'économie et la maîtrise des difficultés économiques mondiales ».

M. Willy Brandt, président du S.P.D., a présenté ce programme adopté la veille par les instances dirigeantes du parti. Jusqu'aux prochaines élections législatives, prévues pour l'automne 1976, les sociaux-démocrates veulent assurer la reprise économique, garantir la sécurité sociale et les droits des citoyens contre l' « arrogance des gros portefeuilles » *et maintenir la politique de détente.*

La conférence de Recklinghausen marquait aussi le début d'une longue campagne électorale qui, par-delà les six consultations régionales de cette année, se prolongera jusqu'au renouvellement du Bundestag. Entre le parti social-démocrate et l'opposition chrétienne-démocrate, le débat porte actuellement sur le point de savoir laquelle des deux forces est la « moins capable » *de gouverner la République fédérale. A M. Strauss, président de la C.S.U., qui lui reprochait d'avoir installé en R.F.A.* « un désordre sans nom ». *M. Brandt a répondu que la C.D.U.-C.S.U.* « dans sa composition actuelle, n'était vraiment pas en mesure de gouverner. Elle attiserait les tensions sociales et ébranlerait la position mondiale de la République fédérale.. Ceux qui veulent revenir à la surface en exploitant des difficultés mondiales et en créant la panique manquent de façon effrayante, *a-t-il dit*, du sens des responsabilités propres à des hommes d'Etat ».

De notre correspondant

Bonn. — Dans son bureau du palais Schaumburg, le chancelier Helmut Schmidt travaille sous le regard attentif d'un des fondateurs de la social-démocratie allemande, August Bebel. Le respect des traditions n'est pourtant pas son fort : « *J'ai toujours été un social-démocrate*, dit-il, *mais je ne me suis jamais pris pour un socialiste.* » Porté en des temps difficiles au gouvernement, il n'est animé d'aucun grand dessein réformateur. Alors que la République fédérale, comme les autres pays occidentaux, traverse une crise économique, il conçoit la politique comme une sorte de « *Krisen management* ». Placée sous le signe de la « *continuité* » et de la « *concentration* », son action n'a qu'un but : surmonter les difficultés économiques.

L'hallali contre M. Brandt a été sonné par les oppositions réunies : M. Wehner et le groupe parlementaire social-démocrate, qui cherchaient, en provoquant un changement de gouvernement, à éviter au S.P.D. de nouveaux déboires électoraux, et la droite, appuyée par une presse puissante qui tirait depuis plusieurs mois à boulets rouges sur le chancelier, brocardant sa « *faiblesse de caractère* » et réclamant « *un homme fort* ». Aujourd'hui, M. Franz Joseph Strauss, depuis quinze ans le *loup-garou* de la politique allemande, est l'homme qui monte.

Un certain pompiérisme...

Le gouvernement Schmidt-Genscher fait une politique que ne désavoueraient pas les chrétiens-démocrates (certains le reconnaissent ouvertement), et le S.P.D. s'essouffle à tourner sur sa droite une opinion publique qui paraît de plus en plus séduite par les sirènes du conservatisme. Après les élections régionales de 1974, qui ont été catastrophiques pour le parti social-démocrate (M. Schmidt, contrairement aux espoirs qui avaient été placés en lui, n'a pas réussi à empêcher les électeurs de se détourner du S.P.D.), les symptômes inquiétants se multiplient. Divers événements récents montrent que les étudiants sont prêts à voter à droite : l'organisation des élèves chrétiens-démocrates rencontre ainsi un grand succès dans les écoles secondaires et les lycées où, il y a quelques années, elle n'aurait pas songé à se risquer. En matière judiciaire, les lois qui restreignent les droits de la défense, sont « *à la limite de la constitutionnalité* », écrit l'hebdomadaire libéral *Die Zeit* et, en d'autres temps, les partis de la coalition s'y seraient opposés. Le gouvernement fédéral et ceux des Laender multiplient les mesures vexatoires et discriminatoires à l'encontre des travailleurs immigrés. La vogue étonnante d'un peintre du dix-neuvième siècle Caspard-David Friderich, maître du pompiérisme, confirme, pour les observateurs, cette montée d'un conservatisme passéiste pour qui les maîtres mots ne sont plus « *réforme, qualité de la vie, démocratisation, égalité des chances* », mais « *scepticisme, expérience, discipline, ordre, performance et sécurité* ».

Dans ce retournement de l'opinion publique, qui, en 1972, encore, avait pris fait et cause pour un chancelier Brandt harcelé de tous côtés, entre une bonne part de déception. M. Brandt s'était présenté en 1969 comme « *le chancelier des réformes* », mais excepté une politique étrangère courageuse, notamment vis-à-vis des pays socialistes, il n'a pu inscrire à son actif que peu de succès. A la fin de son règne, tout semblait se liguer contre lui. Aujourd'hui, le même sentiment d'impuissance réapparaît.

La coalition libérale-socialiste n'arrive pas à appliquer le programme minimum sur lequel elle s'était mise d'accord après la chute de M. Brandt. Quand ce n'est pas l'opposition chrétienne-démocrate qui dénature le contenu d'une réforme (comme la réforme fiscale par exemple), c'est le partenaire libéral qui ne veut plus en entendre parler. Le S.P.D. remet en cause le compromis sur la cogestion péniblement conclu entre les deux partis de la coalition il y a un an et cherche à faire échouer la réforme de la formation professionnelle pour retrouver les bonnes grâces du patronat. La création du patrimoine ouvrier est enterrée. La réforme foncière renvoyée aux calendes grecques. La loi-cadre sur les universités est bloquée au Bundesrat par la démocratie chrétienne et la libéralisation de l'avortement est fortement menacée par les juges du tribunal de Karlsruhe, qui, si l'on en croit des indiscrétions calculées, la considéreraient comme « inconstitutionnelle ».

Une monnaie encore solide

Sans doute la République fédérale peut-elle se prévaloir d'une situation économique moins mauvaise que celle des pays voisins. La hausse des prix ne dépasse pas 7 % par an, les réserves d'or et de devises atteignent près de 90 milliards de D.M., la balance commerciale enregistre des excédents-records malgré la hausse des prix du pétrole, le deutschemark est une des monnaies les plus solides du monde.

Les patrons « étrangers » rêvent de trouver en face d'eux des syndicats comme les syndicats allemands. Pourtant celui qui disait en 1972 : « *Mieux vaut 5 % d'inflation que 5 % de chômage* », dirige un gouvernement qui doit subir à la fois les deux maux.

Le taux de chômage bat un record vieux de seize ans. Les salariés faisaient confiance au S.P.D. au moins sur un point : la sauvegarde du plein emploi. Maintenant les dirigeants sociaux-démocrates doivent prodiguer des paroles de consolation dérisoires : « *La stabilité aujourd'hui, c'est le plein emploi pour demain.* »

La reprise économique tant espérée se fait attendre. Le programme conjoncturel adopté au mois de décembre dernier n'a eu encore que peu d'effets. M. Schmidt, qui rappelle volontiers qu'il est économiste de formation, joue son avenir sur la réussite de sa politique économique. Après s'être assuré le soutien des syndicats en prenant plusieurs responsables du D.G.B. dans son gouvernement, il soigne le patronat. La prime aux investissements ne suffit pas, répètent les milieux économiques. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un retour à la confiance. Ce qu'un syndicaliste traduisait ainsi : « *Pour le patronat, la meilleure politique conjoncturelle, c'est le changement de pouvoir.* »

Le parti social-démocrate a réussi ce tour de force de décevoir à la fois ses partisans et d'effrayer les classes moyennes avec des réformes qu'il n'a pas su réaliser. Les jeunes, les intellectuels, qui, en 1969 et surtout en 1972, avaient multiplié les initiatives pour amener à la social-démocratie les électeurs marginaux, se sont détournés du S.P.D. Le réalisme « *à la Schmidt* » ne les séduit pas. Un écrivain de Francfort, Peter Härtling, déclare à propos de l'idée de « *nouveau centre* » mise en avant par les sociaux-démocrates : « *Je considère cette déclaration comme très dangereuse. Le* « *centre* » *implique le calme en politique. Or de* « *calme* », *il ne peut, il ne doit pas y en avoir en politique, particulièrement pour un parti comme le S.P.D.* »

Il manque des explications convaincantes à ce virage à droite de l'opinion allemande. La peur de l'extrémisme, réveillée par le groupe Baader-Meinhof, et entretenue — souvent artificiellement — par une partie de la presse, ne suffit pas. M. Ehmke, ancien ministre de M. Brandt et co-auteur du programme à long terme du S.P.D. avance une raison d'ordre économique : « *La coalition libérale a eu la malchance*, dit-il, *de devoir faire face depuis 1969 à deux crises : une crise monétaire, qui l'a contrainte à appliquer un programme de stabilité, et celle des matières premières, qui a provoqué une crise économique peu propice aux réformes.* » Les gouvernements Brandt et Schmidt se sont, en fait, contentés de gérer au mieux ces crises. Quand, au moment de l'augmentation brusque des prix du pétrole, certains sociaux-démocrates parmi les plus modérés ont songé à des mesures dirigistes, les libéraux s'y sont opposés, et le gouvernement s'en est remis au bon vieux principe de l'économie libérale.

Schmidt, le « faiseur »

L'application des réformes maintes fois promises par le S.P.D. supposait soit, la poursuite de la croissance euphorique des années 1969-1971, soit une mise en cause — fût-elle partielle — des dogmes de l'économie sociale de marché. Le parti n'avait le choix qu'entre des reculades répétées ou la fuite en avant. Il a choisi la résignation. Même dans les « *orientations 85* » conçues comme une interprétation du programme de Bad-Godesberg, l'orientation indirecte des investissements, qui apparaît à certains membres du S.P.D. comme le comble de l'audace, ne se distingue en rien de ce qui se pratique en France depuis près de vingt ans.

Le seul avantage sur la démocratie chrétienne que possède le parti social-démocrate est, selon son propre vice-président, ses bonnes relations avec les syndicats qui permettent de faire accepter aux salariés ce qu'ils admettraient mal d'un gouvernement bourgeois. Mais il est peu probable que cet argument convainque beaucoup d'électeurs. Sans doute la popularité du chancelier Schmidt est-elle plus forte que celle de son propre parti, et aussi plus forte à l'étranger qu'en Allemagne fédérale même M. Brandt a vécu le même phénomène. M. Schmidt veut incarner le pragmatisme et l'efficacité, d'où le surnom de « Macher » (faiseur) que ses adversaires lui ont donné, le mot allemand ayant comme en français un double sens ! Pourtant, cette efficacité même reste encore à démontrer. Les difficultés imprévues nées de la réforme fiscale et la valse-hésitation autour de la réforme de la formation professionnelle autorisent quelques doutes

Le S.P.D. doit affronter, au cours des prochaines semaines, six élections régionales décisives, notamment en Rhénanie-Westphalie, le Land le plus industrialisé de la R.F.A. Le gouvernement Schmidt-Genscher a peu de réalisations concrètes à montrer aux électeurs. C'est une piètre consolation pour l'ouvrier de la Ruhr qui vient de perdre son emploi que de s'entendre répéter qu'aux Etats-Unis le taux de chômage est deux fois plus élevé.

DANIEL VERNET.

ASIE

Cambodge

ALORS QUE LEURS ALLIÉS SUBISSENT DE GROS REVERS

Les Américains accroissent par tous les moyens leur aide militaire au régime de Phnom-Penh

Les forces de Phnom-Penh continuent d'accumuler les revers. Les Khmers rouges accentuent leur poussée à l'ouest de la capitale, afin de se rapprocher de l'aéroport. Ils sont surtout désormais maîtres du Mékong : leurs adversaires ont évacué leurs positions sur le bas-Mékong, renonçant à rouvrir le fleuve à la navigation. Le pont aérien américain qui, selon un diplomate américain, est « *terriblement coûteux* », mais est rendu nécessaire par « *la situation très critique* », est la seule voie d'approvisionnement en armes et en munitions pour le régime Lon Nol.

Le Pentagone met tout en œuvre pour sauver ce régime mais, indiquent des sources américaines au Cambodge, les crédits risquent de manquer rapidement, et aucun trafic aérien, si dense soit-il, ne saurait longtemps remplacer les convois qui, jusqu'en décembre, remontaient le Mékong.

De notre correspondant

Bangkok. — Alors que la situation ne cesse de se dégrader au Cambodge, et que le Congrès américain accueille avec une hostilité non déguisée les demandes de crédits militaires supplémentaires pour l'Indochine, la nouvelle politique de MM. Ford et Kissinger se précise. Pour éviter un « désastre » au Vietnam du Sud, selon les termes du porte-parole de la Maison Blanche, et « l'effondrement et le chaos » au Cambodge, pour reprendre les mots de M. Habib, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires d'Asie et du Pacifique, Washington semble décidé à intensifier son intervention dans la région, tout en voulant à tout prix s'abstenir de l'envoi d'unités militaires.

Les décisions américaines ont vite été mises en pratique. Il fallait éviter d'être pris de court par une éventuelle mise hors service de l'aéroport de Phnom-Penh et gagner de vitesse un Congrès réticent. Depuis le samedi 15 février, deux compagnies privées américaines, World Airways et Airlift International, doivent assurer des vols de ravitaillement en armes et munitions en direction de Phnom-Penh. Ces compagnies utiliseront des avions-cargos DC-8 qui décolleront de la base aérienne américaine d'Utapao, en Thaïlande.

Après le 25, la compagnie Bird Air, qui effectue depuis octobre une dizaine de vols quotidiens entre Utapao et Phnom-Penh, devrait être en mesure de doubler ses vols et de transporter, chaque jour, 300 tonnes de matériel. Pour cela, le Pentagone lui fournira sept nouveaux avions-cargos C-130, qui s'ajouteront aux cinq déjà prêtés l'an dernier. Ces appareils, dont les marques américaines ont été effacées, sont pilotés par d'anciens pilotes de l'armée de l'air américaine redevenus civils.

Ces avions sont prêtés, à titre gratuit, à Bird Air, qui a travaillé autrefois pour la C.I.A., au Laos, à charge pour cette compagnie de payer le carburant, l'entretien et les salaires. Mais elle a déjà reçu pour cela 1,4 million de dollars du Pentagone, depuis octobre dernier, et recevra encore 2 millions pour les soixante jours qui suivront le 25 février. Cette opération doit en effet, officiellement, durer deux mois.

Il semble difficile pour le moment d'accroître le nombre de vols entre Utapao et Phnom-Penh, dont l'aéroport est proche de la saturation — il doit assurer les vols militaires et sert de seul lien avec la plupart des villes qui sont encerclées — et dispose d'un matériel de communications insuffisant. Des vols de nuit ont déjà eu lieu, avec l'aide d'une jeep munie d'un poste de radio.

Tout cela semble cependant précaire : même à pleine capacité, ce mini-pont aérien transportera en deux mois environ 18 000 tonnes, alors que, avant les dernières attaques des Khmers rouges, le Mékong permettait l'acheminement de près de 120 000 tonnes pendant la même période.

Le rôle de la Thaïlande

La Thaïlande se trouve ainsi de plus en plus concernée par le conflit cambodgien, alors que, au cours de ces dernières années, elle s'est militairement dégagée du Vietnam du Sud et du Laos, et que sa politique étrangère est de plus en plus «réaliste», voire neutraliste. Base d'acheminement du matériel américain vers le Cambodge (1), elle a aussi été accusée par le GRUNC d'avoir bombardé, les 4 et 5 janvier dernier avec des appareils T-28, la région de Peam-Reang, sur le Mékong. Interrogé à ce sujet, un haut fonctionnaire thaïlandais nous a affirmé que le ministre des affaires étrangères avait réussi jusqu'à présent, avec difficulté, à refréner les ardeurs de certains militaires. « *Il y a beaucoup de pilotes khmers qui ont été entraînés en Thaïlande, sous la responsabilité des Américains*, a-t-il ajouté. *De temps en temps, ils viennent faire réparer leurs appareils en Thaïlande. Il existe même dans notre pays quelques postes de commandement pour l'aviation républicaine, mais sous la responsabilité américaine.* »

En dépit de son anticommunisme, le maréchal Lon Nol n'a pas que des amis ici. Ses troupes se livrent à de fréquentes incursions en territoire thaïlandais ; selon la presse locale, elles traitent les Cambodgiens d'ethnie thaï vivant à l'ouest du pays beaucoup plus mal qu'à l'époque du prince Sihanouk. Le fils aîné de celui-ci, le prince Puvaneath, se trouve actuellement à Bangkok — il ne faut pas oublier que les familles royales khmère et siamoise ont des liens de parenté — en tant qu'hôte du ministère des affaires étrangères. Une fille du prince s'est aussi rendue à Bangkok il y a neuf mois.

Mais la Thaïlande n'est pas seule à servir les desseins de Washington au Cambodge. L'aviation de Saigon est intervenue à plusieurs reprises le long du Mékong depuis le début de l'année et il n'est pas exclu que du matériel militaire américain qui remontait autrefois le fleuve du port sud-vietnamien de Vung-Tau à Phnom-Penh soit transporté par air ou parachuté au Cambodge. Toutefois, Saigon a aujourd'hui ses propres problèmes et n'a guère de ressources supplémentaires à mettre à la disposition de son allié et voisin khmer.

En dehors de Singapour, qui fabrique sous licence de l'armement et des munitions américaines, dont une petite quantité pourrait parvenir au Cambodge par des voies détournées, Taïwan pourrait aussi aider les Etats-Unis — selon les propres termes de M. Bird — à « *passer au travers de l'interdiction prononcée par le Congrès d'utiliser des militaires américains* ». La compagnie taïwanaise China Airlines a pris en charge la ligne khmère, Air Cambodge, lui fournissant pilotes et mécaniciens, ainsi qu'à d'autres compagnies privées opérant à l'intérieur du pays et à l'armée de l'air. Il serait aisé, par cet intermédiaire, de faire parvenir à Phnom-Penh de petites quantités d'armes et de munitions, d'autant que Taïwan en produit sous licence.

La petite guerre de procédure que se livrent le Congrès d'une part et la Maison Blanche conseillée par M. Kissinger de l'autre se terminera-t-elle un jour ? Chaque fois que les parlementaires américains découvrent de nouveaux subterfuges de l'administration et votent un texte pour y mettre fin, celle-ci cherche une nouvelle échappatoire pour continuer d'aider Saigon et Phnom-Penh. Le remplacement de M. Nixon par le président Ford n'a rien changé à cet égard, au contraire.

PATRICE DE BEER.

(1) Jusqu'à récemment la Compagnie maritime thaïlandaise T.M.N.C. (Thai Maritime Navigation Company) assurait le ravitaillement en munitions de Phnom-Penh à partir de la base américaine de Sattahip. Mais ce contrat a été annulé car les vols étaient trop importants : en six semaines, l'été dernier, 412 obus, 500 000 cartouches, 15 bombes de 500 livres, etc. ont disparu

Thaïlande

La position du nouveau premier ministre est très fragile

(De notre correspondant.)

Bangkok. — Après dix-huit jours de tractations, parfois sordides, et de multiples volte-faces, la Thaïlande n'a pas encore de gouvernement, mais elle s'est enfin donné un premier ministre en la personne du prince Seni Pramot, chef du parti démocrate (*le Monde* du 14 février). Celui-ci dispose en théorie d'une majorité d'une voix à l'Assemblée. La coalition, qui a entre les mains les destinées du pays, ne comprend que deux partis — les démocrates et les sociaux-agrariens — soit un total de quatre-vingt-dix députés seulement. Les autres partis, qui ont apporté leur soutien jeudi dernier à M. Seni, lors de son investiture — notamment le Parti d'action sociale de son frère, M. Kukrit Pramot, — refusent d'entrer dans le nouveau cabinet, auquel leurs voix ne seront pas acquises automatiquement. La moitié des socialistes unifiés avaient voté, la semaine dernière, en faveur du candidat de droite au poste de premier ministre.

A cette occasion, des accusations de corruption ont été rendues publique et le chiffre de 14 millions de baths pour l'achat de députés hésitants a été avancé. Un élu socialiste a affirmé avoir vu des enveloppes changer de mains.. dans les toilettes du Parlement. Ce à quoi un représentant des socialistes unifiés a répliqué qu'il s'agissait simplement d'enveloppes contenant un bulletin de vote..

C'est M. Kukrit Pramot, dont les dix-huit députés snot indispensables à quelque coalition que ce soit, qui a montré le plus d'inconstance. Aperçu tantôt avec les démocrates, tantôt avec les partis de droite, laissant filtrer rumeurs et déclarations contradictoires, il semblait s'abandonner au plus offrant. Il avait promis que son parti soutiendrait les démocrates lors du premier scrutin, et il a fait voter pour leur adversaire. Son soutien à la nouvelle majorité est pour le moins ambigu. Cette dernière risque d'être fragile, et M. Seni Pramot a déjà laissé entendre qu'il pourrait, en cas de crise, recourir à de nouvelles élections.

La coalition devra compter avec la lourde bureaucratie qui freine toutes les initiatives risquant de diminuer ses prérogatives et avec l'armée, qui reste toujours à l'arrière-plan. Personne n'a oublié les prises de position du premier responsable militaire, le général Kris Sivara, qui, après avoir fait connaître publiquement sa préférence pour une coalition des partis de droite, a déclaré : « *Il faut que le ministère de la défense soit attribué à un militaire. Les militaires ne sauraient accepter d'obéir à un civil.* » — P. de B.

Pakistan

ISLAMABAD DEMANDE A L'AFGHANISTAN DE CESSER SES « CONSTANTES INTERVENTIONS » DANS SES AFFAIRES INTÉRIEURES.

La province de la frontière du Nord-Ouest, au Pakistan, a été placée, lundi 17 février, sous administration directe du gouvernement fédéral, « *étant donné qu'une puissance étrangère voisine perturbait la vie normale de la province, et qu'il est au-dessus des pouvoirs du gouvernement local de faire face à cette situation* ». (Le cabinet de la province du Nord-Ouest était principalement composé de membres du parti gouvernemental pakistanais.) Au cours d'une conférence de presse, M. Abdoul Qaiyum Khan, ministre de l'intérieur, a déclaré que le Pakistan serait amené à prendre des « contre-mesures » si l'Afghanistan ne cessait pas ses « *constantes interventions* » dans les affaires intérieures pakistanaises. — (*A.F.P., Reuter.*)

[Cette recrudescence de la tension entre Islamabad et Kaboul fait suite à l'assassinat, le 8 février, d'un ministre du gouvernement de la province du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral pakistanais a, depuis lors, interdit le parti national Awami, dominant cette province, et arrêté quatre cents de ses dirigeants et militants. L'état d'urgence a d'autre part été prorogé et le Parlement a été suspendu pour une période indéterminée. Le Pakistan accuse l'Afghanistan d'encourager les activités subversives dans la province du Nord-Ouest et dans celle du Baloutchistan. Il est à noter que le président de l'Afghanistan, M. Mohamed Daoud, se rendra en visite officielle en Inde le mois prochain. Ce sera le premier voyage à l'étranger du président afghan depuis qu'il a pris le pouvoir à la suite du coup d'Etat qui a renversé la monarchie, en juillet 1973. Kaboul et New-Delhi entretiennent des relations étroites : l'Afghanistan souhaite, semble-t-il, bénéficier de l'assistance de l'Inde dans le domaine militaire.]

AFRIQUE

QUATORZE ANS DE GUÉRILLA EN ERYTHRÉE

(Suite de la première page.)

Sous la direction d'un notable musulman, M. Idriss Mohammad Adam, le FLE s'efforce d'organiser la résistance à cette « annexion ». Dès 1963, tandis que l'arrivée d'une mission militaire israélienne amorce le rapprochement entre Addis-Abeba et Jérusalem, les tendances pro-arabes s'accusent au sein du FLE. Les musulmans, largement majoritaires, prennent rapidement le pas sur les quelques chrétiens nationalistes, qui sont d'ailleurs contraints d'adopter des noms arabes s'ils veulent demeurer au sein du mouvement.

En fait, dès l'origine, les chrétiens d'Erythrée, qui représentent 50 % de la population, choisissent plutôt de « collaborer » avec l'administration amhara, aussitôt installée sur place par Addis.

Le premier congrès du FLE, qui a lieu en 1965 à la frontière soudanaise, s'efforce de mettre sur pied les structures de la guérilla. Un Commandement révolutionnaire suprême est installé à Khartoum. Il est assisté d'un conseil politique et, sur le terrain, d'un commandement militaire qui dirige cinq régions calquées sur le modèle des willayas algériennes.

De 1965 à 1968, le FLE s'implante dans les campagnes d'Erythrée, principalement dans les zones du nord et de l'ouest, à dominante musulmane. Les procédés employés (menaces, terreur, prélèvement autoritaire de taxes et même brigandage) lui seront reprochés plus tard par les nouvelles générations érythréennes. Simultanément, il lance ses premières actions, qui consistent essentiellement à « liquider » les membres de l'ancien parti pro-éthiopien et les « *espions à la solde d'Addis-Abeba* » (2). La guerre de six jours, en 1967, isole cependant l'Erythrée du reste du Proche-Orient, et la défaite arabe affaiblit indirectement le FLE

En 1968 un deuxième congrès est organisé à Ansabba, en Erythrée, pour « *mettre un terme au désordre intérieur* » et organiser le mouvement. C'est à ce congrès qu'apparait pour la première fois une opposition au Commandement révolutionnaire suprême. Elle est le fait des jeunes musulmans socialistes érythréens combattant sur le terrain, et qui contestent l'autorité des chefs traditionalistes et leur idéologie. Ces jeunes « officiers maigres » parviennent à prendre le contrôle de trois des cinq régions militaires.

Les premiers succès militaires

En août 1969, un nouveau congrès est organisé par le Commandement révolutionnaire suprême de M. Idriss Mohammad Adam pour tenter de réunifier le FLE et de reprendre en main les trois maquis dissidents. Plusieurs jeunes opposants sont arrêtés et trois ou quatre d'entre eux exécutés. Pourtant, la lutte entre « politiques » et « combattants », comparable à celle qu'ont connue la plupart des rébellions, ne cesse pas. Pour regagner le contrôle des maquis, les dirigeants installés à Khartoum essaient de créer sur le terrain un nouvel organisme, le « General Command ». Dès avril 1970, celui-ci prend à son tour son autonomie d'action et refuse de reconnaitre l'autorité de l'extérieur.

C'est en 1969 que sont organisées les premières opérations à l'étranger, qui vont faire connaître la rébellion érythréenne hors frontières : attaque d'un Boeing des Ethiopians Airlines sur l'aéroport de Karachi, le 18 juin, et d'un autre avion de la même compagnie à Francfort, le 12 mars. En Erythrée même, le Front réussit une opération spectaculaire, le 21 novembre 1970 : ses hommes tuent, au cours d'une embuscade tendue entre Keren et Asmara, le général éthiopien Teshome Erghetu, commandant la deuxième division de l'armée impériale, qui est chargée du « maintien de l'ordre » en Erythrée. En représailles, l'aviation éthiopienne rase plusieurs villages érythréens autour de Keren, tuant plusieurs centaines de civils.

Ces premiers succès militaires n'empêchent pas une aggravation des divisions à l'intérieur de la rébellion. En 1970, de violents combats opposent même les traditionnalistes du « General Command » au commandement militaire dissident. M. Idriss Mohammad Adam tente de réconcilier les deux fractions en organisant un nouveau congrès, mans les dissidents refusent d'y participer. A la fin de l'année 1970, les fronts restent donc partagés en deux clans hostiles : le « General Command », soutenu par le Soudan, la Syrie et l'Irak, et les jeunes dissidents plus radicaux, appuyés par la Libye, la Somalie, le Yémen et l'O.L.P. Au cours de l'année 1971, on peut même estimer qu'une troisième ligne politique apparait avec M. Osman Ali Sabeh, porteur d'un passeport somalien, habile propagandiste, qui crée à l'étranger un secrétariat général du FLE entretenant ainsi la confusion avec le FLE originel de M. Idriss Mohammed Adam installé à Khartoum.

Ce seront d'ailleurs trois tendances qui affirmeront leur originalité au cours d'un nouveau congrès tenu le 6 octobre 1971 dans le nord de l'Erythrée, et auquel assistent, en qualité d'observateurs, des représentants de la Syrie et de la Somalie : 1) le FLE traditionaliste de M. Idriss Mohammad Adam, qui se présente comme essentiellement pro-arabe, libéral, anticommuniste et partisan de l'indépendance ; 2) les jeunes officiers dissidents, qui ont organisé les Forces érytrhéennes de libération ; 3) un nouveau groupe de chrétiens socialistes (étudiants surtout), ayant gagné à leur tour le maquis, et qui se présentent comme les Forces populaires de libération (P.L.F.).

Cette apparition des chrétiens de gauche dans les maquis à partir de 1971 s'explique de plusieurs manières. D'abord, la politique d'amharisation à outrance et de répression culturelle conduite en Erythrée par Addis - Abeba a réveillé les particularismes locaux et contribué à la renaissance d'un véritable nationalisme érythréen, qui n'est plus fondé sur la religion. Ensuite, l'administration amhara de l'ancien régime, autoritaire, brutale et corrompue, suscite un mécontentement croissant aussi bien chez les chrétiens que chez les musulmans. Enfin, trois thèmes de lutte idéologique dominent peu à peu parmi la jeunesse d'Erythrée : 1) lutte contre le sionisme (des instructeurs israéliens encadrent l'armée éthiopienne) ; 2) lutte contre l'« impérialisme américain », qui entretient en Erythrée la base d'espionnage électronique de Kagnew Station et soutient le régime impérial ; 3) lutte contre le féodalisme décadent d'Addis-Abeba, que les Erythréens sont alors les seuls dans toute l'Ethiopie à combattre ouvertement.

Nouveaux venus dans les maquis, les jeunes militants du P.L.F. n'ont d'ailleurs pas grand-chose de commun avec les gens du FLE, à qui ils reprochent violemment leurs pratiques autoritaires répressives. Le P.L.F. se réclame du panafricanisme et prône le rapprochement avec les régimes progressistes d'Afrique noire. Mais, au départ, il ne réclame pas formellement l'indépendance de l'Erythrée, et se contenterait d'un retour au système fédéral. M. Osman Ali Sabeh, présent au congrès du 6 octobre 1971, va d'ailleurs rallier le P.L.F. tout en conservant officiellement son titre de secrétaire général du FLE. Très rapidement, les deux tendances les plus radicales de la rébellion érythréenne (Forces érythréennes de libération à majorité musulmane et forces populaires de libération à dominante chrétienne) vont *fusionner* au sein d'un éphémère front uni qui refuse les appels au ralliement lancés par le FLE de M. Idriss Mohammad Adam.

Entre février et avril 1972, les troupes du FLE, qui sont encore numériquement supérieures, attaquent donc leurs adversaires. Les combats sont très violents et font, selon l'armée éthiopienne qui assiste avec intérêt à ces déchirements, trois ou quatre cents morts. En avril 1972, cependant, le front uni éclate, les clivages religieux reprenant le pas sur les clivages idéologiques. Les Forces érythréennes de libération cessent la lutte et rallient le FLE pour former une sorte de bloc musulman. Les P.L.F., dirigées de l'extérieur par M. Osman Ali Sabeh, continuent, quant à elles, leur combat anti-FLE et, surtout, leur entreprise de moralisation des maquis.

Du déclin au renforcement

Juillet 1972 inaugure une période de déclin pour l'ensemble de la rébellion érythréenne. L'empereur Hailé Selassié, en effet, se rapproche habilement du Soudan, et, en cessant d'aider les maquis Anyas Nyas, permet à Khartoum de régler la « question du Sud ». En échange, les dirigeants soudanais ferment leurs frontières aux rebelles érythréens, et notamment les camps d'entraînement de la région de Kassala.

L'Ethiopie ne parvient pourtant pas à tirer parti de ce déclin, au contraire. L'amharisation est accentuée avec la nomination de dix-sept fonctionnaires amharas aux postes de chefs de services ministériels. Le gouverneur de l'Erythrée, Endelkchew Massai, apparaît comme un petit despote colonial. De nombreux Erythréens révoltés rejoignent les fronts, qui se livrent à une véritable course aux effectifs.

A la fin de l'année 1972, on peut estimer que le FLE dispose de deux mille soldats contre un peu plus de mille deux cents pour le P.L.F. L'un et l'autre possèdent un armement d'origine chinoise ou soviétique : fusils d'assaut Kalachnikov ou AK 47, bazookas de type B 40, mortiers de 60 et de 81. Ces armes, fournies par les pays arabes, transitent en général par le port d'Aden, avant d'être acheminées par boutres jusqu'à la côte érythréenne, entre Massawa et la frontière soudanaise.

Tout au long de l'année 1973, les maquis, qu'Addis considère volontiers comme « *liquidés* », ne cessent de se renforcer à nouveau, grâce à l'afflux des étudiants et étudiantes qui sont envoyés pour leur formation dans les pays arabes. En septembre 1973, un congrès extraordinaire tenu à Biscia, en Erythrée, consacre un fugitive réconciliation des deux fronts, et permet à ceux-ci de lancer une spectaculaire offensive le jour de la fête du Maskal éthiopien. En plein cœur d'Asmara, le 27 septembre, des commandos rythréens mitraillent un défilé de l'armée éthiopienne, faisant une soixantaine de morts. D'autres blessent très grièvement le commandant adjoint de la deuxième division, et « *liquident* » plusieurs notables pro-éthiopiens.

L'armée éthiopienne se trouve à ce moment-là dans une position relativement vulnérable. Son équipement est insuffisant. La rupture des relations diplomatiques entre Addis et Jérusalem a entraîné le départ des conseillers israéliens. Quant à la présence américaine, elle se réduit singulièrement. Kagnew Station, en cours d'évacuation, ne comptait déjà plus que cent vingt Américains en juillet 1973.

En janvier 1974, cependant, les troupes éthiopiennes (deuxième division et commandos spéciaux) reprennent l'offensive contre le FLE (elles ménagent les P.L.F.) en lançant une vaste opération de ratissage dans la région de Nakfa, opération qui se solde par un « match nul ». Las de cette guerre interminable, « *oubliés* » par Addis, tout comme leurs camarades de la troisième division qui se battent dans l'Ogaden, mécontents de leurs conditions de vie et écœurés par la corruption des civils amharas, les officiers de la deuxième division se révoltent brusquement le 28 février 1974, et prennent le contrôle d'Asmara. Personne ne le comprend encore : c'est le début de la révolution éthiopienne. Celle-ci va changer radicalement les données du problème.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

(1) Voir la longue liste de ces exécutions fournie par le FLE lui-même dans la Lutte de l'Erythrée, plaquette publiée par le bureau du FLE à Damas

Prochain article :

LA RÉPRESSION FAIT L'UNION...

AFRIQUE

Cameroun

Un poste de premier ministre sera créé après l'élection présidentielle de mars

De notre envoyé spécial

Douala. — S'adressant, à la fin de la semaine dernière, aux militants de l'Union nationale camerounaise (U.N.C.) qui participaient à Douala au congrès de cette formation, le président Ahidjo a rendu publique son intention de créer prochainement un poste de premier ministre afin de se décharger de certaines tâches. La nomination du premier titulaire de ce poste aura lieu à la faveur du remaniement ministériel qui suivra l'élection présidentielle du mois de mars, à laquelle M. Ahidjo sera candidat pour un nouveau mandat de cinq ans.

Le chef de l'Etat camerounais, qui a été réélu président de l'U.N.C., a précisé que la nomination d'un premier ministre n'aurait qu'une portée technique et qu'en aucun cas elle ne devrait être interprétée comme la désignation d'un dauphin.

Le congrès de Douala a permis aux dirigeants du parti de dresser le bilan, positif, de leur action et de définir des orientations pour l'avenir.

En politique intérieure, si l'on s'en tient à la période écoulée depuis le précédent congrès de l'U.N.C. à Garoua, en mars 1969, les cinq dernières années ont été marquées par le renforcement de l'unité nationale. L'arrestation, en août 1970, d'Ernest Ouandié, le dernier chef historique de l'Union des populations du Cameroun (U.P.C.) (1), a mis un terme à la rébellion armée q ui avait ensanglanté le pays après son accession à l'indépendance. Un an plus tard, les organisations syndicales étaient unifiées. Enfin, le référendum du 20 mai 1972 a permis de regrouper dans un Etat unitaire les deux anciens Etats fédérés du et Cameroun-Occidental (ex-britannique).

Sur le plan extérieur, le Cameroun a renforcé ces dernières années son indépendance. Il a été le premier de pays africains anciennement colonisés par la France, à demander, dès le début de l'année 1972, la révision des accords avec l'ancienne métropole. Il s'est réclamé de son bilinguisme pour se dépgager, en 1973, de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), trop soumise à ses yeux à l'influence française, et pour refuser de participer, la même année, au « sommet » francophone de Paris. Il refuse de même de se rendre à celui qui va se tenir au début du mois prochain, à Bangui, en présence de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Le Cameroun s'est, d'autre part, rapproché de nombreux pays socialistes, en particulier de la Chine — avec laquelle il a établi de solides relations dès mars 1972 — et des pays progressistes du tiers-monde, comme l'Algérie. Le président Ahidjo vient aussi de décider d'échanger des ambassadeurs avec Cuba.

Beaucoup plus vqu'qamfhypa à gauche, ces décisions témoignent du souci de rééquilibrer la politique extérieure du pays, qui maintient néanmoins des rapports étroits avec la France et les capitales francophones africaines. (Deux ressortissants camerounais ont été élus ces dernières années au secrétariat général de l'Organisation de l'uuité africaine (O.U.A.), M. Ngo Ekangaki en 1972 et M. Etéki M'Boumoua en 1974).

Sur le plan économique, le Caméroun a connu ces dernières années une expansion régulière fondée sur une agriculture très diversifiée. Les dirigeants appliquent en outre une politique de développement systématique des transports. Le réseau routier moderne ne cesse de s'étendre. Le Transcamerounais, qui reliait déjà Douala à Yaoundé, a été prolongé jusqu'à Ngaoundéré, au nord.

Une « révolution verte »

Le président Ahidjo, dans son long rapport de politique générale, a attiré l'attention des congressistes sur les tâches qui restent encore à accomplir. Il a insisté sur deux d'entre elles : le développement des cultures vivrières et l'intégration plus poussée de la jeunesse et de l'armée dans la vie économique et sociale.

Afin de libérer en quelques années le Cameroun de la nécessité d'importer des quantités (actuellement croissantes) de denrées alimentaires de première nécessité, le chef de l'Etat veut engager ses compatriotes dans une *« révolution verte »* dont la pièce maîtresse sera le développement des cultures vivrières, en particulier des féculents et des produits maraîchers, principalement à proximité des grands centres urbains, où s'entasse un sous-prolétariat issu de l'exode rural.

Souvent désœuvré, même quand elle a été plus ou moins scolarisée, la jeunesse pose des problèmes à la fois plus immédiats et plus préoccupants pour l'avenir. Elle va être enrôlée dans un *« service civique de participation au développement »*, qui, dans le cadre de la *« révolution verte »* lui donnera, espère-t-on, le goût d'un retour à la terre indispensable au succès des différentes opérations de développement agro-industriel entreprises dans tous les secteurs de l'agriculture d'exportation, qu'il s'agisse de cacao, du café, de la banane ou du palmier à huile.

L'armée, enfin, composée de quinze mille hommes environ — ce qui est important pour l'Afrique noire, — sans tâches militaires proprement dites depuis la fin de la rébellion, ne peut être laissée sans occupations utiles au pays, même si elle s'est montrée jusqu'à présent disciplinée et d'une loyauté absolue. Elle aussi participera à la « révolution verte ». Elle fournira notamment l'essentiel des cadres du service civique, tandis que ses officiers supérieurs pourraient se voir confier prochainement la direction de certaines des opérations de développement agro-industriel.

Cette action s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris par le président Ahidjo pour, le moment venu, transmettre le pouvoir dans de bonnes conditions aux représentants de la nouvelle génération.

PIERRE BIARNÈS.

(1) Ernest Ouandié a été fusillé en janvier 1971. L'U.P.C. avait été fondée en 1948 en pays Bamiléké. D'abord parti nationaliste de gauche ayant pour objectif l'indépendance du pays, elle se lança dans la lutte armée et, à partir de 1960, dirigea son action contre le régime de M. Ahidjo.

● *M. Abdelhafid Boutaleb*, ancien ministre marocain du travail, puis des travaux publics, est décédé, le 15 février à Rabat, à la suite d'une longue maladie. M. Boutaleb était âgé de quarante-sept ans. — *(A.F.P.)*

Haut commissaire de l'ONU

M. McBRIDE QUALIFIE D' « ATROCE » LA SITUATION DES NOIRS DE NAMIBIE

Vingt-six organisations françaises, parmi lesquelles le parti communiste, le parti socialiste, le P.S.U., la Ligue des droits de l'homme, la C.G.T. et la C.F.D.T., ont tenu samedi à Paris un colloque sur l'« apartheid ». La veille, M. Sean McBride, haut commissaire de l'ONU pour la Namibie, prix Nobel de la paix 1974, avait évoqué les problèmes de la Namibie (ex-Sud-Ouest africain).

M. McBride a déclaré que la condition des Noirs sur ce pays restait « atroce ». Sur les quatre-vingt mille Blancs qui y vivent, a-t-il précisé, on compte quelque trente mille Allemands qui ont « conservé une mentalité d'avant la première guerre mondiale. Le père de Goering était gouverneur militaire en Namibie. Goering y est né, et il existe une rue Goering à Windhoek ». Les Noirs vont travailler dans les mines situées à des centaines de kilomètres de chez eux, où ils reviennent une fois par an. « Les prisonniers sont torturés. »

M. McBride a rappelé que le Conseil de la Namibie (Nations unies) a pris un décret « qui m'autorise à saisir dans n'importe quel pays les produits exportés de Namibie ». Le Conseil de sécurité a fixé au 30 mai la date à laquelle la République Sud-Africaine aura dû faire une déclaration d'intention à l'égard de la Namibie. « Nous demandons au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires si ce délai n'est pas respecté », a dit M. McBride.

Le prix Nobel de la paix a évoqué l'action du Conseil de la Namibie. Des passeports sont délivrés aux citoyens namibiens. Un institut de recherche et de formation sera créé en Zambie l'été prochain.

LE PRÉSIDENT DU GABON S'EST ENTRETENU AVEC M. CHIRAC

M. Albert-Bernard Bongo, président de la République gabonaise, qui séjourne en France depuis plus de deux semaines, et doit regagner Libreville mercredi 19 février, a rencontré lundi M. Jacques Chirac, avec lequel il s'était déjà entretenu le 4 février.

En sortant de l'Hôtel Matignon, le président gabonais a indiqué qu'il avait discuté avec son interlocuteur des rapports bilatéraux et du prix de l'uranium gabonais acheté par la France, précisant à ce sujet : *« Le gouvernement français va présenter ses contre-propositions. Ensuite, nous verrons ce qu'il y a lieu de faire. Même si la nouvelle convention n'est signée qu'en décembre 1975, elle aura un effet rétroactif à partir du 1er janvier en ce qui concerne la modification de prix. »*

On apprend d'autre part, de Londres qu'Amnesty International a lancé lundi un appel au président gabonais, lui demandant d'amnistier les prisonniers politiques.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● LE CHANCELIER FEDERAL HELMUT SCHMIDT, souffrant d'une pneumonie, doit garder la chambre et a annulé tous ses engagements pour une semaine, a annoncé lundi 17 février, M. Klaus Boelling, secrétaire d'Etat à l'information. — *(A.F.P.)*

Angola

● M. MIGUEL PUNA, secrétaire général de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), a déclaré à la fin de la semaine dernière que son mouvement *« était prêt à accueillir dans ses rangs le groupe dirigé par M. Daniel Chipenda »*. Ce groupe, issu d'une scission au sein du M.P.L.A. (Mouvement populaire de libération de l'Angola) de M. Neto, entretient une armée de trois mille hommes dans l'est du pays. Ses représentants à Luanda avaient été expulsés de cette ville vendredi à la suite d'une intervention des troupes du M.P.L.A. qui fit plusieurs morts.

M. Wilson Santos, chef de la délégation de l'UNITA à Luanda, a d'autre part déclaré à Paris, vendredi dernier, que l'UNITA souhaite que chaque mouvement de libération angolais puisse présenter des candidats aux élections qui suivront la proclamation de l'indépendance, prévue le 11 novembre prochain. Le M.P.L.A. s'était prononcé en faveur de listes uniques.

Italie

● UN ETUDIANT A ETE BLESSE PAR BALLE au cours de violents incidents qui ont opposé, lundi 17 février, des manifestants d'extrême gauche et d'extrême droite à l'université de Catane en Sicile.

Mexique

● LE MEXIQUE a accepté de recevoir cent cinquante et un des deux cents prisonniers politiques que la junte militaire chilienne se proposait de libérer, a annoncé, le lundi 17 février, le ministre mexicain des affaires étrangères.

Niger

● LE CAPITAINE GABRIEL CYRILLE, ministre des travaux publics, des transports et de l'urbanisme, *« a été relevé de ses fonctions pour indiscipline caractérisée pouvant porter atteinte à la sûreté de l'Etat »*, annonce un communiqué du Conseil militaire suprême (C.M.S.) publié lundi 17 février, à Niamey. — *A.F.P.)*

Pakistan

● LA PROVINCE DU NORD-OUEST a été placée, le 17 février, sous l'administration directe du gouvernement fédéral, pour une période de trois mois.



L'ÉVÉNEMENT

Les militaires et la politique en Amérique latine

L'AMERIQUE LATINE a été longtemps considérée comme la terre d'élection des « pronunciamientos ». Légende noire, abusive, aussi caricaturale que le raccourci réduisant les années de la révolution mexicaine, première révolte agraire victorieuse dans le monde, à l'image d'un général coiffé d'un sombrero et bardé de cartouchières.

Le survol rapide des régimes contrôlés directement ou indirectement par les militaires au sud du rio Grande permet de déceler les différents niveaux de développement politique. La race des « caudillos » n'est pas morte. L'homme à la mitraillette qui utilise le pouvoir d'une milice ou d'un groupe de soldats pour assurer son emprise personnelle sur une nation n'a pas encore totalement disparu. Il n'est pas surprenant de le rencontrer dans les régions les plus attardées des Amériques du centre et des Caraïbes, là où le sous-développement culturel et économique atteint précisément les niveaux les plus bas. Mais c'est un personnage archaïque, anachronique, ridicule aux yeux de ses concitoyens soumis par la force de l'habitude.

Même en Amérique centrale, les militaires sont saisis par la fièvre réformiste, et ils se proclament à l'occasion révolutionnaires. C'est que les forces armées interviennent maintenant à peu près partout en tant qu'institution et deviennent des formations politiques prétendant se substituer aux politiciens incapables ou corrompus.

L'armée-institution est naturellement chargée de la défense nationale. Tous les conflits de frontière ne sont pas réglés et les souvenirs des guerres du dix-neuvième siècle entretiennent des craintes qui favorisent la course aux armements. Le suréquipement et le surentraînement sont le plus souvent mis au service des tâches de simple police et de rétablissement de l'ordre. Mais là encore l'image trop simple d'une armée, chien de garde de la bourgeoisie et de l'oligarchie, doit être sérieusement révisée. Le mépris dans lequel bien des classes dirigeantes ont tenu leurs militaires de carrière se retourne contre elles.

Au stade ultime, les armées prétendent définir et appliquer des « modèles » de développement. En Amérique latine, c'est le cas en particulier du Brésil et du Pérou, où la prise du pouvoir s'explique pourtant par des motivations radicalement différentes. Dans ces deux pays, notamment, la puissance d'attraction s'est lentement érodée pour des raisons également différentes. Chacun pour soi et l'oncle Sam pour tous. Les militaires brésiliens admettent que le « miracle » économique ne permet pas de faire abstraction du « politique ». Et les Péruviens s'aperçoivent qu'il est bien malaisé de réussir une « révolution » sans la participation réelle des masses. La force aveugle la plus brutale a mis fin au Chili, du jour au lendemain, à des décennies d'un exercice démocratique modèle. Et les militaires argentins après avoir consenti au retour des civils et d'un péronisme réclamé à cor et à cri, se demandent combien de temps encore durera cette parenthèse.

La frontière entre « dictature militaire » et « régime constitutionnel » est moins nette qu'à l'époque — c'était au lendemain de la seconde guerre mondiale — où le Vénézuélien Romulo Betancourt l'érigeait en doctrine de gouvernement. Les cartes en noir et blanc sont trompeuses. Les lignes de démarcation passent aussi à l'intérieur des nations et au sein des forces armées d'un même pays.

LE SUD

BOLIVIE : les élections aux calendes grecques...

PARVENU à la présidence le 23 août 1971 à la faveur d'un coup d'Etat sanglant, le général Hugo Banzer a, contre toute attente, déjoué les complots tramés contre lui tant au sein des forces armées que dans les partis. Il a su conserver la confiance des militaires qui l'ont aidé à mater, en juin et novembre 1974, des rébellions d'officiers mécontents. Mais il a perdu les appuis dont il jouissait dans certains milieux politiques. Après avoir associé à son gouvernement le Mouvement nationaliste révolutionnaire de l'ex-président Victor Paz Estenssoro et la Phalange, il a été contraint de mettre sur pied un cabinet purement militaire. La presque totalité des dirigeants politiques attendent en exil des élections générales plusieurs fois annoncées mais régulièrement annulées. C'est pour gagner du temps que le chef de l'Etat laisse entrevoir cette année encore la possibilité d'une consultation électorale ; il n'est cependant pas exclu que l'armée, lasse de réprimer tantôt les paysans, tantôt les mineurs de l'Altiplano, force le général à tenir ses promesses.

BRÉSIL : dix ans de pouvoir absolu

QUAND Getulio Vargas, en août 1954, quitte la scène politique en se tirant une balle dans la tête, l'armée est déjà une de ces « forces obscures » qui surveillent la démocratie brésilienne. Dix ans plus tard, en mars 1964, c'est un régime faible et indécis que les forces armées abattent sans coup férir. Sous la direction du maréchal Castelo Branco, qui assume le 15 avril la présidence de la République, elles engagent au nom d'un « antibolchevisme » forcené une répression qui n'épargnera même pas les dirigeants politiques initialement favorables au coup d'Etat. Rejetés dans le même camp, les opposants relèvent la tête, contraignant les militaires à établir une véritable dictature ; le maréchal Castelo Branco s'était efforcé de préserver les apparences de la démocratie. Son successeur, le maréchal Costa e Silva assume, le 14 décembre 1968, à la faveur de l'Acte institutionnel numéro cinq, des pouvoirs discrétionnaires.

Obsédés par l'ordre, les militaires brésiliens redoublent d'efforts à partir de cette date pour éliminer les contestataires jusque dans l'Eglise catholique, dernier rempart contre les abus du pouvoir. Elevée au rang d'institution, la torture a raison des quelques centaines de jeunes gens qui ont cherché dans l'action directe leur salut politique. Dans ces conditions, le régime a pu mettre en œuvre un programme d'accumulation capitaliste rapide fondé sur l'ouverture sans restrictions aux capitaux étrangers et une politique antisociale. L'assainissement des finances sur le plan intérieur et extérieur, l'accroissement rapide du produit intérieur brut, dont le taux dépasse 10 % par an, l'expansion des exportations, la hausse spectaculaire des réserves en devises : tels ont été les résultats de cette politique.

Mais les inégalités sociales et régionales se sont approfondies. C'est pour l'essentiel l'envers de ce « miracle » qui est aujourd'hui en question. La hausse du prix du pétrole a durement frappé le Brésil et souligne les faiblesses de son économie, la dette extérieure qui dépasse déjà 15 milliards de dollars.

Aux élections du 15 novembre 1974 les Brésiliens ont manifesté leur mécontentement en votant pour les candidats de l'opposition, le M.D.B. (Mouvement démocratique brésilien). Le gouvernement a dû accepter cette défaite, et, sans renoncer aux pouvoirs discrétionnaires dont il jouit comme ses prédécesseurs, le général Ernesto Geisel a engagé un processus de « décompression » tendant à libéraliser les institutions. Il reste à savoir si l'armée l'accompagnera dans cette voie.

CHILI : une inspiration fasciste

L'ARMEE *« la plus légaliste de l'Amérique latine »*, comme on qualifiait la force militaire chilienne, n'en était pourtant pas à son coup d'essai lorsque, le 11 septembre 1973, elle renversa Salvador Allende, élu en septembre 1970.

Ce putsch a mis fin à l'expérience d'unité populaire et au régime démocratique qui fonctionnait sans anicroches au Chili depuis 1932. Des estimations font état de vingt mille morts sur tout le territoire dans les quelques semaines qui ont suivi le 11 septembre 1973 ; arrestations, déportations, tortures, sont, d'autre part, le lot quotidien de la population depuis le coup d'Etat.

La junte qui a pris le pouvoir sous la présidence du général Augusto Pinochet a dissous le Parlement, interdit tous les partis politiques, y compris ceux qui avaient applaudi son arrivée au pouvoir. Dans le gouvernement, remanié le 10 juillet 1974, tous les portefeuilles, hormis les trois ministères économiques, sont détenus par des officiers. Des militaires ont également été nommés à la tête de tous les organismes publics, des universités aux rares entreprises d'Etat qui n'ont pas été « dénationalisées ».

La junte de Santiago a mis en œuvre une politique d'inspiration fasciste dans la plupart des domaines : suppression de toutes les libertés publiques (droit d'association, de réunion, d'expression, etc.) et des droits syndicaux (grèves, pétition, etc.), mise au pas des universités, début d'enrégimentement de la jeunesse, censure rigoureuse. Cette politique n'a pas seulement dressé contre elle les couches les plus modestes de la population ; elle a aussi suscité l'irritation de plus en plus vive de la masse des démocrates-chrétiens, qui pourtant avaient appelé de leurs vœux la chute de Salvador Allende.

Le Monde

DOSSIERS ET DOCUMENTS

Le Monde édite des « Dossiers et Documents » pédagogiques composés d'articles ou d'extraits d'articles déjà publiés dans ses diverses publications et destinés particulièrement aux élèves du second degré, aux étudiants et aux professeurs.

Ces dossiers comprennent deux séries : « Economie et Société » et « Vie sociale et politique ». Un numéro regroupant un dossier de chaque série paraît chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires d'été.

DANS LE NUMERO 18

L'INFLATION EN FRANCE

LES LIBERTÉS PUBLIQUES

CONDITIONS DE VENTE ET D'ABONNEMENT

Prix de vente :

le numéro comportant un dossier dans chaque série : 2 F

Abonnements : 1 an (10 numéros) : 15 F

En vue de faciliter l'acquisition en plusieurs exemplaires de ces dossiers par des établissements scolaires, des classes ou des collectivités, un tarif dégressif est proposé pour les abonnements groupés expédiés à une même adresse. Renseignements : « le Monde », Service des Abonnements, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

PAGE ETABLIE PAR LE SERVICE ETRANGER DU « MONDE »

PARAGUAY : un général inamovible

LE général Alfredo Stroessner, réélu cinq fois à la présidence de la République depuis son arrivée au pouvoir en 1954 à la suite d'un coup d'Etat, détient l'un des records de longévité politique en Amérique latine.

Agé de soixante et un ans, le général a établi sur le pays une dictature de fer qui évoque à bien des égards celle que « Papa Doc » fit régner naguère sur Haïti. Ses relations avec l'Eglise sont de plus en plus difficiles en raison des critiques de la hiérarchie catholique contre les excès du régime.

Malgré les moyens dont dispose le général pour faire régner l'ordre, des émeutes périodiques viennent rappeler l'existence d'une opposition clandestine dans les milieux paysans et intellectuels. Une vague d'arrestations a eu lieu au début de février 1975 dans les rangs du parti illégal Movimento Popular Colorado, dissident du parti officiel Colorado, qui n'a pas non plus été épargné.

Réélu sans cesse grâce à des scrutins truqués, le général a cependant promis une nouvelle Constitution pour 1978. Il envisagerait de s'effacer devant son fils aîné, Gustavo, officier dans l'armée de l'air.

Malgré d'importants investissements dans les domaines des communications et de l'énergie, le régime n'a pas réussi à faire décoller une économie handicapée par une agriculture arriérée, un taux de naissances élevé et une corruption généralisée.

PÉROU : le prix de la solitude

« *NI capitaliste, ni communiste* », le régime militaire péruvien tente, depuis six ans, de se frayer une voie médiane originale. De la réforme agraire promulguée en 1969 à la réforme de l'entreprise et à la loi sur l'autogestion de 1974, il s'est efforcé de bouleverser les structures et de modeler une société nouvelle. L'oligarchie traditionnelle, qui exerçait le pouvoir en accord avec les groupes de financiers et de commerçants, et la bourgeoisie industrielle naissante ont dû céder progressivement le pas à une bureaucratie militaire et civile qui a la haute main sur les secteurs-clés de l'économie (mines et pêche), une partie de la banque et du commerce extérieur.

Souvent présenté comme un « modèle », le régime péruvien doit tenir compte des réserves des Etats-Unis, d'autant plus qu'il joue un rôle moteur au sein du pacte andin, marché commun regroupant les pays riverains du Pacifique et le Venezuela.

Après la nationalisation en 1968 de l'International Petroleum Company (I.P.C.) et de plusieurs autres sociétés américaines comme la Cerro de Pasco, véritable Etat dans l'Etat, Lima a dû accepter d'indemniser les sociétés expropriées, réglant ainsi d'une manière discrète le contentieux avec Washington. Les investisseurs américains sont donc revenus en force pour explorer et exploiter les gisements de pétrole de la région amazonienne et les mines de cuivre du Sud.

Leader incontesté du régime, le général Juan Velasco Alvarado, qui exerce la présidence de la République depuis 1968, a pu régler sans conflits majeurs les différends au sein des forces armées jusqu'à présent, bien que la lutte pour la succession ait déjà pris une tournure aiguë. L'exercice du pouvoir « de haut en bas » sans discussions publiques et sans véritable participation populaire a empêché le régime de rompre l'isolement relatif qui le caractérise. Si ses adversaires, à l'extrême droite ou à l'extrême gauche, restent dispersés, une action concertée n'est cependant pas exclue. La rébellion de la garde civile et les émeutes qui ont eu lieu dans la capitale le 5 février en sont la preuve. L'intervention brutale de l'armée pour réprimer une banale grève de policiers révèle un malaise et surtout une inquiétude. Entourés de régimes aux orientations différentes des leurs, les militaires péruviens hésitent entre la poursuite rigoureuse de leur expérience, qui leur a valu d'être admis dans le club des « contestataires » du tiers-monde, et une « consolidation » de l'acquis des six premières années.

URUGUAY : le coup d'Etat en deux temps

LES forces armées, qui ont en main tous les leviers de commande politiques, administratifs et économiques du pays, ont tenu à conserver à leur pouvoir une façade civile : celle que représente M. Juan Maria Bordaberry, régulièrement élu président de la République en décembre 1971. Le chef de l'Etat, après avoir un moment tenté de résister, a accepté ce « partage » des responsabilités, sans doute parce que le programme actuel des militaires est fondé sur un anticommunisme farouche auquel ce propriétaire terrien conservateur adhère profondément.

Le coup d'Etat militaire de 1973 a eu lieu en deux temps. Au début de février, l'armée de terre et l'aviation ont déclenché une première offensive contre le président Bordaberry. Elles l'ont contraint à se séparer de certains collaborateurs qu'elles accusaient d'être favorables aux Tupamaros, guérilleros d'extrême gauche dont le succès, vers la fin des années 60 et le début des années 70, avait fait trembler une classe politique traditionnelle minée par la corruption. Mais les chefs militaires insurgés présentaient, en même temps, un plan politique dont plusieurs points étaient proches de ceux, nationalistes et socialisants, défendus par leurs homologues péruviens, voire par... les Tupamaros eux-mêmes. Les communistes influents en Uruguay adoptaient, d'ailleurs, une attitude nuancée envers l'action des officiers rebelles.

Mais le printemps 1973 vit peu à peu les militaires les plus durs, les plus hostiles à la gauche, les plus favorables à Washington et à un régime « à la brésilienne », l'emporter sur le courant « péruaniste ». Le 27 juin, le président Bordaberry, appuyé par une junte militaire, prononçait la dissolution du Parlement, interdisait les partis politiques, imposait la censure, mettait au pas les syndicats et les universités. Une grève générale de protestation, lancée par la Convention nationale des travailleurs, devait « tenir » quinze jours, malgré la répression violente.

Depuis lors, le régime a imposé une répression féroce : avec quatre mille à cinq mille prisonniers politiques et une pratique systématique de la torture, il peut être considéré comme l'un des plus brutaux de toute l'Amérique latine. En même temps, la crise économique est sans espoir. La paupérisation a gagné les classes moyennes ; des centaines de milliers d'Uruguayens ont dû, en raison du chômage, quitter le pays...

ÉQUATEUR : que faire du pétrole ?

LES forces armées équatoriennes ont patiemment attendu que la Texaco Gulf commence d'exporter le pétrole de la forêt amazonienne pour reprendre le pouvoir à leur vieil ennemi, M. Jose Maria Velasco Ibarra, cinq fois élu à la présidence de la République et quatre fois destitué.

Le gouvernement que préside le général Guillermo Rodriguez Lara depuis le 15 février 1972 a ainsi disposé d'entrée de jeu de recettes exceptionnelles.

L'Equateur, qui en matière pétrolière s'est inspiré du Venezuela, est entré, en 1974, à l'OPEP ; l'Etat a pris par la suite une participation de 25 % dans le consortium américain. Mais, à la différence de leurs voisins péruviens, les militaires équatoriens, qui s'étaient proclamés « nationalistes et révolutionnaires », n'ont pas mis en route les réformes de structures annoncées. La loi de réforme agraire amendée en 1974 n'offre guère d'espoir aux Indiens des hauts plateaux. Le général Rodriguez Lara a renoncé à affronter les propriétaires terriens et il a commencé d'adopter une politique plus souple à l'égard des sociétés pétrolières. L'inflation atteint 30 % par an ; les emplois restent trop rares pour une population qui s'accroît de 4 % chaque année, et les investissements étrangers restent limités.

LE CENTRE

GUATEMALA : les loups entre eux

LE président du Guatemala, le général Kjell Laugerud Garcia, a été porté au pouvoir le 3 mars 1974 par une « élection » dont les caractéristiques illustrent parfaitement le style de « démocratie militaire » que connaît ce pays. Le président sortant, le général Carlos Arana Osorio, était décidé à tout faire pour assurer la victoire du général Laugerud, son ancien ministre de la défense. Mesures d'intimidation civiles ou militaires, assassinats perpétrés par des groupes paramilitaires d'extrême droite, fermetures temporaires de stations de radio, tout fut mis en œuvre pour entraver la campagne du principal candidat d'opposition, le général Efraïn Rios Montt. Militaire de carrière et catholique pratiquant, le général Rios Montt avait accepté de prendre la tête du Front national d'opposition, regroupant la démocratie chrétienne et le centre gauche. Le dépouillement du scrutin fut tel que les membres de l'opposition au Congrès refusèrent de participer au vote de ratification de l'élection du nouveau président.

Le Guatemala a connu pour la dernière fois une « démocratie civile » en 1954 : les Etats-Unis y mirent fin par l'intervention d'une armée de mercenaires équipée et financée par la C.I.A. Le président, colonel Jacobo Arbenz Guzman, élu en novembre 1950, voulait tenter une expérience réformiste et réaliser une réforme agraire qui semblait au secrétaire d'Etat américain John Foster Dulles « un instrument du colonialisme communiste ».

HONDURAS : organiser la succession

LE général Osvaldo Lopez Arellano, de nouveau au pouvoir depuis 1972, doit surveiller les factions militaires qui pourraient songer à tirer parti d'une situation précaire. Alors qu'il n'était encore que colonel, il s'est emparé du pouvoir en 1963 en renversant le gouvernement de Ramon Villeda Morales, élu en septembre 1957, son parti libéral succédant au parti national, qui avait présidé aux destinées du pays depuis 1932. Le putsch fit plusieurs centaines de morts. Le général Lopez Arellano convoqua en février 1965 des élections générales, qui permirent la rédaction d'une nouvelle Constitution et sa réélection par le Congrès. Conséquence de la « guerre du football », qui éclata en 1969 entre le Honduras et El Salvador, le général Arellano décidait en 1971 d'organiser des élections libres, non sans avoir assuré de son appui efficace le candidat du parti gouvernemental, M. Ramon Cruz. Elu sans difficulté, le président Cruz était renversé le 4 décembre 1972 par le général Arellano.

NICARAGUA : la garde prétorienne

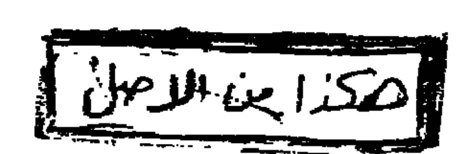
IL n'y a pas d'armée au Nicaragua. Le pouvoir militaire est assuré, si l'on peut dire, par les civils. Une seule famille, les Somoza, gouverne le pays depuis 1936 et garde la haute main sur la garde nationale, milice créée en 1932 par les Américains. Tacho, puis Anastasio, puis Luis Somoza se sont faire élire tour à tour à la présidence. Chaque fois que la Constitution leur interdisait de se présenter, ils ont su organiser l'intérim du pouvoir, en faisant « élire » un homme de confiance. Le président actuel, Anastasio Somoza, a été « élu » en 1974 pour un mandat de six ans. Son régime est néanmoins quelque peu affaibli par les conséquences désastreuses du terrible tremblement de terre qui a détruit en 1972 la plus grande partie de la capitale, Managua, aggravant une situation économique déjà difficile. L'attentat réussi en décembre 1974 par un commando de guérilleros sandinistes, qui s'est emparé d'une demi-douzaine de personnalités du régime avant de trouver refuge à Cuba, est l'un des signes du renforcement d'une opposition réprimée depuis quarante ans.

PANAMA : David contre Goliath

COMMANDANT de la garde nationale, le général Omar Torrijons a été investi des pleins pouvoirs le 11 octobre 1972, quatre ans après avoir destitué, en compagnie d'autres officiers, le président Arnulfo Arias. Il avait mis ces années à profit pour imposer sa loi à la petite armée panaméenne composée de six mille hommes et se faire connaître de ses concitoyens. L'« homme fort » de Panama est nationaliste et prudent. Il gouverne un pays coupé en deux par un canal sur lequel les Etats-Unis exercent leur souveraineté. C'est pourquoi le général, qui souhaite voir les Etats-Unis reconnaître enfin les droits de son pays sur la célèbre voie d'eau internationale, procède dans ce combat de David contre Goliath avec beaucoup de souplesse. L'offensive diplomatique lancée par les dirigeants panaméens pour faire admettre leurs revendications et la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies en 1973 à Panama ont contraint Washington à faire un geste. L'accord signé au début de 1974 établit les principes d'un nouveau traité sur l'administration du canal : le gouvernement des Etats-Unis a reconnu la souveraineté de Panama sur le canal, mais il n'a pas encore fixé de date pour le futur traité et pour le transfert de juridiction.

EL SALVADOR : la tentation castriste

L'OLIGARCHIE terrienne et l'armée se partagent le pouvoir d'une manière pratiquement ininterrompue depuis la répression du soulèvement populaire de 1932. En 1960 pourtant, le « péril castriste » fit son apparition dans le champ clos des rivalités de cousinage ou de promotion : séduits par l'expérience cubaine, des étudiants manifestèrent dans les rues de la capitale. Le colonel José Maria Lemus, alors au pouvoir, écrasa avec la plus grande sévérité ce germe de rébellion. Il n'en fut pas moins renversé en octobre 1960 par une révolution de palais. La junte qui le remplaça, et à qui l'on prêtait des velléités progressistes, fut abattue à son tour en janvier 1961 par une nouvelle junte anticommuniste, dirigée par le colonel Adalberto Rivera. Celui-ci se fit élire en 1962 pour une durée de cinq ans, après avoir réuni une Constituante. En 1967, les élections sont remportées par le colonel Fidel Sanchez Hernandez, candidat du parti gouvernemental. Le colonel Arturo Armando Molina lui succède en 1972. Mais il n'a que 9 800 voix d'avance sur son concurrent immédiat, M. Napoleon Duarte, qui tente un coup d'Etat qui échoue. Le général José Alberto Medrano a pris la tête d'une coalition d'extrême droite.



POLITIQUE

AVANT LA RÉÉLECTION DE M. CHIRAC A LA TÊTE DE L'U.D.R.

• M. Poniatowski affirme sa totale solidarité avec le premier ministre
• M. Chaban-Delmas se retire des instances dirigeantes

Tentant d'exploiter à leur manière les dissensions de l'union de la gauche, les dirigeants de la majorité veulent, par contraste, mettre en évidence la cohésion des formations qui soutiennent le président de la République. Ils s'emploient donc à souligner qu'aucune contestation sérieuse ne s'exerce plus contre les dirigeants des partis de la majorité. Le ton employé par M. Poniatowski mardi devant l'Association de la presse ministérielle était bien différent de celui qu'il avait adopté le 31 janvier devant ses amis républicains indépendants qui allaient le porter à la présidence de leur parti. Alors que, revendiquant pour les républicains indépendants la place de « premier parti de France », M. Poniatowski se présentait en challenger direct de l'U.D.R. pour ravir aux gaullistes leur prééminence dans le pays et au Parlement, il s'est montré quinze jours plus tard bien respectueux de l'équilibre présent, et même — semble-t-il — résigné à sa perpétuation.

Il a gommé de ses propos toute agressivité et brossé de ses relations avec M. Jacques Chirac un tableau sans ombres. Ce faisant, il s'est montré bien davantage comme un humble serviteur du président et un farouche défenseur de la cohésion majoritaire que comme un chef de parti ambitieux et offensif.

M. Poniatowski a même vanté le gaullisme des giscardiens de jadis puisque les gaullistes d'aujourd'hui sont « nécessairement » giscardiens.

L'absence totale ainsi proclamée de contentieux avec l'U.D.R. a poussé M. Poniatowski à admettre que, si des élections primaires devaient avoir lieu, elles ne seraient pas plus nombreuses que lors des dernières législatives. De même, il a reconnu qu'aucune décision n'était encore prise pour l'introduction du système proportionnel dans les élections municipales (projet qui inquiète l'U.D.R.), et il n'a pas souhaité la constitution d'un centre puissant et structuré qui risquerait de concurrencer les gaullistes. En disant même qu'en devenant président des clubs Perspectives et Réalités M. Fourcade « n'avait pas pris de fonctions politiques ». Le ministre a peut-être ainsi pris la mesure exacte des limites de l'implantation et de l'audience des républicains indépendants. Sa modestie ainsi révélée constitue aussi un hommage direct rendu à M. Jacques Chirac. Celui-ci, comme premier ministre, bénéficie de la confiance éminente du chef de l'Etat, et, comme secrétaire général de l'U.D.R., a fourni au président de la République le soutien des gros bataillons du gaullisme. Ce sont là deux réalités dont tient donc compte M. Poniatowski. Au fil des jours, les contestataires de M. Chirac diminuent en nombre, ce qui renforce encore l'esprit d'entreprise et le dynamisme du premier ministre. Au conseil national de l'U.D.R. du dimanche 23 février il ne devrait donc trouver que bien peu d'obstacles pour sa réélection au poste de secrétaire général.

M. Jacques Chaban-Delmas, en renonçant à siéger — comme membre de droit en tant qu'ancien premier ministre — au conseil national, au comité central et au bureau exécutif du mouvement, veut sans doute faire le vide devant M. Chirac. Sa décision est lucide, dans la mesure où elle prend acte de la baisse constante d'audience du maire de Bordeaux auprès des militants de l'U.D.R., depuis son échec à l'élection présidentielle du 5 mai dernier. En limitant désormais son ambition à défendre le gaullisme à « Bordeaux et alentours », l'ancien premier ministre consacre aussi la disparition du « clan des barons », dont seul M. Olivier Guichard apparaîtra comme le représentant vigilant mais isolé. L'absence de contestation organisée au sein de l'U.D.R. obligera aussi M. Chirac à exercer lui-même l'offensive et la vigilance, s'il veut maintenir l'U.D.R. dans une situation éminente et attractive tout en évitant de prendre trop de liberté avec le gaullisme.

ANDRÉ PASSERON.

Le ministre de l'intérieur : la majorité est nécessairement giscardienne

Devant l'Association de la presse ministérielle dont il était l'hôte à déjeuner, lundi 17 février à Paris, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur et président de la Fédération nationale des républicains indépendants, a évoqué divers aspects de la situation politique.

● Les relations entre M. Chirac et le ministre d'Etat.

« On cherche toujours à opposer M. Chirac et moi-même. Or il n'y a pas d'opposition entre nous. Son tempérament, son caractère s'accordent avec les miens. Nous nous entendons bien, et je dirai même parfaitement bien. Sur la plupart des questions, nous avons une unité de vues. Nous serons conduits à enlever les prochaines élections et notre identité de vues est fondamentale pour conduire cette action. Il n'y a pas de compétition entre nous. Dans le système institutionnel, le responsable de l'Etat et le chef de la majorité est le président de la République. Notre rôle, à M. Chirac et à moi-même, est d'agir dans le sens demandé par le président. Nous sommes dans un régime de type assez présidentiel, où l'action est orientée par le chef de l'Etat. Le premier ministre et les ministres n'ont d'autre rôle que d'exécuter les orientations du chef de l'Etat. Si une compétition existait, elle ne pourrait s'exercer qu'au détriment de la majorité. En revanche, il peut y avoir émulation. Cela est normal et ne nous empêchera pas de mener la campagne électorale dans l'unité.

» Nous conduirons la majorité présidentielle aux prochaines élections dans l'unité, et croire que par des petites phrases on créera un clivage n'est pas réaliste. Nous sommes des hommes qui conduisent l'action pour le président. Comme responsables des formations politiques de la majorité, nous serons conduits à enlever cette action électorale ensemble.

» La majorité est composée de quatre familles représentant la tradition gaulliste, les indépendants, les démocrates-chrétiens et les radicaux. Les différents partis du centre ont intérêt à harmoniser leur action. Cela peut se faire par un simple organisme de liaison avec une ou deux réunions annuelles des dirigeants. Les formations qui soutiennent le président participent à sa vision politique. Après avoir été gaulliste sous de Gaulle, pompidolienne sous Pompidou, la majorité sous Giscard est nécessairement giscardienne. C'est dans la logique de nos institutions. »

● Les réformes électorales.

« Le redécoupage de certaines circonscriptions législatives sera fait en fonction de la population, étant entendu qu'aucun département n'aura moins de deux députés.

» Quant à la loi électorale municipale, six textes sont à l'étude, parmi lesquels je n'ai pas choisi. Il faut d'abord savoir si le gouvernement veut modifier la loi. Il faut rechercher l'efficacité et permettre à la fois que se dégage une nette majorité pour gouverner les villes et une minorité pour contrôler. »

● La polémique avec le P.C.

« Ce n'est pas moi qui attaque. Chaque fois que j'ai répondu, c'est que l'on m'a attaqué. Cela correspond à mon tempérament. A bon entendeur, salut. Je reconnais que je ne suis pas plus attaqué par M. Marchais que ne l'est M. Mitterrand. M. Mitterrand a une patience que j'admire et que je n'aurais pas à sa place. »

● Le projet de station de radio socialiste.

A propos de l'éventuelle création d'un poste émetteur de radio par le parti socialiste :

« Il faudrait, dans ce cas, changer la législation actuelle qui a institué le monopole. Je pense que, dans cette hypothèse, le parti socialiste déposera une proposition de loi visant à établir en France la privatisation de la radio, car ce problème relève effectivement de la compétence du Parlement. Il appartiendra alors à la majorité parlementaire d'en décider. »

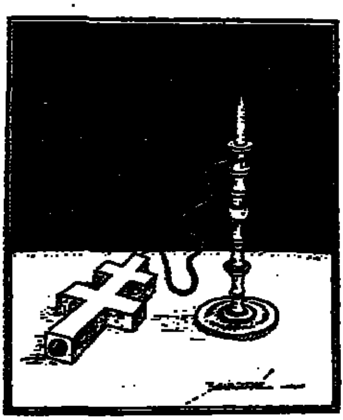
Le président des républicains indépendants a annoncé la publication prochaine d'un hebdomadaire « giscardien » dont la présentation sera proche de la « lettre » quotidienne de l'U.D.R.

Le maire de Bordeaux : je ne cautionnerai pas l'action de la nouvelle direction

M. Chaban-Delmas, dans une interview accordée au quotidien *Sud-Ouest*, et publiée le mardi 18 février, annonce que tout en demeurant membre de l'U.D.R. il *« suspend sa participation aux instances nationales du mouvement »*.

A la question : « *Qu'allez-vous faire ?* », l'ancien premier ministre répond :

« Maintenir la ligne que je crois bonne et agir en conséquence.



« Ch'abandonne. »

(Dessin de BONNAFFE.)

Dans ce but, ni renoncer à l'espoir ni abandonner mes amis. L'espoir est que mes craintes soient vaines et que l'avenir m'en administre la preuve. Quant à mes amis, je reste à l'U.D.R. et je militerai à la base, avec celles et ceux de Bordeaux et d'alentour, comme je soutiendrai mon mandat parlementaire au sein du groupe et de son bureau. Par contre, je ne cautionnerai pas, par ma présence auprès de la nouvelle direction du mouvement, une action que je juge contraire tant aux principes qu'à l'action du gaullisme. Je suspends donc ma participation aux instances nationales du mouvement. »

M. Chaban-Delmas ajoute :

« Il fallait affirmer l'autonomie de l'U.D.R. à l'égard du gouvernement, en passant du soutien automatique lié à la présence du général de Gaulle, puis de Georges Pompidou, à l'Elysée, à un soutien lié au respect des options fondamentales du gaullisme : ce qui fut fait de juin à décembre 1974. Cette rénovation devait, de surcroît, conduire à l'ouverture vers ceux qui avaient mené le même combat. Cette ouverture, à son tour, devait permettre la création d'un nouveau rassemblement auquel l'U.D.R. aurait apporté une part vitale. L'élan d'un tel rassemblement devait atteindre toutes les couches sociales éprises de progrès, tandis que son rayonnement se serait exercé sur et par des hommes politiques de la majorité, certes, mais aussi de l'opposition, du moins pour ceux qui voient dans le programme commun plus un moyen électoral qu'un instrument de gouvernement. »

Enfin, évoquant « *la prise de pouvoir de Jacques Chirac le 14 décembre* », M. Chaban-Delmas « *condamne le cumul des fonctions de premier ministre et de secrétaire général de l'U.D.R.* », cumul qu'il juge « *inacceptable pour des raisons de principe et pour le développement de l'action politique* ».

M. ROSSI : au centre, le temps des clarifications est venu.

M. André Rossi, secrétaire d'Etat, membre de la collégialité des démocrates sociaux, mouvement de la gauche réformatrice, a déclaré dimanche 16 février à Laon : *« Dans ces deux derniers mois, toutes les formations politiques se sont donné un souffle et une musculature de combat. Seul le centrisme demeure ce que M. Durafour a appelé sévèrement mais justement une « nébuleuse ». Le temps des clarifications est venu. Certains avaient leurs barons. Nous, nous conservons nos petites principautés.*

» Trois familles de pensée s'entremêlent au centre : les indépendants, les démocrates-chrétiens et le centre gauche. La clarté veut qu'ils se regroupent en trois formations, unies mais distinctes. C'est pour retracer cette ligne interne qu'au nom du centre gauche Michel Durafour et moi-même avons jeté le pavé dans la mare et réveillé tout le monde. »

Dans la presse hebdomadaire

LIBÉRALISME RÉPRESSIF

Les propos dans lesquels M. Michel Poniatowski estimait, le 4 février, que la peine de mort devait être maintenue dans trois cas, que la police devait pouvoir entrer partout, y compris dans les églises et les locaux universitaires, et se joignait à certains membres de la police pour regretter la clémence des juges ont suscité dans la presse hebdomadaire des commentaires divers.

CARREFOUR, bien qu'il considère que le ministre de l'intérieur « *ne peut pas ne pas être solidaire des forces du maintien de l'ordre qui devant certaines faiblesses, jugées par elles « regrettables », ressentent le besoin d'être encouragées dans l'accomplissement de leur dangereuse mission* », voit, en outre, dans les propos de M. Poniatowski, la volonté de « *donner un coup d'arrêt au laisser-faire d'un libéralisme excessif dont les criminels et délinquants sont, le plus souvent, les seuls bénéficiaires* ». Pour cet hebdomadaire, « *ceux qui rêvent de relancer une agitation « style 68 » condamnent bien sûr le ministre qui veut que sa police puisse poursuivre le criminel aussi bien dans les locaux universitaires que dans les églises.* »

Ce n'est pas 1968 qu'évoque Bertrand de Luze dans *REFORME*, mais la possibilité pour « *les lieux de culte de devenir des lieux d'accueil et de libre parole* » dans un pays où « *l'Eglise est trop souvent inadaptée à recevoir les hommes* ».

« *Les Eglises*, poursuit-il, *ne demandent pas à jouir d'un statut spécial et ne prétendent à aucun privilège. Que M. Poniatowski continue — il n'y a là rien de nouveau — à forcer les portes de nos temples. Il devrait même aller plus loin et inculper les pasteurs ou les prêtres coupables du délit d'aide aux étrangers entrés illégalement en France : là non plus il n'innoverait pas.*

En revanche, Michel Fromentoux, dans *ASPECTS DE LA FRANCE*, royaliste, serait plus enclin à l'approbation des propos de M. Poniatowski, puisqu'il affirme : « *Ces propos ne peuvent choquer que ceux qui n'ont pas encore acquis une conscience claire de la gravité de l'heure. Les agents de la révolution mondiale ont juré de désintégrer les na-TIONS.* » Mais, en restituant les déclarations du ministre d'Etat dans leur contexte, elles apparaissent « *beaucoup moins louables* » à Michel Fromentoux, « *car le désordre contre lequel elles tonnent n'est pas le plus grave de ceux qui minent aujourd'hui la société française* », et il affirme que, répondant à une stratégie politique, ces propos tendent à éviter au président de la République de « *perdre des électeurs sur sa droite* ».

On retrouve la même explication dans l'éditorial de *RIVAROL*, qui relève que ces propos, « *sensés* » au demeurant, ne coïncident pas avec l'action menée par le gouvernement au nom du libéralisme « *proclamé par le chef de l'Etat* ». Ecartant l'explication selon laquelle « *Ponia se serait montré tel qu'il est* » en lançant de telles affirmations, *RIVAROL* explique :

» Le président peut espérer, en effet (mais sans garantie) qu'un nombre appréciable de ses électeurs et de ses électrices — inquiets d'un dévergondage libéral mal accordé à la recrudescence de l'insécurité — feront confiance à la poigne du ministre de l'intérieur pour réduire toutes les formes de désordre et de subversion. »

L'amalgame entre criminalité et subversion est dénoncé par Jean-Loup Reverier, dans *L'UNITE*, organe du parti socialiste qui reprend des conceptions exprimées dans un hebdomadaire italien selon lesquelles en France « *les gauchistes se servent de méthodes criminelles* ». Jean-Loup Reverier conclut : « *A une époque où les conséquences de la crise se font durement sentir, alors que le chômage bat des records et que la tension sociale inquiète la droite, Poniatowski la rassure et, sous couvert de protection, il étend son filet. Le jour où le libéralisme ne « prendra » plus, il pourra toujours demander aux policiers de changer de coiffe et de remplacer leur képi de protecteurs des citoyens par le casque des forces de l'ordre. Mais peut-être est-ce préjuger un peu rapidement sa capacité à imposer sans remous une telle volte-face ?* »

POLITIQUE

M. BROCARD (rép. ind.) VA ÊTRE NOMMÉ PARLEMENTAIRE EN MISSION

M. Jean Brocard, député de Haute-Savoie, président du groupe des républicains indépendants de l'Assemblée nationale, va être nommé parlementaire en mission auprès du ministre de l'intérieur pour étudier les problèmes de l'aménagement du territoire en montagne. Quatre domaines devront plus particulièrement retenir son attention : l'agriculture en montagne, le maintien des services publics, la diversification des activités, la création des nouvelles stations et la protection de leur nature.

C'est M. Roger Chinaud, député de Paris, qui doit, en principe, succéder à M. Brocard comme président du groupe des républicains indépendants de l'Assemblée nationale.

[Né le 4 octobre 1920 à Gray (Haute-Saône), M. Jean Brocard, docteur en droit et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, a successivement été commissaire à la marine marchande, contrôleur de l'administration de l'aéronautique, puis détaché en qualité de conseiller financier de l'ambassadeur de France à l'OTAN et contrôleur des armées (C.A.). Elu député de la première circonscription de Haute-Savoie en juin 1968, réélu en mars 1973, M. Jean Brocard a été désigné le 18 juin dernier par le groupe des républicains indépendants de l'Assemblée nationale pour succéder, à sa présidence, à M. Michel d'Ornano devenu ministre de l'industrie. M. Brocard est en outre conseiller général du canton d'Annecy-le-Vieux depuis septembre 1973.]

● *M. Michel Jobert*, ancien ministre des affaires étrangères, a déclaré, lundi 17 février, à Rennes devant la presse locale dont il était l'hôte : « *Aujourd'hui nous nous mouvons dans le flou artistique. On ne voit pas de façon très nette où est la politique de la France, d'un côté on gère l'imprévisible et d'un autre on se laisse emporter sur le flot du mondialisme* »

● *M. Roland Boudet*, député de l'Orne, vice-président du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux de l'Assemblée nationale, souhaite, dans le *Journal du Parlement* (1), la création d'un « *grand mouvement de centre gauche* », qui « *doit être autre chose qu'un regroupement de personnalités* ». « *Il doit avoir sa structure propre, ses adhérents, sa direction collégiale* », précise M. Boudet, qui se prononce pour la double appartenance. « *Le grand acte*, ajoute-t-il, *serait de voir toutes les formations appartenant au Mouvement réformateur se fondre en un nouveau grand mouvement (...). Ce serait la naissance d'une belle cathédrale.* »

(1) 106, rue de Richelieu, Paris-2e. 742-47-65.

● *Le parti socialiste* organise mardi 18 février, à 20 h. 30, à la salle des fêtes de Bagneux (Hauts-de-Seine) une réunion publique avec M. Pierre Mauroy, député, maire de Lille.

Certains radicaux de gauche remettent en cause la nature du programme commun

A dix jours du congrès du Mouvement des radicaux de gauche — qui siégera du 28 février au 2 mars à Bordeaux. .. M. Henri Caillavet, sénateur, vice-président du Mouvement, vient de remettre explicitement en cause la nature de l'union de la gauche. Profitant de la polémique qui a éclaté entre les communistes et les socialistes, M. Caillavet entend rendre aux radicaux de gauche l'autonomie qu'ils ont perdue en signant le programme commun et en constituant avec le P.S. *l'Union de la gauche socialiste et démocrate* (U.G.S.D.).

Les radicaux de gauche ont en commun un vif désir d'échapper à la tutelle, souvent pesante, que les socialistes font peser sur eux, en particulier au niveau des fédérations départementales. M. Robert Fabre s'est plusieurs fois plaint auprès de M. Mitterrand du comportement des dirigeants locaux du P.S. et il n'a pas caché que ses amis souhaitent disposer, après les futures élections législatives, d'un groupe autonome à l'Assemblée

Or, le député de la Nièvre n'est pas disposé à satisfaire cette requête, car les radicaux pourraient dès lors revenir à un jeu de bascule entre la majorité et l'opposition. En outre, même s'il accédait à ce désir, il ne pourrait libérer un nombre suffisant de circonscriptions, dès le premier tour, au profit des radicaux de gauche sans entrer en conflit avec son propre parti.

L'augmentation des effectifs du P.S. a déjà fait naître en son sein de nombreuses rivalités en vue des futures investitures. Il n'est dès lors pas question de partager avec les radicaux de gauche. En 1973, M. François Mitterrand avait dû mettre sa démission dans la balance pour obtenir qu'une convention nationale du P.S. réserve trente-huit circonscriptions à ses alliés radicaux.

La polémique entre le P.C.F. et le P.S. a prouvé depuis que M. Robert Fabre entend rester fidèle à l'alliance passée avec les socialistes. Après avoir indisposé ces derniers en cherchant à jouer les médiateurs dans la controverse qui oppose les deux grands partis de gauche, il a en définitive, et sous la pression de certains jeunes dirigeants nationaux emmenés par M. François Loncle, aligné son attitude à l'égard du P.C.F. sur celle du P.S.

M. Caillavet et ses amis ont pour leur part acquis la conviction que les radicaux de gauche ne pourraient s'affirmer qu'en imposant leur point de vue au parti socialiste, et la désunion de la gauche peut leur offrir une occasion de réaliser ce projet. La divergence d'analyse entre le président et le vice-président du Mouvement, latente depuis plusieurs mois, éclate donc au grand jour. Bien que le congrès de Bordeaux ne doive pas, en principe, désigner une nouvelle direction, la question de la présidence des radicaux de gauche va sans doute se trouver posée.

THIERRY PFISTER.

M. Caillavet : notre hostilité au gouvernement n'est pas systématique

M. Henri Caillavet, sénateur de Lot-et-Garonne, vice-président du Mouvement des radicaux de gauche, déclare dans une interview à l'hebdomadaire *Valeurs actuelles* :

« *Nous sommes en quelque sorte des libéraux du progrès et, de ce fait, la victoire de la gauche passe aussi par nous. Nous pouvons apporter à la gauche les électeurs qui, hostiles à l'actuelle majorité, ne se reconnaissent pourtant ni dans le centralisme planificateur du parti comuniste ni dans l'autogestion que prônent beaucoup de socialistes. (...)*

» *Les treize députés radicaux de gauche siègent actuellement avec les socialistes. Ils sont ainsi tenus à une discipline de vote sur des options que, minoritaires au sein du groupe, ils ne contribuent guère à définir. Or on peut imaginer que, face à certains problèmes, la réaction des radicaux soit différente de celle des socialistes.*

» *Notre hostilité à la politique de l'actuel gouvernement n'est pas systématique. Si nous la condamnons dans son ensemble, nous admettons fort bien que sur certains points le président de la République ait jugé nos idées bonnes et les mette en application. (...)*

» *Il peut même arriver que notre vote en faveur de tel projet du gouvernement contredise celui de nos partenaires de la gauche. Cela ne remettrait en cause ni notre contrat à gauche ni notre critique d'ensemble de la politique actuelle. (...)*

Le programme commun prévoit la collaboration de classes

» *Nous souhaitons constituer, après les prochaines élections législatives, un groupe autonome à l'Assemblée nationale. Cela peut se faire en accord avec les socialistes, ou contre eux. Soit dans le cadre d'un accord national dès le premier tour, qui nous accorderait trente circonscriptions sûres. Soit à l'issue d'élections primaires qui donneraient à chacun l'occasion de compter ses voix et, partant, ses élus.* »

M. Caillavet écrit encore : « *Nous nous battrions sur notre propre programme. Je vous rappelle que nous ne sommes pas initialement signataires du programme commun. Nous n'y avons adhéré qu'à la condition d'exprimer, dans une annexe dont je suis l'un des principaux rédacteurs, les propositions propres aux radicaux de gauche. Cette annexe était, en quelque sorte, un correctif dont nous souhaitons, aujourd'hui, qu'il soit davantage pris en considération. Le programme commun devrait supporter en effet, des aménagements, notamment sur la politique de défense et l'Europe.*

» *Cela dit, le contrat reste acceptable dans ses lignes de force. J'en résume l'essentiel : dans un pacte public, trois partis de gauche ont pris l'engagement, pour cinq ans, de gouverner ensemble, afin de réaliser un certain nombre d'objectifs acceptés par tous. Mais, au-delà, chacun reste libre de faire ses propres choix de société et de récuser ceux des autres. Le programme commun n'implique, en effet, aucun changement de société. Il ne met pas en cause les structures fondamentales de celle-ci. Il définit seulement le « bout de chemin » que nous acceptons de faire côte à côte.*

» *Je pense, pour ma part, que bon nombre de radicaux ne poursuivraient pas le voyage beaucoup plus loin. Ce serait au moins ma conduite.*

» *Entre l'instauration rapide du socialisme et l'amélioration du régime libéral par des réformes profondes, nous avons en somme choisi cette deuxième voie. Notre modèle de société est d'esprit socialiste, mais il n'est pas de nature socialiste.*

» *Le programme commun est pour nous maximaliste. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous l'avons éclairé par une annexe libérale. Il est une ligne divisoire. Pour nous, le programme commun n'ouvre pas un front de classes, comme le prétendent les communistes et beaucoup de socialistes. Il est, au contraire, un programme de collaboration de classes. Sinon, nous n'y aurions pas adhéré.* »

Pas de cheval de Troie dans la gauche

(Suite de la première page.)

Le faux-semblant de libéralisme du président de la République ne nous trompe pas. Si nous approuvons un certain nombre de mesures — que nous avions nous-mêmes *proposées*, comme le vote à dix-huit ans — nous savons que l'équipe gouvernementale est trop liée aux puissants groupes économiques pour se lancer dans de véritables réformes de structures. Les gestes conciliateurs, les clins d'œil de Valéry Giscard d'Estaing sont aussitôt démentis par les attitudes autoritaires d'un *Chirac ou d'un Poniatowski, qui* tracent les limites du « libéralisme » de la majorité.

Les congressistes républicains indépendants ont rappelé avec virulence à leurs leaders qu'ils étaient les élus du conservatisme : plus de sourires à la gauche, ou nous nous fâchons !

Nous observons avec intérêt l' « émulation » qui se développe entre les deux grandes formations de la majorité présidentielle. Mais ne nous faisons pas d'illusions. Leur désir de conserver le pouvoir sera plus fort que la divergence de leurs ambitions. A la prochaine échéance électorale, ces concurrents seront redevenus des alliés.

A côté de ces deux partis, l'un encore puissant, l'autre qui se structure, c'est encore l'atomisation des groupuscules centristes. Les ambitions personnelles, les rivalités de clans, jouent, certes, leur rôle dans l'échec des tentatives de regroupement. Mais la difficulté réside davantage dans le sentiment d'inefficacité, voire d'inutilité, qu'éprouvent ceux qui ont pourtant été les artisans de la victoire étriquée de Giscard d'Estaing. Ils se sentent les mal aimés d'une majorité où républicains indépendants et U.D.R. tiennent les leviers de commande.

On est tenté de s'étonner de leur déception : leur ralliement — si tardif pour certains — méritait-il autre chose que les deniers de Judas ?

Pour se donner quelque importance, certains — ne pouvant s'arracher à la nostalgie de l'utopique troisième force — lancent des appels aux radicaux et aux socialistes, et espèrent les voir un jour *rejoindre la majorité présidentielle*. Ce qui situerait commodément ces stratèges au centre du dispositif majoritaire. Les manœuvres obscures se multiplient, telle la résurgence de certaines « amitiés radicales » cherchant à jeter — au prétexte de philosophie commune — un pont entre ex-radicaux ayant rallié la majorité et radicaux de gauche.

Notre attitude sur ce point est très ferme : pas de cheval de Troie dans la gauche. Notre absence de sectarisme autorise tous les contacts individuels basés sur l'amitié, mais notre rigueur politique interdit toute attitude ambiguë qui engagerait le Mouvement hors de ses choix fondamentaux.

Une évidence s'impose : la bipolarisation de la vie politique issue du mode de scrutin présidentiel a volatilisé le centre. Les hommes politique du centre ont, pour la plupart, rallié la droite, aussi bien en vertu de leurs « pesanteurs sociologiques » que de leur appétit de pouvoir. Sans être prophètes, nous l'avions prévu dès 1971, refusant de suivre Servan-Schreiber dans son alliance avec Lecanuet. A ce dernier, je l'avais affirmé, malgré ses dénégations, au cours d'un face-à-face télévisée qui nous avait opposés à la veille des élections législatives de 1973.

Saluons le courage de ceux qui ont refusé la voie de la facilité et choisissent la gauche pour rester en accord avec leur volonté de justice et de progrès social.

L'équivoque d'un centre d'opposition ne pouvait durer, alors que ce marais n'était que le vivier où le pouvoir conservateur venait pêcher ses renforts décisifs. Jacques Duhamel et son C.D.P. avaient déjà joué auprès de Georges Pompidou le rôle que Lecanuet a tenu auprès de Giscard d'Estaing.

Ces choses étant claires à nos yeux, les sirènes centristes perdent leur temps à tenter de nous séduire. Il n'y aura pas, comme l'espèrent naïvement MM. Rossi et Durafour, de magma radical, s'étalant dans un centre attrape-mouches, ignorant superbement l'existence d'une frontière entre la majorité et l'opposition.

Le Mouvement des radicaux de gauche a choisi — au prix d'un pléonasme dans son appellation — le camp de la gauche, et entend bien y rester. Il a assez affirmé sa fidélité à ses engagements stratégiques et politiques pour qu'on fasse grâce au rédacteur de ces lignes — au surplus signataire du programme commun de gouvernement — de le répéter une nouvelle fois.

Notre choix irréversible est basé sur notre tradition, sur notre doctrine, sur nos convictions profondes. Il n'est pas fait d'opportunisme et nul ne peut mettre en doute notre sincérité. L'existence de notre parti, résultant d'une douloureuse scission, en est la preuve.

Faut-il encore que nos partenaires continuent, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, de reconnaître la nécessité de notre existence, et le rôle important que nous avons à jouer. Rôle que nous estimons déterminant pour une victoire électorale de la gauche. Car nous, nous voulons que la gauche gagne, avec toutes ses composantes.

C'est pourquoi, dans le trouble qui l'agite aujourd'hui, et que ne *comprend pas à la base le militant* porté par un courant unitaire, nous avons pris simultanément deux attitudes, qui convergent vers le même but : rendre plus cohérente et plus puissante l'union de la gauche, dont nous pensons, malgré l'attitude actuelle du parti communiste, qu'elle reste la seule alternative au conservatisme. L'alliance privilégiée avec le parti socialiste et la personnalité radicale. Nous avons raffermi nos liens avec le parti socialiste. Nous avons demandé que l'U.G.S.D. (Union de la gauche socialiste et démocrate), qui nous unit à lui pour l'action électorale, devienne un moyen de concertation permanente, face aux grands problèmes de l'heure, qui appellent des prises de décision en commun.

En même temps, nous tenons à représenter, de façon personnalisée et autonome, le grand courant radical traditionnel, qui, malgré ses aléas, et en vertu de sa rigueur retrouvée, conserve encore une large audience dans notre pays.

Il appartiendra à notre congrès — sur un important rapport doctrinal présenté par François Luchaire — de dire ce qu'est le radicalisme adapté à la vie moderne, et aux problèmes économiques et sociaux de 1975. Nous définirons le type de société qui, dans le cadre des options fondamentales du programme commun, correspond à nos aspirations, et que nous soumettrons à nos partenaires pour discussion en vue de l'actualisation de ce programme.

Le resserrement de notre entente avec le parti socialiste nous permettra, lorsque viendront les échéances électorales, de résoudre plus facilement les problèmes que pose une alliance de premier tour. Les progrès du parti socialiste ne doivent pas cacher nos propres progrès, que ne permettent pas de mesurer des sondages trop globaux, mais qui sont réels. Il est logique qu'une formation politique « à part entière » ait pour ambition une représentation parlementaire plus fournie. Le succès de la gauche est d'ailleurs à ce prix.

François Mitterrand l'a bien compris, qui a déclaré récemment à Lyon : « *Chacun des trois grands partis de la gauche est indispensable aux autres.* » Nous avons enregistré avec satisfaction cette déclaration.

D'autre part, nous avons tenté — vainement, il faut le reconnaître — d'inciter le parti communiste à mettre fin à la querelle qui l'oppose à ses partenaires, et singulièrement au parti socialiste et à son premier secrétaire.

Les relations avec le P.C.F.

Si nous avons été nous-mêmes mis en cause à propos des élections partielles de septembre 1974, il faut reconnaître que le P.C.F. nous a par la suite relativement « ménagés », réservant ses critiques les plus rudes à François Mitterrand et à ses amis. *Nous avons pourtant précisé* que, dans cette affaire, étant partie prenante aux côtés du parti socialiste, nous ne prétendions pas jouer le rôle de médiateur.

Pendant plusieurs mois, nous avons évité de jeter de l'huile sur le feu, espérant toujours que les dirigeants communistes allaient revenir à plus d'objectivité. Nous avons souhaité qu'ils mettent un terme à leurs attaques, pour pouvoir retrouver le climat de sérénité et de confiance propice à la remise en marche du « comité de liaison » mis en sommeil depuis l'été. Notre voix faisait pourtant écho à celle des militants des trois partis de la gauche, anxieux de voir cesser ce jeu de massacre dont toute la gauche sortira meurtrie. Elle n'a pas encore été entendue.

Pour ce qui nous concerne, radicaux de gauche, nous poursuivrons, dans tous les cas, notre route dans la direction que nous nous sommes fixée, avec pour double objectif notre développement interne et notre élargissement.

Sur le premier point, notre congrès sera certainement unanime. Nous avons en effet les hommes, les moyens et la volonté d'y parvenir. Nous avons aussi le soutien d'une large fraction de l'opinion, celle qui est « de gauche » sans pour autant être socialiste ou communiste.

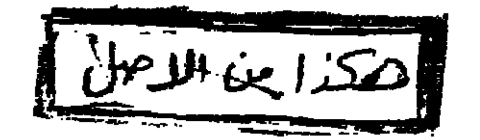
C'est pourquoi notre mouvement doit aussi «s'élargir» et accueillir, avec des modalités à définir, tous ceux qui souhaitent nous rejoindre et qui approuvent sans arrière-pensée ni réticence nos orientations et nos engagements. Le colloque que nous avons tenu en novembre dernier a fait apparaître de larges convergences de vues avec les représentants de Combat radical, du Groupe d'études Recherche et Action, animé par M. Jacques Pelletier, sénateur Centre démocrate, et certains gaullistes de gauche. La recherche d'un mode d'actions en commun, entreprise depuis, a dégagé de faciles accords doctrinaux, mais plus de difficultés dans la mise sur pied de structures à finalité de fusion.

Le congrès de notre mouvement aura à se prononcer sur ce point. Les militants et les responsables de fédération éprouvent sans doute quelque appréhension à « ouvrir » nos rangs à telle ou telle tendance, ou personnalité que nous avons combattue. Ces *réserves sont compréhensibles.*

Mais je pense, pour ma part, que renforcement et élargissement peuvent, doivent aller de pair, et que l'un et l'autre sont indispensables à faire du M.R.G. un grand parti politique. Cette « troisième composante » est, seule, susceptible d'apporter à la gauche le complément de suffrage lui assurant une large victoire électorale.

Les difficultés — passagères — que traverse l'union de la gauche ne nous détourneront pas de ce but. Les congressistes qui se réuniront à la fin du mois à Bordeaux savent que l'enjeu de la partie engagée est important, et que son issue est pour une grande part entre leurs mains.

ROBERT FABRE.



FAITS DIVERS

LE VOL DE VINGT-HUIT TOILES DE MAITRES A LA GALERIE D'ART MODERNE DE MILAN

Six musées sur deux cent trente ont un système électronique d'alarme

Rome. — Le vol de vingt-huit toiles de maitres à la Galene d'art moderne de Milan, dans la nuit du 16 au 17 février (nos dernières éditions), provoque une émotion compréhensible dans les milieux culturels italiens. Ce cambriolage spectaculaire est intervenu onze jours seulement après la disparition, au palais ducal d'Urbino, d'un Raphaël *(la Muette)* et de deux tableaux de Piero della Francesca *(la Flagellation du Christ, la Madone de Senigallia).*

Les deux opérations ne se ressemblent pas. Dans le premier cas, on a crié à la provocation : les toiles sont trop prestigieuses pour être commercialisées et leur nouveau propriétaire, s'il n'est pas un maniaque, ne peut que réclamer une rançon. Les enquêteurs ont d'ailleurs reçu divers coups de téléphone en ce sens. Le plus insistant fait état de 1 milliard de lires pour le Raphaël (1). Les vingt-huit toiles de Milan, au contraire, ont une valeur marchande estimée à près de 2 milliards de lires : fameuses certes, mais non de premier plan, elles ont déjà changé plusieurs fois de mains. La Galerie d'art moderne les avait reçues en 1956 de Mme Carlo Grassi, veuve d'un industriel milanais. C'est le *Paysage de Bretagne*, de Paul Gauguin, qui peut rapporter le plus d'argent. En valeur, on l'évalue à plus de 200 millions de lires.

Ce vol provoque d'autant plus d'émotion que la Galerie d'art moderne de Milan était considérée, jusqu'à présent, comme l'un des musées les plus sûrs d'Italie. Comment les visiteurs de la nuit ont-ils pu franchir cinq portes sans déclencher le signal d'alarme ? Ce mystère, les cinq gardiens sont invités à l'expliquer aux enquêteurs. Leurs collègues milanais ont aussitôt réuni une conférence de presse pour les défendre, en soulignant que Milan ne dispose que de cent quarante-sept gardiens, alors qu'elle devrait en compter deux cent cinquante.

On pourrait en dire de même pour l'ensemble des sept cents musées italiens, nationaux ou municipaux. Le personnel est insuffisant (1 600 personnes au lieu des 4 200 réclamées), mal payé, et souvent absent, du reste, pour cause de « maladie ». Trop peu d'argent a été consacré à la défense d'un patrimoine remarquable (1,4 % du budget de l'instruction publique en 1974). Résultat : seuls six musées d'Etat sur près de deux cent trente disposent d'un système électronique d'alarme. C'est donc la razzia. On estime à 40 000 le nombre d'objets d'art volés — dans les musées mais aussi dans les églises et les sites archéologiques — depuis la dernière guerre. Et la progression est alarmante : 2 300 en 1968, 6 000 en 1971 et plus de 10 000 l'an dernier.

M. Spadolini, ministre des biens culturels, peut bien parler de *« situation d'incurie et d'abandon »*. Après l'affaire d'Urbino, il avait proposé que l'armée soit affectée à la garde des musées. La suggestion a été unanimement approuvée.

ROBERT SOLÉ.

(1) 100 lires valent 0,68 F.

LES TABLEAUX VOLÉS

Les vingt-huit toiles sont les suivantes :

Camille Corot : « le Coup de vent » et « la Femme à la fleur » ; François Millet : « le Retour à la ferme » ; Giovanni Fattori : « Cheval noir », « Grandes Manœuvres » et « le Chasseur à cheval » ; Telemaco Signorini : « Bœufs à Pietramala » et « Nuages au coucher de soleil » ; Giuseppe De Nittis : « la Femme aux pompons » ; Eugène Boudin : « Lavandières à Trouville » ; Johan Jongking : « Patineurs près de Rotterdam » ; Alfred Sisley : « Paysage » ; Paul Gauguin : « Paysage de Bretagne » ; Auguste Renoir : « la Promenade au bord de l'eau » ; Edouard Vuillard : « Mme Hessel » ; Paul Cézanne : « les Voleurs de l'âne » ; Vincent Van Gogh : « Bretonnes » ; James Ensor : « Nature morte » ; Berthe Morisot : « Femme avec fleurs » ; Giovanni Segantini : « Coucher de soleil à Pusiano » et « Nature morte » ; Umberto Boccioni : « Portrait de Mme Casanova » et « Portrait de la mère » ; Giacomo Balla : « Cyprès » et « Effusions de printemps » ; Adriaen van Utrecht : « Nature morte aux poissons » et « Nature morte aux herbages » ; Paul Bonnard : « Intérieur à la lampe ».

ÉDUCATION

L'UNIVERSITÉ DE VINCENNES RENONCE A POURSUIVRE « LE NOUVEL OBSERVATEUR »

Le conseil de l'université de Vincennes (Paris-VIII) a renoncé au dépôt d'une plainte contre *le Nouvel Observateur*, pour la diffusion de l'article de M. Guy Sitbon : « Sexologie : je te tiens, tu me tiens... » Le conseil estime, en effet, que l'enquête du recteur de l'académie, M. Robert Mallet, qui aboutit à un « non-lieu », rend inutile la poursuite de l'action contre ce journal.

Le conseil, en revanche, désire toujours *« exiger réparation »* de la chaine de télévision TF 1, pour *« la très grave diffamation à laquelle* (celle-ci) *a procédé »*. A ce propos, l'université de Vincennes nous demande de préciser que (contrairement à ce que nous avons écrit dans *le Monde* du 18 février) les documents diffusés par cette chaine n'avaient pas été filmés par des étudiants mais par des enseignants ; qu'en ce qui concerne les « travaux pratiques » il s'agissait d'analyse institutionnelle et non de sexologie ; qu'enfin c'est le journaliste auteur du reportage qui a filmé son émission ainsi que les documents en question dans l'atelier de M. et Mme Roussopoulos, enseignants à Vincennes, et non M. Georges Lapassade qui a apporté ces documents.

LA GRÈVE DANS LES I.U.T. S'ÉTEND EN PROVINCE

Les grèves qui ont débuté à la fin du mois de janvier dans les instituts universitaires de technologie de la région parisienne gagnent progressivement la province. A Clermont-Ferrand, à Brest, à Quimper, à Lannion, à Vannes, au Havre, à Montluçon... les cours ont cessé depuis la semaine dernière. Le mouvement s'étend depuis lundi 17 février à Bordeaux.

Les réactions aux projets de M. Haby

LES DIRECTEURS DES INSTITUTS DE RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES : une réforme « rétro » sur le plan pédagogique.

« Dans l'ensemble, le travail des instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) représente aujourd'hui ce qu'il y a de plus cohérent et de plus efficace dans la politique de formation permanente des enseignements du second degré. » C'est sur cette appréciation louangeuse, parue en novembre 1973 dans une note du ministère de l'éducation nationale, que le bureau de l'assemblée des directeurs d'IREM s'est appuyé pour dénoncer, lundi 17 février à Paris, au cours d'une conférence de presse, les projets de M. Haby sur la formation des maitres. La réforme annoncée la semaine dernière par le gouvernement a été jugée *« rétro sur le plan pédagogique »*.

Créés à partir de 1969, les vingt-cinq IREM existant aujourd'hui dans chaque académie ont reçu une quadruple mission : formation continue en mathématiques des maitres ; recherche sur l'enseignement des mathématiques : élaboration et diffusion de documents relatifs à cette discipline ; contribution à la formation initiale des enseignants de mathématiques. Selon leurs directeurs, *« les IREM répondent à un besoin incontesté, puisque quinze mille enseignants environ participent chaque année à leurs activités et que le personnel d'animation correspond à plus de trois mille demi-services d'enseignants du second degré et environ cent cinquante demi-services d'enseignants du supérieur »*.

A la lumière de leur expérience, les directeurs d'IREM reprochent au projet ministériel de ne parler que de l'organisation administrative de la formation des maitres et non du contenu de celle-ci, et de prévoir une durée trop courte. Quant à l'organisation administrative elle-même, ils la jugent peu cohérente en raison de *« la multiplicité des institutions et de leurs cloisonnements internes »*, de l'absence d'équipes de formateurs responsables (les centres étant constitués uniquement *« par un directeur assisté d'un secrétariat »*).

Pour les directeurs d'IREM, au contraire, la formation des maîtres doit être assumée par une équipe pédagogique. Elle relève de la mission des universités et devrait être sanctionnée, à terme, par une maitrise de science et pédagogie d'un type nouveau. Il serait nécessaire, en outre, de mettre en place des institutions universitaires *« ayant pour mission la recherche sur l'enseignement et la formation continue de tous les personnels dont le statut et le mode de fonctionnement devraient s'inspirer des principes qui se sont dégagés de l'expérience des IREM »*.

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE : rester vigilant.

Le Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre vient de réunir son assemblée générale à Paris, au collège Stanislas. Les représentants de l'enseignement catholique y ont présenté à nouveau (*le Monde* du 8 novembre 1974) leurs doléances financières à l'égard des pouvoirs publics.

Au cours d'un débat sur le projet de réforme de l'enseignement, M. Paul Aubret, secrétaire général adjoint de l'enseignement catholique, a notamment déclaré : *« On risque de mobiliser des générations entières de lycéens dans une hostilité organisée contre leur école, parce que personne ne leur aura offert l'alternative d'un projet positif de participation qui soit à la mesure de leur nombre et de leurs rêves... »* Si l'enseignement catholique se veut *« vigilant »* à l'égard du projet, aucune réaction d'hostilité n'a été formulée au cours de cette réunion.

L'essentiel des débats a, en effet, été consacré aux problèmes de gestion de l'enseignement privé. *« Nous demandons que le forfait d'externat soit revalorisé au plus tôt, comme il doit l'être, c'est-à-dire en application stricte de la loi »*, a notamment déclaré Mme Nicole Fontaine, secrétaire générale adjointe de l'enseignement catholique. Le « forfait d'externat » est cette somme que l'Etat alloue, aux termes de la loi Debré, à chaque établissement privé sous contrat d'association. Sa réévaluation pour l'année scolaire 1974-1975, fixée à 6 % (*le Monde* du 25 janvier 1975), est nettement inférieure à l'augmentation réelle du coût de la vie.

Les dirigeants de l'enseignement catholique réclament également *« une modification du contrat d'association »* qui lie la majeure partie des établissements secondaires privés à l'Etat : ils veulent en particulier demander aux pouvoirs publics un changement dans la procédure de nomination des maitres *« de manière que ce soit le chef d'établissement, et non le recteur, qui ait réglementairement le droit à la première proposition de nomination d'un maître »*.

DÉFENSE

A Nancy

DES APPELÉS COMMUNISTES RÉCLAMENT UNE SOLDE INDEXÉE SUR LE COUT DE LA VIE

Une cinquantaine d'appelés de la garnison de Nancy et sa région ont dénoncé la vie de caserne, lundi 17 février à Nancy, au cours d'une conférence de presse réunie par la section départementale des jeunesses communistes en l'honneur de leur secrétaire général, M. Jean-Michel Catala, membre du comité central du P.C.F.

« Nous ne remettons en cause ni le principe du service militaire ni l'autorité du commandement, mais nous réclamons pour chaque appelé les mêmes droits que ceux dont bénéficient tout citoyen dans le civil », ont dit des appelés qui ont demandé, notamment, que la solde du soldat soit calculée par rapport au SMIC et qu'elle soit indexée sur le coût de la vie. Ils réclament la gratuité des transports, le droit aux permissions, de meilleures conditions d'hygiène et de santé.

Des jeunes gens, en civil, ont ensuite distribué des tracts, reprenant ces revendications, dans différentes rues de Nancy.

A la télévision ouest-allemande

Dans une émission consacrée à l'agitation dans certaines unités françaises en République fédérale d'Allemagne, la tribune télévisée « Report » (première chaîne) a diffusé lundi soir un bref film montrant des représentants de « comités de soldats ».

Ce film, qui avait déjà été diffusé par la télévsion française, a présenté des militaires en uniforme, mais portant des cagoules destinées à empêcher leur identification. Ils ont repété les revendications rendues publiques par l'« Appel des cent ».

Le remplacement des avions F-104 en Europe

Les quatre pays clients demandent des précisions supplémentaires aux fournisseurs

De notre correspondant

Bruxelles. — Les ministres de la défense de Norvège, du Danemark, des Pays-Bas et de la Belgique, réunis à Bruxelles le lundi 17 février, pour une *« rencontre définitive »*, ne se sont pas prononcés sur le projet de remplacement de leurs avions de combat F-104 Starfighter par des appareils américains, français ou suédois. On avait l'impression très nette, à l'issue du déjeuner des quatre ministres, que l'indécision, momentanément tout au moins, était considérée comme une aubaine. Plusieurs des ministres européens préfèrent ne pas prendre une attitude avant quelques semaines, le temps de régler le problème politique intérieur posé par l'achat des appareils dans chacun des quatre pays. La date la plus plausible pour la décision semble maintenant être celle citée par le nouveau ministre danois, M. Moeller, qu'il annonce pour le mois prochain *« au plus tôt »*, après une nouvelle réunion au début de mars.

Le ministre néerlandais, M. Vredeling, s'est montré partisan, devant la seconde Chambre, à La Haye, et dans des entretiens, à Bruxelles, d'une solution européenne. Toutefois, M. Vredeling a répété : *« Le YF-16 américain est techniquement meilleur, mais le fait qu'un appareil soit supérieur du point de vue technique n'est pas obligatoirement le seul critère. »* Au cours de son séjour dans la capitale belge, M. Vredeling a laissé entendre qu'en cas de désaccord au sein de son gouvernement il pourrait démissionner

C'est également la position de M. Vanden Boeynants, ministre belge, qui s'est bien gardé de se prononcer pour un type d'appareil plutôt que pour l'autre, mais qui devait, ce mardi 18 février, affronter le bureau du principal parti de la majorité, le C.V.P. (parti social-chrétien flamand). Une fraction de ce parti propose de n'acheter que la moitié des avions prévus et d'affecter l'autre moitié des crédits, c'est-à-dire 15 milliards (1 800 millions de francs français) à des initiatives en matière de coopération au développement. Cette proposition irrite particulièrement M. Vanden Boeynants, qui pourrait, pense-t-on dans certains milieux, adopter la même attitude que celle de son collègue néerlandais.

Dans les différentes délégations, on a laissé entendre, à l'issue de la réunion, qu'un nouvel effort sera demandé aux Français pour qu'ils réduisent le prix du Mirage F 1-M 53, tandis que les Américains seront priés de fournir certaines garanties permettant aux quatre pays de se protéger contre les variations du taux de change du dollar et contre la hausse de l'inflation. Quant au Viggen suédois, son coût est considéré comme nettement trop élevé.

PIERRE DE VOS.

LE GÉNÉRAL HENRY A BORDEAUX

Succédant au général de corps d'armée Marcel Bigeard, secrétaire d'Etat à la défense, le général de division Maurice Henry commandera la IVe région militaire, à Bordeaux. Le général Henry commandait à ce jour la IVe division militaire, stationnée dans l'est de la France et dont le P.C. se trouve à Verdun. Cette nomination figure, parmi d'autres, au « Journal officiel » du samedi 15 février.

Bien qu'entérinée par le conseil des ministres du 12 février, la nomination du général Henry n'a pas été annoncée le jour même par M. Rossi, porte-parole du gouvernement. (« le Monde » du 14 février).

On indique au secrétariat d'Etat auprès du premier ministre que le général Bigeard — n'assistant pas au conseil des ministres comme les autres secrétaires d'Etat appelés à siéger seulement lorsque des affaires les concernant sont débattues — n'avait pas été informé du choix de son successeur. Et c'est par courtoisie à l'égard du général Bigeard que l'annonce de la désignation de son successeur à Bordeaux a été retardée.

Soixante-dix appelés ont signé le « contre-appel » des cent

Soixante-dix appelés du contingent ont signé, à ce jour, le contre-appel des cent, lancé récemment par M. Joël Dupuy de Méry qui, sergent au 5e régiment d'infanterie au camp de Frileuse, dans la région parisienne, a été libéré le 10 février dernier de son service militaire. C'est, du moins, ce qu'a affirmé à des journalistes, le lundi 17 février à Paris, l'initiateur de ce manifeste. Des messages de soutien ont été adressés à M. Dupuy de Méry, notamment par Mmes Juin et de Lattre, MM. Thierry Maulnier et Maurice Druon, de l'Académie française, MM. Louis Pauwels, Jean Cau, Michel de Saint-Pierre, Raoul Girardet et Serge Groussard, le colonel Rémy et MM. Horace Savelli, Carrage et Thupé-Thomé, compagnons de la Libération. Dans leur appel, les signataires *« s'élèvent avec force contre la subversion qui gangrène les régiments »* et ils *« adjurent le chef suprême des armées d'exercer le poids de son autorité pour que cessent ces entreprises de pourrissement »*.

« Mon unique but, a expliqué M. Dupuy de Méry, qui est aujourd'hui cadre commercial dans une société, *est de tenter de réveiller la majorité silencieuse, de faire s'exprimer un courant constater que, dans une démocratie, seule une petite majorité d'opinion qui trouve choquant de d'agités fait entendre sa voix. »* Faisant appel *« au sens civique des Français, et surtout à leur bon sens »*, M. Dupuy de Méry a affirmé : *« Nous ne sommes pas fos de joie à l'idée de passer un an dans une caserne, mais nous savons bien qu'il faut une défense nationale. »* Il a estimé que des réformes étaient souhaitables, notamment pour les permissions, les soldes et l'efficacité de l'instruction militaire.

M. Dupuy de Méry a dénoncé, à cette occasion, *« les méthodes gauchistes de destruction de l'armée, le terrorisme intellectuel et la mutinerie de Draguignan »*. Il a indiqué qu'il avait été *« littéralement effaré et indigné »* d'apprendre, en octobre dernier, que son nom figurait parmi les signataires de l'« appel des cent », qui réclame une amélioration de la condition morale et matérielle du contingent. M. Dupuy de Méry a alors été interpellé, depuis la salle, par M. Jean-Michel Vernochet, ancien appelé au 5e régiment d'infanterie, qui a affirmé que c'est devant témoins et sans pressions que le sergent avait signé le manifeste des cent. Le jeune sous-officier a indiqué qu'il reconnaissait son interlocuteur, mais qu'il démentait avoir signé un appel qu'il continue de condamner.

CORRESPONDANCE

L'incident de Tübingen

Le lieutenant-colonel Pichot, commandant le 5e régiment de dragons, à Tübingen (République fédérale allemande), nous écrit à la suite de l'article de notre correspondant à Bonn, intitulé « A Tübingen, neuf soldats français sont sanctionnés pour des désordres sur la voie publique » :

1) Neuf hommes du rang du 5e régiment de dragons ont été effectivement sanctionnés le 4 février, sur ma demande, par le général commandant la 5e brigade mécanisée. Des punitions de trente jours d'arrêts de rigueur ou de vingt jours d'arrêts leur ont été infligées selon la gravité des infractions qu'ils avaient commises à l'encontre du règlement de discipline générale des armées.

2) Ces sanctions avaient trait à des infractions à la discipline commises le 29 janvier, à la suite d'une réunion amicale d'appelés de mon régiment organisée pour le départ des libérables du contingent 1974/02.

3) A cette occasion, aucune bagarre n'a éclaté et aucun désordre sur la voie publique n'a eu lieu. Une tentative effectuée par quelques soldats en vue de provoquer un rassemblement dans la cour du quartier a, selon les dires d'un appelé interviewé le 9 février par un journaliste d'Europe 1, « tourné court à l'arrivée du capitaine de l'E.C.S. (1), qui a arrangé les choses parce qu'il avait assez d'autorité et assez de prestige vis-à-vis de nous ».

4) L'incident a donc comporté deux phases :

— La première correspondait en fait à un chahut banal de libérables qui n'avaient pas su s'arrêter à temps. La réaction de l'officier de permanence, responsable de l'ordre et de la sécurité, était conforme à sa mission dans le cadre du règlement intérieur. Selon ma promesse, aucune sanction n'a été prise à l'égard des personnels qui s'étaient bornés à participer à ce chahut et les libérables sont tous partis à l'heure prévue.

— Par contre, il est apparu très vite que le début d'attroupement survenu ensuite dans la cour n'avait pas été spontané et que neuf appelés du peloton de transmissions avaient, en le provoquant, tenté d'exploiter un incident banal pour fomenter une manifestation collective contraire au règlement.

C'est ce que l'enquête a prouvé, et ce sont ces hommes qui ont été sactionnés.

5) A ma connaissance, aucun des hommes sanctionnés n'avait donné d'interview à la presse après la manifestation de Karlsruhe.

6) Enfin, la journée des « portes ouvertes » organisée au régiment en septembre dernier n'avait aucun rapport avec l'« appel des cent ».

Elle a lieu chaque année à la même époque et de telles journées sont organisées dans la plupart des formations de l'armée de terre.

A cette occasion, aucun incident n'avait opposé les cadres du régiment aux ressortissants allemands distribuant à l'extérieur du quartier des tracts émanant du GIM, qui signifie non pas « Groupe d'information militaire », mais « Groupe international marxiste » (section allemande de la IVe Internationale).

(1) Escadron de commandement et des services.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

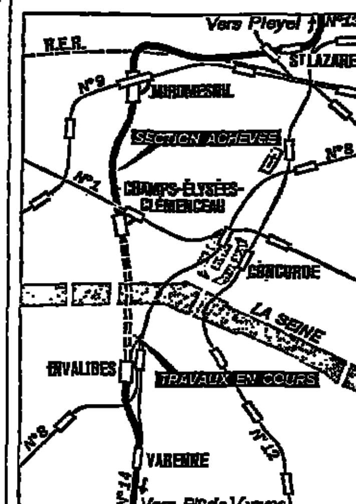
Paris

DE LA PORTE DE SAINT-OUEN A LA PORTE DE VANVES PAR LE MÉTRO EN 1977

M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports inaugure, ce mardi 18 février, le prolongement de la ligne n° 13 *(Porte de Saint-Ouen-Miromesnil)* qui aboutira désormais à la station *Champs-Elysées-Clemenceau* et donnera une nouvelle correspondance sur la liaison Est-Ouest *Neuilly-Vincennes*.

En 1977, cette ligne sera raccordée, aux Invalides, à la ligne n° 14 *(Invalides-Porte de Vanves)*.

A plus longue échéance, le raccordement des lignes 13 et 14, ainsi que leurs prolongements prévus en banlieue doivent créer une nouvelle liaison régionale Nord-Sud, qui remplacera le coûteux projet du R.E.R. prévu par le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1965. La ligne *n° 13 aboutira à Saint-Denis en* 1976 et, ultérieurement, « à l'horizon » 80, à Stains. La ligne n° 14 desservira Vélizy ; une station sera ouverte en 1976, à *Châtillon*.



ENVIRONNEMENT

● PAS D'USINE POLLUANTE A PAGNY-SUR-MEUSE. — Le conseil municipal de Pagny-sur-Meuse (Meuse) s'est opposé *le 17 février, par 7 voix et* 4 abstentions sur 11 votants, à l'installation sur le territoire de la commune de l'usine chimique allemande Chemische Werke Munchen, spécialisée dans la fabrication de stérate de plomb. Saint-Avold (Moselle) en 1973, et Marckolsheim (Bas-Rhin) en 1974 avaient déjà refusé cette usine.

A PROPOS DE...

LES MANIFESTATIONS DES PÊCHEURS

Pourquoi oublie-t-on les « paysans » de la mer ?

L'occupation des locaux du secrétariat général à la marine marchande, le lundi 17 février, par des pêcheurs d'Etaples, a mis en lumière les graves difficultés que traverse ce secteur de l'économie et qui sont plus particulièrement ressenties par les artisans.

Les pouvoirs publics sont pourtant parfaitement informés de la crise structurelle et conjoncturelle des pêches maritimes. M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, a visité successivement au cours des derniers mois les ports du littoral nord et de la Bretagne du Sud. Il vient d'écrire à M. Jacques Chirac pour attirer l'attention du gouvernement sur la situation et lui proposer des mesures urgentes d'apaisement social et de redressement économique.

On sait qu'une aide de 12 millions de francs est prévue cette année pour compenser l'augmentation du prix du gas-oil, qui a fait un bond de 450 % en trois ans et qui représente près de 25 % du chiffre d'affaires d'un bateau au lieu de 10 % il y a dix-huit mois. Cette enveloppe semble toutefois insuffisante, et l'on espère obtenir une rallonge de la Rue de Rivoli.

Autre inquiétude des professionnels : la baisse du cours du poisson. Sur le marché de Boulogne, premier port français de pêche industrielle, les prix de février 1975 sont en nette baisse par rapport à la moyenne de 1974. Les raisons ? Après un hiver très rigoureux, les arrivages de février sont plus abondants et l'on voit même des chalutiers lorientais déberquer leur capture dans ce port. En outre, les importations aggravent la situation. Mais si l'on peut, éventuellement, en vertu de la réglementation de Bruxelles, faire jouer la clause de sauvegarde pour le merlu argentin ou le maquereau polonais, on est sans défense vis-à-vis des apports néerlandais ou danois. Les importateurs, les mareyeurs, les transformateurs et les détaillants n'ont pas toujours les mêmes intérêts que les pêcheurs, ce qui n'est pas de nature à faciliter le règlement des dossiers.

Troisième revendication que l'Etat semble prêt à satisfaire : la création d'une caisse de « chômage intempéries » à l'image de ce qui existe dans le bâtiment, par exemple.

La colère des pêcheurs, avivée par la pollution des eaux (Fos, de Calais à Dunkerque, dans la baie de la Seine), ne peut prendre que des formes violentes lorsqu'ils entendent le premier ministre déclarer aux agriculteurs, le samedi 15 février, à Brioude, par exemple, que devant des situations il faut prendre des mesures exceptionnelles ; il serait inconcevable que le revenu des paysans soit en baisse deux années de suite. Pourquoi à Bruxelles les pêcheurs ne font-ils pas l'objet d'autant de sollicitude que les agriculteurs ? Cet « oubli », M. Joseph Martray, rapporteur des pêches au Conseil économique et social, le regrette lui aussi lorsqu'il déclare :

« Les plus grandes menaces qui pèsent finalement sur les pêches maritimes françaises tiennent à la longue indifférence des pouvoirs publics à l'égard des problèmes de la pêche : secteur traditionnellement oublié de l'économie française. Cet oubli coûte d'ailleurs très cher au pays tout entier, puisque la balance commerciale du poisson est déficitaire de plus de 100 milliards d'anciens francs (la moitié en valeur de la consommation nationale de poisson). A l'image des autres grands pays maritimes, il serait temps que l'on se penche enfin en France sur ce problème pour définir une véritable politique nationale des pêches. »

Cette politique des pêches devra mettre clairement en lumière que le poisson n'est pas moins que la viande un produit essentiel pour toutes les populations du monde encore sous-alimentées, et aussi une source non négligeable de valeur ajoutée pour les pays qui ont la chance comme la France de s'ouvrir sur trois façades maritimes.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

JUSTICE

Pour corruption

TROIS SURVEILLANTS DE FLEURY-MÉROGIS SONT CONDAMNÉS A DES PEINES D'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS.

Trois surveillants de la prison de Fleury-Mérogis aujourd'hui suspendus, MM. Denis Parisi, Henri Macera et Jacques Delgrange, ont comparu lundi 17 février devant le tribunal correctionnel de Corbeil-Essonnes en compagnie de trois détenus, MM. Claude Lipsky, l'ancien animateur du Patrimoine foncier, à présent en liberté, Marc Francelet et Guiseppe Falda, et de deux femmes, Mmes Jeanine Lipsky et Evelyne Fleury.

Ces dernières remettaient aux jeunes surveillants des colis divers, au mépris des règlements de l'administration, pour les trois détenus. En remerciement de ce « service », M. Denis Parisi avait reçu plus de 1 000 francs pour quatre « passages ».

Banale corruption de fonctionnaires mais qui, pour le substitut du procureur, M. Touboul, aurait pu cacher d'autres desseins plus dangereux, telle une fuite. Etrangement, ce ne sont pas les corrompus mais les corrupteurs — les détenus — *contre lesquels le procureur sera* le plus sévère en réclamant un an d'emprisonnement ferme. Dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis seront réclamés à l'encontre des surveillants.

Le tribunal a été plus modéré en condamnant M. Denis Parisi à treize mois d'emprisonnement avec sursis, ses deux collègues à six mois de la même peine, les trois détenus chacun à huit mois d'emprisonnement avec sursis et 2 000 francs d'amende, enfin Mme Evelyne Fleury et Jeanine Lipsky à des amendes, respectivement, de 4 000 et 2 000 francs.

● *Pour mauvais traitements à enfant*, M. Ange Billitierri, vingt et un ans, a été condamné à deux ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Marseille devant lequel il comparaissait le 17 février en qualité de témoin. Il a été arrêté à l'audience et écroué à la prison des Baumettes. Son amie, Mme Marie Bruno, qui était prévenue, l'a accusé d'avoir fait subir des sévices à son enfant, Cecilia, trois ans, qui avait dû être hospitalisée en mars 1974.

L'affaire de la Fumade

Les experts concluent à l'irresponsabilité de Mme de Portal et de sa fille

Selon le rapport d'expertise mentale qui sera signifié mercredi 19 février à 10 heures à Mme de Portal, à sa fille Agnès et à leurs avocats, les experts concluent à l'irresponsabilité pénale des anciennes habitantes de la Fumade. De sorte que nul procès public ne serait engagé et que Mmes de Portal pourraient être purement et simplement internées.

Une déclaration du procureur

Les accusations portées le 13 février devant les caméras de FR 3 par Mlle Agnès de Portal (*le Monde* du 15 février) sur la manière dont fut conduit, le 13 janvier, l'assaut contre la ferme de la Fumade et sur les conditions de son propre internement, ont provoqué une longue déclaration à la presse de M. Roger Bouteiller, procureur de la République à Montauban, qui a notamment affirmé :

« Mlle de Portal s'est plainte d'avoir été séquestrée afin qu'elle ne puisse pas s'exprimer. Je réponds que le juge d'instruction l'a placée sous mandat de dépôt sous inculpations et qu'elle serait à la maison d'arrêt de Toulouse si le juge d'instruction n'avait préféré, compte tenu de son état nerveux, et dans un but humanitaire, la faire placer sous surveillance dans un hôpital avec sa mère, dans des locaux corrects où elles bénéficient des mêmes soins et de la même nourriture que tous les malades de l'hôpital et où les experts psychiatriques ont pu les examiner plus commodément. Mlle de Portal a déclaré que son frère avait été abattu en sa présence. Là, nous touchons au secret de l'instruction, et c'est cette instruction qui établira les conditions du décès de Jean-Louis de Portal. »

Le procureur a d'autre part assuré que, contrairement aux affirmations de Mlle de Portal, ses bêtes n'ont pas été tuées mais confiées à la S.P.A. M. Bouteiller a conclu : *« Quant à la situation pénale de Mme et de Mlle de Portal, je viens d'apprendre que les rapports d'experts psychiatriques venaient d'être déposés. Des conclusions de ces experts sur la responsabilité des patientes dépendra la suite pénale de cette affaire. »*

[Il faut rappeler que les de Portal, répondant il y a près de deux ans à nos questions (« le Monde » du 26 avril 1973) sur les conséquences éventuelles de leur résistance armée, avaient répondu : « De toute façon, aux assises, on pourra s'expliquer. » Sans préjuger des développements de cette affaire, il apparaît souhaitable — sinon nécessaire — que ses aspects douteux, si longtemps maintenus dans l'ombre, soient enfin mis au jour. — J. Rd.]

LA CATASTROPHE DE VIERZY

La chambre d'accusation d'Amiens examine un troisième rapport d'expertises

La chambre d'accusation d'Amiens devait examiner, mardi 18 février, les conclusions d'un troisième rapport d'experts chargés de préciser les causes de la catastrophe ferroviaire de Vierzy (Aisne), qui a fait cent huit morts dans la soirée du 16 juin 1972. Les défenseurs des six fonctionnaires, appartenant ou ayant appartenu à la S.N.C.F., qui avaient été inculpés à la fin du mois d'août 1973, avaient obtenu une troisième expertise parce que les deux premières — celle des experts judiciaires et celle du ministère des transports — semblaient contradictoires. Après avoir pris connaissance du troisième rapport, l'Union des victimes — partie civile — a laissé entendre que d'autres inculpations pourraient intervenir. Elle a qualifié de « coupables et révoltantes » les « négligences mises en évidence par les experts ».

La décision de la cour sera rendue le 4 mars.

M. GISCARD D'ESTAING PRÉSIDE UNE RÉUNION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

M. Valéry Giscard d'Estaing devait présider, mardi 18 février, une réunion du Conseil supérieur de la magistrature. Auparavant, le chef de l'État aura reçu M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, puis MM. Jacques Chirac, premier ministre, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, et Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

En fin d'après-midi, le président de la République devait s'entretenir avec M. Jacques Tessier, président de la C.F.T.C.

A Marseille

UNE INFORMATION POUR ABUS DE BIENS SOCIAUX EST OUVERTE CONTRE LE P.-D. G. DES ÉTABLISSEMENTS GRIFFET

Une information judiciaire pour banqueroute, abus de biens sociaux et infraction à la loi sur les sociétés, vient d'être ouverte par le parquet de Marseille à l'encontre de M. Max Griffet, président-directeur général des Etablissements Griffet, société spécialisée dans la construction de grues automobiles et employant quatre cents salariés, mise récemment en liquidation des biens.

Les faits pour lesquels M. Griffet est poursuivi se rapportent aux activités d'une filiale commerciale, UNICOMAT, qui a été placée à son tour en règlement judiciaire. L'information déclenchée au vu du rapport sommaire présenté par les syndics au procureur de la République et des résultats de l'entreprise comptable ordonnée par le tribunal de commerce de Marseille vise également deux autres responsables de la société. Le dossier a été confié à M. André Aubry, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Marseille.

Les régions

VILLES SANS RACINES

Rencontres à La Villeneuve de Grenoble

Il y a quelques semaines, au cours d'une réunion de copropriétaires du quartier de l'Arlequin, à La Villeneuve de Grenoble, un syndic, qui animait ici sa première réunion, déclara à l'assemblée : « *On m'avait raconté beaucoup de choses sur les habitants de ce quartier, mais finalement vous êtes des gens comme les autres.* » La foule avait éclaté de rire.

Des gens comme les autres... Dans le centre de la ville, dans ces quartiers cossus ou vieillots, où bien des Grenoblois assistent impuissants, depuis trente ans, au développement d'une ville qui, désormais, les dépasse et les déconcerte, on n'est pas très sûr que les habitants de La Villeneuve — les Néopolitains, comme on les appelle parfois — soient des gens très normaux, très équilibrés et raisonnables.

Il suffirait pourtant d'y aller voir. On s'y risque rarement. Quelques courageux ont fait le voyage (3 kilomètres, à vingt minutes du centre-ville). Beaucoup ont rapporté de La Villeneuve des visions d'Apocalypse : « *C'est une pétaudière* », dit l'un, « *un ghetto* » s'attriste un second, « *un repaire de gauchistes* », précise un troisième. Mais la plupart des vieux Grenoblois se sont bornés à frôler La Villeneuve, en auto. D'un boulevard qui la contourne, on peut avoir l'illusion d'une vue d'ensemble. Mais ce n'est qu'un décor qui fait choc : une masse de béton colorié, de hauteur variable, qui serpente sur un kilomètre et demi et masque les montagnes. Des milliers de fenêtres, des centaines de balcons, des immeubles de dix à quinze étages. C'en est trop, en effet, pour ceux qui considèrent qu'habiter plus haut que le troisième c'est s'exposer au vertige.

La Villeneuve, pour une partie de la population grenobloise, c'est un quartier excessif, bruyant, où le vandalisme est monnaie courante parce qu'on a eu le tort « *de vouloir mélanger les classes sociales et les races* ». Et le coût de l'opération n'est pas le moindre des arguments pour critiquer la construction de ce quartier « *où l'on ne peut même pas sortir tranquillement le soir* ».

Alors, on y pénètre un rien inquiet. Mais on en sort le cœur léger et rassuré : La Villeneuve de Grenoble dont le premier quartier — la Galerie de l'Arlequin — est achevé et où certains vivent depuis plus de deux ans, n'est ni l'enfer que décrivent ceux qui n'y vivent pas ni le paradis que croyaient trouver ceux qui avaient aspiré à y vivre. C'est simplement un gigantesque ensemble de logements où, pour la première fois, des bourgeois côtoient des immigrés, où des intellectuels sont les voisins de palier des ouvriers. C'est un quartier où il fait bon vivre pour les uns mais où les autres ne trouvent pas encore assez de raisons d'être parfaitement heureux. Comme ailleurs.

Réaction à un mythe

Les attaques dont La Villeneuve est l'objet — ainsi que la municipalité (de gauche) qui a lancé l'opération et la soutient à bout de bras — s'expliquent comme réaction au premier mythe dont La Villeneuve avait été le sujet. Avant que les premiers habitants n'y aient mis les pieds, certains en parlaient comme d'un futur îlot de socialisme et de fraternité, ou même comme « *le rêve de mai 1968 réalisé en urbanisme* ». Les excès de ce mythe reposaient sur l'enthousiasme de l'équipe d'urbanistes qui lança La Villeneuve. Il s'agissait, d'une part, de loger un grand nombre de Grenoblois (plus de six mille aujourd'hui, quinze mille demain) et, d'autre part, de profiter de l'opération pour repenser entièrement les conceptions architecturales, sociologiques, de l'urbanisme, en associant notamment à la préparation du projet des animateurs et des pédagogues.

Il en est résulté un ensemble humain passionnant où se mêlent des immigrés indifférents et des habitants militants qui veulent prendre leur ville en main, des vieillards logés dans deux foyers qui, pour une fois, n'ont pas été coupés du reste de la ville, des enfants qui bénéficient d'expériences pédagogiques nombreuses et discutées. Tout ici est objet d'expérience et l'imagination y a les coudées franches.

La Villeneuve est, à tous égards, une ville exceptionnelle. Ses promoteurs ont voulu en faire la cité de l'intégration : intégration des équipements, interpénétration des classes sociales. Elle est trop jeune encore pour qu'on puisse sereinement juger de sa réussite. Au-delà des plans d'aménagement, des rêves d'architectes, des certitudes d'urbanistes et de sociologues, il y a aujourd'hui, dans La Villeneuve, des habitants. Nous avons voulu en rencontrer quelques-uns, dont aucun n'est « représentatif » que de lui-même. L'originalité — et le charme — de La Villeneuve de Grenoble, c'est d'abriter en un même quartier autant de destins différents qui, ailleurs, ne se seraient même pas croisés.

La plupart des habitants qu'on peut rencontrer admettent qu'on vit plutôt mieux à La Villeneuve, mais globalement il faudra juger l'expérience dans vingt ans, quand sera retombée l'euphorie de ceux qui y croyaient trop, apaisée l'indignation de ceux qui n'y vivent pas. Ici, comme ailleurs, on trouve ce qu'on apporte : l'insatisfaction d'une vie professionnelle harassante, la maladie, la fatigue, les désunions, la violence des jeunes qui s'ennuieraient partout, mais aussi — pour beaucoup — l'impression de faire naître une ville humaine.

BRUNO FRAPPAT.


(Dessin de CHENEZ.)

Des gens comme les autres, avec quelque chose en plus

EN COMMUNAUTÉ
Ne pas être trop ambitieux

« Oui, ils vivent en communauté. » *Naturellement, on s'attend à trouver des hirsutes un peu crasseux, un joyeux désordre, des enfants casse-pieds qui courent partout. Non, à La Villeneuve même les communautés ne sont pas tout à fait comme partout ailleurs. En tout cas pas celle des M. et des L.*

Pour un peu, en descendant l'escalier intérieur qui conduit à la salle de séjour des M. — André et Odile, — on se croirait plongé dans une page de magazine de décoration. Moquette marron, sièges de mousse mauve, table basse en bois blanc, piano moderne et plantes vertes, le décor est sobre et beau. Il n'en impose pas mais il repose. Partout l'ordre règne. Toute la communauté est à l'avenant : une aventure ordonnée, presque rationnelle, où quatre adultes, un adolescent et trois jeunes enfants changent la vie sans bousculer la famille.

Des communautés, la chronique de La Villeneuve en a déjà recensées beaucoup depuis deux ans, mais la plupart, composées essentiellement d'étudiants, ont rapidement sombré. Celle des M. et des L. paraît avoir plus de chances de durer parce qu'elle a été longuement mûrie

Jusqu'au mois de mars 1973 les M. et les L. vivaient à Paris. Depuis plusieurs années, avec plusieurs autres couples, ils avaient caressé le projet de vivre ensemble. Irréalisable à dix couples, il allait le devenir à deux. Michel et Pierre travaillant dans la même société de programmation et d'organisation industrielles il devait leur être plus aisé de quitter Paris ensemble. Organisateurs de profession, ils n'allaient pas transformer à la légère leur vie familiale. Michel, la quarantaine, un fils de seize ans, un fils de dix, et sa femme, orthophoniste, voulaient bien vivre l'aventure avec les L., mais pas sur des bases floues. Les autres non plus.

C'est ainsi qu'au cours de longues discussions fut établi ce que Michel appelle en souriant un « programme commun de communauté ». *Les éléments essentiels en furent : la réversibilité (la solution choisie devait permettre de revenir en arrière si la vie devenait invivable), l'absence de « projet idéologique » (insistance sur les aspects matériels et les services réciproques), le choix d'un site privilégié (La Villeneuve).*

Cette prudence préalable a, visiblement, payé. Les M. et les L. ont acheté deux appartements de six pièces au dixième étage d'un immeuble de La Villeneuve qui, par un samedi mémorable, retentit du vacarme d'un marteau-piqueur chargé de percer, entre les deux logis, la porte de communication communautaire. Aujourd'hui elle est presque constamment ouverte.

Du point de vue matériel la vie communautaire se résume, apparemment, à peu de chose. Tout le monde dîne ensemble chaque soir de la semaine, une semaine chez les uns, une semaine chez les autres. Les frais de consommation de courant électrique sont partagés, une machine à coudre a été acquise en commun, tous les livres sont regroupés dans un appartement, tous les disques dans l'autre, la machine à laver est commune.

Des limites précises ont été posées à l'interférence entre la vie des deux familles : les enfants logent dans l'appartement de leurs parents, les repas du midi se prennent séparément « pour laisser un temps de vie au niveau de la cellule couple-enfants ».

Sérieux et appliqués jusque dans la vie comunautaire, les M. et les L. ne vivent pas en amateurs à La Villeneuve. André milite au parti socialiste et on le voit souvent aux célébrations de la communauté chrétienne. Pierre, qui déclare « ne se situer nulle part politiquement », *joue sur les mots : il n'a pas l'air très conservateur.*

Discrets, presque « convenables », les communautaires ont construit un édifice d'autant plus solide qu'il ne se veut pas trop ambitieux. Si des difficultés de communication apparaissent au sein de la communauté, comme dans tout groupe humain, leur solution est facilitée par un climat de grande liberté qui correspond à celui de La Villeneuve en général. La communauté est à l'aise à La Villeneuve, communauté plus vaste.

Vieilles dames entre elles

A la résidence des personnes âgées, on entend des petits bruits simples et doux. Bruit sec des ciseaux de couture, craquement du fil à coudre qu'on casse avec les dents et, au fond de la grande salle à manger, cliquetis de petites cuillers qu'on sort pour le thé, servi à quatre heures. Quelques dames âgées sont venues, comme chaque mardi, participer aux activités de l'atelier « travaux manuels ». On y tricote, on y brode, on y coud, on y parle.

« Ça, vous pourrez dire que dans ce foyer on est heureuses. Pour La Villeneuve, c'est autre chose. » Et la vieille dame tremblotante regarde de l'autre côté de la grande baie vitrée là où, pour elle, commence La Villeneuve. A deux pas, mais à plusieurs générations. Des groupes de bambins passent en courant, frôlant les vitres de la résidence. On entend leurs cris étouffés. La dame continue : « Je trouve que les jeunes, aujourd'hui, ont trop de liberté, on ne les tient plus. On casse, on salit, comme c'est amusant ! »

Une autre dame assise, très droite, sur une simple chaise, tournant le dos à la baie vitrée, propose une solution : « Il faudrait des gardiens dans ce quartier, comme dans les squares du centre ville. Les enfants ne sont pas responsables par eux-mêmes, c'est les parents qu'il faudrait punir. » La tête penchée, le regard au-dessus de ses lunettes, elle quête une approbation. « Ils font plus la chasse aux vitres qu'aux gosses », dit quelqu'un.

Située au bout de l'une des branches de la galerie de l'Arlequin, la résidence du Lac, qui tire son nom d'une pièce d'eau artificielle à quelques mètres de là, accueille quatre-vingts personnes âgées, seules ou en couple. Tout y a été conçu de manière à favoriser à la fois la liberté des résidents et leur sécurité matérielle. Réservée aux personnes valides, la résidence construite par l'office départemental des H.L.M. offre des services que chacun est libre de refuser ou d'accepter. C'est ainsi que les repas de midi peuvent être pris dans la salle à manger collective. Mais on peut aussi venir chercher les mets et déjeuner dans sa chambre. Les mêmes avantages sont offerts aux personnes âgées qui habitent, hors de la résidence, dans des appartements de La Villeneuve. Le soir, chacun dîne chez soi ou dans sa chambre.

Mlle Loupy, soixante-quinze ans, habite la résidence depuis 1973. Elle trouve « le personnel charmant et les pensionnaires gentilles ». Son studio, au deuxième étage, comprend une petite entrée, un grand placard, une petite cuisine, une salle de bains et une grande pièce bien éclairée par deux fenêtres d'où l'on voit, en bas, le parc de La Villeneuve, plus loin, la chaîne des Alpes enneigées, en haut le ciel serein. « C'est d'un calme parfait, et excellent pour les nerfs. »

Le matin, Mlle Loupy va au marché de La Villeneuve, situé au pied de la résidence, puis elle remonte chez elle pour faire le ménage. Elle pourrait le faire faire par l'une des aides-ménagères affectées à la résidence, mais « tant que je pourrai »... L'après-midi, parfois, elle se rend à la bibliothèque du C.E.S., ouverte aux habitants, parfois elle participe à l'un des ateliers organisés par les animateurs : émaux, perles, couture et broderie, poupées.

Le club du troisième âge de La Villeneuve organise aussi de courts voyages en autocar dans la région. Le week-end, Mlle Loupy le passe à Grenoble, en ville, chez une nièce. « Il y a, admet-elle, des gens plus malheureux. »

Avec ses deux foyers-résidences construits par les offices d'H.L.M., avec ses appartements pour personnes âgées intégrés aux immeubles, avec son club du troisième âge, La Villeneuve a tenté — et dans certains cas réussi — d'intégrer les « vieux » à la vie d'un quartier neuf. Bien sûr, on ne les voit guère dans les réunions nocturnes où des habitants militants font et refont le monde. Certes, le bruit provoqué — à certaines heures — par des centaines d'enfants courant et jouant dans la rue couverte, sur la place du marché ou dans le parc, tout cela indispose des personnes qui aspirent au calme.

« Vous savez, dit la directrice du foyer, si elles râlent, c'est qu'elles sont en bonne forme. » « Vous ne changerez pas les gens et il y aura toujours des grincheux », dit en trempant un gâteau dans sa tasse de chocolat une petite vieille qui en est à sa troisième maison de retraite et n'a jamais été aussi bien qu'à La Villeneuve. Dans ce quartier qu'on dit inhumain, excessif et démentiel, il y a aussi des endroits où la vie s'écoule sans heurts, où l'on papote autour des belotteurs, où l'on se plaint de la proximité des enfants sans vraiment en souffrir. Où l'on attend paisiblement la mort.

UN JEUNE COUPLE
Savoir où frapper

« *VEUX-TU descendre de là !* » Mais comment faire comprendre à la petite Sylvie — trois ans — que ce qui est permis à l'école maternelle de La Villeneuve ne l'est pas forcément 100 mètres plus loin, 20 mètres plus haut, chez ses parents ? Alors, volent les cacahuètes et les amandes et gare aux verres de porto !

Jean-Pierre, trente-deux ans, fait la grosse voix. Cela lui va mal. Ce moustachu au visage fin et aux cheveux fous est un doux, tout comme sa femme, souriante, qui donne le biberon à un autre enfant. Technicien supérieur dans une entreprise métallurgique, délégué C.G.T. mais chrétien, Jean-Pierre est installé à La Villeneuve depuis deux ans avec Odile, sa femme, laborantine à l'hôpital de Grenoble. Depuis leur mariage ils avaient toujours « *habité des quartiers assez morts, des immeubles de quatre étages où on ne connaissait personne et où les gens vous ferment la porte de l'ascenseur au nez* ». Plusieurs éléments les ont attirés à La Villeneuve : le prix des appartements, l'ampleur des équipements collectifs, le désir de participer à une expérience qui devait faciliter les contacts entre habitants.

Jean-Pierre et Odile ont pu bénéficier de prêts spéciaux « jeunes couples » du crédit immobilier (secteur propriété pour les H.L.M.) qui leur ont permis d'acquérir leur appartement (80 m2, 4 pièces et 1 loggia) pour 91 000 francs. « *On avait pu trouver 15 000 F en raclant les fonds de tiroir, mon employeur m'a prêté 4 000 F, le crédit immobilier 54 000 F, et une banque le reste.* » Avec des remboursements de l'ordre de 500 francs par mois — ce qui équivaut au loyer d'un « immeuble à loyer normal », — Jean-Pierre et Odile ont fait une bonne opération.

Aujourd'hui, « *il y a des gens qui viennent nous voir et qui nous demandent comment nous faisons pour vivre ici. Cela finit par nous donner des complexes. Mais ceux qui nous font ces remarques habitent des résidences avec de l'herbe autour et où l'on s'ennuie prodigieusement* ».

Ce n'est pas le cas à La Villeneuve. « *Pour les relations avec le voisinage, ici, c'est parfait. Il y a toujours dans l'immeuble ou dans la coursive une porte où frapper. On n'avait jamais eu autant de relations, même lorsque nous habitions dans le centre de Grenoble. Il faut dire que ceux qui sont venus ici ont, à part les immigrés, un « esprit Villeneuve » qui facilite les contacts.* » Cet « esprit Villeneuve », qui fait peur aux vieux Grenoblois, est un mélange d'humanisme chrétien, de gauchisme plus ou moins prononcé, de simplicité, de goût pour l'action collective et d'aspiration communautaire.

Sans se faire trop d'illusions, Jean-Pierre et Odile sont sensibles à cet esprit-là, même si parfois les joutes oratoires de certains contestataires aux réunions du soir — il s'en organise pour un oui ou pour un non — les éberluent et les ennuient. Militant en dehors de son quartier, Jean-Pierre ne veut pas être de ces habitants professionnels de La Villeneuve qui courent les réunions, alimentent les polémiques du quartier et disputent à tout bout de champ leur pouvoir aux animateurs professionnels de la Maison de quartier. Jean-Pierre préside l'association des occupants de sa « montée » (propriétaires et locataires) et c'est bien assez.

Attirés ici par l'abondance des équipements (le C.E.S., Maison de quartier, les maisons de l'enfance, les ateliers de travaux manuels, la télé-distribution par câbles, les équipements sportifs), Jean-Pierre et Odile ont dû, bien vite, déchanter. Non pas que ces équipements soient mal conçus ou insuffisants, mais quand on fait, comme eux, la journée continue, on aspire, le soir, une fois rentrés à la maison, à « *jouer un peu avec les enfants qui nous attendent impatiemment* ».

Le temps qui manque, la fatigue qui ôte souvent l'envie de sortir, les enfants qui sollicitent votre présence : on est plus heureux à La Villeneuve qu'ailleurs — même si Jean-Pierre « *en a un peu marre du spontanéisme de certains habitants* », — mais on n'est pas libéré de toutes les contraintes de la vie de travail. Si parfois, comme tout un chacun, Jean-Pierre et Odile ont un coup de cafard, une conversation dans l'ascenseur, un regard ami croisé dans la coursive, la vue sur les montagnes, l'animation sympathique du marché, une réunion fructueuse et les voilà réconciliés avec l'existence. Une ville qui facilite l'existence de ses habitants, c'est presque un chef-d'œuvre.

La galerie de l'Arlequin, premier quartier de La Villeneuve (le second est en construction) compte 2 210 logements dont 1 084 H.L.M., 222 I.L.M.-I.L.N. et 746 logements en accession à la propriété. A la fin de 1973 il y avait 5 657 habitants, dont 2 431 de moins de vingt ans (43 % de la population). On comptait près d'un millier d'enfants de moins de quatre ans. Environ un habitant sur cinq est immigré.

Seize pour cent des chefs de famille sont cadres supérieurs ou membres de professions libérales, 23 % cadres moyens, 17 % employés ou petits commerçants, 24 % ouvriers et 18 % inactifs (étudiants, retraités).

La galerie qui court sous les immeubles, du nord au sud, a 1,3 kilomètre de long. Les automobiles en sont bannies. Il existe quatre parkings — silos totalisant 1 350 places et 450 places de stationnement au sol, à la périphérie du quartier, ce qui est insuffisant.

Les équipements actuels de La Villeneuve comprennent : un service de crèche à domicile, deux haltes-garderies, cinq maisons des enfants (écoles maternelles et élémentaires), un collège d'enseignement secondaire (1 200 élèves) qui fait office de Maison de quartier avec bibliothèque, restaurant ouvert aux habitants, ateliers, salles de 600 et 150 places, etc. Le quartier possède, en outre, un foyer et un club pour personnes âgées, dix logements spéciaux pour handicapés, deux centres sportifs, une piscine, un réseau de télédistribution par câble qui diffuse des émissions d'information, des débats, des films.

Le parc de La Villeneuve, que borde le quartier de l'Arlequin, aura, lorsqu'il sera achevé, une superficie de 20 hectares.

Trois cents personnes environ sont affectées à l'animation de La Villeneuve : 140 enseignants, 80 employés municipaux (entretien, accueil, restaurant, aide sociale) et 80 animateurs professionnels (de la formation permanente aux ateliers de bricolage, de la télédistribution au club du troisième âge).

Le budget de fonctionnement du quartier pour 1975 est évalué à 10 millions de francs (dont 80 % représentent des dépenses en personnel).

Ce que vous connaissez des Caisses d'Epargne:

L'Écureuil...
et le livret de Caisse d'Épargne

...et ce que vous ne connaissez (peut-être) pas:

• En fait, il y a deux livrets et votre argent est toujours disponible.

<u>Le livret A.</u>
intérêt : 7,50 % l'an exonéré d'impôt.
plafond des dépôts : 25 000 F.
les salaires, pensions, retraites peuvent y être versés.
les quittances de gaz, EDF, téléphone, etc., peuvent être prélevées automatiquement.
en voyage, vous trouverez 20 000 points d'accueil Caisse d'Epargne en France où vous pouvez, dès 16 ans et sans autorisation, retirer jusqu'à 1500 F tous les 8 jours.
Bien entendu, tous ces services sont gratuits.

<u>Le livret B.</u>
Mêmes avantages que pour le livret A mais les dépôts sont illimités et l'intérêt de 7,50 % l'an est assorti d'une option fiscale.

• L'Ecureuil vous aide à vous loger.

<u>Le livret d'Epargne-Logement :</u>
si vous avez des projets à moyen terme (18 mois minimum).
Après avoir épargné durant cette période et acquis 300 F d'intérêts au moins, vous avez droit à un prêt au taux exceptionnel de 4,75 %* l'an et pouvant aller jusqu'à 100 000 F.

<u>Le plan d'Epargne-Logement :</u>
si vous avez des projets à plus long terme (4 ans).
Les versements fixes que vous déterminez vous-même vous rapportent 9 % (exonéré d'impôt). Vous pouvez à la fin du contrat emprunter jusqu'à 100 000 F au taux de 6 %* l'an.

De plus, vous avez la possibilité de céder votre droit au prêt à vos enfants ou à vos parents.

> <u>Attention :</u>
> Le livret et le plan d'Epargne-Logement vous permettent de bénéficier du "Prêt Complémentaire des Caisses d'Epargne" au taux de 10,50 % l'an. Une exclusivité.

• Vous avez aussi d'autres formes d'Epargne :

<u>Les Bons d'Epargne</u>, pratiques, négociables et, si vous le souhaitez, anonymes. Ils existent en coupures de 100 à 10 000 F d'une durée de 2, 3 ou 5 ans.

<u>deux SICAV</u>, soit en actions avec le Livret-Portefeuille, soit en obligations avec la SNFO (Sté Nouvelle France Obligation).

• Et pour améliorer votre vie de tous les jours...

<u>Les prêts individuels.</u>
Si vous avez besoin d'un emprunt pour l'acquisition, l'aménagement d'une résidence principale ou l'établissement de vos enfants, renseignez-vous à votre Caisse d'Epargne.

<u>Les prêts aux Collectivités.</u>
Placé à la Caisse d'Epargne, votre argent vous rapporte deux fois : en effet, les fonds déposés sont utilisés en partie pour financer les équipements collectifs : écoles, hôpitaux, routes, HLM, etc.

<u>Le Conseiller en Epargne.</u>
C'est un spécialiste désintéressé qui se mettra à votre service pour étudier vos problèmes, et guider vos décisions financières.

<u>Le Centre de Recherches sur le Budget Familial.</u>
Installé à Paris, ce centre dispose d'une dizaine d'antennes régionales.
Son objectif est d'apporter aux familles les techniques modernes de gestion du budget quotidien, un meilleur art d'acheter.

<u>Et d'autres services encore.</u>
Locations de coffre, souscription d'un Contrat Europ Assistance...

* Pour les livrets et les plans postérieurs au 1-1-1975.

Caisses d'Epargne 
sachez vous en servir.

PUBLICIS M 2338

Comment établir votre déclaration de revenus

La déclaration des revenus que vous devez souscrire « avant le 1er mars 1975 » pour vos revenus de 1974 se présente sous une forme identique à celle de l'an dernier. Cependant, quelques aménagements y ont été apportés par l'administration, afin de tenir compte de la législation nouvelle qui concerne principalement :

- **Vos charges de famille ;**
- **Les dépenses effectuées pour économiser le chauffage.**

Comme en 1974, vous êtes dispensés d'effectuer vous-même les opérations nécessaires à l'application des abattements prévus par la loi. Cependant, si vous désirez connaître le montant de votre revenu imposable et être ainsi en mesure de calculer l'impôt que vous aurez à payer, vous pourrez faire ces calculs en utilisant le cadre spécial figurant à la quatrième page de la notice explicative qui accompagne l'imprimé de déclaration.

Ce qui a changé

I. — La nouvelle majorité civile et le quotient familial

La loi du 5 juillet 1974 a fixé à dix-huit ans l'âge de la majorité légale, et la loi fiscale a été adaptée à cette nouvelle disposition du droit civil. Cependant, le législateur n'a pas voulu supprimer les avantages acquis. Aussi le nouveau régime concernant les enfants à charge est-il le suivant :

1) Enfants célibataires

a) ENFANTS AGES DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. — Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er janvier 1974, ainsi que les enfants nés en 1974 et les infirmes, quel que soit leur âge, donnent droit à une demi-part de quotient familial. Les parents peuvent demander l'imposition distincte de leur enfant, lorsque celui-ci a des revenus personnels.

> **— CAS DES PARENTS DIVORCES OU SEPARES : l'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu jugement).**
>
> **Le parent qui n'en a pas la garde ne peut le considérer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.**

b) ENFANTS ATTEIGNANT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN COURS D'ANNEE. — D'après la jurisprudence du Conseil d'Etat, un contribuable peut compter à charge un enfant devenu majeur en cours d'année, tout en déclarant seulement les revenus perçus par l'enfant avant la date de la majorité. L'enfant, de son côté, déclare uniquement les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) ENFANTS AGES DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. — Ces enfants, lorsqu'ils sont célibataires, sont, en principe, imposés à leur propre nom. La loi leur offre cependant la possibilité d'être rattachés au foyer fiscal de leurs parents. Cette option est réservée aux enfants qui remplissent l'une des conditions suivantes : être âgés de moins de vingt et un ans ; être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ; effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

— *Conditions de l'option pour le rattachement.* — Annuelle, elle est irrévocable pour l'année considérée. L'option de l'enfant est formulée sur papier libre. L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à sa charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement. Le chef de famille qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire de quotient familial. Toutefois, l'avantage résultant de cette demi-part est limité à 6 000 F (en impôt).

> **REMARQUES. — Cette limitation ne pénalise les revenus qu'à partir d'un niveau relativement élevé. Ainsi, pour un foyer où le seul enfant entre dans cette catégorie, il faut que le revenu brut total du chef de famille soit supérieur à 244 580 F (20 380 F par mois).**
>
> **Le rattachement entraine, pour le chef de famille, l'obligation d'inclure dans son revenu imposable les revenus perçus par l'enfant pendant l'année entière.**

— *Cas des parents divorcés ou séparés.* — Le rattachement peut être demandé vis-à-vis de l'un ou l'autre des parents. Mais, la pension alimentaire que peut verser le parent non bénéficiaire du rattachement n'est pas déductible, même si elle est servie en exécution d'une décision de justice.

Cependant l'administration admet que les pensions non déductibles pour l'un des parents ne soient pas imposées entre les mains de l'autre parent ou de l'enfant.

2) Enfants mariés

Les enfants mariés ou chargés de famille, âgés de moins de 21 ans, âgés de moins de 25 ans lorsqu'ils sont étudiants, sans limite d'âge lorsqu'ils effectuent leur service militaire, peuvent opter pour le rattachement au foyer fiscal des parents.

Ce rattachement présente des caractéristiques : il est global, c'est-à-dire qu'il est applicable même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge ; il peut-être demandé à la famille de l'un ou l'autre des conjoints.

L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme *d'un abattement sur le revenu imposable de 6 000 F par personne prise à charge.*

> **REMARQUES. — Le parent non bénéficiaire du rattachement peut, le cas échéant, bénéficier de la demi-part supplémentaire prévue en faveur des personnes seules ayant un enfant majeur.**
>
> **En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut à la fois bénéficier d'une majoration de quotient familial et d'un abattement.**

3) Enfants infirmes

Le plafonnement à 6 000 F de l'avantage afférent à la demi-part de quotient familial n'est pas applicable lorsqu'il s'agit d'un enfant infirme. D'autre part, en vertu de la jurisprudence du Conseil d'Etat, les parents d'enfants majeurs infirmes peuvent renoncer au bénéfice du quotient familial et déduire une pension alimentaire.

II. — Les dépenses effectuées pour économiser le chauffage

La notice officielle spéciale établie par l'administration et que vous pouvez vous procurer dans les centres des impôts ne nécessite pas d'explications supplémentaires, si ce n'est de signaler que c'est la première fois que les *locataires* sont autorisés à déduire de leurs revenus des sommes engagées dans des travaux relatifs à l'appartement qu'ils habitent. En outre, *ces déductions ne peuvent être effectuées que pour les résidences principales* et non pour les résidences secondaires.

Dans le cadre des mesures décidées en vue d'économiser l'énergie, la loi de finances pour 1975 a autorisé, pour la première fois, les contribuables à déduire de leurs revenus de l'année 1974 (revenus pour lesquels la déclaration doit être souscrite en 1975) certaines dépenses de nature à réduire la consommation des combustibles utilisés pour le chauffage des logements.

1) Les conditions et les limites dans lesquelles la déduction est autorisée.

● LA DEDUCTION CONCERNE TOUS LES CONTRIBUABLES, quelle que soit leur qualité : propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, et ne concerne que *l'habitation principale*, à la condition qu'elle ait été construite avant le 1er mai 1974.

● CETTE DEDUCTION S'OPERE DANS CERTAINES LIMITES.

— *Jusqu'en 1974*, les propriétaires d'un logement utilisé comme habitation principale pouvaient déduire de leurs revenus :

— les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction ou les grosses réparations afférents à leur habitation, et les dépenses de ravalement de ce même immeuble,

— dans la limite de 5 000 F + 500 F par enfant à charge

— *Dans le nouveau régime*, cette limite est portée pour tous les contribuables (propriétaires et locataires) à 7 000 F + 1 000 F par enfant à charge. Elle englobera les déductions de dépenses concernant l'économie d'énergie.

● LA DEDUCTION NE POURRA S'OPERER QU'UNE SEULE FOIS POUR UNE MEME RESIDENCE.

2) Les dépenses à prendre en considération.

● DEPENSES DESTINEES A L'AMELIORATION DE L'ISOLATION THERMIQUE

— *Les dépenses déductibles* du revenu concernent l'achat et la pose : de doubles vitres et doubles fenêtres, de châssis à étanchéité renforcée, de joints métalliques, de matériaux isolants (laines de verre, liège, mousses de polystyrène, de polyéthylène...), à condition que ces matériaux soient d'une épaisseur d'au moins 3 cm et qu'ils soient appliqués sur les parois intérieures ou extérieures des façades et pignons, les plafonds sous combles et sous terrasses, les planchers sur sous-sols ou caves ou les canalisations et réservoirs d'eau chaude et d'air chaud.

● DEPENSES RELATIVES A LA MESURE ET A LA REGULATION DU CHAUFFAGE. — Il s'agit notamment de l'achat et de la pose : de systèmes de régulation par thermostats d'ambiance ou par sondes extérieures ; d'horloges de programmation, de robinets thermostatiques, de compteurs de calories...

Les autres dépenses ne peuvent être déduites et notamment les travaux annexes aux travaux ci-dessus et les dépenses de réglage et d'entretien des installations de chauffage

● REMPLACEMENT DE CHAUDIERES. — Sont déductibles les dépenses concernant les travaux suivants : remplacement d'une chaudière à fuel usagée par une chaudière neuve de puissance au plus égale à l'ancienne, fonctionnant exclusivement au fuel, au gaz, au charbon, au bois ou encore fonctionnant à la fois au charbon ou au bois ; ou par des appareils captant l'énergie solaire ; installation d'appareils de chauffage d'appoint fonctionnant à l'énergie solaire ; quote-part du contribuable dans le coût des installations utilisant l'énergie géothermique.

> **REMARQUES. — Une notice détaillée spécialement consacrée à ces déductions sera délivrée aux contribuables intéressés par les services fiscaux (bureaux d'impôts locaux auxquels les déclarations de revenus sont adressées).**

Imprimés à utiliser

- *Déclaration proprement dite n° 2042 (blanche à impression noire et bleue).*
- *Annexe A, bleue n° 2044, si vous louez des immeubles urbains ou ruraux.*
- *Annexe B, rose, n° 2047, si vous percevez des revenus en provenance des territoires d'outre-mer et des pays étrangers.*
- *Annexe C, blanche et verte, n° 2048, si vous avez réalisé une plus-value lors de la cession ou de l'expropriation d'un terrain à bâtir.*
- *Imprimé chamois, n° 2039, pour les profits immobiliers : cession dans les dix ans de leur acquisition d'immeubles bâtis ou non bâtis ; opérations de lotissements.*

La déclaration des revenus

● *Qui doit remplir cette déclaration ?*

CAS GENERAL. — La déclaration doit être souscrite par le chef de famille, dès lors que l'un des membres du foyer fiscal perçoit des revenus imposables.

MARIAGE EN COURS D'ANNEE. — Deux déclarations doivent être souscrites : l'une par la jeune femme pour la période antérieure au mariage (du 1er janvier 1974 à la date du mariage), la seconde par le mari pour l'ensemble de ses revenus de l'année ainsi que pour les revenus de sa femme pour la période postérieure au mariage. Cependant, chacun des contribuables dispose en ce qui le concerne de deux parts.

DECLARATION SOUSCRITE PAR LA FEMME MARIEE. — Excepté le cas précédent, la femme mariée ne doit souscrire une déclaration distincte que dans les situations suivantes : séparée de biens, elle ne vit pas avec son mari ; en instance de divorce ou de séparation de corps, lorsque le tribunal l'a autorisée à avoir une résidence séparée ; abandonnée par son mari ou si elle a quitté le domicile conjugal et dispose de revenus distincts ; décès du mari en cours d'année (la veuve doit alors déclarer en son nom personnel les revenus qu'elle a réalisés depuis le décès).

DECLARATION SOUSCRITE PAR ENFANT A CHARGE. — Le chef de famille dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, cet enfant doit souscrire une déclaration séparée et cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents. L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une fraction très faible du revenu des parents.

Page 1 de la déclaration n° 2042

DATE DE NAISSANCE. — La date de naissance est très importante, en particulier pour les personnes âgées. En effet, il ne vous est plus demandé d'indiquer en page 2 si vous avez plus de soixante-cinq ans. A partir de votre date de naissance l'ordinateur appliquera automatiquement les déductions auxquelles vous pouvez prétendre.

ADRESSE. — N'oubliez pas d'indiquer votre ancienne adresse. Si vous avez déménagé au cours de l'année 1974, cela évitera que des demandes de renseignements ne vous soient adressées en cours d'année.

SIGNATURE. — Cette année, pour la première fois, il est recommandé à l'épouse de signer avec son mari la déclaration de leurs revenus. Cette signature n'est pas obligatoire.

Page 2 de la déclaration n° 2042

Cette page doit être remplie avec attention, car elle permet de déterminer le quotient familial qui permettra le calcul de votre impôt.

— *Le cadre I. — enfant né et décédé en 1974.* — En pareil cas, l'enfant n'est retenu dans le quotient familial que s'il a vécu six mois au moins.

— Le *cadre II* est très important. Par exemple, si vous êtes veuve et que vous avez un enfant majeur imposé à part, vous bénéficiez d'une part et demie de quotient familial. Il convient donc que vous cochiez les cases correspondantes V et E ou K.

— Le *cadre III : charges de famille* est également important. La plupart des renseignements utiles pour le remplir sont donnés ci-dessus dans la rubrique « ce qui a changé ». Précisions complémentaires : le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

En ce qui concerne les *personnes à charge autres que les enfants* : depuis l'an dernier, tous les contribuables peuvent considérer comme à charge leurs ascendants (ascendants du chef de famille ou de son conjoint) vivant sous leur toit, à la condition que le revenu cumulé du contribuable concerné et de son ascendant n'excède pas 20 000 F (+ 4 000 F par personne à charge supplémentaire). Si la situation d'un contribuable ne correspond pas à ces critères, celui-ci peut déduire une pension alimentaire. Les explications à ce titre seront données avec les renseignements relatifs à la page 4, dans le paragraphe « charges à déduire du revenu global ».

D'autre part en ce qui concerne *les collatéraux*, le régime applicable aux ascendants l'est également, dans les mêmes conditions de revenus, aux frères et sœurs du contribuable ou de son conjoint, vivant sous son toit, mais seulement s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité.

ELEMENTS DU TRAIN DE VIE. — Cette rubrique doit obligatoirement être remplie. Elle servira à l'administration fiscale à vérifier si les revenus que vous déclarez sont compatibles avec votre train de vie. Dans la négative, une déclaration plus détaillée (formule n° 2060) vous serait demandée par la suite. Un contribuable ne peut être imposé d'après son train de vie (et non d'après ses revenus de 1974) que si la base d'imposition résultant du barème « signes extérieurs de richesse » est supérieure à 30 000 F et si, en outre, elle excède d'au moins un tiers non seulement le revenu net global qu'il a déclaré au titre de l'année 1974 mais aussi celui qu'il a déclaré au titre de l'année 1973.

Page 3 de la déclaration n° 2042

1) Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

a) Montant brut des revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne S)

Doivent être déclarés sous cette rubrique, lorsqu'ils ne figurent pas dans les recettes provenant de l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale ou agricole (ils seraient alors inclus dans les bénéfices imposables de l'exploitation), ou qu'ils ne sont pas exonérés, les produits des créances hypothécaires, privilégiés et chirographaires, à l'exclusion de celles représentées par des obligations et des effets publics (qui doivent être déclarées à la ligne V) ; les dépôts de cautionnements en numéraire ; les comptes courants. Cependant, ne sont pas à déclarer sous cette rubrique les produits qui ont été soumis, soit sur option du bénéficiaire, soit obligatoirement, au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 33 1/3 % (ce taux applicable aux produits perçus depuis le 1er janvier 1974 était précédemment de 25 %).

C'est le revenu brut diminué des frais qui ont été supportés pour l'acquisition et la conservation de ce revenu qui doit être porté sur cette ligne.

b) Avances, prêts ou acomptes reçus en tant qu'associé de sociétés à capitaux (ligne T)

Il s'agit des sommes mises à la disposition des associés des sociétés de capitaux et qui, sauf preuve contraire, sont considérées comme des revenus distribués.

Ces sommes n'ont pas à être déclarées lorsqu'il peut être prouvé qu'elles représentent un véritable prêt consenti pour une durée déterminée à un taux d'intérêt normal.

c) Revenus de valeurs mobilières (lignes U et W)

A compter des revenus de 1974, l'abattement sur le revenu des obligations est porté de 1 000 à 2 000 F (sont concernées les obligations qui n'ont pas supporté le prélèvement libératoire de 25 %). Cet abattement vise les intérêts des obligations et bons à long terme revêtant la forme de titres négociables, émis en France et dans les départements d'outre-mer, qu'ils soient cotés ou non en Bourse, et non assortis d'une clause d'indexation (cependant, les intérêts de l'emprunt d'Etat 7 % 1973 — qui comporte un système d'indexation — bénéficient de l'abattement forfaitaire). L'abattement n'a pas à être déduit de la somme imposable, cette opération étant effectuée par l'ordinateur.

Conseils pratiques

● Vous devez envoyer la déclaration 2042 et ses annexes (dont vous aurez conservé un double) au centre des impôts (et non au percepteur) dont votre résidence dépend (en cas de pluralité de résidences, au lieu de votre principal établissement). Si vous êtes domicilié à l'étranger, vous devez l'adresser au Centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75002 Paris.

● Cette déclaration doit en principe être souscrite pour le 28 février au plus tard. En cas de prorogation éventuelle de ce délai, nous vous préviendrons aussitôt.

● Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

En dehors des tantièmes, des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus de valeurs mobilières (autres que les obligations) donnent lieu à l'établissement, par l'organisme payeur, d'un « certificat d'impôt déjà versé au Trésor » (avoir fiscal). Vous devez additionner tous les certificats en votre possession. Leur montant est à ajouter à celui des intérêts des revenus, que ceux-ci ouvrent ou non droit à un avoir fiscal. Le total obtenu est porté sur la ligne W.

d) Frais et charges venant en déduction (ligne X)

Ce sont les frais de garde des titres, le montant de la location des coffres, etc. Par contre, ne doivent pas être déduits sur cette ligne les frais d'encaissement.

e) Ligne Z

Vous devez inscrire sur cette ligne le montant des avoirs fiscaux qui figurent sur vos certificats. Ces derniers doivent être joints à votre déclaration. L'ordinateur déduira ce montant de l'impôt que vous aurez à payer Si ce dernier est inférieur au montant de l'avoir fiscal, la différence vous sera restituée ultérieurement.

(Lire la suite page 14.)

FISCALITÉ

Comment établir

2) Revenus fonciers et immobiliers

a) *Revenus fonciers (ligne A)*

Les revenus des logements dont le propriétaire se réserve la jouissance (résidence principale, résidence secondaire) ne sont pas imposables à l'impôt sur les revenus. Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles *donnés en location* et les revenus des propriétés dont le contribuable se réserve la jouissance mais qui ne sont pas affectés à *l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...)*. Si vous avez de tels revenus, qu'ils proviennent de la location directe d'un immeuble ou de participation dans les sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés (sociétés de copropriété transparentes, sociétés civiles faisant appel public à l'épargne...) vous devez remplir l'annexe A n° 2044 de couleur bleue. Le résultat obtenu sur cet imprimé (revenu ou déficit) est à reporter à la ligne A de la déclaration générale.

Des explications très détaillées étant données à la page 4 de l'annexe A, nos propres explications sont limitées aux points suivants :

● **Propriétés rurales**

Ce sont celles qui comprennent soit seulement des terrains non bâtis, soit à la fois des immeubles bâtis et, principalement, des terrains non bâtis (maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, éventuellement, carrières à ciel ouvert et terrains de camping non aménagés et non gardés). Bien entendu, ne sont à déclarer au titre des revenus fonciers que les propriétés agricoles données en location. En cas d'exploitation directe par le propriétaire, ou de métayage, l'imposition est effectuée au titre des bénéfices agricoles.

● **Exonération des bâtiments d'exploitation**

Le revenu de ces bâtiments bénéficie d'une exemption permanente d'impôt sur le revenu, aussi n'avez-vous pas à la déclarer à la ligne 1 de l'imprimé. Corrélativement, vous ne pouvez pas déduire les charges afférentes à ces bâtiments. Si ces charges excèdent le revenu brut, vous avez alors la possibilité de les déduire en renonçant a l'exonération. Cette renonciation écrite doit être jointe à la déclaration de vos revenus. Elle est définitive et peut être formulée de cette façon : *« Je déclare renoncer de manière définitive et pour l'ensemble des propriétés rurales que je donne en location à l'exemption du revenu des bâtiments ruraux prévu à l'article 15-1 du C.G.I. »* Cette renonciation, limitée à l'impôt sur le revenu, est sans incidence au regard de la contribution foncière dont sont exonérés les bâtiments ruraux (étables, porcheries, granges...).

● **Propriétés urbaines**

Les propriétés urbaines comprennent non seulement les immeubles situés dans les villes mais également les immeubles d'habitation et leurs dépendances situés dans les bourgs et villages des communes rurales.

● **Principales dépenses d'entretien et de réparation déductibles**

Réfection des toitures, des planchers, parquets et escaliers ; traitement des bois contre les parasites ; recrépissage, réparation, ravalement des murs ; réparation des cheminées et des gros murs mitoyens ; remise en état des boiseries, peintures... détériorées lors des gros travaux ; honoraires d'architectes relatifs à ces travaux déductibles... Le contribuable doit pouvoir justifier du montant des dépenses déduites soit par des factures, soit par tout autre mode de preuve.

> **JURISPRUDENCE. — Un arrêt du Conseil d'État du 16 janvier 1974 précise qu'un contribuable qui a mis gratuitement à la disposition de sa mère un appartement dont il est propriétaire, doit être regardé comme en ayant conservé la jouissance. Par suite, il n'est pas en droit de déduire le déficit provenant de cet immeuble de ses revenus fonciers se rapportant à d'autres immeubles.**
>
> **Un autre arrêt du 16 janvier 1974 précise qu'une femme mariée sous le régime de la séparation de biens, qui, en vertu d'un contrat de bail régulier, a donné en location à son mari, moyennant un loyer que celui-ci lui a effectivement payé, un immeuble dont elle est propriétaire, doit être regardée comme s'étant réservé la jouissance dudit immeuble dès lors qu'elle y habite avec son mari. De ce fait, les dépenses de réparation qui y ont été effectuées ne peuvent être déduites des autres revenus fonciers compris dans le revenu global que le mari, en sa qualité de chef de famille, est tenu de déclarer.**
>
> **Un arrêt du Conseil d'État du 13 février 1974 prévoit qu'un contribuable, qui, après avoir cessé d'exploiter un fonds de commerce dans un immeuble dont il était propriétaire, a réalisé dans cet immeuble, qu'il n'habitait pas, des travaux de réparation et d'entretien, ainsi que des travaux d'amélioration d'un logement, doit être regardé comme ayant exposé les dépenses correspondant à ces travaux en vue de parvenir à la location de l'immeuble, même s'il a cherché en même temps à le vendre. En conséquence, ces dépenses son entièrement déductibles de ses revenus.**

b) *Profits immobiliers (ligne B)*

Sont inscrits ici les résultats obtenus à la ligne 18 de la déclaration n° 2039 qui doit être souscrite par tout contribuable qui a réalisé au cours de l'année 1974 : soit des profits à l'occasion de la cession, dans les dix ans (délai porté de cinq à dix ans par la première loi de finances rectificative pour 1974) de leur acquisition ou de leur construction, d'immeubles non bâtis ou bâtis, ou de droits mobiliers ou immobiliers afférents à tels immeubles (l'imposition n'est pas due lorsque le contribuable est en mesure de justifier que l'achat ou la construction n'a pas été fait dans une intention spéculative) ; soit des profits à l'occasion d'opérations de lotissements.

Cette declaration n'a pas à être souscrite pour les profits consécutifs aux cessions de résidences principales occupées par le cédant en tant que *telles* soit depuis la date de leur acquisition ou de leur achèvement, soit postérieurement à cette date, mais à la condition, en ce cas, que l'occupation ait été continue pendant au moins cinq années.

c) *Bénéfices provenant des constructions immobilières (ligne C)*

Doivent être déclarées sous cette rubrique les plus-values nettes réalisées à titre habituel par des personnes physiques à l'occasion de la cession d'immeubles qu'elles ont fait construire ou qu'elles ont construits, dans la mesure où le prélèvement supporté par ces plus-values (de 15, 25, 30 ou 33 1/3 %) n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu.

d) *Plus-values sur la cession de terrain à bâtir (ligne D)*

Doivent être déclarées ici les plus-values réalisées en 1974 à l'occasion de la cession à titre onéreux ou de l'expropriation de terrain à bâtir, que ces terrains aient été acquis par le vendeur à titre onéreux (achat, échange...) ou aient été recueillis par lui à titre gratuit (succession, donation...) ; toutefois, il n'y a pas lieu de déclarer sous cette rubrique les plus values réalisées lors de la cession de terrains acquis à titre onéreux depuis moins de dix ans (qui doivent être déclarés à la *ligne B*), sauf si *le* vendeur est en mesure de prouver que cet achat n'a pas été fait dans une intention spéculative. Sont portés à cette ligne les résultats constatés au bas de la troisième page de l'imprimé n° 2048 (annexe C).

e) *Revenus encaissés hors de France*

Doivent figurer ici les revenus provenant de l'étranger et des territoires d'outre-mer, tels qu'ils apparaissent *sur* l'imprimé n° 2.047 (annexe B). Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

3) Revenus des professions non salariées

Sous cette rubrique doivent figurer les résultats (bénéfice ou déficit) des activités suivantes : agriculture, professions industrielles et commerciales, professions non commerciales, rémunérations des gérants et associés.

a) *Bénéfices agricoles*

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte, quelles que soient l'importance et la qualité de terres cultivées et même s'il exerce à titre principal une autre activité. Cette catégorie de revenus comprend essentiellement l'exploitation de tous terrains propres à la culture, l'élevage, la production forestière, les champignonnières, les marais salants...

● **Exploitant soumis au régime forfaitaire**

La détermination du bénéfice forfaitaire unitaire est effectuée par la commission départementale des impôts et publiée au *Journal officiel*. Par ailleurs, le classement de l'exploitation de polyculture est effectué par l'inspecteur des impôts avec le concours de la commission communale des impôts directs. Le résultat de ce classement est affiché en mairie et peut être contesté par le contribuable concerné pendant le délai de quinze jours fixé pour l'affichage.

Les contribuables n'ayant que des revenus agricoles doivent souscrire la déclaration indiquant le montant de leur bénéfice dans le délai imparti pour la dénonciation du forfait (dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires agricoles au *Journal officiel* ou vingtième jour suivant la détermination définitive du classement de l'exploitation de polyculture). Les contribuables ayant d'autres revenus sont tenus de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal en inscrivant pour leur revenu agricole une croix dans le cadre de la *ligne G (forfait non encore fixé). Lorsqu'ils posséderont* les éléments nécessaires pour calculer le montant de leur bénéfice, ils devront souscrire une déclaration complémentaire.

● **Exploitant imposé d'après le régime du bénéfice réel**

Ce régime est applicable soit sur option du contribuable, soit obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation excèdent 500 000 F pendant deux années consécutives.

Le bénéfice réel de l'exploitation agricole est déterminé selon les règles applicables en matière de bénéfices industriels et commerciaux sous réserve de quelques aménagements. En plus de la déclaration générale n° 2042, les contribuables concernés doivent remplir les imprimés n°s 2 143 à 2 150.

> **REMARQUE. — Avant d'opter pour le régime du bénéfice réel, il convient de noter que les déficits d'exploitations agricoles ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose le contribuable excède 40 000 F. Cependant, l'administration a précisé qu'il convient de faire preuve de largeur de vue à l'égard des contribuables dont les revenus non agricoles n'excéderaient que très légèrement cette limite, lorsque ce dépassement présente un caractère accidentel.**

b) *Bénéfices industriels et commerciaux*

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations : achats et ventes d'immeubles, soit à titre d'intermédiaires, soit à titre personnel ; location d'établissements industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leur exploitation ; bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux des entreprises industrielles ou commerciales ; loueurs en meublé. (Voir ci-dessous cas particuliers.)

● ***Cas particuliers***

— Artisans pêcheurs : les revenus correspondant aux rémunérations « à la part » qui reviennent aux artisans pêcheurs sont considérés comme des salaires ;

— Loueurs en meublés : les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées de l'impôt sur le revenu pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent pour le locataire sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables (2,5 la valeur locative pour les logements soumis à la législation sur les loyers). Par ailleurs, les propriétaires qui tirent de leurs meublés moins de 9 000 francs de loyer brut par an sont dispensés de produire une déclaration spéciale et leur revenu imposable est égal (forfaitement) à 50 % de ce loyer.

● **Imposition au forfait**

Vous avez dû souscrire une déclaration modèle 951 ou 951 S avant le 19 février, à moins que vos deux forfaits (BIC et T.V.A.) ne viennent à renouvellement en 1975, le délai de déclaration étant alors reporté au 15 avril 1975.

● **Imposition au régime réel normal ou au régime réel simplifié**

Vous devez remplir une déclaration n° 2031 ou 2033 accompagnée des pièces annexes et reporter sur la déclaration générale le bénéfice ou le *déficit* constaté.

c) *Bénéfices non commerciaux (ligne K)*

Doivent être déclarés sous cette rubrique les bénéfices des professions libérales (médecin, avocat, expert-comptable, dentiste, architecte...), des charges et offices (huissier, greffier, notaire...) *dont les titulaires n'ont pas la qualité de commerçant*, ainsi que de toutes occupations, exploitations lucratives et sources de profits ne se rattachant pas à une autre catégorie de revenus.

● **Cas particuliers**

Peintres et sculpteurs : les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ont le caractère de revenus non commerciaux. Il en est de même des sommes perçues par leurs héritiers pour l'exploitation des moules originaux en vertu d'un contrat conclu avec une galerie d'art, dans des conditions analogues à celles que l'artiste lui-même aurait signées. Les photographes de mode exercent une profession non commerciale lorsqu'ils ne sont pas journalistes. Les écrivains et compositeurs sont obligatoirement imposables suivant le régime des traitements et salaires dès lors que les droits d'auteurs sont intégralement déclarés par des tiers. Par contre, les produits perçus par leurs héritiers sont considérés comme des bénéfices non commerciaux.

L'inventeur qui concède une licence d'exploitation de ses brevets réalise un bénéfice non commercial imposable, sous déduction d'une somme forfaitaire de 30 % représentative de frais ; l'inventeur qui cède ses brevets sans conserver un droit sur eux et sans participer à leur exploitation est exonéré de l'impôt à la condition que la cession soit consentie moyennant le paiement d'une somme fixe. Par contre, il est imposable si la contrepartie de la cession est le paiement de redevances proportionnelles.

Enfin, lorsque la cession porte sur des découvertes ou inventions *non couvertes par des brevets*, les sommes perçues sont toujours *imposables* au titre des bénéfices non commerciaux.

● **Modalités de déclaration des revenus non commerciaux**

Le régime de la déclaration contrôlée (n° 2035) est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1974 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1974 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année.

Le régime de l'évaluation administrative (n° 2037) est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de *la déclaration contrôlée. La déclaration* 2037 doit être souscrite par chaque membre du foyer fiscal soumis à ce régime.

> **REMARQUE. — Si, exerçant une autre activité, vous percevez des revenus non commerciaux à titre accessoire, vous êtes dispensé de remplir l'imprimé 2037 dès lors que le montant brut annuel total de ces revenus accessoires n'excède pas 9 000 F. Vous devez simplement porter ces revenus sur la déclaration 2042, à la ligne des bénéfices non commerciaux, après avoir pratiqué sur leur montant total (y compris les remboursements de frais) un abattement de 25 %, avec un minimum de 1 200 F.**

d) *Rémunération des gérants et associés (ligne N)*

Cette rubrique n'appelle pas de remarques particulières. Toutefois on rappelle que dans une société à responsabilité limitée sont considérés comme majoritaires les gérants — de droit ou de fait — qui, tous réunis, possèdent plus de la moitié des parts sociales. (Les parts appartenant au conjoint et aux enfants non émancipés des gérants étant considérées, au point de vue fiscal, comme possédées par ces derniers.)

e) *Plus-values de cession et imputations*

PLUS-VALUES DE CESSION. — Reportez sur la ligne appropriée le montant des plus-values réalisées en 1974 à l'occasion de la cessation d'une activité non commerciale (taxable à 6 %) ou de la cession de droits sociaux dans les sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés (taxables à 15 %). Le montant des plus-values à long terme dégagées par les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles (taxables à 15 % — 10 % si, réalisées au cours d'exercices clos avant le 1er décembre 1973, leur imposition a été différée de deux ans — ou à 25 % *en* ce qui concerne les plus-values réalisées au cours d'exercices clos après le 30 juin 1974 à l'occasion de la cession de terrains à bâtir ou de biens assimilés inscrits à l'actif du bilan) ; les profits de constructions immobilières placés sous l'ancien régime de l'exonération conditionnelle et dégagés à l'occasion de la cession d'un bien de remploi.

IMPUTATIONS. — Reportez, le cas échéant, le montant des prélèvements non libératoires de l'impôt sur le revenu que vous avez supportés au titre de la fiscalité immobilière. Indiquez également le montant de la retenue à la source de 24 % sur certains revenus non commerciaux.

Page 4 de la déclaration n° 2042

4) Traitements, salaires, pensions et rentes viagères

a) *Total des salaires (ligne A)*

Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à un abattement spécial, vous n'avez que cette ligne à remplir, la déduction de 10 % et l'abattement de 20 % étant, comme l'an dernier, calculés et déduits directement par l'ordinateur.

● **Cas particuliers et exonérations**

— AGENTS D'ASSURANCES. — Leur activité relève en principe des bénéfices non commerciaux ; cependant le régime fiscal des salariés leur est applicable, dès lors que leurs revenus proviennent des commissions versées par les compagnies d'assurances qu'ils représentent et sont intégralement déclarés par des tiers (en l'occurrence, les compagnies d'assurances précitées).

— CONJOINT DU CHEF D'ENTREPRISE. — Selon la doctrine administrative, la rémunération du conjoint du chef d'entreprise présente le caractère de salaire lorsque, correspondant à un travail effectif, les époux sont mariés sous un régime de séparation de biens. Dans le cas contraire, les sommes versées au conjoint n'ont le caractère de salaire que dans la limite de 1 500 F par an, à la condition que les charges sociales et fiscales aient été acquittées.

— ETUDIANTS. — En dehors des indemnités de stages des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles de droit commun.

— ETUDIANTS HOSPITALIERS. — Ceux-ci sont considérés comme des salariés. Par ailleurs, l'administration n'exige pas une justification détaillée de leurs dépenses réelles dès lors que leur montant n'excède pas 1 200 F et que les intéressés ne font pas l'objet d'une imposition distincte de celle de leurs parents. Quant aux externes des hôpitaux, les rémunérations et allocations qu'ils perçoivent ont le caractère de bourses d'études et sont exonérées de l'impôt sur le revenu.

— MILITAIRES DE RESERVE. — Les indemnités et soldes perçues pendant les périodes de réserve sont considérées comme correspondant à des frais et sont exonérées de l'impôt sur le revenu.

— REMUNERATIONS VERSEES EN CAS DE MALADIE. — Les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale (lesquelles sont exonérées) sont imposables. Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Par ailleurs, lorsqu'un salarié *se couvre personnellement* du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

— INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE. — Elle est exonérée dans la limite de 10 000 F. Le surplus est imposable, mais peut donner lieu à échelonnement sur l'année de perception (1974) et les quatre années antérieures (1973, 1972, 1971 et 1970). (Arrêt du Conseil d'Etat du 9 mars 1973.)

— INDEMNITE DE LICENCIEMENT. — Elle est exonérée lorsqu'elle présente le caractère de dommages-intérêts, ainsi que l'indemnité spéciale qui s'y ajoute lorsque le délai-congé n'est que d'un mois, ainsi que celle qui s'y ajoute en cas de licenciement pour une cause autre que réelle et sérieuse par décision du tribunal. Par contre, le salaire correspondant au délai-congé est imposable.

— ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE. — Cette allocation, qui présente un caractère social et est servie au titre des prestations familiales, n'est pas imposable.

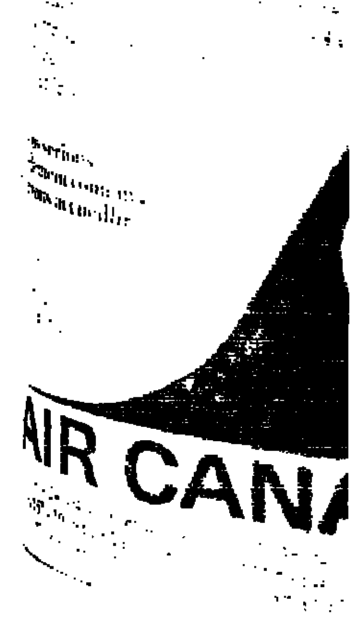
— ALLOCATIONS DE CHOMAGE. — Les allocations servies par l'Etat en cas de chômage présentent le caractère de véritables secours et sont exonérées d'impôt (allocation d'aide publique, garantie de ressources aux chômeurs de plus de soixante ans sous certaines conditions, *indemnité* de recherche d'emploi...). Par contre, les allocations spéciales aux travailleurs sans emploi, versées en application d'un accord agréé par le ministère du travail, ont le caractère d'un salaire de remplacement et sont imposables dans les mêmes conditions que les rémunérations proprement dites. Il en est de même des sommes versées par l'ASSEDIC.

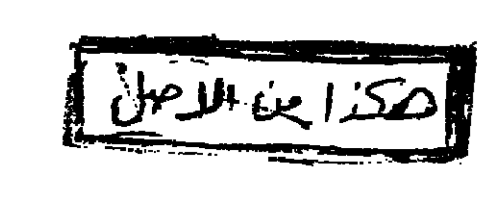
b) *Frais réels justifiés*

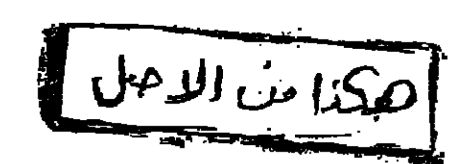
Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1974, de demander que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir les justifications nécessaires. Mais vous devez alors comprendre dans votre rémunération brute les indemnités pour frais qui ont pu vous être allouées par votre employeur.

— FRAIS D'ETUDES ET D'EXAMENS. — Les frais d'études et d'examens sont déductibles à titre *de dépenses professionnelles lorsque* les *diplômes* recherchés sont de nature à permettre l'exercice normal de la profession ou l'amélioration de la situation. (Préparation d'une licence par un instituteur, d'une thèse ou de l'agrégation par un professeur, inscription dans une faculté par un fonctionnaire en vue de bénéficier d'avantages de carrière, dépenses supportées par un employé pour suivre des cours lui permettant de se perfectionner dans son métier...)

FRAIS DE TRANSPORT DU DOMICILE AU *LIEU DE TRAVAIL*. — La déduction des frais de transport du domicile au lieu de travail est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal. C'est ainsi que, compte tenu des difficultés existant dans les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.







votre déclaration

FISCALITÉ

c) *Déductions supplémentaires*

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais professionnels. Vous devez indiquer ici (ligne D) le montant de votre revenu qui y correspond ainsi que le taux admis. Cette déduction est limitée par la loi à 50 000 F. Cette année, la déduction de 10 % intervenant avec la déduction supplémentaire, pour le calcul de l'impôt, la limitation de 50 000 F trouvera donc son champ d'application réduit.

— RENTES VIAGERES A TITRE GRATUIT. — Ce sont les rentes dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les pensions servies au titre de l'assurance-vieillesse des salariés sous certaines conditions, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, les rentes viagères servies à titre de dommages et intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accident du travail ou de maladies professionnelles.

— RENTES VIAGERES A TITRE ONEREUX. — Ces rentes ne sont retenues dans le revenu imposable que pour une fraction de leur montant déterminé d'après l'âge du bénéficiaire lors de l'entrée en jouissance : 70 % si l'intéressé avait moins de 50 ans, 50 % (de 50 ans à 59 ans), 40 % (de 60 ans à 69 ans) et 30 % s'il avait plus de 69 ans. Cependant, pour la partie du montant brut annuel de la rente excédant 20 000 F, et quel que soit l'âge du bénéficiaire, la fraction imposable est de 80 %. (Loi de finances pour 1975.)

5) Charges à déduire

a) *déductions afférentes à l'habitation principale*

(Dans la limite globale de 7 000 F, plus 1 000 F par enfant à charge.)

● **Intérêts des emprunts**

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez déduire les dix premières annuités des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction, ou les grosses réparations de votre *habitation principale*.

● **Dépenses de ravalement**

Ces dépenses sont déductibles une seule fois pour un immeuble et doivent être imputées sur la seule année 1974. Cependant, si vous ne devez régler le solde de ces frais qu'en 1975, vous pouvez attendre la déclaration de vos revenus de l'année prochaine pour déduire l'intégralité des sommes versées (en 1974 et 1975).

> **REMARQUES. — Si vous n'habitez pas encore ce local, vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses de ravalement.**
>
> **Les enfants à charge sont ceux qui entrent dans le quotient familial, mais aussi des enfants mariés. Ainsi, un contribuable ayant un fils mineur et un fils marié ayant lui-même une fille (et ayant demandé son rattachement) pourra effectuer la déduction dans la limite de 7 000 F +4 000 F (ses deux fils, sa belle-fille et sa petite-fille).**
>
> **La déduction des intérêts ou des frais de ravalement est possible en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié des mêmes avantages lors de l'acquisition de votre précédente habitation principale.**

● **Dépenses faites pour économiser le chauffage**

Ces dépenses sont limitativement énumérées dans la notice officielle que vous pouvez vous procurer auprès du service des impôts (inspecteur) dont votre domicile relève. Nous vous conseillons vivement de vous y reporter.

b) *Pensions alimentaires*

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne). Cependant, les pensions versées aux enfants majeurs, même étudiants, ne sont plus déductibles (loi de finances pour 1975, cf. « Ce qui a changé », la nouvelle majorité civile et le quotient familial). Par ailleurs, un contribuable qui s'acquitte en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous son toit un ascendant dans le besoin peut déduire de son revenu global, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation forfaitaire des avantages en nature retenue pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale. En 1974, cette évaluation s'élève à 9.78 F par jour pour la nourriture et 72 F par mois pour le logement. Ainsi, la somme déductible des revenus de 1974 s'élève, pour toute l'année, à 4 435 F par ascendant.

c) *Déductions diverses Versements à des œuvres d'intérêt général*

Pour ces déductions, aucune modification n'ayant été apportée au régime en vigueur, veuillez vous reporter à la notice officielle.

d) *Primes d'assurance-vie*

La loi de finances pour 1975 a augmenté les limites des sommes déductibles au titre des primes d'assurance-vie. Celles-ci sont détaillées à la page 3 de la notice.

NOUS PUBLIERONS PROCHAINEMENT : COMMENT CALCULER VOTRE IMPOT.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION



MÉDECINE

L'HOPITAL, CE MALADE CHRONIQUE

II. — Du mandarin à la femme de ménage en chef

par MICHEL CASTAING

D'innombrables vies sont sauvees, d'innombrables cas sont traités dans les hôpitaux publics français. Mais, dans trop de services encore, et pour de multiples raisons — vétusté et malpropreté des locaux, pénurie de personnels, défaut de considération humaine, — les soins sont assurés à la limite de la sécurité (« le Monde » du 18 février).

« L'hospitalisation publique en France est une véritable loterie », dit, avec une pointe de lassitude et de résignation, l'interne de garde en chirurgie, le docteur D..., qui officie, cette nuit-là, au service des urgences de l'hôpital Saint-Louis, à Paris. *« La qualité de cette hospitalisation*, précise-t-il, *varie considérablement d'un département, d'un établissement, d'un service à l'autre, en fonction de la valeur et de l'importance des équipes et de l'équipement, des conditions de travail des personnels, des modalités d'accueil et de séjour consenties aux malades, de la gestion administrative, etc. Mais elle dépend surtout de la personnalité du chef de service. »*

D'un côté, la tour d'ivoire : patron hautain, glacial, uniquement préoccupé des « cas intéressants » et seulement accessible aux personnes « chaudement recommandées ». Authentique potentat, il inspire d'abord la crainte, du haut en bas de son service, et le commun des mortels en pyjama ne l'entrevoit, visage énigmatique et langage ésotérique, qu'entouré d'une cour d'étudiants.

De l'autre, le rayonnement : affable, chaleureux, ce praticien est proche de ses collaborateurs, de l'assistant à l'aide-soignante. Disponible, il reçoit volontiers médecins de famille et parents. Psychologue, il connaît ses patients par leur nom et pas seulement par leur numéro de chambre ou par la partie malade de leur anatomie (*« la vésicule biliaire du 14... »*). Il les informe, les rassure. Souvent, un mot, un geste, suffisent.

Aucun chef de service ne se reconnaîtra sans doute dans ces portraits extrêmes : c'est que la plupart des praticiens balancent selon les circonstances, entre la froideur et le rayonnement...

« *Rien de tel pour le moral du patient*, dit le professeur Neveu (chirurgie thoracique, hôpital Laennec), *que de s'attarder quelques instants, le soir, « en civil », au pied d'un lit. Le malade a le sentiment, réconfortant, que le médecin lui consacre un peu de son temps personnel.* » Dans ce même service, dirigé par le professeur Jean Mathey, les patients ne sont pas soignés par des mains anonymes : ils savent exactement qui s'occupe d'eux (le nom des médecins leur est communiqué) et, d'autre part, les praticiens hospitaliers se tiennent en étroite liaison avec les médecins traitants.

Tout un gouffre d'humanité entre ces deux comportements et de multiples paliers, comme on vient de le dire. Certes, l'institution du plein temps hospitalier a contraint à moins d'indifférence ; certes, l'état d'esprit des nouvelles générations de praticiens a évolué, *via* mai 68. Mais la race des mandarins n'est pas pour autant en voie d'extinction. Titres, fonctions, expérience, ne font, parfois, rien à l'affaire : l'exemple du jeune interne distant, voire arrogant, n'est pas exceptionnel, et tel membre influent du conseil national de l'ordre est, de notoriété hospitalière, réputé pour la « dureté » de son attitude et pour la « mauvaise tenue » de son service. *« Dire qu'il nous représente... »*, soupire un chirurgien.

Un simple cobaye

Certains « patrons », sommités médicales, ont ressenti comme un affront l'élaboration des divers textes relatifs à l'humanisation des hôpitaux. Ils déclarent, d'un ton péremptoire, *« n'avoir attendu ni M. Robert Boulin ni M. Michel Poniatowski »*. C'est pourtant dans leur service, souvent, que l'on convoque vingt malades à la même heure, que l'on discute entre soi devant le patient, comme si ce dernier n'était qu'un assemblage d'organes sans caractère et sans âme, que l'on pallie à grand renfort d'antibiotiques l'absence d'hygiène, que l'on se désintéresse, d'une façon générale, des multiples détails matériels qui font la qualité de la vie hospitalière.

Apparemment, ce chef de service, à l'hôpital Bichat, ne s'émeut pas de savoir qu'à sa consultation, ses patients attendent assis sur les marches de l'escalier et qu'il faut pratiquement les enjamber pour parvenir à son cabinet. Il ne vient pas à l'esprit de cet autre praticien, dans un établissement voisin, de faire nettoyer le sang qui macule le couloir du service des urgences. Fâcheuse impression pour les nouveaux arrivants, déjà assez mal en point. *« On se croirait dans une porcherie »*, maugrée une infirmière.

Dans un troisième hôpital, ce cardiologue, qui disserte devant une dizaine d'externes, ne prête aucune attention au regard à la fois interrogateur et angoissé du « cas du jour », un homme âgé d'une cinquantaine d'années, atteint d'un infarctus, cloué au lit par un appareillage compliqué. Pas d'enseignement possible, certes, sans ces « visites » — le malade ignore souvent qu'il a parfaitement le droit de les refuser, — mais est-ce une raison pour considérer le patient comme un simple cobaye et pour ne pas répondre à son inquiétude? *« Nous demandons toujours la permission des malades*, dit le professeur Neveu, *et nous limitons à cinq le nombre des médecins. »*

D'autres chefs de service estiment, au contraire, que ce qui va sans dire est encore plus explicite en l'écrivant noir sur blanc, et s'ils sont choqués, c'est de ne pas avoir les moyens — surtout financiers — d'appliquer à la lettre la « charte des droits et devoirs des malades ». *« Quand un médecin, une infirmière*, dit le professeur Jean Loygue, chef d'un service de chirurgie générale à l'hôpital Saint-Antoine, *ont la charge simultanée de vingt lits ou plus, ce qui se produit couramment, comment voulez-vous, avec la meilleure volonté du monde, qu'ils jettent sur leurs malades un regard autre que technique? Même dans certaines unités de réanimation où l'état des opérés réclame des soins intensifs vingt-quatre heures sur vingt-quatre, le personnel est en nombre insuffisant pour assurer la seule surveillance médicale.* » Il manque, on le sait, quelque onze mille infirmières en France et il n'est pas rare que, faute d'agents hospitaliers, des médecins soient contraints d'assumer eux-mêmes le brancardage.

Pas de tâche subalterne

Ces patrons s'évertuent quotidiennement, pourtant, à tenter d'améliorer les conditions de vie et de travail dans leur service, dans leur hôpital, et s'intéressent, de plus en plus, aux problèmes de gestion. Ils accordent la même attention à une délicate intervention qu'aux tâches communes.

« Je me considère comme la femme de ménage en chef », affirme, très sérieusement, le professeur Alexandre Minkowski, qui dirige le service de médecine néonatale à l'hôpital de Port-Royal. Inspection minutieuse des locaux, matin et soir, samedi et dimanche, dans une perpétuelle chasse aux microbes. Larges pancartes : *« Interdiction absolue de fumer. Danger. » « Les gens*, remarque le praticien, *ne se conduisent pas à l'hôpital autrement qu'ailleurs. On ne s'essuie pas les pieds, on écrase n'importe où ses mégots, porteurs de tous les germes de la bouche. C'est regrettable à dire, mais les Français ont des habitudes de malpropreté inconcevables, par exemple, aux Etats-Unis, en Chine ou dans les pays scandinaves. »*

Douches à l'usage du personnel, « obligations hygiéniques » (port d'un masque et de la blouse blanche) pour les parents qui rendent visite à leurs enfants — grands prématurés pour la plupart. Asepsie rigoureuse, décontamination naturelle : les infirmières se lavent constamment les mains à l'aide d'un désinfectant et d'une brosse. Il n'est pas utilisé d'antibiotiques « de couverture ». Le professeur Minkowski a expliqué aux femmes de ménage l'importance et la signification de leur rôle. *« A l'hôpital*, dit-il, *il n'y a pas de tâche subalterne. L'Assistance publique n'a pas encore compris cela : les travaux considérés à tort comme mineurs ne sont pas financés et le personnel qui les exécute est très mal rémunéré. »*

Une rupture totale

Dans un autre service de la maternité de Port-Royal, où trois nouveau-nés sont décédés, il y a quelques mois, des suites d'une infection (*le Monde* du 19-30 mai), *« rien n'a changé*, déclare le professeur Minkovski. *Le ménage n'est toujours pas mieux fait. »* Le praticien a refusé d'assurer la surveillance médicale de la crèche de l'hôpital, où les enfants du personnel, laissés le plus souvent sans occupation, dans des conditions d'hygiène aléatoires, *« attrapent rhinopharyngite sur rhinopharyngite »*.

Dans le service du professeur Minkowski, l'information est, d'autre part, dispensée à tous les niveaux. En particulier à l'échelon des parents. *« Même lorsque nous commettons des fautes thérapeutiques, nous avons pris le parti de le dire. Evidemment*, ajoute le praticien, *il faut avoir, par ailleurs, le caractère nécessaire pour supporter d'être totalement renseigné sur l'état de santé de son enfant.* » Des réunions médecins-parents sont organisées sous la direction d'un psychologue.

« Bons » et « mauvais » chefs de service : question de tempérament sans doute — et, dans ce cas, aucun texte n'y changera rien, — mais aussi absence regrettable et incompréhensible de tout enseignement, de toute formation psychologiques au cours des études médicales. A moins d'avoir naturellement le « contact », selon le mot consacré, le jeune médecin ne sait pas « approcher » le malade. Il n'y a pas été préparé.

Aussi, s'il n'a pas l'exemple d'un patron au rayonnement communicatif, qui saura donner des « leçons de choses humaines », il opposera, à son tour, une froide façade technologique à la douleur d'autrui. Plus dramatique encore, il fuira devant la mort. Combien de personnes meurent, chaque jour, dans les hôpitaux publics français, assistés, au mieux, d'une simple aide-soignante, elle-même indifférente ou désemparée ?

Sans s'apitoyer sur chaque sort — on conçoit que, du chirurgien au brancardier, la profession exige un certain « recul », — il s'agit avant tout de comprendre la mentalité, bien spécifique, du patient. Pour ce dernier, diminué physiquement et moralement par la souffrance et l'inquiétude, l'hospitalisation constitue essentiellement une rupture totale avec son milieu, professionnel et familial, son mode de vie, ses habitudes. Mais il n'est pas, pour autant, dépouillé de son mode de pensée, de sa personnalité.

C'est pourquoi il lui est indispensable de trouver, à l'hôpital, non seulement un cadre matériel correct, mais aussi une possibilité de dialogue apte à le mettre en confiance. Là intervient l'influence du patron. Dans combien de services un membre de l'équipe soignante a-t-il des « relations privilégiées » avec le malade? « *On en revient au même problème : tout dépend des personnalités*, dit le professeur parisien. *Mais, compte tenu de l'individualisme et de l'égoïsme fonciers des Français, compte tenu aussi des « structures déshumanisantes » de l'hôpital, je m'étonne de rencontrer autant de médecins compréhensifs, d'infirmières fantastiques et d'agents hospitaliers consciencieux.* »

Il est presque 3 heures du matin et, dans ce couloir blafard du service des urgences de l'hôpital Saint-Louis, voici vingt minutes que le docteur D... et Mme L..., infirmière, entourent cette femme, âgée de quarante-sept ans, d'origine yougoslave, petite, râblée, vêtue d'une robe de chambre, amenée par police-secours, hématomes au visage et les pieds en sang, en proie à une crise de nerfs après une dispute conjugale, qui se jette au cou de l'interne, injurie l'infirmière, réclame son ambassade, raconte d'une traite sa vie de femme de ménage, son époux ivrogne, son concierge raciste, son enfance en Yougoslavie.

Elle hurle, pleure, refuse tout soin, puis se calme d'un coup. Elle avait seulement besoin d'être écoutée.

Prochain article :

LES INCERTITUDES DE LA CONSTRUCTION

Le directeur : un chef d'entreprise

Comme un grand nombre de ses quelque deux mille deux cents collègues (1), c'est un peu par hasard que M. Jacques Devineau, directeur de l'hôpital Saint-Louis à Paris, s'est engagé dans cette carrière, voici vingt-deux ans. Licencié en droit, il était depuis cinq ans dans la banque quand, à l'instar d'un camarade de club sportif, il passe le concours institué à l'époque (2).

Il est reçu, il abandonne les chiffres — « *Je ne voulais pas*, sourit-il, *être fonctionnaire* », — et il est « bombardé », à vingt-sept ans, à la tête d'un établissement de cent trente lits, dans la campagne champenoise. « *Aujourd'hui*, dit-il, *la formation des jeunes est plus intelligente. Pendant les deux ans d'assistanat, il est possible d'apprendre son métier.* »

Mais il est séduit. Il s'accroche. Il entreprend. Les cuisines de l'établissement et la buanderie, notamment, sont rénovées. Une maison de retraite — quatre-vingt-huit chambres particulières — est créée. A son départ, en 1962, l'hôpital lui-même compte deux cent quarante lits. « *Durant les dix ans passés en Champagne*, assure M. Devineau, *je ne me suis jamais ennuyé. Je ne me suis pas soucié de mon avenir. A une remarque près : je gagnais dix fois moins que le médecin de la commune. Or j'étais considéré — pourquoi, vraiment ? — comme une personnalité locale. Cela m'a posé bien des problèmes de représentation...* »

Aujourd'hui, M. Devineau, directeur de première classe, marié, deux filles (l'une est étudiante en lettres, l'autre en médecine), gagne, toutes primes incluses, 6 000 F par mois. Avec vingt-deux ans d'ancienneté, dont douze à la direction ou à la sous-direction parisienne de Corentin-Celton, Bichat et, depuis un an, Saint-Louis. Il travaille, en moyenne, dix heures par jour. Son salaire, c'est celui d'un médecin hospitalier, chef de service à temps partiel. « *Il est vrai*, dit M. Devineau, *que je suis logé, chauffé, éclairé ; mais cela signifie aussi que je suis bloqué à l'hôpital et constamment sollicité.* »

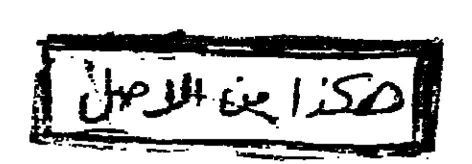
S'il se plaignait, le directeur de Saint-Louis exercerait une autre profession. « *Diriger un hôpital*, s'enthousiasme-t-il, *c'est conduire un orchestre, tant les tâches sont variées et multiples. Ou, mieux, c'est gérer une entreprise, sans but lucratif, certes, mais avec le même souci d'efficacité.* »

Son but immédiat : reconstruire Saint-Louis. Il a été nommé pour cela. Après ? « *Je n'y pense pas* », dit-il.

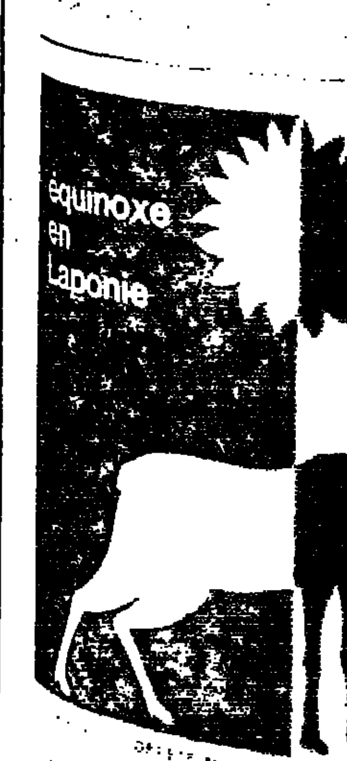
M. C.

(1) Dont seulement cent dix-sept directeurs de première classe (établissements de plus de mille cinq cents lits, sauf dérogation). C'est dire s'il est difficile d'atteindre le « sommet » de la carrière.

(2) Aujourd'hui, seule l'Ecole nationale de la santé publique, à Rennes, forme les futurs directeurs d'hôpitaux. Un an d'études, deux ans d'assistanat, soutenance d'un mémoire. Concours d'entrée réservé à deux catégories de candidats : les possesseurs d'un diplôme d'études supérieures (en droit de préférence) et les fonctionnaires titulaires de leur emploi, dans la fonction hospitalière, depuis au moins quatre ans.







Le Monde DE LA MÉDECINE

Une double crise démographique

Le drame de la croissance démographique galopante et de la surpopulation est de ceux qui preoccupent le plus tous les hommes qui méditent sur l'avenir de l'espèce humaine.

L'Inde est l'un des pays où les conséquences de cette croissance incontrôlable sont perçues de la façon la plus grave. L'échec complet des tentatives de régulation des naissances preoccupe au plus haut point les responsables indiens, qui ne peuvent envisager dans ces conditions la disparition espérée de la famine, de la misère et de l'analphabétisme.

Dans le même temps, les démographes occidentaux assistent avec inquietude à une chute accélérée de la natalité des pays developpés, chute telle que, si elle se poursuivait, les populations américaine et française par exemple tomberaient d'ici quinze ans au-dessous de leur taux de renouvellement. Le vieillissement des populations qu'implique une telle situation a des conséquences economiques previsibles et hautement préoccupantes.

Les causes de cette chute de la natalite sont à l'evidence multiples et complexes. La plupart relèvent de facteurs économiques et psychologiques encore mal connus. Celle qu'evoque ci-dessous le professeur Netter — la diminution de la fertilité masculine — a rarement ete evoquee dans les debats démographiques. L'intérêt des faits signales est cependant evident. Il faut les rapprocher de ces mecanismes de regulation par l'angoisse de la démographie qui sont bien connus chez l'animal et commencent à faire l'objet chez l'homme d'observations historiques très remarquables (Leroy-Ladurie).

Dr E. L.

PSYCHOLOGIE ET REPRODUCTION

EN OCCIDENT

La fertilité masculine diminue

par le docteur ALBERT NETTER (*)

DEPUIS qu'existe à Necker une consultation de physiologie et de pathologie de la reproduction humaine, le nombre de consultants atteints de stérilité masculine n'a cessé de croître. On peut se demander si cette croissance correspond à une diminution réelle de la fécondité de l'homme, à la plus grande notoriété de notre consultation, ou à une prise de conscience progressive, par le public, du rôle du mari dans la fécondité du couple.

Ces trois phénomènes sont sans doute en cause. Nous nous bornerons à analyser le premier.

On doit faire remarquer tout d'abord que la question posée n'est pas aberrante et s'intègre dans l'évolution générale des maladies ; la pathologie change profondément au fil des siècles, et change maintenant au fil des années : cela pour de multiples raisons, qui n'ont pas trait seulement au progrès de la thérapeutique, mais aussi aux modifications démographiques, à la civilisation citadine, aux changements de structures de la société, aux grandes migrations dues aux facilités de transport, à la pollution, à l'usage immodéré des médicaments, etc. Il en va de même pour la physiologie : par exemple l'âge de la puberté avance, celui de la ménopause recule.

La diminution de la fertilité masculine est-elle un phénomène réel ? Sans en apporter les preuves irréfutables, nous pouvons signaler le fait suivant. Depuis plus de vingt-cinq ans, chaque couple venant consulter pour stérilité est l'objet, entre autres, d'un *examen* qui consiste, au moment qui précède l'ovulation, à examiner, quelques heures après contact conjugal, la sécrétion du col utérin pour y chercher les spermatozoïdes. Or, si l'on élimine les cas où la sécrétion utérine est fautive, ce test était négatif dans 14 à 15 % des cas. Actuellement, cette proportion est de l'ordre de 40 %, alors que la fréquence globale de la stérilité du couple par toutes causes semble plutôt progresser que régresser.

Il est difficile de ne pas parvenir à la conclusion que la spermatogénèse se dégrade progressivement chez nos contemporains. Un article des Américains Nelson et Bunge aborde le problème d'une autre façon. Ces auteurs ont étudié en effet trois cent quarante-neuf hommes, pères de deux enfants au moins, et qui les ont consultés pour demander une ligature du déférent, procédé de « contraception-stérilisation » très usité aux Etats-Unis. Ces hommes avaient une moyenne de 48 millions de spermatozoïdes par ml de sperme, 71 % d'entre eux en avaient moins de 60 millions.

Les auteurs ont comparé leurs statistiques avec une statistique de 1951, faite par deux autres chercheurs très connus, Mac Leod et Gold, portant sur mille pères de famille d'âge comparable : celle-ci donnait les chiffres de 29 % de spermogrammes en dessous de 60 millions avec une moyenne de 107 millions de spermatozoïdes par ml.

La différence est considérable. Les calculs statistiques n'ont fait que confirmer le caractère tout à fait significatif de cette disparité.

Nous avons cherché si le spermogramme des Français a subi pareille dégradation : les études de M. Jondet et de D. Millet au Centre d'insémination humaine de Necker permettent d'avancer quelques chiffres actuels. La concentration moyenne du sperme est de 42 millions 600 000 spermatozoïdes par ml. Quarante trois pour cent des hommes examinés ont des chiffres inférieurs à 60 millions. Ces chiffres confirment, *grosso modo*, ceux des auteurs américains actuels et sont très inférieurs aux normes d'autrefois. On peut estimer que sur une *population masculine de vingt-cinq millions de Français, 1 750 000 sont stériles ou le seront à l'âge du mariage*.

Comment expliquer cette dégradation du potentiel masculin de fécondation ? On peut avancer beaucoup d'hypothèses à partir de nos connaissances de physiologie et de pathologie testiculaires.

Le vêtement, la contrainte et l'anxiété

Deux, en particulier, nous paraissent plausibles : la première *fait* appel à la physiologie : toutes les expériences sur les mammifères dont le testicule est extérieur à l'abdomen démontrent que la glande fonctionne au mieux à la température de 33°. Que l'on ramène le testicule dans l'abdomen (comme il l'est chez le fœtus) et sa fonction va s'altérer. De même si on le maintient dans le scrotum, mais que la température de celui-ci soit artificiellement maintenue à 37°.

Cette constatation a poussé certains à estimer que le port du « slip » qui applique les testicules sur le périnée, entre les cuisses, élève la température du scrotum, dont le rôle est précisément de refroidir la glande par sa surface au contact de l'air. Cette hypothèse fera sans doute sourire nos lecteurs. Mais le changement de nos habitudes vestimentaires n'est peut-être pas étranger au singulier phénomène qui fait l'objet de cet article.

A dire vrai, nous sommes plutôt enclin à mettre en avant une autre hypothèse, qui fait appel à une autre *notion* physiologique non moins importante et repose sur des constatations pathologiques. Nous croyons que la dégradation de la spermatogénèse de *l'homme* dans notre civilisation moderne est due à cette civilisation dont la caractéristique principale est d'être contraignante. Expliquons-nous : le testicule est soumis à l'action régulatrice des hormones gonadotropes de l'hypophyse. Cette dernière glande, qui se trouve dans une loge osseuse sous le cerveau, est totalement réglée par les fibres nerveuses secrétantes voisines, partie intégrante du cerveau.

D'autre part, nous avons l'occasion d'observer de façon presque quotidienne les effets de la dépression nerveuse, de l'angoisse, de l'insomnie, du surmenage, et des « tranquillisants » sur la fonction spermatogénétique.

Nous pourrions citer beaucoup d'exemples, dans lesquels les trajets epulsants pour se rendre à son travail, la sédentarité, le tabagisme, le *surmenage*, les chocs émotifs, l'*anxiété permanente*, les traces d'un procès ou d'un divorce qui n'en finit pas, ont profondément dégradé le spermogramme.

Or notre société secrète la contrainte et l'angoisse : le citoyen est fiché, immatriculé, numéroté ; le fisc, *l'assurance* maladie, la caisse d'allocations familiales, la caisse de retraite, leur demandent de remplir chaque jour des questionnaires incompréhensibles, sans lui en expliquer les motifs ni l'usage. Bref, le citoyen est sujet chaque jour à des agressions qui captent une grande partie de son énergie. La nature semble jusqu'alors avoir considéré la fonction de reproduction comme une fonction de luxe, par rapport à la fonction vitale. Entendons par là que toute agression met, chez la femme comme chez l'homme, chez l'animal mâle comme chez l'animal femelle, la glande reproductrice en sommeil pour faire face aux menaces portant sur la vie de l'individu. La disparition des règles chez la guenon en captivité, chez la femme gravement malade, chez toutes les femmes déportées, en est un *exemple* connu.

La nature n'a pas prévu notre société : celle-ci fait peser une grave menace sur l'espèce. Il y a peu de chances pour que la nature change son point de vue, car l'évolution est arrêtée par la volonté de l'homme. Que les dirigeants de ce monde y pensent, la diminution de la fécondité dans une partie de la planète est un autre aspect des dangers qui planent sur l'espèce humaine.

(*) Chef du service d'endocrino-gynécologie de l'hôpital Necker, Paris.

EN INDE

L'échec du contrôle des naissances

par JEAN DE LA GUERIVIERE

« *LA stérilisation devrait être obligatoire pour tous les couples qui ont eu plus de deux enfants. Les règlements d'exception en vigueur pour le maintien de la securité intérieure du territoire devraient être applicables aux adversaires du planning familial.* » Cette suggestion n'a pas été faite par un héros de la littérature d'anticipation, mais par le très sérieux docteur Jhaveri, président de la fédération d'obstétrique et des sociétés de gynécologie de l'Inde, à l'ouverture d'un congrès de praticiens.

Déjà, un représentant de l'Etat de l'Haryana avait suggéré, au cours d'une conférence sur les problèmes de population, que « *la mise au monde d'un troisième enfant soit considérée comme un délit punissable d'une amende de 600 francs* (deux mois de salaire pour l'Indien moyen) *ou de six mois de prison* ». Lors d'un symposium sur « *la politique nataliste et le legislateur* », un député a demandé qu'aucun Indien ne puisse briguer une charge élective s'il est père de famille nombreuse. Un autre a proposé que l'âge légal du mariage soit considérablement relevé.

Ces congrès, et les mesures drastiques qui y sont réclamées, reflètent le désarroi des autorités indiennes devant l'échec du planning familial tel qu'il a été mis en œuvre jusqu'à présent. Au dernier recensement officiel, en 1971, les Indiens étaient 547 949 809. Selon la dernière estimation de la Banque mondiale, ils sont aujourd'hui 600 millions, dont 242 millions d'enfants de moins de quatorze ans. Il y a chaque jour 57 000 naissances en Inde. Aucun plan, aucun budget ne peut suivre un tel rythme. A peine 40 % des adolescents âgés de onze à quatorze ans sont scolarisés.

L'Inde, dont le ministre de la santé porte aussi le titre de ministre du planning familial, est cependant un des premiers pays à s'être inquiétés des problèmes de surpopulation. Le premier plan quinquennal (1951-1956) prévoyait une importante dotation budgétaire pour le plan familial, à la demande de nombreuses associations pour le contrôle des naissances, qui s'étaient souvent formées antérieurement à l'indépendance. Dix ans avant les Françaises, les Indiennes avaient l'autorisation légale de recourir au stérilet ou au diaphragme, et y étaient même vivement encouragées. De 1965 à 1973, 14 608 000 d'entre elles ont utilisé l'I.U.D. (Intra Uterine Device ou stérilet), selon des statistiques publiées récemment. Cette méthode « sophistiquée » reste réservée à la bourgeoisie qui, même aujourd'hui, n'utilise guère la pilule, en raison notamment des réserves des médecins indiens.

> **● Plus de onze millions de stérilisations ont été pratiquées en Inde, en 1973, chez des femmes et des hommes. Ce chiffre a été révélé, récemment, par le directeur du centre de planning familial de Bombay. Selon lui, chaque stérilisation évite en moyenne une naissance et demie. C'est-à-dire, a-t-il précisé, qu'en Inde les interventions de ce genre (ligature des trompes pour les femmes et vasectomie pour les hommes) pratiquées depuis 1973 ont evité la naissance d'au moins seize millions cinq cent mille personnes.**
>
> **Le directeur du planning familial a indiqué d'autre part que les méthodes actuelles de contraception (orales ou mécaniques) ne pouvaient être utilisées dans les régions rurales, en raison des faibles moyens des services de santé, de la pauvreté et de l'analphabétisme des populations.**

« Famille heureuse, famille à quatre »

A l'inverse, les 14 millions d'hommes qui se sont fait stériliser se trouvent au bas de l'échelle sociale. C'est un médecin de Bombay, le docteur Pai, qui est à l'origine de la campagne pour la vasectomie. Ayant remarqué la « disponibilité » des voyageurs entre deux trains, il s'installa dans la gare de Victoria, où des dizaines de milliers d'Indiens transitent chaque jour. Des files d'attente se formèrent pour une intervention qui dure quelques minutes et rapportait au patient une « prime » de quinze francs.

Bientôt des « *camps de planning familial* » furent créés dans les Etats les plus pauvres, notamment dans le sud. Des « *motivateurs* », payés au rendement, battirent la campagne pour trouver des « *volontaires* ». Ce zèle suscite des réserves de plus en plus vives, et l'on vient de s'apercevoir que les « *volontaires* » avaient souvent passé l'âge de la procréation.

De l'avis des sceptiques, la méthode anticonceptionnelle la mieux appropriée à l'Inde est encore celle des préservatifs masculins. Une société para-étatique, la Nirodh, produit ces préservatifs à un « *prix populaire* » : 18 centimes les trois. Elle en a vendu 160 millions en 1973 ; elle mène une campagne publicitaire très active sur le thème : « *Famille heureuse, famille à quatre* ».

Le patronat « éclairé » et les formations de gauche s'accordent pour approuver le planning familial. Les grandes dynasties industrielles considèrent que c'est le seul moyen de parvenir à la formation des ouvriers spécialisés dont elles ont besoin. Plusieurs associations pour le contrôle des naissances sont financées par le capital privé. A Bombay, les ouvriers d'une grande entreprise perdent leur droit aux logements sociaux s'ils ont plus de trois enfants.

Des obstacles d'ordre religieux et d'ordre économique

En principe, tous les partis reconnaissent la nécessité de limiter les naissances. Mais, à l'échelon local, les directives du pouvoir central sont souvent appliquées avec mollesse, parce que les Etats de l'Union sont représentés au Parlement fédéral et bénéficient de dotations budgétaires en fonction de l'importance de leur population. Chez certains Hindous militant dans les formations de droite, on trouve aussi le souci de « *ne pas se laisser envahir par les musulmans* ». Les Hindous reprochent aux musulmans de mettre plus d'enfants au monde parce qu'ils sont polygames. « *Si le gouvernement se mêle de fixer le nombre de nos enfants, pourquoi ne veille-t-il pas aussi à ce que chacun n'ait pas plus d'une femme ?* » a demandé un député du Jana Sangh (extrême droite) au symposium sur la politique nataliste et le législateur.

Mais les obstacles sont surtout d'ordre religieux et économique. Un Hindou n'est pas « *en règle avec ses ancêtres* » aussi longtemps qu'il n'a pas engendré un garçon. Si le fils n'est pas là pour alimenter le bûcher le jour de la crémation du père, l'âme de celui-ci est condamnée à errer. Or, a démontré une étude sur ordinateur, compte tenu de la mortalité et de la répartition des sexes, un Indien, s'il veut avoir quatre-vingt-quinze chances sur cent de conserver un fils vivant le jour de son soixante-cinquième anniversaire, doit engendrer six enfants... Et c'est exactement le nombre de fils et de filles qu'ont en moyenne les ménages indiens.

Le taux des naissances est de trente pour mille dans les villes contre trente-neuf pour mille dans les campagnes. En dehors des préférences traditionnelles pour la main-d'œuvre familiale, des psychologues ont noté que la formation d'une famille nombreuse était pour les plus pauvres « *une façon de lutter contre un sentiment profond d'insécurité en milieu rural* ».

Sans qu'on s'explique très bien pourquoi, les résistances à la limitation des naissances ne font que se renforcer. Selon une étude publiée récemment par l'Institut de planning familial, il y a eu en 1973 900 000 stérilisations contre 3 millions en 1972, et 360 000 insertions de contraceptifs intra-utérins, contre 909 000 en 1966, année record. Devant cet échec, les autorités cherchent à établir une « *nouvelle stratégie de la motivation* ».

Mme Gandhi estime que les femmes devraient être davantage associées aux efforts du gouvernement. Une femme député n'a pas hésité à évoquer à ce propos « *l'exemple chinois* ».

La difficile ascèse du praticien de campagne

UN JOUR COMME LES AUTRES

Ce « Journal » que nous avons demandé à un médecin de campagne, mieux que bien des considérations abstraites, montre ce qu'est le rôle et ce que sont les difficultés du praticien en milieu rural. Le confident, le conseiller, celui qui dépiste, prévient, sécurise, accompagne, soigne et réconforte. Quelle structure, quel système pourrait le remplacer ?

« Je suis pris par le temps, vous conclurez pour moi », écrit le docteur Pilorgé. Et il ajoute : « Le medecin de famille, s'il n'existait pas, serait à inventer... »

LE 11 février 1975, j'ai examiné douze personnes à mon cabinet et treize à l'extérieur (visites).

● Douze consultations

1) M. P..., soixante-seize ans, pancréatite calcifiante et petit diabète. Le malade vient pour un contrôle de glycémie post-prandiale (une heure et quart après le début du repas). Cet homme a une grande angoisse de la mort, et la consultation permet qu'il se sente compris et moins seul. *« Le médecin est pour lui un technicien et une « personne »* (rôle du père sécurisant).

2) Mme G., soixante-huit ans, a présente un état dépressif grave il y a trois mois. Elle a dû être soignée en milieu psychiatrique. Le secteur l'a renvoyée et la dope avec des neuroleptiques, mais elle présente ce matin un dérobement des jambes. J'observe des anomalies évidentes à l'auscultation du cœur. Elle a donc, de ce fait, non détecté par le secteur, des répercussions importantes sur son économie vasculaire. Les neuroleptiques aggravent les vertiges, il y a contre-indication. J'adresse la malade en neurologie (hôpital du C.H.R.) pour mesurer, par angiographie, l'importance du trouble cardiaque. Le « secteur » aurait dû détecter cette sténose ou prévenir le praticien de la thérapeutique. (Absence de lien secteur psychiatrique + médecin de famille).

3) M. V..., soixante-dix ans, obèse aboulique, vient faire mesurer sa tension artérielle pour être rassuré malgré ses 100 kilogrammes (il a pesé 126 kilogrammes). Il part sécurisé !

4) M. C..., cinquante-huit ans, vient pour une seconde injection de vaccin antitétanique. Je lui ai fait comprendre l'intérêt de la prévention du tétanos. Au C.H.U. de Tours, les deux tiers des tétanos dépassent soixante ans.

5) Mme P..., soixante-douze ans, a une coronarite. Examen de routine.

6) Mme C. P..., soixante-huit ans, a une hernie hiatale. Examen de routine.

7) Mme P... amène sa fille caractérielle. Mme P... est anxieuse, et vient chez son « père-médecin » chercher des calmants pour sa fille. Elle aurait besoin elle-même d'anxiolytique et de techniques éducatives pour une enfant (neuf ans), mal élevée, qui terrorise le père et la mère.

8) Mme B..., quarante-quatre ans, vient pour des céphalées (migraines). Je lui trouve un fibrome utérin (un polype au spéculum), et il sera nécessaire de lui faire un frottis vaginal et des examens complémentaires. Intérêt d'un examen complet, car la malade ne signalait aucun symptôme gynécologique. Cette femme ne consulte jamais.

9) Mme A..., trente-cinq ans, trois enfants, est à la « pilule » depuis un an. Un examen systématique des triglycérides et du cholestérol a montré, avec des chiffres très anormaux, une contre-indication certaine. Je lui ai fait accepter cet abandon. D'où l'intérêt des examens de surveillance systématique (lipidogramme, frottis, seins, tension artérielle, examen des artères et des veines).

10) M. P..., quatre-vingt un ans, a des douleurs épigastriques et une anorexie absolue. L'examen élimine la coronarite : il faut redouter une tumeur de l'estomac. Une radiographie gastrique montrera une simple hernie hiatale. J'attends les résultats des examens de sang. Il est nécessaire dans certains cas de faire rapidement des examens paracliniques.

11) Mlle V..., dix-huit ans, a un retard de règles. Elle vient avec son fiancé. Elle est enceinte. Le milieu parental est très austère. On me demande de prévenir les parents de cette catastrophe. Je déculpabilise les fiancés et verrai demain les parents, et nous marierons dans un mois des enfants si gentils.

12) Mme D..., quarante-deux ans, vient pour des pertes vaginales. L'examen au spéculum montre un col utérin suspect. Le « Lugol » est positif : une biopsie sera faite. Cette femme sera sans doute opérée d'un cancer du col très probable. Elle guérira. Dépistage précoce.

● Treize visites

1) L'enfant B..., dix ans, a une grippe pulmonaire banale. Je rédige mon ordonnance et remarque que B... a un retard de taille et de poids de 2,5 déviations standards. L'interrogatoire m'apprend une énurésie (pipi au lit) jusqu'à six ans non soignée, et que cet enfant a de la pollakiurie (urines trop fréquentes) dans le jour. Une bandelette réactive décèle dans les urines du pus et une albuminurie. Une urographie intraveineuse pratiquée en urgence montre une malformation congénitale de l'uretère droit. Cet enfant sera sauvé et sa vie changée par une intervention chirurgicale.

2) M. P..., cinquante-huit ans, a une tumeur pulmonaire métastatique. Il est en chimiothérapie. Je surveille l'hémogramme et traite son moral. *« Je l'accompagnerai jusqu'au bout, il a deviné son mal, mais il est accompagné par son médecin, ami et père. »*

3) Mme S..., cinquante ans, est une alcoolique, tuberculeuse, surveillée par la clinique et des examens (radio, crachats). Son grand problème est son mari, alcoolique comme elle, mais qu'elle ne supporte plus. Rôle du médecin psychothérapeute et thérapeute.

4) M. M..., soixante-douze ans, est un veuf éthylique. *« Je suis seul, et cette solitude me force à boire. Vous êtes, docteur, le seul qui comprenez que je ne puis faire autrement ! »*

5) Mme R..., cinquante-quatre ans, est une hypertendue, très sécurisée par les résultats d'un bon traitement de son hypertension. Elle croit à l'efficacité de la science.

6) Mme S..., soixante-huit ans, a une lithiase du cholédoque et souffre. Elle redoute l'intervention nécessaire, il faut que je lui jure que cela réussira.

7) Mme T ..., quatre-vingt-neuf ans, a une crise cardiaque. Il s'agit d'un cœur sénile avec petite infection pulmonaire. *« Si vous m'abandonnez, je mourrai, car, depuis trente ans que vous me soignez, vous êtes le seul qui connaissiez mon tempérament. »*

8) Mme P..., quatre-vingts ans, a une polyarthrite. Elle sort de l'hôpital et revient chez elle. *« Docteur, on m'a bien soignée, mais vous êtes le seul qui me connaissiez vraiment, vous êtes mon médecin à moi. »*

9) Mme C..., cinquante-huit ans, divorce et veut demander un certificat de complaisance chargeant son mari. Je lui explique doucement que ce n'est pas possible. Elle me dit : *« Je pensais que vous le feriez, mais vous faites bien de refuser, je ne vous en estime que plus. »*

10) Mme D..., vingt-quatre ans, déjà trois enfants, a un retard de règles de cinq mois ! Ça remue, dit-elle. Effectivement l'examen est positif. Elle perdra sa première prime. J'interviendrai toutefois auprès de la Sécurité sociale, il y a des motivations psychologiques à ce refus *mental de la quatrième grossesse !*

11) Mme R..., soixante et onze ans, a une fille schizophrène. Elle m'appelle pour sa fatigue, qui est psychique et dépressive. Je lui ferai accepter l'idée qu'avec sa fille elle ne peut pas se réfugier dans la dépression car sa fille ne peut compter que sur elle !

12) Mme J.. soixante-dix ans, revient de l'hôpital. On l'a opérée d'une lithiase biliaire. J'avais envoyé mon associé faire les pansements et la surveiller. Elle exige que je la soigne, puisque, dit-elle. *« vous avez soigné mon père et ma mère jusqu'à leur mort, vous me devez de me soigner vous-même, bien que votre jeune médecin soit bien, mais ce n'est pas vous ».* J'accepte, et elle est sécurisée.

13) M V..., soixante-dix ans, m'appelle de nuit pour des « rhumatismes » atroces. Il s'agit d'une crise d'angor qui sera calmée par la trinitrine

Docteur PILORGÉ
médecin de campagne, vice-président de l'Association de médecine rurale.

Les vingt-cinq ans de l'Association de médecine rurale

ETUDIER les problèmes particuliers posés par l'exercice de la médecine en milieu rural : tel a été, dès le départ, le but de l'Association nationale de médecine rurale (1), qui célèbre cette année son vingt-cinquième anniversaire. L'A.M.R., qui rassemble quelque deux mille membres sur les cinq à six mille médecins de campagne, se veut avant tout et, « en dehors de toute préoccupation syndicale », *une* « société d'études ».

Parmi les nombreuses actions entreprises depuis sa création, ses membres ont ainsi tenté de promouvoir les Centres sanitaires ruraux (C.S.R.), qu'ils estiment être une « solution d'avenir », *groupant, à côté d'une maison de retraite, des lits pour l'hébergement des malades, des cabinets de groupe pour les médecins et des lieux de travail pour les indispensables auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, infirmiers, assistantes sociales...) Pour l'A.M.R. ces centres seraient aussi le lieu idéal pour les contacts entre les médecins locaux et ceux des différentes administrations (organismes de Sécurité sociale, directions départementales de l'action sanitaire et sociale), et plus particulièrement les médecins des secteurs psychiatriques. Sur ce dernier point, l'A.M.R. ne pense pas que le secteur psychiatrique tel qu'il fonctionne actuellement soit une bonne solution, car aucun lien ne subsiste entre le psychiatre et le « médecin de famille », plus à même de connaître les antécédents médicaux et l'environnement familial et social du malade.*

S'intéressant à la pathologie spécifiquement rurale (maladies parasitaires, affections communes à l'homme et à l'animal, « pathologie du tracteur », *intoxications par pesticides...), les membres de l'A.M.R. ont développé depuis vingt ans une formation médicale continue. Des groupes d'enseignement post-universitaires ont été créés dans le but de renseigner le médecin rural sur les aspects particuliers de son exercice. L'A.M.R. a de plus pris trois initiatives dans ce sens :*

● *Le stage de formation et d'information psychiatrique d'Auxerre (Dr Scherrer), qui réunit, chaque année, soixante à quatre-vingts praticiens durant quatre jours ;*

● *Les journées annuelles de secourisme et de traumatologie routière de Nainville-les-Roches (Prof. Arnaud) ;*

● *La création, au service d'aide médicale urgente (SAMU) de Montpellier, d'un certificat d'oxyologie du médecin praticien (l'oxyologie est la médecine de secours, des transports et de la réception des urgences), car, avant tout service organisé, le médecin rural est souvent le premier arrivé sur les lieux d'un accident.*

D'autres problèmes sont encore soulevés : selon l'A.M.R., l'hôpital local, « premier maillon d'une organisation hospitalière logique », *demeure* « sous-équipé en personnel, matériel et locaux », *et* « n'est que l'ombre de ce qu'il sera un jour ». *Il convient aussi de repenser le problème des maternités rurales et d'étudier des* « regroupements par unités territoriales » *dans les régions isolées, de montagne par exemple, où les difficultés inhérentes à la médecine rurale sont encore accrues par les distances.*

(1) 37, rue de Bellefond, 75009 PARIS.

Le parti communiste et le conseil de l'ordre

LE refus, par deux médecins lyonnais, les docteurs Michel Debout et Daniel Balvet, de payer leurs cotisations au conseil départemental de l'ordre (*le Monde* du 10 janvier 1974) a amené la fédération du Rhône du parti communiste français à prendre position sur cette affaire au cours d'une conférence de presse récemment réunie par deux médecins communistes, les docteurs Prunier et Olivier. L'un et l'autre figurent parmi les signataires de la pétition par laquelle les quatre cents médecins de la région qui y ont actuellement souscrit *« s'engagent à tout faire pour s'opposer à toute forme de sanction qui pourrait être prise à l'encontre de leurs deux confrères »*.

Cependant, le soutien des médecins communistes n'est pas *« inconditionnel »*. Il leur apparaît d'abord que l'affaire doit être tenue pour un conflit limité, de caractère administratif, motivé seulement par le refus de règlements d'arriérés de cotisations et non pour les positions prises par les docteurs Debout et Balvet en faveur de l'avortement.

Mais surtout les médecins communistes refusent le passage de la pétition par lequel ses signataires s'engagent aussi *« à envisager ensemble l'élaboration d'un groupement professionnel qui ne soit plus un organisme de pression idéologique »*.

« Etant entendu, ont-ils expliqué, *qu'il ne peut être question actuellement de remplacer l'ordre des médecins, il ne peut s'agir que de l'élaboration d'un nouveau syndicat de médecins. Sur ce point, notre désaccord est complet et nous ne participerons, ni de près ni de loin, à cette opération. »*

Pourquoi ? Parce que, pour les médecins communistes, à l'heure où tous les médecins sont, d'une manière ou d'une autre, *« atteints par la crise du système capitaliste »* et où apparaît, parmi eux, une prise de conscience du caractère autoritaire et anti-social de la politique gouvernementale, essayer de mettre en place un syndicat de médecins de gauche ne peut apparaître que comme une manœuvre de division.

Pour eux, la place des médecins *« qui se reconnaissent dans les grandes options du programme commun de gouvernement n'est pas dans un groupuscule de plus, même médical, mais dans les organisations de masse des médecins. Arguer du corporatisme de ces organisations pour refuser d'y militer est une erreur d'analyse qui ne peut déboucher que sur des actions minoritaires et isolées »*. Et ils ont cette formule : *« Il ne faut pas faire un P.S.U. médical. »*

Néanmoins, la prise de position est claire dans sa conclusion : *« Il faut être bien conscient que la suppression d'une superstructure dépassée comme l'ordre des médecins ne remettrait pas en cause l'organisation de la santé dans notre pays. Le pouvoir pourrait même céder, sur ce point particulier, pour donner satisfaction aux médecins et, par contre, se montrer toujours aussi intransigeant sur les problèmes de fond, tels que la démocratisation des caisses de Sécurité sociale, la concertation avec les syndicats médicaux, etc. »* C'est pourquoi, tout en affirmant leur soutien à leurs confrères Michel Debout et Daniel Balvet, au cas où ceux-ci seraient sanctionnés par l'ordre, les médecins communistes répètent que *« la lutte des médecins ne doit pas se cantonner à la lutte contre l'ordre »*.

J.-M. THEOLLEYRE.

Au premier congrès sur la sécurité routière

• Un million de conducteurs voient mal • Deux fois plus d'accidents la nuit

En cas d'accident automobile en France, on contrôle la quantité d'alcool dans le sang. Pourquoi n'y aurait-il pas aussi un contrôle de la vue ? C'est l'une des questions qu'ont pu se poser les quelque quatre cents personnes venues à Paris, récemment, pour participer au premier congrès international sur la vision et la sécurité routière, organisé, sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé, par la Prévention routière internationale.

ON estime que l'information que reçoit un conducteur au volant de son véhicule provient, pour près de 80 %, de sa vue. Partant de cette constatation, on comprend le cri d'alarme lancé par un ophtalmologiste français, le docteur Jean Couzi. Faisant le bilan de son expérience personnelle — en quatre semaines, il a examiné quarante et un patients ayant moins de trois dixièmes d'acuité visuelle de loin et prétendant conduire « sans aucune gêne », — le docteur Couzi estime à près d'un million le nombre de personnes qui, voyant mal, n'en conduisent pas moins sans correction en France. D'autre part, un contrôle visuel de l'automobiliste ne devrait pas être purement statique : la conduite exige également une bonne appréciation des vitesses, et surtout une bonne vision périphérique.

Les problèmes spécifiques de la conduite nocturne ont longuement été abordés. Si l'efficacité de certains médicaments à améliorer la vision nocturne, ou tout au moins à accélérer la récupération après éblouissement, n'ont pas fait l'unanimité, tous les spécialistes reconnaissent l'existence de la « *myopie nocturne* », dont le docteur Henri Calvet, de Paris, a proposé une première approche physiologique. Pouvant atteindre les personnes qui ont une vue diurne absolument normale, cette myopie est encore ignorée de tous ceux qui sont amenés à conduire la nuit, alors même que toutes les statistiques montrent que les accidents nocturnes sont deux fois plus fréquents et quatre fois plus graves que les accidents diurnes.

Modifier enfin les réglementations en vigueur en France, tant en ce qui concerne l'obligation d'installer des pare-brise en verre feuilleté et non plus trempé — plus dangereux à tous points de vue, — que l'instauration d'un contrôle sérieux et adapté de la vue de tous les candidats au permis de conduire — et périodique pour tous les conducteurs, — tels furent certains des vœux émis par les congressistes. — X. W.

TÉMOIGNAGE

Asiles-mouroirs et abus de confiance

« Ma mère, âgée de soixante-dix-huit ans, gravement malade depuis plusieurs années, a été soignée, admirablement, à trois reprises, à l'hôpital Foch. Son état a empiré cette année. Mais vu l'exiguïté des locaux surchargés et le fait qu'elle n'était plus curable par les moyens spécifiques de l'hôpital, on nous l'a rendue. L'organisation à domicile de la vie d'une très grande malade s'étant avérée très difficile, nous avons en vain cherché à Paris, ou en proche banlieue, un établissement adéquat. Finalement nous avons trouvé une chambre de ce genre à Montmorency, dans un établissement privé qui nous a paru convenable : confort, calme, infirmière de jour, garde de nuit, visite du médecin si nécessaire tous les matins. Mais, sans que nous le sachions et sans que le docteur attaché ait prévenu notre famille directement, l'état de santé de ma mère s'est brutalement aggravé. Se sentant très mal, elle demanda à rentrer chez elle (où rien n'était en place pour l'accueillir). La direction de la clinique nous a délibérément caché l'avis du docteur, et prétendait que l'attitude de ma mère relevait du caprice. Comme nous rendions visite à ma mère à peu près tous les jours, nous avons pris la décision de la ramener chez elle après neuf jours seulement de séjour et par nos propres moyens. Dix jours plus tard elle mourut.

» Cette triste aventure montre deux choses :

» — L'insuffisance grave et notoire, dans la région parisienne, d'établissements publics convenant à des cas de ce genre. Il n'y a que des sortes d'asiles-mouroirs où les malades sont à trois par chambre. Ou alors il faut s'adresser à des établissements privés très luxueux et très coûteux où sévit une véritable exploitation du malade. Dans les cliniques, on ne prend que des cas chirurgicaux, les hôpitaux sont pleins, les maisons pour vieillards malades sont en très petit nombre et il faut souvent attendre des semaines ou des mois pour obtenir une place.

» — Les familles sont parfois victimes de véritables abus de confiance. En effet, en réservant la chambre pour maman, le 23 octobre, j'ai payé la pension des derniers jours d'octobre et, à l'avance, celle de tout le mois de novembre. J'ai signé à ce moment-là un papier stipulant que « tout mois commencé était dû en entier », et qu'« il fallait un mois de préavis pour tout départ ». Ma mère est donc restée en tout dix jours dans cette « clinique » et l'on m'a refusé tout remboursement, même partiel, alors qu'elle en est repartie le 5 novembre. Mon sentiment est que l'on a délibérément arrangé tout cela pour garder le reliquat de la somme donnée à l'avance. C'est pour moi une quasi-certitude, et elle est très désagréable. »

Mme B. L.
Neuilly

IL EST PEU PROBABLE QUE LA MER D'IROISE SOIT AUSSI RICHE QUE LA MER DU NORD

C'EST en principe au début du mois d'avril que la plate-forme Pentagone-84 doit commencer à forer les fonds de la mer d'Iroise. Si le programme se déroule conformément au plan prévu par la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (S.N.P.A.) (1), trois puits d'exploration seront forés en 1975. Alors seulement on commencera à avoir une idée de ce que recèlent les fonds de la mer d'Iroise.

Jusqu'à présent, la connaissance du sous-sol de cette région est limitée à ce qu'ont révélé les prospections géophysiques (entre autres 8 000 kilomètres de profils sismiques faits depuis 1970) et à quelques dragages qui ont permis de prélever des échantillons de couches affleurantes. On sait que la zone la plus intéressante du plateau continental français de la mer d'Iroise couvre une surface d'environ 18 000 kilomètres carrés et que l'épaisseur des sédiments y atteint par endroit 7 000 mètres. On sait aussi que la structure de ces sédiments est telle qu'elle a formé de nombreux pièges à hydrocarbures. L'emplacement des trois forages prévus pour 1975 sera évidemment choisi en fonction de la localisation de ces pièges. Le prix des forages (400 000 francs par jour tout compris, soit 110 à 120 millions de francs pour la seule année 1975) est trop élevé pour que l'on puisse se permettre de forer en dehors des structures géologiques les plus favorables.

Les spécialistes pensent avoir une chance raisonnable de trouver des hydrocarbures en mer d'Iroise. Mais ils ne pensent pas que les richesses de cette mer puissent égaler celles de la mer du Nord. La zone française de la mer d'Iroise est d'ailleurs beaucoup plus petite que la surface intéressante du plateau continental de la mer du Nord.

Avant que les forages ne commencent en mer d'Iroise, il reste à régler diverses formalités qui prendront deux mois. L'attribution du permis de recherche par les autorités françaises n'est pas encore faite et différents accords doivent être conclus entre les cinq associés. — Y. R.

(1) La S.N.P.A. est « opérateur » du consortium formé pour l'exploitation de la mer d'Iroise. Cinq sociétés participent à ce consortium : Compagnie française des pétroles, 36.5 % ; S.N.P.A., 25.5 % ; B.P., 15 % ; Shell, 12 %, et Elf, 11 %.

L'Europe devrait décider cette année la construction d'une machine expérimentale pour l'étude de la fusion thermonucléaire contrôlée

En 1975, l'Europe devrait décider de la construction d'une machine expérimentale pour l'étude de la fusion thermo-nucléaire contrôlée.

Au cours d'une « table ronde » organisée par la Société française d'énergie nucléaire, M. Trocheris, chef du département de physique des plasmas et de la fusion contrôlée au Commissariat à l'énergie atomique, a décrit le projet européen d'une grande machine expérimentale destinée à l'étude de la fusion contrôlée.

Cette grande machine, appelée JET (Joint European Tokomak), pourrait être réalisée par les pays membres de la Communauté économique européenne, le Luxembourg et l'Irlande mis à part. Un conseil des ministres européens doit se réunir à Bruxelles au printemps afin de préparer la décision qui serait prise à la fin de l'année 1975. La machine coûterait environ 500 millions de francs.

LES participants à la « table ronde » : MM. Déjou (E.D.F.), Carle (C.E.A.), Leny (Framatome), Vendryès (C.E.A.) et Trocheris, avaient accepté de discuter le thème suivant : « *Les surrégénérateurs sont-ils indispensables entre les réacteurs actuels et la fusion ?* ». On sait que les réacteurs actuels brûlent de l'uranium naturel, ou enrichi, pour produire de la chaleur qui est transformée en électricité. Les réacteurs qui souhaitent prendre la relève sont les surrégénérateurs qui brûlent du plutonium et fabriquent du combustible nouveau tout en consommant celui qu'on lui a d'abord fourni. Peut-être commenceront-ils à prendre place sur le marché vers 1985-90. Plus tard pourraient venir les réacteurs faisant non plus appel à des réactions de fission (des atomes que l'on casse pour récupérer l'énergie) mais à des réactions de fusion (des atomes qui fusionnent en fournissant de l'énergie).

Les participants ont tous souligné l'incertitude régnant encore sur la possibilité de maîtriser les réactions de fusion. Depuis qu'ils étudient la fusion thermonucléaire contrôlée, c'est-à-dire depuis trente ans ou presque, les physiciens ont avancé à pas très lents et sont aujourd'hui encore loin du but. Il faut, en effet, pour faire fusionner la matière, la confiner pendant assez longtemps tout en la maintenant dans un état stable et en la portant à une température de plusieurs dizaines de millions de degrés.

Le succès du Tokomak

Plusieurs dizaines de machines expérimentales ont été réalisées dans le monde. Il y a quelques années, les Soviétiques ont obtenu des résultats assez remarquables avec une machine appelée le Tokomak. Depuis, plusieurs pays, dont les Etats-Unis et la France, ont construit des Tokomak expérimentaux, qui fonctionnent comme les Soviétiques le prédirent.

Les physiciens européens, et notamment les physiciens britanniques, désirent aujourd'hui réaliser une plus grande machine, ce qui, en principe du moins, devrait permettre de confiner pendant un temps plus long la matière portée à haute température. Ce grand Tokomak, le JET, pourrait commencer à fonctionner vers 1980 si la décision est prise d'ici à la fin de l'année.

Il faut pour cela que les gouvernements européens participants acceptent de dépenser une somme d'environ 500 millions de francs dont les trois cinquièmes pour la machine elle-même et les deux cinquièmes pour la source d'énergie de 200 mégawatts dont elle a besoin. Il faut aussi trouver un site, ce qui ne paraît pas très aisé compte tenu de toutes les propositions : Culham (Grande-Bretagne), Cadarache (France), Garching ou Julich (Allemagne fédérale), Ispra (centre d'Euratom en Italie) sont sur les rangs. Le centre d'Euratom à Ispra, notamment, qui n'a plus de grand programme de recherches, est très désireux de voir la machine s'installer chez lui, mais certains pays européens seraient plutôt d'avis de fermer le centre.

Selon M. Trocheris, cette machine européenne serait un premier pas vers au moins deux étapes ultérieures avant d'en arriver à un premier réacteur prototype. Le JET essaierait de faire fusionner les atomes légers de deutérium et de tritium, mais pas de manière continue, et étudierait comment les neutrons issus des réactions de fusion rendent les matériaux de la machine radioactifs. Ultérieurement, une seconde machine essaierait de fonctionner de manière continue ; une troisième tenterait de produire un peu d'électricité, ce qui nécessiterait la mise au point du système de récupération de l'énergie produite, qui est essentiellement contenue dans les neutrons très énergétiques issus des réactions de fusion.

Les dangers de la fusion

Les spécialistes ont fait remarquer que la fusion contrôlée était loin d'être non polluante, comme on l'affirme quelquefois. Les matériaux bombardés de neutrons deviennent radioactifs, et surtout il faut manipuler le tritium, environ 2,5 kilogrammes par jour pour un réacteur de 1 000 mégawatts ; or le tritium est un corps dangereux.

Il est donc à peu près clair aujourd'hui que les premiers réacteurs expérimentaux, s'ils existent, ne verront le jour que vers 2000-2020 au plus tôt. Entre les réacteurs actuels et la fusion, il y aura sans doute place pour les surrégénérateurs.

Certains participants ont regretté que les orateurs n'aient parlé que d'énergie nucléaire et aient oublié les énergies nouvelles, comme le Soleil par exemple. Les gouvernements européens devraient notamment mettre en balance les sommes considérables qu'il faudra encore investir dans les recherches sur la fusion, et celles requises par le développement de l'énergie solaire, deux sources d'énergie pratiquement inépuisables à terme et qui résoudraient les problèmes énergétiques de l'humanité si on parvient à les utiliser. — D. V.

En 1976

Les États-Unis consacreront 49 milliards de francs à la recherche militaire

L'administration américaine a fixé à 20 220 millions de dollars (environ 87 milliards de francs) la partie du budget fédéral réservée à la recherche et au développement pendant l'année fiscale 1976 (de juillet 1975 à juillet 1976). Ce budget scientifique et technique augmente de 15 % par rapport à 1975 ; mais sur le total, c'est le développement technologique, notamment dans le domaine militaire, qui bénéficie principalement de cet accroissement, la recherche scientifique étant nettement moins bien traitée.

SUR ce total de 20 220 millions de dollars, la part de la recherche et du développement dans le domaine militaire croît de 52 % à 54 % et atteindra en 1975-1976 11,4 milliards de dollars (environ 49 milliards de francs). Le Pentagone termine en effet la mise au point de plusieurs systèmes d'armes, le bombardier stratégique B-1, le missile de sous-marins Trident et des avions de combat pour la marine et l'armée de l'air.

La recherche civile se verra attribuer 8,82 milliards de dollars (environ 38 milliards de francs). L'accroissement du budget civil sera moins marqué que celui du budget militaire en 1976, mais son augmentation depuis 1966 a été plus régulière et a atteint 124 % en dix ans, en dollars courants. Après la défense, c'est l'espace qui bénéficiera du plus gros budget (3,52 milliards de dollars), suivi de la nouvelle administration pour la recherche et le développement de l'énergie, l'ERDA, qui obtient 2,34 milliards de dollars. Vient ensuite la médecine, avec 2,28 milliards de dollars, et la Fondation nationale pour la science, la N.S.F., l'équivalent de notre Centre national de la recherche scientifique, avec 680 millions de dollars.

La N.S.F., qui avait été chargée, il y a deux ans, des actions nouvelles dans le domaine de l'énergie, perd cette responsabilité au profit de l'ERDA. La nouvelle agence s'occupera de l'énergie nucléaire, du pétrole, du charbon, du gaz naturel, de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique, de la fusion thermonucléaire... La N. S. F. continuera cependant à s'intéresser au stockage et au transport de l'énergie, ainsi qu'aux méthodes de conversion des énergies.

Malgré la diminution sensible de ses crédits dans le domaine de l'énergie, la N.S.F. bénéficie d'un accroissement de ses autorisations de programmes d'environ 50 millions de dollars ; cette croissance intéresse moins le domaine de la recherche fondamentale (physique, chimie, biologie...) que les programmes spéciaux tournés vers des applications pratiques (environnement, météorologie, océanographie...) ou les problèmes sociaux (transports, sciences économiques, ressources humaines...). Ces deux derniers secteurs sont en augmentation de plus de 30 % chacun.

Deux élections à l'Académie

L'ACADEMIE des sciences a élu, le lundi 17 février, deux correspondants pour la division des applications de la science à l'industrie : M. André Missenard, en remplacement de M. Georges Deflandre, décédé, et M. Marcel Véron, en remplacement de M. Ralph Wyckoff, élu associé étranger.

[M. Missenard, né à Nancy le 27 septembre 1901, est ancien élève de l'Ecole polytechnique. Il fut membre du Conseil supérieur de la recherche scientifique, délégué de la France au comité d'hygiène de la Société des nations (1935 à 1939), puis président (1966) et président d'honneur (depuis 1971) de la Société française des thermiciens. Il a fait des travaux dans le domaine de la thermique et a étudié les « climats artificiels » dans les locaux et leur influence sur l'homme. Il s'est également intéressé à la physiologie et aux sciences de l'homme, en collaboration avec Alexis Carrel.]

[M. Véron est né à Paris le 28 novembre 1900 et est ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures. De 1935 à 1972, il fut professeur et directeur de laboratoire au Conservatoire national des arts et métiers. En 1936, il fonda et présida l'Association française de régulation et d'automatisme, et, de 1961 à 1964, il fut président de la Société française des thermiciens. Sa carrière industrielle a été consacrée à la thermique. M. Véron est commandeur de la Légion d'honneur.]

CARNET

Naissances

— M. et Mme Bernard Charles-Lavauzelle
ont le bonheur d'annoncer la naissance de
Laetitia,
le 13 février 1975.
15, rue Peytiniaud-Beaupeyrat, Limoges.

— M. Gérard Mareuil et Mme, née Elizabeth Chitayat, ont la joie de faire part de la naissance de
Caroline,
le 12 février 1975,
43, rue de Lisbonne, Paris-8e.

Mariages

— Mme Joseph Mellado,
M. Hervé Dussordet et Mme, née Odulia Mellado,
ont l'honneur de faire part du mariage de leur petite-fille et fille
Monique
avec M. Guy Herdhebaut.
qui sera célébré le samedi 22 février 1975, *à 12 heures, en l'église de* Sains-en-Amiénois.
8, rue Sevin,
94800 Villejuif.

— M. Pierre Herdhebaut et Mme, née Marie-Thérèse Vagniez,
ont l'honneur de faire part du mariage de leur fils
Guy
avec Mlle Monique Dussordet,
qui sera célébré le samedi 22 février 1975, à 12 heures, en l'église de Sains-en-Amiénois.
80680 Sains-en-Amiénois.

Décès

ARMAND RUMEAU

Nous apprenons la mort de
M. Armand RUMEAU,
ancien directeur
de l'Institut géographique national.

[Né en 1893, M. Rumeau était ancien élève de l'Ecole polytechnique. Officier d'artillerie, de 1914 à 1940, il fit partie du Service géographique de l'armée.

A la création, en 1941, de l'Institut géographique national (I.G.N.), il entra dans ce nouveau service civil (succédant au Service géographique de l'armée) comme ingénieur en chef géographe, inspecteur général en 1944, il fut directeur de l'I.G.N. de 1956 à 1963.]

— Mme Jean Avril, son épouse,
M. et Mme Alain Avril,
M. et Mme Jean-Luc Aubert,
M. et Mme Bertrand Avril,
Mlle Elisabeth Avril,
Ses enfants,
Nicolas, Jean-François, Hervé, Jérôme, Sandrine,
Ses petits-enfants,
Le capitaine de frégate (R.) Marcel Avril et Mme,
Sœur Jean Gualbert,
Ses frère, sœur, belle-sœur,
Mme Gérard Haffen,
Le docteur et Mme Roger Haegeli,
Ses beau-frère, belles-sœurs,
Et toute sa famille,
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Jean AVRIL,
pharmacien,
croix de guerre 1939-1945,
décédé, muni des sacrements de l'Eglise, le 15 février 1975, dans sa soixante-huitième année.
Ses obsèques seront célébrées en la collégiale Notre-Dame de Mantes-la-Jolie, le mercredi 19 février 1975 à 10 h. 45.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
6, rue Gambetta,
78200 Mantes-la-Jolie.
Train : gare Saint-Lazare, 9 h. 31.

— M. et Mme Armand Saray,
M. et Mme Jacques Juranville,
M. et Mme Marcel Gelblat,
M. et Mme Franklin Sares et leurs enfants,
M. et Mme Georges Slama,
Anne et Jean Juranville,
Philippe Gelblat,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Fortunée Rodrigue, sa sœur
Et sa fidèle Louisa,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Haïm BENVENISTE,
née Allegra Cazes.
Les obsèques auront lieu mercredi 19 *février* à 15 h. 45, au cimetière du Père-Lachaise.
Réunion : porte principale.
65, boulevard Suchet,
Paris (16e).

— Le baron Gilbert de Dietrich et son *fils* Marc-Antoine,
M. et Mme Max Syz,
M. et Mme Jurg Syz et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Turrettini et leurs enfants,
M. Serge de Dietrich,
Mme Ann de Dietrich et leurs enfants,
Les familles alliées et amies,
ont la *grande douleur de faire part* du décès de la
baronne Gilbert DE DIETRICH,
née Suzanne Syz,
leur très chère épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, parente et amie, enlevée à leur tendre *affection* le 15 *février* 1975, à Zurich.
« Je vous laisse la paix,
Je vous donne ma paix. »
(Jean, 14, 27.)
Un culte aura lieu le mardi 18 février à 15 h. 30, en l'église réformée française de Zurich.
Un service religieux sera célébré en l'église évangélique de Niederbronn-les-Bains, le mercredi 19 février à 14 h. 30.
L'inhumation se fera dans l'intimité de la famille, au cimetière du Windstein.
Jaegerthal,
par F 67110 Niederbronn-les-Bains.
Susenbergstrasse, 97,
8044 Zurich (Suisse).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le conseil d'administration
Et l'ensemble du personnel
de la Société de Dietrich et Cie
s'associent avec une grande tristesse au deuil de leur président-directeur général et de toute sa famille, si profondément éprouvés par le décès de la
baronne Gilbert DE DIETRICH.
Reichshoffen,
Le 17 *février* 1975.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Nachman GOLDBLATT,
polytechnicien, survenu le 13 février 1975, dans sa quatre-vingt-quinzième année.
De la part de ses amis.
Levée du corps le jeudi 20 février 1975, à 9 heures, à l'hôpital Bicêtre à Kremlin-Bicêtre.
Inhumation à 9 h. 30, au cimetière parisien de Bagneux.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Jules Haegel,
M. et Mme Jean Haegel,
M. et Mme Pierre Haegel et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jules HAEGEL,
président d'honneur
des Grands Moulins de Pantin,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 14 février 1975, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.
L'inhumation a eu lieu le 17 février à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.
13, rue *Alfred-Dehodencq,*
75016 Paris.

— Les Oblats de Marie-Immaculée vous font part du décès accidentel du
Père Jean-Jacques HOFFMANN,
à Pontmain, le 16 février.
Obsèques jeudi 20 février à 10 h. 30, à Pontmain.

— M. et Mme Alain Vuillème
(Viine-Buggy)
et leurs enfants,
ont le chagrin d'apprendre le décès de
M. Géo KOGER,
survenu à Cannes le 12 *février*, dans *sa quatre-vingt-unième année.*
48, rue Raffet,
75016 Paris.
Silly-Tillard,
60430 Noailles.

— Mme Claude Léon, sa mère,
Mme Bruno Léon, née Monique Redeillé-Borgella, son épouse,
Marguerite, Catherine, Antoine, ses enfants et toute leur famille,
ont la douleur d'annoncer le décès de
M. Bruno LEON,
survenu, le 11 février, à l'Hôpital américain, à l'âge de quarante-neuf ans.
Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
24, rue de Téhéran, 75008 Paris ;
97, rue du Bac, 75007 Paris.

— Mme Pierre Lintingre et ses fils,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre LINTINGRE,
professeur de lettres,
survenu accidentellement, le 11 février 1975.
Les obsèques ont eu lieu, le 15 février, à Notre-Dame-de-Lourdes de Nancy.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Maurice PICARD,
croix de guerre avec palmes,
chevalier de la Légion d'honneur
1914-18,
rappelé à Dieu le 16 février, à Neuilly.
De la part de
Mme Maurice Picard, son épouse,
Ses enfants, *petits-enfants* et arrière-petits-enfants.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule.
On se réunira le mercredi 19 février, à 15 h. 30.
L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité familiale.
74, bd Maurice-Barrès, Neuilly ;
1, rue de Bagatelle, Neuilly ;
148, rue de Courcelles, Paris-17e.

— M. Jean-Félix Vincenti,
M. et Mme Poidras, née Vincenti Pauline, et leurs filles,
M. et Mme Robert, née Vincenti Annonciade, et leurs filles,
ont la douleur de vous faire part du décès de
Mme Antonia VINCENTI,
née Antonelli,
Paris, le 13 février 1975 ;
Ficaja, 20 La Porta.

— M. Efim Zinovieff,
M. et Mme Boris Zinovieff,
M. Eric-Igor Zinovieff,
La famille Lacudana,
ont la douleur de vous faire part du décès de
Mme Anastasia ZINOVIEFF,
née Piasecka,
rappelée à Dieu, le 10 février 1975, à Paris, dans sa soixante-quatorzième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu, dans la plus stricte intimité, en *l'église* Saint-*Vladimir*, le jeudi 13 février, suivie de l'inhumation à La Celle-sous-Montmirail (Aisne).
37, rue Olivier-de-Serres, 75015 Paris.

Remerciements

— Odette, Fernand, Raoul et toute la famille, adressent leurs bien sincères remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de leur père,
Albert LUMBROSO

— Dans l'impossibilité de répondre individuellement, Mme Masbou, profondément touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de
M. MASBOU,
prie toutes les personnes qui se sont associées à sa peine de trouver ici l'expression de sa reconnaissance émue.

Anniversaires

— Une messe sera célébrée pour Antoine Giacometti, directeur honoraire au ministère des armées, poète et philosophe, *le samedi 22 février,* à 18 heures, en la chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, bd de l'Hôpital, Paris-13e.

— Au dixième anniversaire de la mort de
M. Henry VERRIERE,
ses enfants convient ses amis à s'unir à eux dans le souvenir.
Familles Cuzin, Launois, Verrière, Néchaud de Féral.

Avis de messe

— Une messe sera célébrée, le mardi 25 février, à 8 h. 30, en l'église de la Sainte-Trinité, chapelle de la Sainte-Vierge, place d'Estienne-d'Orves, 75008 Paris, à la mémoire de
M. Fernand LEBRUN,
chef de service au Comptoir français des produits sidérurgiques,
décédé, le 15 novembre 1974, à son domicile de Meudon.

Communications diverses

— Une réunion d'information sur la situation dans les anciennes colonies portugaises est organisée le mardi 18 février, à 20 heures, 8, villa Deutsche-de-la-Meurthe (métro Cité-Universitaire), par le MOSCAGAM (Mouvement de soutien aux luttes de *libération en Guinée-Bissau,* au Cap-Vert, en Angola et au Mozambique).

★ B.P. 72, 75623 Paris, Cedex 13.

— La Société des études renaniennes annonce la Vie d'Ernest Renan par l'image, au Collège de France, le samedi 22 février, à 17 h. 15. Jacques Lethève, Nicole Villa, conservateurs à la Bibliothèque nationale, présenteront de nombreuses projections, et Jean Gaulmier, professeur à la Sorbonne conclura en parlant De la vie d'un philosophe à une philosophie de la vie.

— L'Amicale du camp des aspirants (66, Chaussée-d'Antin), organise, à l'occasion de son prochain « Congrès du trentième anniversaire », une cérémonie à l'Arc de triomphe, le dimanche 23 février, à 11 h. 15, avec le concours de la musique de *la Garde républicaine.*

— Un comité vient de se constituer pour offrir son épée au général d'armée Gambiez avant sa prochaine réception à l'Académie des sciences morales et politiques. *Les souscriptions* sont reçues par Mme Sautel, trésorière du Comité d'histoire militaire comparée, château de Vincennes, 94300 Vincennes. C.C.P. 2430-35 Paris.

Visites et conférences

MERCREDI 19 FEVRIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 14 h. 30, Hôtel des monnaies, 11, quai de Conti, Mme Saint-Girons : « Exposition Louis XV ». — 15 h., façade de la cathédrale, portail central, Mme Carcy : « Les grandes restaurations de Viollet-le-Duc à Notre-Dame de Paris ». — 15 h., 13, rue de La Rochefoucauld, Mme Chapuis : « Le musée Gustave-Moreau ». — 15 h., 7, quai Anatole-France, Mme Legregeois : « La gare d'Orsay et le théâtre de la Compagnie Barrault-Renaud ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald : « Hôtel de Sully » — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Langlois : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 16 h. 30, hôtel de Sully, Mme Guillier : « Oscar Niemeyer ».

15 h., 42, avenue des Gobelins : « Les Gobelins » (Art et Histoire). — 15 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. L'église des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h. 15, 49, rue de la Montagne-*Sainte-Geneviève* : « *Magnifique* jubé. Vitraux du XVIe siècle de Saint-Etienne-du-Mont » (Mme Barbier). — 15 h., 12, place Vendôme : « Les salons de la joaillerie Chaumet » (Mme Hager). — 14 h. 45, *square du Carrousel* : « Les appartements royaux du Louvre et leurs secrets » (M. de La Roche). — 15 h., métro Charenton-Ecoles : « Le Musée du pain » (Paris et son histoire). — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins : « Les Gobelins » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 19 h., salle des Centraux, 8, rue Jean-Goujon, M. Claude Prévost : « Place de Pierre Janet dans la psychologie contemporaine » (La Société de graphologie). — 19 h 45, Musée des arts décoratifs, *109, rue de Rivoli* : « *Les* années 25 : le style : « Art déco » et ses contestataires ». — 20 h. 15, Hôtel des ingénieurs des Arts et Métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, M. Yves Dienal : « Exposé et séance de psychanalyse. L'amour amoureux ». — 21 h., place du Trocadéro, palais de Chaillot, M. Jacques Fontaine : « Culture et art mozarabes dans le royaume de Léon au Xe siècle » (Centre d'études compostellanes). — 20 h., 58, rue de Londres : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientology de France) (entrée libre). — 21 h., mairie du XVIe arrondissement, M. Frédéric-Dupont : « Le roi René » (Société historique d'Auteuil et de Passy).



A L'HOTEL DROUOT

Mercredi

VENTES

S. 1. - Tableaux anc. Bel ameublem. du XIXe s., S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud. MM. Lebel, Prost.
S. 2. - Meubl. Obj. d'art. Me Bondu.
S. 6. - Meubles et objets d'art des XVIIIe et XIXe siècles. MM. Lacoste. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 7. - Bijoux. Argenterie anc. et mod. MM. Fromanger, *Dillée, Dechaut.* Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 8. - Gravures. Tableaux anc. et modernes. MM. Touzet, de Knyff. Me Champetier de Ribes.
S. 10. - Tableaux, dessins, écoles italienne et française. S.C.P. Loudmer, Poulain, Cornette de Saint-Cyr.
S. 12. - Meubles. Me Thuillier.
S. 13. - Ameublem. Mes Boisgirard.



RADIO-TÉLÉVISION

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 18 FEVRIER

— *Jean-François Kahn* répond aux questions d'Etienne Mougeotte sur Europe 1, à 19 h. 20.

— *Les libres penseurs* exposent leur point de vue sur FR 3, à 19 h. 40.

— « *Maladie et société* » est le thème à propos duquel dialoguent MM. Serge Karsenty et Michel Bosquet pour France-Culture, à 20 heures.

— *M. Henri Krasucki,* secrétaire confédéral de la C.G.T., est l'invité de la tribune libre de TF 1 au cours du journal de 20 heures.

— « *Cent ans de combat social* » est le thème du débat qui suivra la projection du film *les Camarades,* avec MM. André Bergeron (F.O.), Hubert Lesire-Ogrel (C.F.D.T.), Roger Chinaud (républicains indépendants), Dominique Taddei (parti socialiste), Michel Colas (C.N.P.F.), Pierre Sadok, sur Antenne 2, vers 22 heures.

MERCREDI 19 FEVRIER

— *MM. Michel Debré, Didier Lecat, Claude Maurel et Jean-Claude Vajou* répondent aux questions des journalistes de Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— *M. Shimon Pérès,* ministre israélien de la défense, est interviewé par Europe 1, à 19 h. 20.

— *M. Etienne Fajon,* membre du bureau politique, exprime le point de vue du parti communiste en tribune libre sur FR 3, à 19 h. 40.

— « *Le nouveau divorce* » est le thème du magazine « Le point sur l'A 2 », avec M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, Me Francis Jacob, avocat, et M. Henri Gaillac, magistrat, sur Antenne 2, à 21 h. 20.

— VU —

On sort, ce soir ?

Lundi, coup de téléphone du service de presse de l'A 2. On tient à nous signaler au sommaire du « Magazine du spectacle », programmé ce soir-là, un face-à-face Alain Robbe-Grillet-Jean Cau. De quoi vont-ils parler ? De pornographie ? Ça promet d'être assez cocasse, vous verrez. On a vu, ça l'était : la robuste simplicité du dialogue de sourds de tradition entre l'Auguste et le clown blanc.

« Alors, Môssieu, racoleur, sexiste, écœurant mon film ? Comment le savez-vous, vous ne l'avez pas vu !

— Si je ne l'ai pas vu, Môssieu, c'est précisément parce qu'il est écœurant, racoleur...

— Môssieu je vous interdis...

— Et moi je vous défends... » M. Loyal, alias Paul Giannoli, avait l'air de s'amuser beaucoup. Pas nous. Nous, on était un peu tristes, un peu déçus. On n'habite pas toujours Paris. On n'a pas souvent l'occasion d'aller au théâtre, au cinéma. On attend d'une émission de ce genre qu'elle nous donne ou l'impression ou l'envie de sortir. On n'est pas bien difficile, on aimerait simplement savoir où brillent les lumières de la ville, quels sont les pièces, les films, les concerts de la semaine. Les numéros de cirque aussi, d'accord. A condition qu'ils soient bons.

Autre déconvenue, l'interview de Mme Edwige Feuillère à l'occasion de la reprise de la Folle de Chaillot. Il aurait peut-être fallu essayer de pénétrer, ne serait-ce que par effraction, dans ce monument classé, surveillé, gardé, entouré de cordons, et hérissé de sonnettes d'alarme. Inutile de mobiliser une équipe de télévision pour entendre Mme Feuillère, figée comme une chouette devant sa table de maquillage, nous dire qu'elle ne peut pas nous dire lequel de ses rôles elle préfère. Surtout quand Lino Ventura vient d'expliquer qu'il ne peut pas expliquer en quoi consistent l'intérêt et la nouveauté, pourtant essentiels, de son rôle dans le prochain film de Pierre Granier-Deferre.

Au lieu de nous donner du spectacle, que fait-on ? On se donne en spetacle. On joue la familiarité dans la façon de présenter les séquences. On fignole les transitions. On fait semblant de téléphoner à une copine : « Tu sais, Colette... Non, pas Colette qui... Colette. Elle a écrit Gigi, elle a été critique de cinéma, elle parle de plein de gens. Eh ben ! Nous ici, on va lire des extraits de ses articles. »

Franchement, en appuyant sur le bouton — il était près de 23 heures, — je me suis demandé si l'appel téléphonique de l'après-midi n'était pas le fait d'un mauvais plaisant.

CLAUDE SARRAUTE.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

MARDI 18 FÉVRIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 50 Feuilleton : « Chéri Bibi ».
20 h. 35 Les animaux du monde, de Fr. de La Grange. Ces animaux en péril : Iles et archipels.
21 h. Jeu : Le blanc et le noir.
21 h. 45 *Emission littéraire* : Best-Seller. Prod. Ferniot et Ch. Collange, réal. R. Sangla.
L'Archipel du Goulag, de Soljenitsyne, replacé dans la tradition des écrivains russes ; la fascination pour les récits de camps de concentration. Cent mille exemplaires déjà vendus du petit guide : « En cas de licenciements, que faire ? », etc.

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Typhelle et Tourteron.

20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot : « les Camarades », film de M. Monicelli (1963), avec M. Mastroianni, R. Salvatori, A. Girardot, B. Blier, F. Périer.
Une grève dans une filature de Turin en 1905. Le caractère inhumain de la condition ouvrière en Italie, les idées socialistes du début du siècle, un conflit dramatique, un échec, un espoir. Un grand film social pour grand public.
Débat : « Cent ans de combat social ».
MM. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, Hubert Lesire-Ogrel, membre de la commission exécutive de la C.F.D.T., Roger Chinaud, président du groupe parlementaire des républicains indépendants, Dominique Taddei, membre du secrétariat national du parti socialiste, Michel Colas, président de la commission de l'emploi du C.N.P.F., Pierre Sadok, chef d'entreprise.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Osmond's Brothers, Invitation au ski et Loco émotiva.
19 h. 40 Tribune libre : Les libres penseurs.
20 h. Connaissance : La vie sauvage, d'Yvan Tors (cinquième partie).
Les hippopotames.
20 h. 30 Les grandes batailles du passé, de H. de Turenne et D. Costelle : La Marne, 1914, réal. J. Dupont.
La première grande victoire française de la guerre de 1914 après un mois catastrophique.
Témoignages : l'archiduc Otto de Habsbourg, prétendant au trône d'Autriche ; Jacques Chastenet, historien, colonel Marcel Dugué Mac Carthy, conservateur du Musée de l'armée, colonel Jean de Lamare, professeur à l'Ecole de guerre, Guy Trapenat, vice-président des Arquebusiers de France, Marc Ferro, historien, colonel Pierre Barbou, président des Soldats de la Marne, Eugène Tellier, qui a vu mourir Péguy, Georges Lelaurain, qui a pris un des « taxis de la Marne » ; Eugène Mazoué et Georges Dupont, anciens combattants français ; général comte von Hulsen, qui était aspirant dans un régiment de la garde impériale, professeur Karl Ferdinand Werner, directeur de l'Institut historique allemand à Paris.
21 h. 30 Documentaire : Nourrir le monde, adapt. française de J.-C. Albert-Weil et Ch. de Saint-Maurice.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues. Emission enregistrée en public, par R. Pillaudin : « Maladie et société », avec Michel Bosquet et Serge Karsenty ; 21 h. 20, Atelier de création. Les sociétés indiennes d'Amérique du Sud, par J.-J. Lebel et A. Orr ; 23 h. 10, Court-circuit. Table ronde : Naissance de l'Etat dans les sociétés primitives, avec P. Clastres, F. Bott, F. Guattari, P. Gaucher.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), En direct de l'Auditorium 104, Orchestre philharmonique de la radiodiffusion, direction P.-M. Le Conte, avec R. Athanassova, pianiste : « Arborescences » (A. Tisné), création ; « Concerto no 1 en mi bémol majeur pour piano et orchestre » (Liszt) ; « Suite no 2 pour orchestre » (Bartok) ; 23 h. (S.), Double audition : La musique pour piano de Bartok, « Sonate » (1926) ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

MERCREDI 19 FÉVRIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilleton : Aurore et Victorien, de M. Toesca, réalisation J.-P. Carrère, avec V. Jannot et J. Buron.
Quinze ans avant la Révolution, l'histoire d'un amour fou, qui tourne à la mésalliance, entre la fille d'un aristocrate auvergnat et son régisseur. L'héroïne, Aurore, découvre la force protectrice du prolétaire Victorien.
20 h. 35 Dramatique : « les Evènements de Bronte », de L. Scascia, F. Carti, B. Benedetti et N. Badaluppo. Réal. F. Vancini, avec L. Garrani, M. Riginno, F. Seclzo, A.-M. Chio.
Encouragés à la révolte par l'approche des troupes de Garibaldi, les habitants d'un pauvre village sicilien s'affranchissent dans la violence du joug de la bourgeoisie. La répression viendra du bras droit de leur héros, chargé de mater l'insurrection et de rétablir la légalité.
22 h. 25 Emission médicale : Suicide, production P. Desgraupes, I. Barrère, E. Lalou.
Première partie : Urgence et réanimation.

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Typhelle et Tourteron.
20 h. 35 Série : Kojak. « Coup de théâtre ».
21 h. 30 Magazine d'actualités : Le point sur l'A 2.
22 h. 20 Magazine sportif, par R. Chapatte.
Portrait du boxeur Jean Mateo.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Osmond's Brothers, Invitation du ski et Loco émotive.
19 h. 40 Tribune libre : Le parti communiste français.
20 h. Emissions régionales.
20 h. 30 Histoire du cinéma : cycle Douglas Sirk. « Mirage de la vie » (1959), avec L. Turner, J. Gavin, J. Moore, S. Dee, S. Kohner.
Deux veuves américaines, une blanche et une noire, vivent, travaillent ensemble, élèvent leurs petites filles. Elles connaissent la réussite, mais les enfants, devenues grandes, se montrent ingrates et provoquent des drames. Un paroxysme de sentiments et de passions. La très grande classe du mélo américain.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Musique de chambre : « Sept caractères d'après La Bruyère » (Louvier) ; 21 h., Dits et écrits sur la musique : « Les quatuors de Beethoven », de J. de Kerman ; 21 h. 20, La science en marche, par F. Le Lionnais : La chimie n'est plus une cuisine, avec P. Lazro ; 21 h. 50, Musique de notre temps : avec R. Koering ; 23 h., Aux quatre vents : Comment voyez-vous l'Angleterre ; 23 h. 45, Voix alternées, avec M. Ditrane, M.-C. Bancquart et P. Dalle Nogare.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Soirée lyrique : « Arabella » (R. Strauss), avec S. Nimsgern, Montserrat Caballé, O. Milliakovic, K. Moll, O. Dominguez, R. Kollo, J. Scovotti, C. Gaifa, R. Borsato, L. Falcone, L. Monreale, Orchestre symphonique et chœurs de la RAI, direct. W. Rennert ; 23 h. 10, Musique française méconnue. Œuvres pour orchestre à cordes (P. Mari, G. Missias, A. Lemeland) ; 24 h., Musique et poésie : Bernard Noël (Couperin, Campra, Bach, F.-B. Macho, H. Pousseur, T. Takemitsu) ; 1 h. 30, Nocturnales.

TÉLÉVISION

On sort, ce soir

LES PROGRAMM...

MARDI ... FÉVRIER

ARTS ET SPECTACLES

Musique

ALEXANDRE RABINOVITCH

Il n'est pas facile de cerner d'emblée le jeu et la personnalité d'Alexandre Rabinovitch, qui donnait mardi soir son premier récital à Paris, salle Gaveau. Ce pianiste et compositeur soviétique de trente ans, qui s'est réfugié en France parce qu'« il ne pouvait exprimer librement ses convictions musicales ni présenter ses œuvres dans son pays », *a sans doute été marqué par cette lutte menée contre son milieu et son mode de vie, ce qui pourrait expliquer les aspects déconcertants de son talent.*

Il ne ressemble pas aux brillants pianistes sortis du moule soviétique ; sa technique honorable n'a rien d'exceptionnelle et manque un peu d'armature, même s'il exécute fort bien le finale de la Septième sonate, *de Prokofiev ; le toucher, souvent fort beau, est gâté par un abus de la pédale qui empâte la sonorité. Mais, surtout, il utilise les œuvres comme des jouets de sa fantaisie ou de ses fantasmes.*

Non qu'il ignore leur style, comme le prouvait l'interprétation irréprochable et ravissante de la gigue dans la Cinquième suite française, *de Bach, mais en général il les remet sur le métier comme s'il en était le compositeur. Dans cette même suite, tantôt il inventait une musique miniaturisée comme un bibelot, tantôt l'accompagnement effaçait le chant, tantôt un rubato géant désarticulait la ligne rythmique. De même, dans une* Fantaisie *et une* Sonate, *de C.P.E. Bach, le maniérisme aboutissait à des oppositions absurdes de motifs langoureux et fiers-à-bras, trois* Préludes, *de Debussy, paraissaient sans fermeté intérieure, malgré de jolis effets personnels, et dans le mouvement lent de la* Septième sonate, *de Prokofiev, le chant si beau se perdait dans les détails. Sans cesse, la ligne, le style, et souvent l'intérêt du même coup, s'évanouissaient.*

A travers ces interprétations, il semble cependant qu'une sensibilité originale cherche sa vérité qui n'est pas celle de la tradition ; encore faudrait-il pour se libérer de celle-ci d'abord en assumer les disciplines, comme le prouve l'exemple de tous les grands pianistes, de Cortot comme de Kempff ou de Richter.

Ce fut plus net encore avec deux œuvres de Rabinovatch lui-même, de caractère assez infantile : Aimez-vous Beethoven ? *où le pianiste exorcise peut-être le souvenir de ses fastidieux travaux d'élève en répétant inlassablement* (forte, piano, *avec pédale, en formules diversifiées) la gamme initiale du* Troisième concerto *et quelques cadences ou ritournelles interrompues (un* Docteur Gradus ad Parnassum *sans humour), et* Composition pour piano n° 15 *qui délaie des formules lisztiennes, puis des procédés d'avant-garde occidentale (clusters des avant-bras, dialogues du piano frappé et des cordes raclées, notes assourdies par le doigt, etc.), sans qu'on discerne une nécessité réelle en ces charivaris noyés de pédale.*

On ne mettra pas en doute pour autant la sincérité de ces tentatives un peu affligeantes : n'est-ce pas pour résoudre ses problèmes personnels à travers un nouveau langage que Rabinovitch s'est exilé en France ? Son interprétation du Klavierstück n° 5 *de Stockhausen prouvait qu'il a bien découvert dans cette musique une écriture, une respiration, un visage.*

JACQUES LONCHAMPT.

● ERRATUM. — Dans notre première édition du *Monde* du 18 février, une erreur s'est glissée dans l'article « Portes ouvertes sur la musique à Lyon ». La dernière ligne à la première page : « Un pianiste de treize ans », concernait non pas Christian Wagner, mais Jean-Yves Thibaudet (page 22), comme l'indiquait le contexte.

MORT DU BARYTON NORMAN TREIGLE

Le baryton américain Norman Treigle vient de mourir dans sa résidence de Nouvelle-Orléans (Louisiane). Il était âgé de quarante-sept ans.

[Né en Louisiane, Norman Treigle avait fait ses débuts artistiques comme soliste dans une chorale d'enfants. Enrôlé dans la marine pendant la seconde guerre mondiale, il s'était ensuite orienté vers un métier d'affaires. Mais il rompit avec son ancienne vie et entra à l'université de Loyola pour apprendre, en professionnel, le chant et la musique.

Membre du New York City Opera, il avait chanté plusieurs fois, aux cotés des meilleurs interpètes, les rôles principaux des *Contes d'Hoffmann* d'Offenbach, de *Boris Godounov* de Moussorgsky, de *Don Juan* et des *Noces de Figaro* de Mozart, de *Jules César* de Haendel. Son meilleur rôle, dans le style expressionniste, reste sans doute celui du *Mefistofele* de Boito, dont l'enregistrement vient de paraître en France (EMI-Electrola : 1C-195-02 464/66).]

Petites nouvelles

■ *Le* prix du portrait Paul-Louis-Weiller de peinture 1974, d'une valeur de 20 000 francs, a été décerné par l'Académie des beaux-arts à Philippe Dutilleul et à Naman Salman. Deux médailles ont été attribuées à Dan Negoescu et à Cornel Antonesco. Avant le vernissage de l'exposition des œuvres sélectionnées salle Comtesse de Caen, qui a eu lieu lundi, M. Paul-Louis Weiller a remis les prix aux lauréats.

■ A l'occasion de la sortie du film de Philippe Condroyer « la Coupe à 10 francs », l'hebdomadaire « Télérama » organise une projection avec débat, au studio Logos, ce mardi 18 février, à 20 h. 30, avec la participation de Jean-François Kahn, représentation unique de son « one Oraison ; Jean Pouloin, vice-président de la Jeunesse ouvrière chrétienne, et Jean-Louis Tallenay, journaliste à « Télérama ». Entrée libre.

■ Le mime Pradel donnera une représentation unique de son « One-man show » le 25 février 1975, à 21 heures, au Théâtre Daniel-Sorano, 16, rue Charles-Pathé, à Vincennes (tél. 808-73-74).



L'ACIC (Association pour la Collaboration des Interprètes et des Compositeurs) devra son importance à l'originalité de sa conception : reprenant la tradition pratique des grandes associations symphoniques, l'ACIC est une nouvelle communauté musicale fondée essentiellement sur les interprètes. En commendant des œuvres, en confiant une soirée entière à un compositeur ou à un instrumentiste (ce semestre, un programme pour Tuong, l'année prochaine un programme pour Eloy, un autre pour Elisabeth Chojnacka), en offrant aux étudiants la possibilité de s'initier à la musique de leur temps, en donnant aux interprètes une dignité nouvelle par l'utilisation créatrice de leur savoir musical, cette communauté tentera l'aventure de conquêtes sonores novatrices.

Le concert inaugural de l'ACIC aura lieu au Musée Guimet, 6, place d'Iéna, Paris (16e), le 28 février à 21 h. Au programme : œuvres de Stravinsky, Xenakis, et créations de Philippot, Lachartre et Barbaud, Klein, Brown. Avec l'Octuor de Paris, et en soliste Anna Ringart, mezzo-soprano, Guy Deplus, clarinette, et Jacques Castagner, flûte.

Cinéma

« LES SEPT VAMPIRES D'OR » de Roy Ward Baker

Alliance de la Hammer Films et de la Run-Run Shaw, du cinéma fantastique anglais et du cinéma de Hongkong, de la mythologie des vampires et de la mythologie des karatékas, le film de Roy Ward Baker (tourne à Hongkong) est passé par la convention fantastique d'Avoriaz. Les fanatiques respectifs des deux mythologies ainsi mêlées ne semblent pas l'avoir porté aux nues. Si l'on n'est pas sectaire, on y prendra de l'intérêt.

Cela commence en 1804, en Transylvanie, le temps pour Dracula, qui se ronge dans sa crypte, de s'emparer du corps de Kah, grand prêtre des sept vampires d'or venu de Chine lui demander conseil.

Cinq minutes plus tard, on est en 1904, à l'université de Chung-King, où le professeur Van Helsing (vieille connaissance et c'est Peter Cushing !) ne rencontre que moqueries lorsqu'il raconte, aux professeurs chinois « civilisés depuis trois mille ans », la légende des sept vampires d'or officiant dans la pagode maudite d'un village perdu avec le concours de « morts-vivants » qui les fournissent en filles au sang frais. Un jeune Chinois (David Chiang), qui connaît la réalité du village de Ping-Kwei, va alors aider Van Helsing à retrouver ce village et à détruire les vampires. Il a six frères et une sœur, habiles tout autant aux arts martiaux qu'au maniement de l'arc, de la hache à double tranchant et autres armes blanches, ce qui est évidemment trahir la mémoire du champion Bruce Lee.

L'intérêt, donc, c'est que le scénario — anglais — n'est pas, pour nous, stupide comme ceux des films de karaté. Il ranime, pour le public européen, les charmes désuets du feuilleton exotique (l'expédition dangereuse en terre chinoise), mais il privilégie les personnages chinois (Van Helsing ne saurait triompher seul, sa science d'homme blanc étant mise à défaut) et fait même un clin d'œil au Japon en se référant aux *Sept Samouraï*. Les purs héros sont les karatékas guerriers, le fils de Van Helsing est un benêt amoureux de la jeune sœur, la Suédoise qui finance l'expédition est mordue par un vampire et doit être abattue. Reste à savoir si cet accent mis — commercialement — sur la supériorité des « bons Jaunes » n'est pas une nouvelle forme insidieuse de racisme. Par ailleurs, Dracula en chinois se confond avec Fu-Manchu.

Quoi qu'il en soit, Roy Ward Baker s'en tire très bien, grâce à la couleur et aux effets spéciaux, dans les scènes fantastiques : masques d'or sur d'effrayantes faces de cadavres, morts à demi décomposes sortant de leurs tombes pour d'épouvantables chevauchées, nuit des horreurs à la lueur des flammes. Et Van Helsing, qui n'en croit pas ses yeux, voit un vampire se dissoudre dans une cuve de sang ! On lui a laissé, tout de même, de quoi ne pas perdre la face. C'est lui qui vient à bout de son vieil ennemi Dracula, mais seulement lorsque Dracula a repris, pour le défier, sa forme habituelle.

JACQUES SICLIER.

★ Ermitage (v.o.) : Rex, Mistral, Bienvenüe-Montparnasse, Murat (Les Mureaux), Parly, Ulys (Orsay), Bobigny, Artel (Nogent), Artel (Villeneuve), Dame-Blanche (Garges-lès-Gonesse).

En bref

Cinéma

« Vanda Teres »

Au cours d'une émission de télévision, *Rencontres impossibles*, qui rappelle un peu nos *Dossiers de l'écran*, un homme, Benjamin Vincent, revit un événement douloureux de son enfance. C'était en janvier 1946, au Siam, il avait cinq ans. Quelques soldats japonais, commandés par un officier qui ne voulait pas accepter la fin de la guerre et la défaite de son pays, firent irruption dans la plantation de ses parents...

Ce film franco-suisse de Jean-Marie Vincent n'est pas un film d'aventures en milieu colonial ni une chronique historique. Encore moins un « film suisse » comme on les aime en France. C'est une œuvre très personnelle où les souvenirs d'enfance sont filtrés par la mentalité d'un adulte et dégagés des conflits idéologiques et politiques. Il flotte, dans le récit au passé, une impression d'irréalité, d'absurdité plutôt (le prisonnier australien aveugle dans la serre aux orchidées, la mort violente du père, le suicide tranquille de la servante-maîtresse avec son petit garçon, le déchaînement de la soldatesque), comme si la prise de conscience de l'événement échappait encore aujourd'hui à celui qui l'a vécu et qui est devenu — avec un vieux Japonais survivant — le « héros » d'un reportage de télévision. On ne comprend pas très bien où Jean-Marie Vincent veut en venir. Et pourtant, on ne reste pas indifférent. — J. S.

★ La Clef, le Bilboquet, U.G.C Marbeuf, Studio Raspail, Artel (Nogent).

Théâtre

« Le baron perché » au Théâtron

Le jeune baron se leva de table au beau milieu du dîner familial. En manière de contestation, il alla se percher sur un arbre et n'en descendit plus. Le ciel était son royaume. De là, il regardait les hommes et réfléchissait. Entre autres aventures, il lui arriva de cacher un bandit de grand chemin et de lui apprendre à lire. Il lui arriva surtout d'aimer à la folie une petite fille coquette, toute en rondeurs et en fossettes. Il lui arriva aussi d'écrire quelques articles d'une constitution républicaine, et d'être décoré par Napoléon. Ainsi, sur terre, évoluait la vie des peuples. Ainsi, dans les airs, passait la vie du baron perché. Il mourut très vieux : tandis qu'en bas, on abattait les arbres pour construire une route, et que les paysans tendaient en vain un drap pour recueillir son corps quand il tomberait de sa branche, il s'envola et disparut, accroché à l'ancre d'une mongolfière

D'une nouvelle d'Italo Calvino, en forme de conte philosophique, Jacques Echantillon et André Gilles ont tiré une série de sketches accompagnés de pastiches musicaux (dus à Jean-Robert Viard) et de cris d'oiseaux tournant autour de la scène. Jacques Echantillon utilise tout l'espace. Il a fait construire un grand arbre plein de ressources, où Yves Penay, le jeune baron, paraphrase Candide dans son jardin. Autour de lui s'agitent des personnages de farce, toute une population interprétée par huit comédiens infatigables, dans un style qui emprunte au cabaret et à la comédie américaine. Ruptures, clin d'œil, grimaces, humour à froid, toute la panoplie y passe.

France Darry est irrésistible. Gilles Baladou, Martine Viard, Gérard Darmon, André Gilles, Frederic Reverend, Dorothée Jemma (la petite coquette toute en fossettes) jouent en surface et avec vigueur, jouent l'effet pour l'effet. C'est drôle, mais l'arme est à double tranchant : cette manière réclame des spectacles courts et percutants. Celui-ci est à la fois un peu léger et un peu long. Il gagnera beaucoup en se resserrant.

COLETTE GODARD.

★ Théâtron, 21 heures.

La violence du mutisme

(Suite de la première page.)

Le fermier, le tuteur, a la souveraineté, la puissance. La pièce montre, entre autres choses, comment le pupille signifie au tuteur que, dans son for intérieur, il bat cette souveraineté en brèche. Comment, par des détails d'abord peu sensibles de comportement, il aborde, puis entame, le pouvoir du tuteur.

Le tuteur oppose à cela une fin de non-recevoir. Il fait comme s'il ne voyait pas ces premiers signes de résistance. Toutefois, pendant les accalmies, il pose un regard nouveau, plus inquisiteur, sur le pupille. C'est le premier acquis de ce combat, dont les deux protagonistes paraissent percevoir, chacun à sa manière, la dérision : de quelle souveraineté le tuteur n'est-il pas lui-même la victime pour admettre son état de paysan pauvre qui survit en arrachant et empilant des betteraves ?

Pour mieux définir le piège dans lequel se débattent les deux adversaires, Peter Handke laisse évoluer sur la scène un troisième personnage bien naturel dans un tel lieu : un chat. Contemplant tour à tour le public et les deux acteurs, semblant soudain prendre part à un incident plus vif que les autres mais se détachant, aussi vite, de l'enchaînement des choses, participant d'une sujétion et d'une liberté complètes, ce chat bat en brèche, à son tour, la souveraineté que le dramaturge pourrait s'arroger sur ses personnages, sur ses spectateurs

• • •

La pièce est muette. Aucun mot n'est prononcé. Le long texte qu'a écrit Peter Handke ne consiste qu'en une description extrêmement méticuleuse des moindres détails de l'action, du décor, des vêtements, des accessoires.

Ce n'est pas que le couple tuteur-pupille en soit parvenu, comme certains ménages, à force d'incompatibilité ou de haine, au silence absolu. Il n'est pas impossible qu'une affection violente lie, au-delà de la lutte, dans la damnation partagée, le fermier pauvre et son esclave. Avant ou après l'action que Peter Handke donne à voir, ou dans les intervalles de cette action, des mots sont sans doute prononcés. Nous assistons à des phases de vérité, de tension, où des gestes à peine perceptibles, des regards de côté, atteignent une précision et une vitesse en comparaison desquelles les paroles, avec tout ce qu'elles traînent, gâcheraient le travail.

« Le pupille veut être tuteur » est une pièce de première grandeur. Le spectateur de bonne foi, libre d'intentions, qui assiste à ce combat, doit normalement vivre là une heure qui comptera pour lui.

Tant que les actes des deux protagonistes, tant que les objets, les gestes, constituant à eux seuls un langage complet et fort, restent des choses simples, comme lire un journal, manger une pomme, ou étendre ses pieds sous la table, la pièce de Peter Handke est d'une ressource infinie. Elle perd un peu de sa dimension lorsque Handke cédant à son mauvais génie, complique les lignes, fait accomplir aux personnages des actes arbitraires, saugrenus, qui restreignent le champ de l'imagination active du spectateur. Mais ces « dos d'âne » sont, sur la route, accidentels. La plus longue partie du trajet est d'une profondeur de champ magnifique.

Si méticuleux qu'ait été Handke dans sa description de ce qui se passe, on devine, et c'est l'une des clés du « mystère » de cette œuvre, que tout le spectacle reste à la merci des acteurs, de l'électricien, etc.

La représentation de « Le pupille veut être tuteur » atteint, quant à elle, la perfection. Les metteurs en scène, Jean-Claude Fall et Philippe Adrien, connaissent sans doute les lettres de Van Gogh, les ciels et les champs de Millet. Le hasard a voulu que les vraies pierres de taille très anciennes de la cave du théâtre Essaion apportent, aux murs qui bloquent l'action, une matière naturelle appropriée. Christian Farrugia a réussi des lumières qui nous ramènent aux temps où l'électricité n'existait pas, où les bougies faisaient vivre les ombres, où rien n'abîmait, à travers la fenêtre, les cuivres du couchant. Les costumes et les accessoires de Christine Mandouze ont une histoire immanente. Daisy Amias (le pupille) et Lucien Rosengart (le tuteur) habitent cette chambre de l'esprit comme des créatures de sang qui appartiendraient à l'éternité. Le chat ne fait que ce qu'il veut.

Le soir de la première représentation publique, un spectateur, perdant la tête, s'est tout à coup jeté sur la scène pour cogner de toutes ses forces, avec un tuyau en caoutchouc, qui tient un grand rôle dans la pièce, sur une table et sur le tuteur, qui, à ce moment-là, tournait le dos au public. La représentation dut être interrompue, parce que le tuteur était pas mal esquinté, et, surtout, parce que le pupille, devant cet acte si violent et inattendu, a subi un choc nerveux.

Le spectateur en question, très perturbé lui-même, n'a pas pu dire s'il avait voulu s'en prendre à la pièce, dont le silence l'aurait atteint, ou au personnage du tuteur lui-même, contre lequel il se serait insurgé avec moins de subtilité que le pupille. En tout état de cause cet accident confirme, s'il en était besoin, l'efficacité exceptionnelle de « Le pupille veut être tuteur ». Un spectacle aussi beau constitue, malgré qu'il en ait, une agression. Il est quand même recommandé au public de garder son sang-froid.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Essaion, 22 h. 30.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : le Trouvère (abt).
Comédie-Française, 20 h. 30 : la *Célestine (abt).*
Odéon, 20 h. 30 : Une lune pour les déshérités.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : P. Amoyal et M. Béroff ; 20 h. 30 : la Monette.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Atelier, 20 h. 30 : Un tramway nommé Désir.
Athénée, 21 h. : la Folle de Chaillot.
Biothéâtre, 20 h. 30 et 22 h. : les Chaises (études pour marionnettes).
Bouffes du Nord, 20 h. 30 : les Iks.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : Tu ne voleras point.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h. : le Zouave.
Cour des Miracles, 18 h. 30 : la Station Champbaudet.
Daunou, 20 h. 45 : Les portes claquent.
Espace Cardin, 20 h. 30 : Hot ! Baltimore.
Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Victor ou les Enfants au pouvoir ; 22 h. 30 : Le pupille veut être tuteur. — Salle II, 22 h. 30 : Voyage autour de ma marmite.
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 45 : l'Abîme : la Visite.
Gymnase, 20 h. 30 : Cher menteur.

CALENDRIER DES CONCERTS

Mardi 18 février

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et *727-42-34*
(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 20 h. 45 : l'Alboum de Zouc.
Le Lucernaire, 22 h. : les Larbins ; 24 h. : le Plaisir des dieux.
Madeleine, 20 h. 30 : Christmas.
Mathurins, 21 h. : le Péril bleu.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : les Diablogues.
Moderne, 21 h. : le Pique-Nique de Claretta.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Mouffetard, 20 h. 30 : Maclonia (clowns) ; 22 h. : les Chantres du yiddish.
Nouveautés, 21 h. : la Libellule.
Œuvre, 21 h. : la Bande à Glouton.
Le Palace, 20 h. 30 : le Marathon.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Paris-Nord, 20 h. 45 : Jeppe de la rue du Mont.
Plaisance, 20 h. 30 : Vie et mort d'une concierge.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Good bye, Mr. Freud ; 23 h. : l'Apologue.
Renaissance, 21 h. : Derrière le rideau.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : Lorenzaccio ; les Caprices de Marianne.
Tertre, 20 h. 30 : la Chose blanche.
Théâtre d'Art, 21 h. 15 : le Dernier Empereur.
Théâtre de la Cité internationale, la Galerie, 21 h. : Couples. — Le Jardin, 21 h. : Nuits sans nuit. — La Resserre, 21 h. : J.-C. Bussi et J.-C. Monnet. — Grand Théâtre, 21 h. : Jacques ou la Soumission : L'avenir est dans les œufs.
Théâtre de la Lisière, 20 h. 30 : Le jeune homme livré aux arbres.
Théâtre Oblique, 21 h. : le Golem. — Petite Salle, 20 h. 30 : le Pierrot lunaire ; Rapport pour une académie.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petit Orsay, 20 h. 30 : les Emigrés.
Théâtre de Paris, 20 h. 45 : Crime et Châtiment.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : les Voraces ou Tragédie à l'Elysée.
Théâtre 347, 21 h. : le Fétichiste.
Théâtron, 18 h. 30 : Alex Métayer ; 20 h. 30 : Par le bas, sinon je crie ; 21 h. : le Baron perché ; 21 h. 30 : le Croque-Note ; 22 h. : la Résurrection de Maloupe.
Troglodyte, 22 h. : Xâhât.
Variétés, 20 h. 45 : Jacques Martin.

Les théâtres de banlieue

Créteil, Maison de la culture, 18 h. : Flamenco ; 21 h. : l'Histoire du théâtre.
Ivry, Studio, 21 h. : Dommage qu'elle soit une putain.
Kremlin-Bicêtre, antenne culturelle, 20 h. 30 : Gouverneurs de la Rosée.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : A livre ouvert : Jacques Prévert.
Saint-Maur, Théâtre de la Ville, 21 h. : *Concert.*
Sceaux, centre Les Gémeaux, 21 h. : Phèdre.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Jokari ; la Dernière Bande.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 18 h. 30 : Chair pour Narcissusplash ; 20 h. 45 : Dormir debout ; 21 h. 30 : les Amours de Jacques le Fataliste ; 23 h. : la Baby Sitter.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 15 : Sainte Jeanne du Larzac ; 22 h. 15 : Philippe Val et Patrick Font.
Café d'Edgar, 20 h. 45 : Chorus débile ; 22 h. 30 : Pierre Péchin.
Café de la Gare, 20 h. : Rufus ; 22 h. : les Semelles de la nuit.
Le Fanal, 21 h. : Monsieur Barnett ; 22 h. 45 : Délire à deux.
Le Jour-de-Fête, 22 h. : le Service humanitaire ; 23 h. : Eux aussi sont secs ; 24 h. : Autant en emporte le vin.
Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h. 45 : l'Affaire du clip de la reine d'Angleterre.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Evariste ; 22 h. 30 : Henri Gougaud ; 23 h. 45 : Pierre et Marc Jolivet.
Le Splendid, 21 h. 30 : Comme un vieux moteur dans un arbre à viande.
La Vieille Grille, 22 h. : Megumi chante Prévert, Brecht et Cocteau.

Les cabarets

Alcazar, 23 h. : Une nuit à l'Alcazar.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : *Revue.*
Kiss me, 22 h. 30 : Bons baisers de Paris.
Lido, 22 h. et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q nu.
Tour Eiffel, 20 h. : les Années folles.

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : Barbara.
Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi je t'aime.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Olympia, 21 h. 15 : Coluche ; Complexe Olympia ; 20 h. 30 : Steve Waring.
Palais des Sports, 21 h. : Holiday on Ice.

La danse

Nouveau Carré, 20 h. 30 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ensemble national de Pologne Slask.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : De toute façon, il nous reste le cheval.
Dix-Heures, 22 h. : Persiflon.

Le jazz

Cour des Miracles, 22 h. : Steve Lacy.

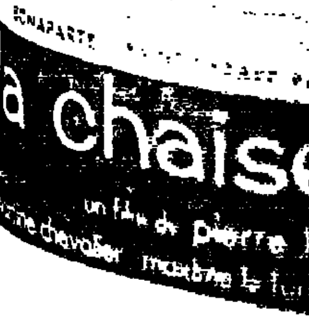
Les concerts

Palais des Congrès, 18 h. 30 : Musique et musiciens (Vivaldi, Mozart, Schumann) ; 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. S. Ozawa (Messiaen).
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : P. Amoyal, violon, et M. Beroff, piano (Debussy, Prokofiev).
Le Lucernaire, 20 h. 30 : G. Murray, clavecin ; M. Gabreau, soprano, et E. Teben, alto (Mozart).
Maison de la radio, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique, dir. P.-M. Le Conte, avec R. Athanassova, piano (Tisné, Liszt, Bartok).
Foyer des lycéennes, 20 h. 30 : P. Devoyon, piano (Schubert, Prokofiev, Franck).

SPECTACLES POUR ENFANTS

Semaine du 19 au 25 février

A. C. T.-Alliance française (366-03-18), (D.) 10 h. : les Fourberies de Scapin ; S., D.) 14 h. 30 : le Roman de Renart.
Au vrai chic parisien (Café d'Edgar, 326-13-68), le 24 à 20 h. 30 : Alice s'émerveille, par le Théâtre de Bonneuil.
Centre américain (033-99-92). Me., 16 h. : Hootnany.
Centre culturel allemand, le 19 à 15 h. : la Fête sur le toit.
Gaîté-Montparnasse (633-16-22). Me. à 15 h. : le Marquis de Carabas (marionnettes).
Jardin du Luxembourg (326-46-47), Me. et D. à 14 h. 30, 15 h. 30 et 16 h. 30, S. à 15 h. et 16 h. : Un voyage au pôle Nord.
Jardin des Tuileries (076-05-19), mer., sam. et dim., toutes les demi-heures, à partir de 15 h. : Marionnettes.
Mouffetard (336-02-87), mer. et sam., 14 h. 30 : le Conte de l'Ogre.
Nouveau Carré (277-88-40), Me., S. et D., à 14 h. 30 : Cirque Gruss ; Me., à 14 h. (salle Papin) : Mercredis verts (le monde des ailes).
Théâtre des Deux-Portes (797-24-51), le 22, à 15 h. : Lorette veut un Bierrrrrr...
Théâtre Paris-Nord (229-09-27), Me. à 14 h. 30 : Dessine-moi un poème ; V. à 14 h. 30 : la Farce de maître Pathelin.
Théâtre du Petit-Monde (227-88-73), mer., 15 h. : Le petit Chaperon rouge sauvé par les trois petits cochons ; dim., 15 h. : les Malheurs de Sophie.
Théâtre Récamier (878-33-47), Me. J. et V., à 14 h. 30 : Eh bien ! dansez maintenant.
Théâtre 13 (273-34-37), Me. 15 h. : Au clair de la lune (marionnettes).
Galaxy (205-28-06), sam. à 17 h. 30 ; dim., à 14 h. 30 et 17 h. 30 : Princesse Csardas (sur glace) ; mer. et sam., à 14 h. 30 : Cendrillon.
Montrouge, mairie (253-23-24), le 19, à 14 h. 30 : Marionnettes à fils.



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Faust, de Friedrich-Wilhelm Murnau ; 18 h. 30 : Madame Bovary, de Jean Renoir ; 20 h. 30 : les Bas-Fonds, d'A. Kurosawa ; 22 h. 30 : On achève bien les chevaux, de Sydney Pollack.

Les exclusivités

LES ANGES GARDIENS (A., v.o.) (*) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Cambronne, 15e (734-42-96)
ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40).
AU LONG DE RIVIERE FANGO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Alpha, 5e (033-39-47).
LES BIDASSES S'EN VONT EN GUERRE (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Gaumont-Champs-Elysées SP, 8e (225-67-29) ; Athena, 12e (343-07-48).
LA BRUTE, LE COLT ET LE KARATE (A.), v.f. : Grand-Rex, 2e (236-83-93), Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Napoléon, 17e (359-41-46) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17)
CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Olympic, 14e (783-67-42).
C'EST PAS PARCE QU'ON A RIEN A DIRE QU'IL FAUT FERMER SA GUEULE (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Orléans, 14e (508-03 75) ; Galaxie, 13e (331-76-86) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Maine - Rive - Gauche, 14e (567-06-96) ; George-V, 8e (225-41-46).
LA CHAIR DE L'ORCHIDEE (Fr.) (**) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Impérial - Pathé, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-87) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Quintette, 5e (033-35-40).
LA CHAISE VIDE (Fr.) : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Bonaparte, 6e (326-12-12).
CHINATOWN (A.) (*), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Concorde-Pathé, 8e (359-92-84) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Caravelle, 18e (387-50-72) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Maxéville, 9e (770-72-87) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CITE DU SOLEIL (It.), v. o. : Le Marais, 4e (278-47-86), de 15 h. 30 à 20 h. 40.
DAISY CLOVER (A.), v. o. : Action Christine, 6e (325-85-78).
LES DEUX SAISONS DE LA VIE (Belg.) : Royal-Haussmann-Meliès, 9e (770-47-55).
DIS-MOI QUE TU M'AIMES (Fr.) : U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16).
LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
DOSSIER ODESSA (Ang.-All.), v. f. : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Clichy - Pathé, 18e (522 - 37 - 41) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (F.) : Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DU SANG POUR DRACULA (A.) (**), v.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; v. f. : Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; les Nations, 12e (343-04-67).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Bio-Opéra, 2e (742-82-54), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
ENQUETE SUR L'IMPOSSIBLE (A.) v.o. : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90).
LES FILLES DE KA-MA-RE (Jap.) (**) v.o. : Studio Galande, 5e (033-72-71).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA GENESE (Fr.) : Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11).
LE GHETTO EXPERIMENTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LA GIFLE (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Maxéville, 9e (770-72-87), Concorde, 8e (359-92-84).
LE GRAND OCEAN (Fr.) : Plaza, 8e (073-74-55).
LES HAUTES SOLITUDES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) à 14 h. et 22 h. 30.
HARRY AND TONTO (A.) v.o. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
L'HOMME AU PISTOLET D'OR (A.) v.o. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Montréal - Club, 20e (607-16-81).
L'HOMME DU CLAN (A.) v.f. : Rex, 2e (236-83-93).
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
IL ETAIT UNE FOIS UN MERLE CHANTEUR (Sov., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42) ; (sauf 18 soir.) : Pagode, 7e (551-12-15)
IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLE (Fr.) : Omnia, 2e (231-39-36) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LA JEUNE FILLE ASSASSINEE (Fr.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE JOURNAL INTIME DE DAVID HOLZMAN (A.) et SICILIA (It., v.o.) : Ciné - Halles - Positif, 1er (236-71-72)
LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) (en soirée) : (v.f.) : Ermitage, 8e (en mat.) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Terminal-Foch, 16e (704-49-53)
MAI 68 (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
MARIAGE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69).
LES MONGOLS (Ira., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
ON N'ENGRAISSE PAS LES COCHONS A L'EAU CLAIRE (Can.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
PARADE (Fr.) : Murat, 16e (288-99-75).
MES PETITES AMOUREUSES (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LE MONASTERE DES VAUTOURS (Mex., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
PHANTOM OF PARADISE (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34 - 37) ; Paramount - Odéon, 6e (325-59-83).
LE RETOUR DU GRAND BLOND (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-19).
ROBIN DES BOIS, (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Murat, 16e (288-99-75).
SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Suéd., v.o.) : Biarritz, 8e (359-42-33) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). V.f. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Les Nations, 12e (343-04-67) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544 - 25 - 02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32).
SERIEUX COMME LE PLAISIR (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Quintette, 5e (033-35-40).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59).
LA SOUPE FROIDE (Fr.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
SWEET LOVE (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (754-51-50) à 14 h., 16 h. et 18 h. ; v.f. : Scala, 10e (770-40-00).
UNE SAISON DANS LA VIE D'EMMANUEL (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
UN LINCEUL N'A PAS DE POCHES (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Marivaux, 2e (742-83-90), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Boul-Mich, 5e (033-48-29) Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Passy, 16e (288-62-34), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17), Publicis-Sofitel, 15e (842-04-68), Paramount-Montmartre, 9e (606-34-25).
UNE PARTIE DE PLAISIR (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Mistral, 14e (734-20-70).
TERREUR SUR LE « BRITANNIC » (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Telstar, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Liberté-Club, 12e (343-01-59).
UN VRAI CRIME D'AMOUR (It., v.o.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
VINCENT, FRANÇOIS, PAUL... ET LES AUTRES (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)
WANDA (A., v o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Les festivals

CINQUANTE ANS DE CINEMA AMERICAIN. — V. o., Action-La Fayette I, 9e (878-80-50) : l'Egyptien.
HUMPHREY BOGART. — V. o., Action - La Fayette II, 9e (378-80-50) : le Grand Sommeil.
BEATLES SHOW. — V.o., Action-Christine, 4, rue Christine, 6e (325-85-78) : The Beatles livres at Shea Stadium.
DE GODARD A GARREL, QUINZE ANS DE VRAI CINEMA. — Olympic-Pigozzi, 14e (783-67-42) : la Vallée.
WESTERN PANACHE, LES CLASSIQUES. — Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15) : Rio Bravo.
TRENTE-TROIS FILMS POUR LE PLAISIR. — Théâtre de la Commune d'Aubervilliers (352-64-83) 18 h. 30 : Pépé le Moko ; 20 h. 30 : Aubervilliers et l'Année dernière à Marienbad.
W.C FIELDS AND Co. — Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. : Charlot, Laurel et Hardy, Buster Keaton ; 16 h. : Parade et rire, v.o. ; 17 h. 30 : Une riche affaire, v.o. ; 19 h. : Si j'avais un million, v.o. ; 20 h. 30 : les Joies de la famille, v.o.
BEATLES-POP. — V.o., Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Pink-Floyd à Pompéi ; 14 h : Quatre Garçons dans le vent ; 15 h 40 : Help ; 17 h. 30 : le Sous-Marin jaune ; 19 h. : Let it Be ; 20 h. 30 : Concert pour le Bangladesh ; 22 h. 10 : Gimme Shelter.
ALAIN ROBBE-GRILLET. — Studio Médicis, 5e (633-27-97) : l'Immortelle.

Les séances spéciales

BANANA SPLIT (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (754-51-50) à 22 h.
LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov.) : Le Seine, 5e (325-92-46) à 12 h. 15.
EASY RIDER (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.
LANCELOT DU LAC (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46) à 12 h.
MACBETH (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.

LES FILMS NOUVEAUX

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER, film français (**) d'Andrej Zulawski, avec Romy Schneider, Jacques Dutronc, Fabio Testi, Klaus Kinski : Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Clichy - Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Mayfair, 16e (525-27-06), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Gambetta, 20e (797 - 02 - 74), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Fauvette, 13e (331-56-86)
TREMBLEMENT DE TERRE, film américain de Mark Robson, avec Charlton Heston, Ava Gardner, Geneviève Bujold, Georges Kennedy, (procédé Sensurround) : v.o. : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70).
EN PLEINE GUEULE, film canadien de Jean-Claude Lord, avec Rejean Guenette, Anne-Marie Provencher, Alexandra Stewart : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Gramont, 2e (742-95-82), Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LA RAGE AU POING, film français d'Eric Le Hung (**), avec Gilles Chevalier, Françoise Dorner, Tony Gatlif ; France-Elysées, 8e (225-19-73), Fauvette, 13e (331-60-74), Danton, 6e (326-08-18), Mery, 17e (522-59-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Cambronne, 15e (734-42-96), Nation, 11e (343-04-67), Omnia, 2e (231-39-36).
L'ENNEMI PRINCIPAL, film bolivien de Jorge Sanjines : v.o. : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
CALIFORNIA SPLIT, film américain de Robert Altman, avec Elliot Gould, Georges Segal, Ann Prentiss, Gwen Welles ; v.o. : P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Biarritz, 8e (359-42-33), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
JIMI PLAYS BERKELEY et THE DOORS : FEAST OF FRIENDS, film américain ; v.o. : Grands-Augustins, 6e (633-23-13), Action - République, 11e (805-51-33).
AU NOM DU PEUPLE ITALIEN, film italien de Dino Risi, avec Ugo Tognazzi, Vittorio Gassmann, Yvonne Furneaux ; v.o. : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
VANDA TERES, film français de Jean-Marie Vincent, avec Françoise Brion, Vania Vilers ; la Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Studio Raspail 216, 14e (326-38-98).
LA PRISE DE POUVOIR PAR LOUIS XIV, film italien de Roberto Rossellini ; v.o. : Pagode, 7e (551-12-15) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LES SEPT VAMPIRES D'OR, film anglais de Roy Ward, avec Peter Cushing ; v.f. : Mistral, 14e (734-20-70), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Murat, 16e (288-99-75), Rex, 2e (236-83-93) ; v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71).
QUE PENSEZ-VOUS DU CORNED-BEEF ?, film français (festival de dessins animés de Raoul Servais, avec en avant-programme : « les Aventures de Bernadette Soubirous ») : Arlequin, 6e (548-62-25).
BRUCE LEE, film chinois, avec B. Lee ; v.f : Max-Linder, 9e (770-40-04), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Grand-Pavois-Bâbord, 15e (531-44-58), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).







AUJOURD'HUI

UN LIVRE

Malcolm Lowry à l'intérieur du volcan

★ « MALCOLM LOWRY », de Douglas Day. Traduit de l'anglais par Clarisse Francillon, Buchet-Chastel, 295 pages, 49,80 F.

« Death by misadventure » *(mort accidentelle) : tel fut le verdict des autorités quand elles furent appelées par Margerie Lowry et une voisine, le matin du 27 juin 1957, afin d'enregistrer le décès de l'auteur d'*Au-dessous du volcan, *dans sa maison de Ripe, dans le Sussex.*

Dix ans auparavant avait paru le livre qui allait ébranler la plupart de ceux qui l'ouvrirent à sa parution, et qui n'a cessé, depuis, de rayonner comme le point focal d'une confrérie universelle : Au-dessous du volcan, *traduit en français en 1949. Un livre qu'on continue de déchiffrer, d'ausculter, d'interroger au fil des saisons tant il est monumental, labyrinthique, gorgé de splendeurs verbales et de significations ! Une pyramide mexicaine bariolée à laquelle œuvra dix ans l'écrivain, accumulant version sur version, dans l'adversité, la maladie, la difficulté d'être, les vapeurs rauques de l'alcool.*

La vie tumultueuse de Malcolm Lowry, un universitaire américain, Douglas Day, l'a reconstituée avec un soin méticuleux. Presque trop, car la biographie qui paraît aujourd'hui, en français, est une jungle de détails plus ou moins capitaux, mais c'est une jungle dans laquelle on s'égare souvent. De plus, l'ouvrage manque de muscles : une odeur de thèse rôde fréquemment dans ces trois cents pages et, du coup, Lowry perd son aura de foudre.

Au commencement était l'alcool ! Lowry, né en 1909 à Liscard (Cheshire), boira très tôt, en vrai professionnel. Après des études, qui l'auront mené à la Leys School près de Cambridge, il s'embarquera comme matelot et commencera à écrire son premier livre, Ultramarine, *dominé déjà par les obsessions majeures et permanentes de l'écrivain : la quête de l'identité, de la connaissance de soi.*

Profondément influencé par Melville, après Joseph Conrad (la mer, encore et toujours, réalité et signe, lieu palpable et mythe), Lowry subira ensuite la marque du poète américain Conrad Aiken (Préludes, Blue Voyage)*, qui fera de Lowry un héros de son autobiographie* « Ushant » *(Ouessant). C'est avec les Aiken qu'il fera, en 1933, un voyage émaillé d'incidents (Clarissa Lorenz, alors épouse d'Aiken, en a fait un savoureux compte rendu) en Espagne, au cours duquel il fera la rencontre de Jan Gabrial, sa première femme, prototype d'Yvonne dans* Au-dessous du volcan. *Cette union, qui les mènera notamment au Mexique, puis au désastre, trouble profondément Lowry. En 1936, il commence la rédaction du* Volcan, *auquel il travaillera pendant dix ans. Alors, il aura épousé Margerie Bonner, qui sera sa compagne jusqu'à la fin, au long d'années où les ravages se feront de plus en plus vastes : du cognac à la tequila et au mescal, le chemin de l'ivresse n'aura pas de limites pour Lowry, qui devra vers la fin de sa vie subir diverses cures de désintoxication.*

Cette existence poignante fut jalonnée d'amitiés, de rencontres, de déplacements fiévreux, et de retours à Dollarton (Colombie britannique), où les Lowry vivent difficilement dans une maison près de l'eau, assaillis tour à tour par l'incendie, l'inondation, la perte de manuscrits.

L'œuvre de Lowry, mais surtout Au-dessous du volcan, *a suscité passions et refus, entiers dans chaque cas. Mais, passions ou refus, on n'évite pas Lowry. Lowry mort, moins par « misadventure » que pour avoir osé regarder le soleil en face, comme Héraclite. Grâce à cette biographie, nous pouvons pour la première fois « visionner » le film de ce long face-à-face.*

ANDRÉ LAUDE.

Pêche

LES DATES D'OUVERTURE

Pour les cours d'eau de première catégorie — salmonidés dominants — les dates d'ouverture, sauf dérogation ou interdictions spécifiques dans certains départements, ont été fixées comme suit :

Du 22 février au 8 septembre : Corse, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche, Mayenne, Morbihan.

Du 8 mars au 29 septembre : Ain, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Drôme, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Orne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Sarthe, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Haute-Vienne, Vosges, Territoire de Belfort.

Du 15 mars au 29 septembre : Calvados, Nièvre, Côte-d'Or.

Du 22 mars au 29 septembre : Rhône, Doubs, Saône-et-Loire, Vienne.

Du 8 mars au 15 septembre : Aveyron, Gard, Lozère, Tarn.

Du 9 mars au 13 octobre : Hautes-Alpes, Isère, Savoie, Haute-Savoie.

Du 29 mars au 6 octobre : Aisne, Ardennes, Aube, Eure, Eure-et-Loir, Essonne, Hauts-de-Seine, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Paris, Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Somme, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yonne, Yvelines.

Pour le saumon,
les dates d'ouverture sont :

Depuis le 1er janvier jusqu'au 15 juin : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire.

Depuis le 18 janvier jusqu'au 31 août : Ariège, Dordogne, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne.

Depuis le 15 février jusqu'au 15 juin : Allier, Gard, Cher, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Indre-et-Loire, Loire, Loiret, Loir-et-Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne.

Depuis le 15 février jusqu'au 1er juillet : Landes, Pyrénées-Atlantiques (sauf certains cours d'eau des Pyrénées-Atlantiques, ouverts du 15 février au 9 juin).

Du 22 février au 15 juin : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche, Morbihan.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 17 et 18 février 1975 :

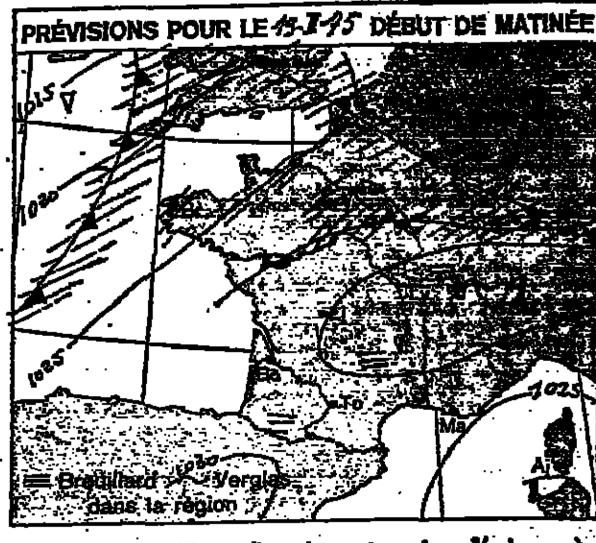
DES ARRETES

● Relatif à la composition et à l'appel de la fraction de contingent 1975/04 ;

● Portant attribution du titre de peintre de l'armée.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses orages → Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mardi 18 février à 0 heure et le mercredi 19 février à 24 heures :

La France va rester dans une zone de pressions relativement élevées et en bordure du courant perturbé atlantique, qui, après avoir pénétré sur le nord de l'Europe, circulera de nouveau des Açores à la mer de Norvège.

Mercredi, de la Bretagne et de la Vendée aux frontières du Nord et du Nord-Est, le temps sera assez doux, mais souvent très nuageux et parfois brumeux. Quelques faibles pluies se produiront par moments, surtout près des frontières et des côtes.

Sur le reste de la France, le temps sera frais le matin avec des gelées au lever du jour dans l'intérieur, faibles en général, mais un peu plus marquées dans le Centre-Est, puis, grâce à une bonne amplitude, les températures de l'après-midi seront assez agréables. Après quelques brumes ou brouillards temporaires dans les vallées le matin, le temps sera bien ensoleillé. Toutefois, sur la Corse, on notera des nuages plus abondants avec un risque de quelques pluies ou averses orageuses.

Les vents resteront assez forts, de nord-est, du golfe de Gênes à la Corse et souffleront du secteur sud-ouest modéré de l'Atlantique à la Manche ; ailleurs, ils seront faibles.

Mardi 18 février, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 027 millibars, soit 770,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 février ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18) : Ajaccio, 15 et 0 degré ; Biarritz, 15 et 3 ; Bordeaux, 14 et 0 ; Brest, 12 et 10 ; Caen, 10 et 8 ; Cherbourg, 10 et 8 ; Clermont-Ferrand, 11 et —4 ; Dijon, 7 et —2 ; Grenoble, 7 et —3 ; Lille, 6 et 6 ; Lyon, 7 et —3 ; Marseille, 13 et 0 ; Nancy, 7 et 1 ; Nantes, 12 et 8 ; Nice, 13 et 5 ; Paris-Le Bourget, 10 et 8 ; Pau, 15 et —1 ; Perpignan, 16 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 20 ; Rennes, 11 et 10 ; Strasbourg, 7 et —1 ; Tours, 12 et 8 ; Toulouse, 12 et —2.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 5 et 4 degrés ; Athènes, 17 et 9 ; Bonn, 6 et 3 ; Bruxelles, 6 et 6 ; Le Caire, 28 et 16 ; îles Canaries, 20 et 15 ; Copenhague, 4 et 1 ; Genève, 6 et —4 ; Lisbonne, 18 et 9 ; Londres, 13 et 5 ; Madrid, 14 et —1 ; Moscou, —13 et —18 ; New-York, 3 et 2 ; Palma-de-Majorque, 16 et —3 ; Rome, 16 et 3 ; Stockholm, —1 et —2 ; Téhéran, 11 et 2.

Débats

● *Un débat sur les moyens audiovisuels* et leurs possibilités d'utilisation aura lieu le mercredi 19 février, à 18 h. 15, à l'auditorium de la FNAC., 136, rue de Rennes, à Paris. MM. Pierre Schaeffer, Georges Walter, Maurice Sévenot et J.-C. Quiniou participeront à cette première rencontre depuis la mise en place des nouvelles structures de la télévision française.

Un film, relatant l'expérience de douze adolescents qui ont animé « leur » station de télévision pendant un mois, à Avoriaz, ouvrira le débat.

Stages

● *« Découverte de la mer »*. — Du 23 mars au 1er avril 1975, les Eclaireurs de France organisent à Concarneau un stage « Découverte de la mer » ouvert aux jeunes — filles et garçons — à partir de seize ans, mais aussi aux adultes. Au programme : les rivages protégés, la faune et la flore atlantique, la vie économique, sociale et maritime du quartier maritime de Concarneau. Prix : 350 F, voyage en sus. Renseignements : Eclaireuses, Eclaireurs de France, 16, bis passage Maladrerie, 76000 Rouen, tél. 71-76-64.

● *Stages d'animateurs*. — La Récréation, ateliers d'éducation créatrice, organise, pour les éducateurs sociaux appelés, dans le cadre de leur activité professionnelle, à animer, pour des enfants et des adolescents, des ateliers de peinture d'expression libre et d'expression corporelle, ainsi que pour toute personne intéressée par les problèmes de créativité et d'expression, des stages hebdomadaires de trois mois. Enseignement théorique et pratique (étude des problèmes de créativité, de psychomotricité et d'initiation à l'art moderne).

★ Renseignements et inscriptions, avant le 25 février : 18, rue de Thorigny, 75003 Paris. Tél. : 278-41-82.

Anciens combattants

L'ATTRIBUTION DE LA CARTE AUX ANCIENS D'A.F.N.

Une réaction de la Fédération nationale

La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) vient de déclarer, dans un communiqué, qu'elle « se félicite » de la publication au « Journal officiel » (13 février 1975) *des décrets d'application relatifs* à la reconnaissance de la qualité de combattant pour les « anciens d'Afrique du Nord ». Mais la FNACA « regrette que, mis à part les blessés au combat, les malades et les prisonniers, l'attribution de la carte (d'ancien combattant) soit subordonnée à l'établissement de la liste des unités combattantes, c'est-à-dire que les postulants soient en mesure de vérifier au préalable leurs droits éventuels ». La FNACA invite les personnes intéressées à prendre contact avec ses services.

Le décret du 11 février modifie le code des pensions militaires en application de la loi du 9 décembre 1974 « donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations effectuées en Afrique du Nord entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962 ». Le décret précise notamment que l'on considère comme combattants les militaires des armées françaises et les membres des forces supplétives françaises « qui ont appartenu pendant trois mois consécutifs ou non à une unité combattante ou à une formation assimilée ». On indique, d'autre part, que « sont classées, pour une durée d'un mois, comme unités combattantes, les unités et formations impliquées dans au moins trois actions de feu ou de combat distinctes au cours d'une période de trente jours consécutifs ». La liste des unités combattantes doit être établie par le ministère de la défense et une commission d'experts doit déterminer les modalités selon lesquelles la qualité de combattant est reconnue.

★ 4, cité Joly, 75011 Paris, tél. 355-00-50.

Vie quotidienne

COMMENT RECONNAITRE LES FAUX BILLETS DE 500 F ACTUELLEMENT EN CIRCULATION

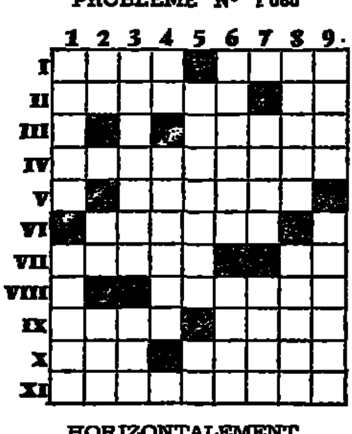
La Banque de France signale des faux billets de 500 F actuellement en circulation, et met en garde le public. Les fausses coupures sont reconnaissables par les détails suivants :

Le papier du faux billet est moins rigide et moins sonore que le papier du billet authentique ; le filigrane est moins apparent et beaucoup moins net ; la teinte d'ensemble du billet faux est plus jaunâtre que celle du billet authentique ; l'impression est plus floue, notamment la tour Saint-Jacques, dans la partie gauche du recto.

Un détail caractéristique permet de distinguer les billets faux. Au verso du billet, le « N » de France, dans la mention Banque de France, comporte sur le billet authentique un jambage oblique qui dépasse la base de la lettre et empiète sur la partie blanche du billet. Sur le billet faux, ce jambage n'existe pas ou bien a été ajouté à la plume, ce qui est visible à l'œil nu.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 080



HORIZONTALEMENT

I. Ultime ressource, après l'inutile effort du rossignol ; Pas encore lavé. — II. Ne se laisse pas facilement oublier ; Article. — III. Centre d'épreuves plus ou moins sévères. — IV. Peu claires. — V. Ont un temps déterminé. — VI. Se former en gouttelettes. — VII. Localité de France ; Morceau de sucre. — VIII. Se montrer prévoyant. — IX. Rafraîchissent des fils d'Albion ; Bestiole très indiscrète. — X. Mot de reconnaissance ; Poursuit bien souvent son œuvre mètre par mètre. — XI. Comme des jeux qui nécessitent des pratiques plutôt cavalières.

VERTICALEMENT

1. Il est d'usage de l'interroger avant de l'arrêter ; Boîte à ouvrage. — 2. Participe ; Abréviation ; Ne fait pas la grasse matinée. — 3. Ne savent que ramper ; Remué. — 4. Points opposés ; De vrais petits cochons ! — 5. Galette ; Annonce une suite. — 6. Assemblage ; Source lumineuse. — 7. Figure biblique ; Brutalement écarter d'une triste vallée. — 8. Apres ; Bande à part. — 9. Simples ; Plus propres.

Solution du problème n° 1 078

Horizontalement

I. Slogan ; EM. — II. La ; Ure ; Ne. — III. Avaient. — IV. No ! ; Iule. — V. Girafes. — VI. Rires ; St. — VII. Dés ; Lai. — VIII. Liesse ; Im. — IX. Ite ; Usage. — X. Co ; Sésia. — XI. Suissesse (cf. « Grisons »).

Verticalement

1. Slang ; Flics. — 2. Lavoir ; Itou. — 3. Ridée. — 4. Guitares ; SS. — 5. Are ; Fessues. — 6. Nénies ; Esse. — 7. Tus ; Ais. — 8. En ; Saïgas. — 9. Mésestime.

3.bS-v aloT

GUY BROUTY.

loterie nationale

Liste officielle des sommes à payer, tous lots compris, aux billets entiers.

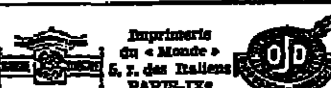
Terminaison	Finales et numéros	Série des Valentins A	Série des Valentines B
		F	F
1	291 811	1 000	5 000
	139 161	5 000	1 000
	251 841	5 000	20 000
	197 561	20 000	5 000
2	2	50	50
	291 812	1 050	5 050
	4 462	2 050	550
	46 512	5 050	20 050
	251 842	5 050	20 050
	023 152	10 050	100 050
	01 702	20 050	5 050
	01 922	20 050	5 050
	13 212	20 050	5 050
	197 562	20 050	5 050
	139 162	200 050	20 050
3	6 403	500	2 000
	291 813	1 000	5 000
	139 163	5 000	1 000
	251 843	5 000	20 000
	35 803	20 000	5 000
	197 563	20 000	5 000
4	139 164	5 000	1 000
	251 844	5 000	20 000
	291 814	20 000	200 000
	197 564	1 500 000	200 000
5	4 195	500	2 000
	291 815	1 000	5 000
	6 595	2 000	500
	55 775	5 000	20 000
	65 575	5 000	20 000
	139 165	5 000	1 000
	251 845	5 000	20 000
	197 565	20 000	5 000
6	146	300	200
	2 336	500	2 000
	291 816	1 000	5 000
	5 366	2 000	500
	5 726	2 000	500
	139 166	5 000	1 000
	251 846	5 000	20 000
	22 746	20 000	5 000
	197 566	20 000	5 000
7	7	50	50
	37	150	150

Terminaison	Finales et numéros	Série des Valentins A	Série des Valentines B
		F	F
7	437	350	450
	877	250	350
	947	350	250
	2 957	550	2 050
	291 817	1 050	5 050
	16 507	5 050	20 050
	139 167	5 050	1 050
	251 847	5 050	20 050
	08 097	20 050	5 050
	197 567	20 050	5 050
	071 327	100 050	10 050
8	38	100	100
	78	100	100
	708	300	200
	2 068	500	2 000
	291 818	1 000	5 000
	51 178	5 100	20 100
	76 688	5 000	20 000
	139 168	5 000	1 000
	251 848	5 000	20 000
	45 318	20 000	5 000
	197 568	20 000	5 000
9	859	200	300
	291 819	1 000	5 000
	5 309	2 000	500
	39 839	5 000	20 000
	66 149	5 000	20 000
	139 169	5 000	1 000
	251 849	5 000	20 000
	64 399	20 000	5 000
	197 569	20 000	5 000
0	30	100	100
	291 810	1 000	5 000
	139 160	5 000	1 000
	197 560	20 000	5 000
	251 840	200 000	1 500 000

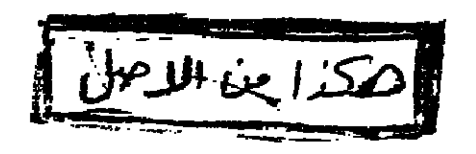
Tranche de la SAINT-VALENTIN
TIRAGE DU 15 FEVRIER 1975
75 — PROCHAIN TIRAGE LE 19 FÉVRIER 1975 À FONTAINEBLEAU (Seine-&-Marne) — 8e

Secrétariat Général de la Loterie Nationale

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.







	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

LYON 85 000 F/an +

DIRECTION COMMERCIALE REGIONALE

Société française, nous produisons des biens industriels destinés au Bâtiment.
Notre C.A. est de 100 MF.
Notre force de vente est représentée par 30 inspecteurs exclusifs.
Sur base d'objectifs précis, auxquels il participera étroitement, le rôle de notre responsable régional sera : la définition et l'application de notre politique, dans sa région, en fonction de l'évolution du marché ; l'animation et l'organisation de l'activité de nos inspecteurs ; les contacts avec les clients importants.
Ces fonctions conviennent à une personnalité autonome, ayant une expérience effective du développement commercial et de l'animation d'une équipe de vente.
La connaissance de milieux « Bâtiment » est appréciée.
Age minimum 32 ans.

Adresser votre C.V. + lettre man., ss réf. M. 2 024 à **Publival**, 70 rue du Point-du-Jour, 92100 Boulogne qui transmettra.

---

ingénieur commercial

SPERRY UNIVAC, deuxième constructeur mondial d'ORDINATEURS, se propose de renforcer son équipe commerciale.

Nous recherchons pour notre Agence de **LILLE** un

INGENIEUR COMMERCIAL

diplômé d'études supérieures, connaissant de préférence l'anglais et ayant acquis une expérience professionnelle de plus de 3 années dans la vente d'équipements informatiques. Notre entreprise offre une rémunération élevée, de larges perspectives d'évolution et de promotion.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions, (réponse et discrétion assurées) sous référence 502/M à Paul CANDES - Service Recrutement, 3 rue Bellini, La Défense 92806 Puteaux.

SPERRY UNIVAC
QUAND L'INFORMATIQUE DEVIENT DIALOGUE

ETS MAILLARD

Pièces mécaniques pour Cycles
3 USINES - 2000 PERS.
POSITIONS NATIONALES et MONDIALES TRES FORTES
CREENT près du TREPORT (76) le poste d'

ADJOINT DU DIRECTEUR TECHNIQUE

Dans un premier temps, se familiarisera avec l'Entreprise et les productions par la mise en place d'un Sce CONTROLE QUALITE, puis pris en charge progressive des Ateliers de l'Usine principale (1.250 personnes).

VOCATION A DEVENIR dans les 3 ans DIRECTEUR DES FABRICATIONS

- JEUNE : son "patron" a 40 ans
- INGENIEUR A.M. ou équivalent
- HOMME d'ATELIER : EXPERIENCE ENLEVEMENT DE COPEAUX SUR SERIES PETITES PIECES MECANIQUES ACIER ou ALU (ABSOLUMENT INDISPENSABLE).
- Logement assuré à EU-le-TREPORT (près mer)

C.V. av. lettre détaillant expérience ci-dessus, rémunér. et phot. (ret.) ss réf. 3142 à

SC sélection conseil
6 PLACE DU MARECHAL JUIN 75017 PARIS

SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS URBAINS ville du Sud-Est

recherche

pour assister son directeur technique

INGÉNIEUR ÉLECTRO-MÉCANICIEN

30 ans minimum
AM - INSA ou équivalent

ayant une expérience réelle des courants continus appliqués à la traction, complétée par celle des Travaux Neufs, avec la compétence d'un diéséliste industrieux de haut niveau.

MISSION :
- améliorer la technicité ;
- suivre le développement de matériels nouveaux ;
- développer l'organisation des services d'entretien dans un secteur en pleine évolution.

QUALITES : meneur d'hommes apte à former et animer des équipes de techniciens curieux du détail et des applications pratiques.

AVANTAGES : s'il est créatif et possède le sens des responsabilités, sa carrière est assurée.

C.V. manusc. + photo et prétentions, ss n° 720.592 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur 75081 PARIS Cedex 02.



emplois internationaux

EXPANSIAL

Recherche pour Société Nationale en Algérie.

SECTEUR MATERIAUX DE CONSTRUCTION

INGENIEURS DE CHANTIERS

Pour le suivi de nouvelles réalisations.
- Génie Civil — Réf. 3101
- Electro-mécanicien — Réf. 3117
- Electricien — Réf. 3123
- Electronicien — Réf. 3157
- Mécanicien — Réf. 3105
- De procédés — Réf. 3155

INGENIEUR DES MINES — Réf. 3137

GEOMETRE TOPOGRAPHE — Réf 3160

Pour tous ces postes, il est exigé une solide formation et une expérience confirmée dans des postes similaires.
Salaire selon compétence. Nombreux avantages sociaux.
Adresser c.v. détaillé sous référence correspondante à :
EXPANSIAL : 6, Rue Halévy - 75009 Paris
2, Place de l'Albertine 1000 Bruxelles (Belgique)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Le Centre National d'Etudes et d'Animation de l'Entreprise de Travaux — C.N.A.T. —

Etablissement public à caractère industriel et commercial sous tutelle du Ministère des Travaux Publics et de la Construction

recherche

- — INGÉNIEURS T.P. avec expérience de la gestion des entreprises.
- — SPÉCIALISTES formation professionnelle B.T.P.
- — MÉTREURS-VÉRIFICATEURS.
- — LICENCIÉS en droit et sciences économiques.
- — DIPLOMÉS Sciences Politiques.
- — STATISTICIENS.
- — DOCUMENTALISTES.

Connaissance de la langue française exigée.

Ecrire avec références au C.N.A.T. 46 A, rue Ben-Cheneb. — ALGER.

JEUNE HEC-ESSEC-SUP de Co

dominant parfaitement les questions comptables (DECS apprécié)

région: centre

voulant à partir de cette plateforme de connaissances et d'expérience (3 ans minimum) élargir le champ de ses responsabilités en orientant sa carrière vers des activités concrètes de gestion.

Trouvera un poste passionnant, très varié au sein d'un établissement industriel (+ de 1000 personnes) appartenant à la filiale française d'un puissant groupe (leader dans plusieurs domaines de l'équipement industriel faisant appel à des technologies avancées).

Se verra confier le poste de

chef des services financiers

Intérêt : ne pas se borner aux prévisions de trésorerie, aux relations avec les banques, aux mouvements de fonds, etc... mais assumer des missions variées (audit interne, liaisons entre services et informatique...). Prendre en charge les secteurs existants et les développer, animer une équipe de 7 personnes.

Candidature + C.V. + photo + prétentions sont à adresser sous référence 11687 à



Sextant/DPA
7, place Vendôme Paris 1er
qui transmettra.

CHERCHEUR ALGÉRIEN

VOUS ÊTES UN CHERCHEUR CONFIRMÉ, MAIS VOUS N'ENVISAGEZ PAS DE RENTRER IMMÉDIATEMENT DANS VOTRE PAYS PARCE QUE :

- *Vous ne savez pas à qui vous adresser ;*
- *Vous vous demandez si vous pouvez être utile à votre pays ;*
- *Vous n'êtes pas informé sur les besoins de l'Algérie en matière de recherche et de développement.*

FAITES-VOUS CONNAITRE DÈS MAINTENANT EN ADRESSANT UN CURRICULUM VITAE COMPLET A

L'ORGANISME NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,
27, AV. SI-AREZKI-ABRI - HYDRA ALGER (ALGÉRIE).

DES PROPOSITIONS INTÉRESSANTES VOUS SERONT FAITES EN FONCTION DE VOTRE DOMAINE DE SPÉCIALISATION ET DE VOTRE NIVEAU.

Pour prendre la responsabilité de son DEPARTEMENT IRRIGATION au Nigeria
Société Négoce Siège LYON
recherche

INGÉNIEUR AGRONOME

IL DEVRA :
Posséder bonne expérience en agronomie tropicale.
Promouvoir à tous niveaux les techniques d'irrigation par aspersion.
Disposer d'une très bonne connaissance de la langue anglaise.
Avoir dépassé la trentaine.
Désirer effectuer une carrière d'une dizaine d'années en Afrique.

Adresser C.V., photo et prétentions ss n° 822 à CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE 104, rue Ney, 69006 LYON.

IMPORTANTE ENTREPRISE DE PREFABRICATION LOURDE
recherche pour le démarrage d'une entreprise au MAROC

INGENIEUR

diplômé (P.C. - A. et M. - T.P. etc. . .)

d'au moins 30 ans ayant une expérience minima de 2 ou 3 ans de l'industrie du préfabriqué.
Il sera placé en assistance technique auprès du Directeur marocain de l'entreprise.
Ce poste qui peut permettre des évolutions ultérieures de carrière intéressantes nécessite de bonnes qualités humaines et si possible la connaissance des pays arabes.

Adresser CV sous référence 10.212 à :



GEDEV SÉLECTION
34 BIS, RUE VIGNON, 75009 PARIS

ALGÉRIE

PROFESSEURS SCIENCES TECHNOLOGIE ECOLE D'INGENIEURS PLASTIQUES

PROFESSEURS, INGENIEURS, spécialistes MECANIQUE INDUSTRIELLE, CHIMIE INDUSTRIELLE ET PLASTIQUES ayant expérience. Pour enseigner Institut Algérien du Pétrole. Option Plastiques. Devront élaborer cours et enseigner en FRANÇAIS. Programme dirigé par Groupe d'Universités Américaines.

Anglais courant nécessaire.

Adresser C.V., références (3 noms), à : Advisory Committee on Polymer Science and Technology. Education Development Center, 55, Capel St., Newton, Mass., 02160. USA.

Schlumberger
offre des situations vivantes bien rémunérées et comportant de nombreux avantages à des

INGENIEURS

débutants (ou presque), électriciens, électroniciens ou mécaniciens. Ils participeront à l'expansion des activités de recherche pétrolière en Europe, Afrique, Moyen et Extrême Orient. Une formation rémunérée, préparatoire à l'activité proposée, est assurée sur les lieux mêmes d'exploitation et, selon ceux-ci, le salaire débute entre 4.600 et 7.650 francs par mois. Outre un diplôme d'ingénieur, il est demandé aux candidats de posséder de bonnes notions d'Anglais, d'être célibataires et de le rester pendant 15 mois. Envoyer C.V. + photo à S.T. Schlumberger, Personnel Dept., 42 rue Saint Dominique, 75007 Paris. Merci.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE DIMENSION EUROPÉENNE

recherche pour sa Direction Régionale TOULOUSE

UN (E) ATTACHÉ (ÉE) COMMERCIAL (E)

CHARGÉ (ÉE) :
- — de la commercialisation de nos programmes immobiliers ;
- — de l'animation de notre équipe de négociateurs ;
- — de la promotion des ventes et de la gestion de notre budget publicitaire.

Ce poste conviendrait à un jeune cadre (25 ans minimum) diplômé H.E.C., E.S.S.E.C., Sciences PO. ou équivalent, dynamique, doté d'une forte personnalité et d'une grande capacité de travail.

Env. C.V. détaillé, photo et prétentions, n° 93.800, CONTESSE P., 20, av. Opéra, Paris Cédex 01, qui tr.



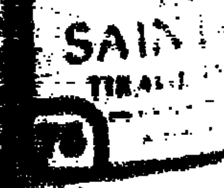
recherche par suite de promotion pour la vente des produits phytosanitaires dans LA VALLEE DE LA LOIRE

un adjoint au directeur régional

Il aura une forte vocation commerciale s'appuyant sur : une solide formation technique ingénieur agricole ou équivalent, ainsi que sur ses expériences de clientèle; une forte personnalité; un esprit ouvert aux méthodes modernes; un sens des relations humaines.

Il lui sera confié : l'animation d'une équipe bien structurée en pleine évolution; ainsi qu'une délégation de responsabilité dans la clientèle.

Adresser CV manuscrit + photo et prétentions (sous pli confidentiel) à la Direction Régionale BAYER PHYTOCHIM B.P. 80 - 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS (discrétion assurée)





emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

offres d'emploi

numéro 1 européen de la confection

Notre groupe dont les activités concernent l'habillement féminin et masculin, a réalisé en 1974 un C.A. (H.T.) de 300 M; l'effectif de 3 500 personnes est réparti en 9 unités de production. Le développement est régulier et contrôlé.

Désireux de poursuivre notre expansion nous étoffons nos structures et recrutons 3 collaborateurs.

directeur de marque — 100 000 F +

Nous souhaitons lancer une nouvelle ligne de chemises (H) et de chemisiers (F), en nous appuyant sur une politique de marque et sur un réseau de détaillants et de boutiques.

Nous avons besoin d'un homme jeune capable de réussir ce lancement, (en utilisant les moyens mis à sa disposition par le groupe) et de développer le nouveau département. Responsable de la définition de la politique commerciale et de sa réalisation, il encadrera l'équipe de représentants qu'il aura lui-même recrutée. Une expérience similaire acquise dans la branche habillement est nécessaire. (Réf. 2162/M)

responsable export — 80 000 F +

Nous lui confierons l'animation des agents et la vente de nos produits féminins sur la moitié de l'Europe, ainsi que les négociations avec les bureaux d'achats étrangers, installés à Paris.

Il sera responsable de l'étude permanente des marchés ; son action s'inscrira à l'intérieur d'objectifs fixés avec la Direction Générale. Les déplacements représentent environ 40 % du temps de travail.

La pratique de l'anglais et de l'allemand est indispensable ainsi qu'une expérience de commercialisation d'articles influencés par la mode dans les pays européens. (Réf. 2165/M)

responsable marché allemand — 60 000 F +

Ce collaborateur prendra en charge le marché allemand : animation du bureau commercial et négociations avec les centrales d'achats ; sera destiné à devenir dans un délai de 18 mois environ, le directeur de notre filiale allemande.

La connaissance de l'allemand et l'expérience de la vente aux centrales d'achats sont nécessaires. (Réf. 2164/M)

Pour ces trois postes la résidence est à Paris.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence choisie à Madame Chantal BAUDRON qui est chargée de ces recrutements.

Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton - 75006 Paris (membre de l'ANCERP)

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL INTERNATIONAL
recherche
pour renforcer son équipe commerciale :

UN INGENIEUR

(référence 75021)

présentant le profil suivant :
- âge minimum 30 ans,
- diplôme Ingénieur, grandes écoles ou écoles spécialisées,
- connaissances approfondies des techniques informatiques, temps réel, software de base, process-control, etc...
- plusieurs années de pratique de la vente de systèmes de haute technicité et de conseils, ou motivé par cette activité,
- capable de négociations de très hauts niveaux,
- une parfaite maîtrise de la langue anglaise.

UN INGENIEUR

(référence 75022)

en plus des qualités énumérées ci-dessus, les candidats à ce poste devront, en plus de l'Anglais courant, pratiquer une ou deux autres langues,
- des connaissances sérieuses de l'export seraient très appréciées.
- déplacements fréquents hors de France sont à prévoir.

Faire parvenir C.V. détaillé avec photo en mentionnant la référence du poste et le montant de la rémunération désirée à :

ORGAMATIC
126, bd Auguste Blanqui,
75013 PARIS.

Nous sommes une Société d'engineering et de constructions nucléaires. Notre expansion nous amène à créer deux postes d'ingénieurs informaticiens.

UN CHEF DE PROJET POUR LE CONTROLE BUDGETAIRE

Responsable du secteur contrôle budgétaire au sein du département gestion de notre service informatique, il participera en liaison avec notre Direction Financière, à la conception d'un système intégré siège-usines. L'équipe qu'il encadrera et qui va rapidement s'étoffer se compose aujourd'hui de quatre analystes-programmeurs.
Une mission pour un ingénieur ayant déjà réalisé des systèmes financiers.
Réf. M16

UN INFORMATICIEN SCIENTIFIQUE POUR L'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS

Au sein du département scientifique, il sera l'assistant technique des ingénieurs des départements d'études engineering. Il participera, en tant que spécialiste informatique, à nos développements scientifiques.
Une fonction à créer pour un jeune ingénieur connaissant bien le CDC 7600 ou 6600, maîtrisant l'anglais et désireux de valoriser une première expérience.
Réf. M17

Tour FIAT 10 Sce Emploi/Orientation
2 av. Gal Leclerc - Paris-Défense Cédex 16

C&C

RESPONSABLE D'ORGANISMES PROMOTIONNELS

PARIS - 65 000 F. +

- Pour un important SYNDICAT PROFESSIONNEL de la métallurgie, en vue de prendre la responsabilité d'organismes promotionnels internes.
- Il est requis
  - un âge minimum de 35 ans.
  - une expérience industrielle.
  - de bonnes capacités rédactionnelles.
  - le sens des initiatives et un profil d'organisateur.
- La préférence sera donnée à des candidats pouvant justifier d'une formation technique et ayant obtenu des résultats concrets dans des expériences de marketing et de vente de produits industriels.

Adresser votre dossier (lettre manuscrite, C.V. détaillé avec prétentions) à :
Hervé LE BAUT - REF. 9116/A

BOSSARD SELECTION
12, rue Jean Jaurès - 92807 PUTEAUX
(Membre de SYNTEC et de l'ANCERP)

---

etap membre de l'ANCERP

GROUPE PAPETIER RECHERCHE POUR UNE DE SES USINES EN EXPANSION - VILLE EST FRANCE

DIRECTEUR D'USINE ADJOINT

LE CANDIDAT RETENU REMPLACERA, DANS QUELQUES ANNÉES, LE DIRECTEUR D'USINE ACTUEL QUI SERA PROMU AU SEIN DU GROUPE.

Ce poste peut convenir à un ingénieur diplômé X, E.C.P., A.M. ou équivalent, ayant quelques années d'expérience en fabrication (si possible dans le secteur « feu continu »), lui ayant permis d'acquérir l'habitude de l'animation du personnel.

UNE FORMATION AUX TECHNIQUES PAPETIÈRES SERA ASSURÉE AU SEIN DU GROUPE.

Ecrire sous référence GZ 368 AM.

FILIALE D'UN PUISSANT GROUPE FRANCAIS SPÉCIALISÉ EN ÉLECTROMÉCANIQUE DE HAUTES CARACTÉRISTIQUES POUR AÉRONAUTIQUE ET ARMEMENT - PARIS
recherche

CHEF SERVICE CONTROLE QUALITÉ

RATTACHÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Capable mettre au point méthodes, organiser et gérer service qualité dans l'acception la plus moderne du terme. Ce poste peut convenir à

INGÉNIEUR DIPLOMÉ, 30 ANS MINIMUM, AYANT ACQUIS DANS FABRICATIONS ÉLECTROMÉCANIQUES DE PETITE SÉRIE UNE SOLIDE EXPÉRIENCE TECHNIQUE ET DE CONTROLE QUALITÉ.

Ecrire sous référence DN 387 AM.

GROUPE AGRICOLE
RENOMMÉE INTERNATIONALE - VILLE CENTRE FRANCE - EN FORTE EXPANSION OFFRE POSTE DE

DIRECTEUR DE LA RECHERCHE

Ce poste peut convenir à un ingénieur agronome (ou formation supérieure équivalente), ayant :
- des qualités marquées d'animateur, de gestionnaire, de « réalisateur »,
- une expérience de recherche appliquée acquise de préférence « sur le terrain », quel que soit le domaine.

IL ANIMERA UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE 50 PERSONNES ET GÉRERA UN BUDGET IMPORTANT.
ORDRE DE GRANDEUR DE RÉMUNÉRATION
100.000 F +

Ecrire sous référence LT 379 AM.

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS RECHERCHE EXPÉRIMENTATION ET PRODUCTION DE SEMENCES ET PRODUITS AGRICOLES VILLE CENTRE FRANCE
recherche dans le cadre d'une large expansion

CHEF DE SERVICE AGRONOMIQUE

IL S'AGIT D'UN POSTE IMPORTANT
qui peut convenir à ingénieur agronome ayant acquis une solide expérience (envir. 10 ans) dans grande firme (phytosanitaire, engrais...) ou station expérimentale.

IL DOIT ÊTRE A MÊME :
- de concevoir les actions ou expérimentations visant à améliorer les modes de production : prévisions programmes, réalisations d'assolements, cultures nouvelles...
- et d'animer une équipe de 30 techniciens chargés de la mise en œuvre de ces programmes.

CES TACHES IMPLIQUENT, OUTRE UNE BONNE TECHNICITÉ, UN ESPRIT DE PRÉVISION AU PLAN DE LA PROGRAMMATION DES ACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS, AINSI QU'UN SENS MARQUÉ DES RELATIONS AVEC LES AUTRES SERVICES ET PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

LE TRAITEMENT NE SERA PAS INFÉRIEUR A
90.000 F.

Ecrire sous référence BL 385 A.

GROUPE DE SOCIÉTÉS AFFILIÉ AU PRINCIPAL GROUPE FRANÇAIS DE LA DISTRIBUTION
offre dans le cadre de son expansion poste intéressant et évolutif à

CHEF DES SERVICES COMPTABLES

POUR SON SIÈGE PARIS

CE JEUNE CADRE AURA A ASSUMER :
- d'une part, la responsabilité de l'ensemble des services comptables (14 personnes) : comptabilité générale, fournisseurs, d'exploitation,
- d'autre part, la participation à la mise en place de procédures nouvelles.

UNE SOLIDE FORMATION EST NÉCESSAIRE (EXPERTISE COMPTABLE OU D.E.C.S. - DIPLOME E.S.C. APPRÉCIÉ) AINSI QU'UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DE 5 ANS ENVIRON.

POSTE INTÉRESSANT ET PERSPECTIVE D'AVENIR.
LA RÉMUNÉRATION NE SERA PAS INFÉRIEURE A
80.000 F.

Ecrire sous référence LV 394 CM.

etap
4 rue Massenet
75016 PARIS
discrétion absolue

Société Internationale d'Edition
recherche un

adjoint AU DIRECTEUR DES SERVICES DE FABRICATION

Son rôle consistera principalement à bien connaître les possibilités du marché des arts graphiques, à étudier son évolution et à rechercher les meilleures conditions de travail avec les fournisseurs français et étrangers.

Il devra posséder une formation technique dans les domaines de la photogravure, de l'impression et du façonnage.
Bien connaître les coûts et l'établissement du prix de revient.
Il devra s'incorporer à une équipe technique existante et assimiler rapidement l'esprit de la Société en vue de ses contacts internes et externes.
Voyages à l'étranger prévisibles. Anglais apprécié.

Adresser c.v. photo et prétentions
sous réf. 35 582 à Havas Contact
156 Bd Haussmann, 75008 Paris

HAVAS CONTACT

SEDIS (GROUPE PEUGEOT)

1.300 pers. — 120 MF
EXPANSION : 20 % L'AN

N° 1 FRANCE — N° 2 EUROPE
EN CHAINES MECANIQUES TOUS TYPES
CETTE ENTREPRISE PERFORMANTE
(25 % à l'EXPORTATION) recr. pour LEVALLOIS

INGENIEUR DE VENTE CHAINES POUR MANUTENTION

PROSPECTION ACTIVE et SUIVI d'UNE CLIENTELE EXISTANTE (industries en France de manutention lourde et légère) : définition des besoins, liaisons avec B.E., négociations, suivi de la réalisation.

- INGENIEUR ou niveau, base MECANIQUE
- SPECIALISTE VENTE CHAINES ou MANUTENTION de préf.. A défaut, expérience INDISPENSABLE vente de produits techniques directement aux INDUSTRIES.

DISCRETION ABSOLUE, C.V. détaillé, lettre manuscr., rémunération et phot. (ret.) ss réf. 3144 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
recherche pour son siège parisien

ATTACHE DE DIRECTION

POUR SECONDER LE DIRECTEUR DES VENTES DANS LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL DU RESEAU DE VENTE (états divers, statistiques, suivi des carrières, contrôle des budgets...)
Intégré dans l'équipe il aura de nombreux contacts et participera activement à la vie de l'Entreprise.

Une expérience de la gestion de personnel et de la vie des affaires est souhaitée.

Il est possible de développer une intéressante carrière dans le Groupe.

Adresser curriculum vitae et prétentions ss réf. 121.473 au
30, rue de Mogador
75009 - PARIS

Centre de Psychologie Appliquée

C&C



CROUZET

Division « AEROSPATIAL et SYSTEMES »

recherche
pour PARIS

INGÉNIEUR D'ÉTUDES POSITION II ou III

Systèmes de Navigation et Pilotage

Le candidat retenu aura :
3 à 10 ans d'expérience dans le domaine Aérospatiale, de préférence Aéronautique.

Il devra être compétent dans un ou plusieurs des domaines suivants :

Connaissance des techniques de pilotage et/ou de navigation à bord d'avions ; Interface équipage/système ; Techniques numériques ; structures calculateurs et systèmes interfaces, programmation ; Fiabilité et disponibilité des systèmes ; Méthodes d'analyse de pannes ; Test et maintenance ; Conception et/ou mise en œuvre d'équipements aéronautiques.

Missions :
Etudes générales des Systèmes de Navigation et de Pilotage au sein d'une Equipe pluridisciplinaire d'Ingénieurs de haut niveau affectés à d'importants programmes en cours d'exécution. Ces études, orientées vers l'avenir à moyen et long terme, conduisent à prendre connaissance des travaux les plus avancés dans le domaine concerné et impliquent des relations au plan national et international avec les Organismes officiels et les Sociétés appartenant à l'Industrie Aéronautique.

Compétences techniques et aptitudes à l'animation et à la coordination de groupes de travail sont requises pour réussir de telles missions.

Adresser, sous référence 449, votre C.V., au :
SERVICE DU PERSONNEL,
B.P. 138 - 26010 VALENCE.

VOUS DESIREZ DEVENIR

ANALYSTE PROGRAMMEUR

dans une Société utilisant le TELETRAITEMENT

- VOUS AVEZ 21 ans minimum,
- VOUS ETES titulaire d'un diplôme universitaire de technologie (informatique),
- VOUS ETES domicilié dans la Banlieue OUEST de PARIS

Les Compagnies d'Assurances du GROUPE DROUOT

vous en offrent la possibilité dans le cadre du développement de leurs applications.

La formation au poste de travail est assurée au sein de l'Entreprise.

Ecrivez avec C.V. au :
GROUPE DROUOT
SERVICE DU RECRUTEMENT
Place Victorien Sardou
78161 MARLY LE ROI

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIES CHIMIQUES ET MATIÈRES PLASTIQUES

recherche
pour son Centre de Recherches de la Région Parisienne

UN JEUNE INGÉNIEUR CHIMISTE

Débutant ou ayant quelques années d'expérience. Formation et expérience particulière dans le domaine de la Chimie Macromoléculaire seront très appréciées.

Envoyer curriculum vitae à :
HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 35.506, qui transmettra.



médecin

80 000 F +

Dans le cadre du développement d'une nouvelle filiale, un laboratoire international crée le poste de médecin.

Chargé des expérimentations, il assurera les relations médicales avec le Ministère. Il aura un rôle de conseil auprès du responsable marketing.

Ce poste offre de larges perspectives de développement à un jeune homme ayant de solides compétences médicales et statistiques.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 2157/M.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton, 75006 Paris (Membre de l'ANCERP)

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

Poursuivant son expansion
sur le marché mondial
des biens d'équipement

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANCAIS

recherche pour son Siège Social PARIS

CADRE FINANCIER EXPORT

chargé de :
- réaliser la gestion administrative des commandes Export et leur suivi financier,
- participer à la mise en place des moyens de financement et des garanties de risques,
- définir les prévisions de recettes et dépenses relatives aux contrats Export,

Le candidat retenu :
- sera diplômé de l'Enseignement Supérieur : Sciences Economiques, Ecoles Supérieures de Commerce...
- fera état d'une expérience réussie de plusieurs années dans la gestion financière des contrats à l'exportation,
- possédera de bonnes capacités de rédaction et le goût du travail en équipe.

Anglais courant - Deuxième langue appréciée.

Adresser lettre, CV, photo et prétentions à No 93993 - CONTESSE PUBLICITE - 20, Avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

analyste de gestion

70.000 F

Un laboratoire pharmaceutique multinational recherche pour son service Informatique un Collaborateur capable de prendre en charge les applications de gestion sur matériel IBM 3/15; adaptation des chaines existantes, conception et mise en œuvre de nouveaux projets.

Ce poste conviendrait à un Informaticien ayant quelques années d'expérience et de bonnes connaissances en gestion et en comptabilité. La pratique du BOMP et du télétraitement est vivement souhaitée.

La réussite à ce poste entraînera un élargissement des responsabilités.

Lieu de travail en Vallée de Chevreuse à proximité de RAMBOUILLET.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous référence 2189/M
Le secret absolu des candidatures est garanti par

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton - 75006 Paris *(membre de l'ANCERP)*

HOLDING FRANÇAIS
proche banlieue parisienne - 800 Millions de C.A., - recherche

contrôleur de gestion audit administratif et financier

- Agé de 38 ans minimum, de formation supérieure, il doit participer à l'ensemble des travaux du Directeur Financier du Groupe.
- L'expérience du milieu industriel, de la comptabilité et la pratique de l'audit sont demandées.
- L'anglais courant est nécessaire.

Ecrire avec C.V., détaillé et prétentions sous réf. 773/M. à J. GUILLON.

guillon sélection
23, AV. DE LIVRY - 93340 LE RAINCY

L'UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE COMPIÈGNE

RECHERCHE POUR

DÉPARTEMENT DE GÉNIE MÉCANIQUE

- **Assistant** (Fonction Publique), diplômé d'une Ecole d'Ingénieur ou Maître ès Sciences ayant des bases solides en électricité et mathématiques ; le candidat enseignera l'électrotechnique et pourra préparer une mise en conversion électromécanique d'énergie.
- **Enseignant-Chercheur** (contrat d'Université), Ingénieur confirmé avec expérience industrielle en électro-mécanique ou électrotechnique capable d'assurer un enseignement technologique dans ces deux domaines.

DÉPARTEMENT DE GÉNIE BIOLOGIQUE

- **Ingénieur spécialisé en instrumentation médicale** (contrat d'Université), ayant une expérience industrielle. Le poste proposé comporte une large part d'organisation et de relations publiques avec l'industrie et l'administration.
- **Ingénieur ou Médecin spécialisé en génie biomédical** (contrat d'Université), si possible tourné vers la biomécanique des solides ou l'étude des biomatériaux en vue d'un enseignement de 2e cycle et la mise en place d'une recherche interdisciplinaire.

DÉPARTEMENT DE GÉNIE CHIMIQUE

- **Enseignant-Chercheur** (contrat d'Université), jeune Ingénieur ayant des connaissances approfondies en Génie Chimique, attiré par l'enseignement et par une formation post-universitaire appliquée (thèse possible).

Faire offres écrites aux départements concernés
B.P. 233 - 60206 COMPIEGNE.

DIVISION PETITS ORDINATEURS
d'un important Constructeur
recherche pour son
département APPLICATIONS
des

ingénieurs technico-commerciaux

DANS LES DOMAINES SUIVANTS
- *Téléinformatique,*
- *Traitement de transactions,*
- *Automatismes industriels.*

Formation Grande Ecole
ou équivalent

– *Expérience nécessaire.*

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions sous réf. 13.356 à :

s.n.p.m PETITES ANNONCES 100, av. Charles de Gaulle 92522 NEUILLY S/SEINE

Les Filteries D.M.C.

faisant partie d'un des
TOUT PREMIERS GROUPES TEXTILES EUROPEENS
recherchent pour leur
DEPARTEMENT MARKETING

un Adjoint au Chef du Service "Etudes Commerciales"

Appelé à succéder à court terme au Responsable actuel, il sera chargé de concevoir et de réaliser des Etudes menant à une meilleure connaissance des marchés dans le domaine des Produits Textiles et annexes.
Il collaborera étroitement avec les départements commerciaux et les Chefs de Produits.
Ce poste situé à PARIS, conviendrait à

Diplômé d'Etudes Supérieures

30 ans minimum, possédant une expérience diversifiée des techniques d'Etudes de Marchés dans le domaine des PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION.
Les dossiers de candidatures seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT

membre de l'ANCERP, service M. 969
10 rue de la Paix, 75002 Paris.

ICL (France)

pour renforcer ses équipes de support technique des ordinateurs de haut de gamme de sa

NOUVELLE SERIE 2900

recrute des

spécialistes système

de formation supérieure, ayant une expérience confirmée d'au moins 3 ans sur de gros systèmes de
- *gestion des données*
- *télétraitement*
- *systèmes d'exploitation*
- *langages évolués*

Si vous êtes séduit par la perspective de participer au lancement des derniers matériels annoncés sur le marché,
adressez C.V., photo et prétentions à
P. GUERIN - ICL FRANCE
16, cours Albert 1er - 75008 PARIS

Nous sommes la filiale de l'un des tout premiers groupes pharmaceutiques mondiaux, et nous souhaitons engager un

assistant(e) de publicité

Celui que nous recherchons est un homme orchestre. Son rôle ? Préparer les campagnes, sous l'autorité du Chef de Publicité. Bref, de la création à l'organisation en passant par le détail.

Son profil ? une formation publicitaire, complétée par un minimum de 2 ans d'expérience de la technique publicitaire, et une bonne connaissance de l'anglais. Et du punch. De quoi préparer son avenir.

Envoyez votre dossier de candidature avec C.V. et photo à No 93794 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, q.tr.

BANQUE HERVET

recherche pour ses
GROUPES D'EXPLOITATION PARISIENS.

sous-directeurs fondés de pouvoirs

Exploitants confirmés.
Expérience bancaire de plusieurs années au contact avec la clientèle commerciale.
Formation supérieure souhaitée.

Adresser c.v. manuscrit, photo et prétentions à Direction du Personnel B.P. 154, 93201 Neuilly.

pour tous renseignements sur ces offres téléphonez à Information Carrière SVP.11.11



de 9 à 18 h.
qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.
Préciser la référence.

37, rue du Général-Foy 75008 Paris.

AMEP

IMPORTANT GROUPE MULTINATIONAL
MATERIEL INFORMATIQUE
recherche pour sa filiale française

directeur commercial Réf. 513

Formation supérieure. Ingénieur de préférence. Anglais courant, ayant plusieurs années d'expérience de la commercialisation et de la vente d'équipements informatiques ou de calcul, en position de responsable d'une équipe d'ingénieurs de vente.
Directement rattaché au directeur général, il jouira d'une large autonomie.

SVP SELECTION
Information Carrière

recherche pour ses propres services

jeune ingénieur consultant Réf. 222

Diplômé d'une grande école et ayant déjà quelques années d'expérience industrielle pour le spécialiser dans des interventions d'analyse de poste et de conseil en recrutement de cadres techniques.

comex
LEADER MONDIAL DANS LE DOMAINE DES INTERVENTIONS SOUS-MARINES.

1500 personnes - C.A. supérieur à 300 millions de F
• recherche

ingénieur spécialiste des **manutentions spéciales** Réf. 519

Diplômé d'une école d'Ingénieur à dominante mécanique et hydraulique et ayant 5 à 10 ans d'expérience dans le domaine des manutentions spéciales, il sera responsable des méthodes et de la réalisation des moyens de manutention propres à l'entreprise.

• et souhaite étudier des candidatures d'
ingénieurs GM, AM ou équivalent, parlant Anglais, pour le poste de

responsable des études sous-marines Réf. 518

chargé du dossier, depuis les études préliminaires jusqu'à la mise en opération.
Ce poste fait appel à l'expérience de la coordination des études de matériel spécial et à des connaissances dans le domaine des équipements maritimes et des travaux off shore.

technip
ENGINEERING PETROLIER ET PETROCHIMIQUE

recherche

2 ingénieurs mécaniciens

Parlant Anglais et ayant plusieurs années d'expérience de l'étude, de la construction ou de la vente de

compresseurs centrifuges Réf. 520

ou de

pompes centrifuges Réf. 521

Diplômés d'écoles d'ingénieurs ou ayant acquis cette qualification par une grande pratique chez un constructeur, ils seront responsables de l'ensemble des questions techniques de leur spécialité en liaison avec le bureau d'études et les fournisseurs.

TRES IMPORTANTE ENTREPRISE DE
BATIMENT
C.A. 500 millions de F
recherche pour
PARIS ET PROVINCE PROCHE

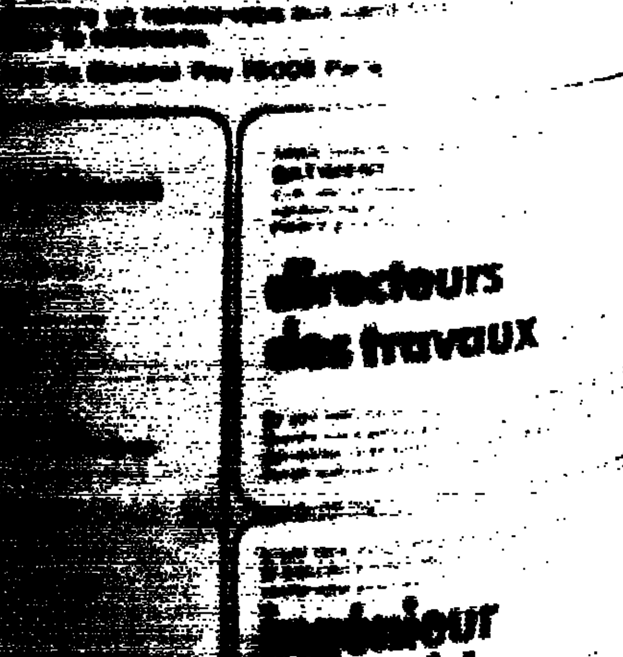
directeurs des travaux Réf. 527

32 ans minimum. Ingénieurs diplômés et ayant au moins cinq ans d'expérience de chantier. A la fois animateurs et gestionnaires, ils auront la plus large autonomie dans leurs fonctions.

L'UN DES TOUT PREMIERS GROUPES D'ENGINEERING FRANÇAIS
recherche pour son Siège Parisien

ingénieur mecanicien Réf. 522
manutention machines tournantes

Spécialisé en élévateurs, convoyeurs, système de transport pneumatique et de pesée continue, il interviendra également sur des problèmes de pompes, turbines et compresseurs.
Anglais indispensable.



offres d'emploi

Société STORCK van BESOUW - PARIS

(Tissus et Tapis)

recherche pour son expansion en France :

1) DÉLÉGUÉ COMMERCIAL

Région Parisienne (référence 75.507)

Le candidat :
- a déjà une expérience de la vente, de préférence dans le textile ;
- a du punch, la volonté de se réaliser et de progresser dans une entreprise dynamique ;
- s'intéresse aussi à l'administration commerciale;
- est apte à évoluer progressivement vers un poste de responsabilité.

La fonction :
- appliquer et développer l'action commerciale de la Société ;
- négocier avec des acheteurs ;
- prospecter le marché et intéresser les prescripteurs.

Conditions :
- Rémunération : fixe + frais + primes.
- Résidence : région parisienne.

2) AGENTS MULTICARTES

Zone Ouest - Sud-Ouest - Centre
(référence 75.708)

Env. candidature lettre manuscr., C.V., photo et prétentions à :

ROLAND BERGER & GREP ass.
7, rue Marcel-Allégot,
92190 MEUDON.

G.R.E.P.

ASSURANCES I.A.R.D.

OPPORTUNITE POUR UN INSPECTEUR GENERAL ou Inspecteur I.A.R.D., (ou Cadre ayant été Inspecteur) d'être à PARIS

ADJOINT DU RESPONSABLE DU Sce COMMERCIAL

avec vocation à devenir (au bout d'un an)
RESPONSABLE DU SERVICE

ANIMATION et CONTROLE de l'INSPECTION et des AGENTS — ETUDES COMMERCIALES (participation à l'élaboration des objectifs, leur suivi, nouveaux produits,...)

- T.B. formation : Licence minimum
- HOMME de l'ASSURANCE, de préf. INSPECTION GENERALE

—— S.C. garantit une discrétion absolue. ——

Lettre manuscr., C.V. détaillé, rémunér., et phot. ss réf. 3140 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

Nous sommes la filiale d'une Entreprise Américaine spécialisée dans la production et la distribution de gaz industriels et nous cherchons à nous assurer les services d'un

RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Cette fonction est à pourvoir à Paris et elle comprend la gestion d'un effectif de 200 personnes.

Elle conviendrait à un diplômé d'études supérieures qui aura acquis une expérience directe de la gestion du personnel en industrie.

Nous lui demanderons d'apporter dans l'exercice de sa profession une compétence pratique et le sens des contacts humains.

La connaissance de l'anglais usuel, tant parlé qu'écrit, est nécessaire.

Les candidatures seront traitées avec la aplus grande discrétion. Il sera répondu à toute offre de services.

Les candidats qui s'intéressent à cette offre sont priés d'envoyer leur curriculum vitae détaillé avec photo et prétentions à :
R.B. IDEES
18, rue Fourcroy, 75017 Paris, qui transmettra.

Directeur commercial

Une Société de produits alimentaires, en continuelle expansion, leader sur son marché en France et déjà bien introduite à l'étranger souhaite un collaborateur de haut niveau capable de définir les axes de sa politique commerciale pour la France, d'en assurer les applications avec l'aide de ses Directeurs Régionaux et de sa force de vente. Il sera un élément déterminant dans la réussite de l'implantation des nouveaux produits.

Ce poste, évolutif, vous intéresse, si vous avez une bonne connaissance des techniques modernes de vente dans les produits de grande consommation et des qualités de gestionnaire et d'animateur.

Réponse et discrétion assurées à tte lettre man.+CV +photo+rém.adressée ss réf. B/2606/B à Mme Varène

bernard Julhiet psycom
93, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly membre de l'ANCERP

Importante Société de services recherche pour PARIS

CONSULTANT

spécialiste du recrutement de cadres de tous niveaux.

Il sera responsable de la mise en place, de l'organisation et de la rentabilité d'un nouveau département.

Il aura une grande expérience des relations humaines et un sens commercial aigu.

Une obligation : être libre rapidement.

Les candidatures seront à adresser à Pierre LICHAU S.A.
10, rue de Louvois 75063 Paris cédex 02 qui transm. (sous référence 6902).
Discrétion totale garantie.

---

offres d'emploi

SERI — La Société d'Etudes et de Réalisations Industrielles

Pour développer sa division ORGANISATION ET AMENAGEMENT
recherche actuellement

- pour sa section ENERGIE

UN CHEF DE GROUPE D'ÉTUDES

LE POSTE :
- *diagnostics sur l'utilisation de l'énergie,*
- identification et hiérarchisation des actions à entreprendre pour obtenir des économies d'énergie,
- coordination d'études spécifiques.

Conviendrait à un Ingénieur Grande Ecole, ayant expérience confirmée des technologies de distribution, de transformation et d'utilisation industrielle de l'énergie. (Réf. CGE 1)

- pour sa section ENVIRONNEMENT

UN CHEF DE GROUPE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

LE POSTE :
- traitement des eaux résiduaires industrielles,
- collecte et traitement des déchets urbains et industriels,
- économie de matières dans l'industrie.

Conviendrait à un ingénieur Grande Ecole ayant des références personnelles d'études et de réalisations dans les domaines concernés, et ayant facilités de prise de contacts avec les Administrations, les Agences de Bassin, les industriels et les fournisseurs d'équipements anti-pollution. (Réf. CGE 2)

- pour son secteur DEVELOPPEMENT ET PLAN DE L'ENTREPRISE

UN CHARGÉ D'ÉTUDES

LE POSTE :
- études de marchés de biens industriels (diversification),
- études de localisation d'établissements de production, de distribution,
- plans de développement d'entreprises.

Conviendrait à un ingénieur Grande Ecole ayant formation complémentaire en économie ou gestion, 30 ans minimum.
Souhaitable posséder expérience de diversification dans les industries mécaniques. (Réf. CE 3)

- pour son secteur ORGANISATION ET GESTION D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

UN CHARGÉ D'ÉTUDES

LE POSTE :
- organisation fonctionnelle d'entreprises,
- définition de méthodes et procédures de gestion appliquées à l'ensemble des fonctions de l'entreprise,
- étude et réalisation de systèmes de saisie, traitement et circulation de l'information.

Conviendrait à un ingénieur ayant plusieurs années d'expérience en organisation d'entreprises industrielles. Indispensable connaître la production en usine et avoir l'habitude des contacts avec les hommes "méthodes". (Réf. CE 4)

Lieu de travail : LE CHESNAY (78) et ultérieurement SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (78)

Ecrire au SERVICE DU PERSONNEL *(en indiquant la référence du poste choisi)*
SERI - BOITE POSTALE n°2 - 78150 LE CHESNAY



FUTUR CHEF DU DEPARTEMENT FROID

Filiale française d'un groupe américain, nous sommes leader sur notre marché. Le Directeur du département FROID fixe les objectifs, assure personnellement la Direction technique et supervise le marketing et l'administration. Nous recherchons un ingénieur capable de lui succéder dans quelques années et d'assurer immédiatement la responsabilité totale de l'organisation des services importation, stockage, après-vente.

Ce poste qui est à pourvoir en proche banlieue parisienne convient à un ingénieur ayant déjà assumé une responsabilité de gestion générale et d'organisation soit comme responsable d'une division, soit comme Directeur d'une petite entreprise. Une spécialisation d'ingénieur frigoriste n'est pas absolument indispensable au départ, mais il faut pouvoir l'acquérir rapidement. L'anglais doit être parfaitement possédé.

Adresser C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 2 167/M.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton, 75006 Paris (Membre de l'ANCERP)

UN CABINET DE CONSULTANTS EN EXPANSION recherche

GÉNÉRALISTE DE TRÈS HAUT NIVEAU

pour diriger son Département Stratégie et Organisation

LES RESPONSABILITÉS porteront sur :
- *L'assistance des Directions en matière de stratégie, de structures et de développement organisationnel.*
- *La recherche et la négociation de nouveaux contrats.*
- *L'animation d'une jeune équipe d'Ingénieurs et de Professeurs-Consultants.*

LE CANDIDAT aura :
- *33 ans minimum et plusieurs années de responsabilités réelles de management ou d'expérience de senior-consultant dans les domaines ci-dessus.*
- *Une formation Grandes Ecoles, plus M.B.A. ou I.N.S.E.A.D. par exemple.*
- *Un sens affirmé des relations humaines au sein des organisations.*
- *LA PRETENTION de valoir au moins 100.000 F/an et LA VOLONTE de le prouver, pour justifier un intéressement aux bénéfices de la Société.*

Envoyer C.V. et photo sous n° P 193 à PLUS-CONSULTANTS,
32, rue Washington, 75008 PARIS.

Fabricant Tissus d'Ameublement du Nord en expansion, recherche pour son Bureau parisien

CADRE COMMERCIAL DYNAMIQUE

- Vendeur de premier ordre :
- Disponible pr mission temporaire France et étr. ;
- Connaissance textile souhaitée.

En rapport constant avec l'usine, il aura comme objectif : les centrales, grands magasins, industrie, nouveaux marchés, administration, etc.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo à : O.P.N., Service WQD, 1, rue des Sept-Agaches, 59042 LILLE Cedex.

IMPORTANTS LABORATOIRES

recherchent pour laboratoire de synthèse organique et atelier pilote

UN TITULAIRE du D.U.T. CHIMIE

dégagé des obligations militaires

Adr. C.V. man. et ph., relevé de notes et prét. à GROUPE PHARMACEUTIQUE RIKER S.A.
Z.I. avenue du 11-Novembre - 45300 PITHIVIERS.

Après des réalisations exceptionnelles comme le gazoduc immergé dans le lac LEMAN, les digues et appontements du port d'ANTIFER, BOUYGUES crée une nouvelle filiale (siège social PARIS-SUD)

BOUYGUES OFF-SHORE

spécialisée dans les travaux maritimes et fluviaux et surtout l'exploitation du pétrole en mer (plates-formes, pipes)
Dès maintenant nous recherchons :

Jeune ingénieur

formation Grande Ecole désireux de se former dans cette branche en commençant par des études de structures, la préparation de chantiers ou directement par la conduite de travaux.

Ingénieur d'études

Confirmé, capable de prendre en charge complètement un dossier au niveau de l'appel d'offres (choix des méthodes, coordination avec le bureau d'études, détermination du prix).
Il suit le lancement et la réalisation du chantier.

Responsable travaux

pour prendre la direction d'un chantier au Moyen-Orient.
Il a une solide expérience de la conduite de travaux de Génie Civil. Connaissance des travaux maritimes appréciée.



Ecrire avec CV, photo et prétentions à
Guy NEYRON
Service Recrutement
381, avenue du Général de Gaulle
92140 CLAMART

SOCIETE INTERNATIONALE implantée banlieue Nord, fabriquant et distribuant matériels automatiques de laboratoires destinés aux secteurs médical et industriel recherche pour son SERVICE APRES-VENTE

UN RESPONSABLE DE REGION

Poste sédentaire.
Expérience nécessaire du service après-vente ou ayant trois à cinq ans de pratique sur matériels automatiques en laboratoire d'analyses médicales.
- Pour assurer les réceptions téléphoniques clients ;
- Organiser les programmes et interventions de plusieurs techniciens.

Libre rapidement.
Formation complète assurée.

Envoyer C.V., photo et prétentions, n° 94.520, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui transmettra.

BERNARD MOTEURS

recherche pour COMPTABILITE ANALYTIQUE

CADRE COMPTABLE

Connaissances informatique appréciées.

Adresser C. V. et prétentions à Direction du personnel, 12, rue Médéric, PARIS (17e).

Cherche pour travail à domicile

TRADUCTEURS TECHNIQUES EXPERIMENTES

TOUTES LANGUES.
Ecrire n° 94.261, CONTESSE P., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

---

offres d'emploi

BANQUE HERVET

dans le cadre de son expansion recherche pour postes administratifs à Paris ou en province.

jeunes diplômés

(BTS Comptabilité, DUT option Comptabilité ou Administration des Entreprises, Licence Sciences Eco, diplôme d'Ecole Supérieure Commerce).
Débutants ou ayant un début d'expérience.

Les candidats auxquels il est demandé des qualités de dynamisme, de sens du concret et d'encadrement suivront une période de formation approfondie avant leur prise de fonction.

Adresser c.v. manuscrit, photo et prétentions à Direction du Personnel B.P. 154, 92201 Neuilly.

EDITIONS GRAND PUBLIC

45 MF (+) 1000 VEND.

Le nouveau D.G. "fonceur" de cette Sté — filiale d'un Groupe Européen vendant directement aux Particuliers (à domicile) rech. à PARIS son

RESPONSABLE MERCHANDISING

ayant en charge permanente la PROMOTION DES VENTES et l'ANIMATION DU RESEAU SOUS TOUTES SES FORMES (poste fonctionnel)

— HOMME DE PROMOTION —
- Jeune SPECIALISTE de la Promotion et de l'Animation des Ventes de produits de consommation.
- EXPERIENCE vente Editions ou V.P.C. vivement appréciée.

DISCRETION ABSOLUE. Lettre manuscr., C.V., détaillé, rémunér. et phot. ss réf. 3119 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

IFFA-CREDO

filiale de
L'INSTITUT MERIEUX

recherche

2 JEUNES TECHNICO-COMMERCIAUX

pour vente d'équipement et d'animaux de laboratoire

Postes à pourvoir :
- PARIS
- LYON

Ces postes nécessitent :
- Des connaissances sérieuses en biologie ;
- Une très grande mobilité ;
- Une expérience commerciale de 2 à 3 ans.

Avantages sociaux :
- Salaire fixe x 14 mois ;
- Frais remboursés sur justificatifs ;
- Véhicule fourni.

Adresser curric. vitae et PHOTO à IFFA-CREDO, B.P. 35 - 69210 L'ARBRESLE.



ingénieur

OPTION INFORMATIQUE

Chargé d'assurer la FORMATION du personnel d'exploitation, son action comprend la préparation et l'animation de cours très variés quant à leur niveau de complexité et l'auditoire auxquels ils s'adressent.

PROFIL :
- formation maîtrise informatique ou ingénieur,
- expérience professionnelle souhaitée,
- réelles qualités d'animateur et de pédagogue.

Ecrire avec c.v. détaillé Service du Personnel (réf. 30) KODAK, 8 à 14 rue Villiot 75012 PARIS.

HAVAS CONTACT

ASSISTANT DU P.-D.G.

60.000 F/an

Société Import-Export (C.A. annuel 30 millions ; effectifs limités en comparaison du C.A.), recherche un cadre : 28 ans au moins, niveau Sup. de Co ou équivalent, connaissant si possible l'allemand et/ou l'anglais, pour seconder le PDG et assurer le suivi et la bonne réalisation des affaires traitées. Une expérience dans un service Import-Export ou dans une agence de voyage ou dans une affaire commerciale similaire est vivement souhaitée. Evolution possible en fonction de la valeur du candidat et de l'expansion de l'affaire. Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous réf. 2107 M.
Le secret absolu des candidat. est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1 Rue Danton, Paris 6e (membre de l'ANCERP)

Importante Société Textile

recherche
POUR CREATION DE POSTE

DIRECTEUR EXPORTATION

Formation Ecole de Commerce.
Age minimum : 35 ans.
Expérience minimum 5 années dans le commerce international textile (filés et tissus coton).

Envoyer C.V. à N° 7984, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e qui transm.

offres d'emploi

Importante Société Textile
recherche
POUR CREATION DE POSTE
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Formation Ecole de Commerce et Comptabilité.
Age : minimum 35 ans.
Expérience : nécessaire dans poste similaire.
Envoyer C.V. à n° 7.985, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427-PARIS-9e, qui transm.

SERVICE DOCUMENTATION
région parisienne SUD,
recherche UN ou UNE
DOCUMENTALISTE-INGENIEUR
ayant de bonnes connaissances dans les techniques d'informatiques documentaires, en chimie industrielle, technologie chimique, chimie physique et en langue allemande.
Écrire avec CV et prét.sous référence 6903 à **Pierre LICHAU S. A.**, 10, rue de Louvois 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

M A I BASIC/FOUR
Vient de lancer le système **BASIC/FOUR en France**
C'est un mini-ordinateur de gestion dont la souplesse, la simplicité et la puissance lui ont valu une excellente pénétration du marché américain. En Europe, il est déjà bien implanté chez nos voisins : ALLEMAGNE, PAYS-BAS, SUISSE, BELGIQUE, etc...
CADRE COMMERCIAL Jeune
Vous aimez vendre et vous avez déjà démontré que *vous excellez dans ce domaine* : *vous gagnez facilement* la confiance et la sympathie de vos interlocuteurs, vous êtes travailleur et tenace, le lancement d'un nouveau produit vous enthousiasme, vous avez peut-être déjà une expérience dans ce genre d'équipement...
Nous souhaitons vous rencontrer : LE BASIC-FOUR, grâce à votre collaboration, sera aussi un succès en FRANCE et vous aurez un excellent niveau de revenus. A moyen terme, vous pourrez accéder au poste :
DIRECTEUR COMMERCIAL
Envoyer C.V. et rémunér. souhaitée à ULYS S.A., 10, rue Victor-Massé, 75009 Paris.

IMPORTANTE SOCIETE
située à PARIS
recherche
pour son CONTROLE FINANCIER
ANALYSTE FINANCIER
Formation DECS ou grande école option financière.
Connaissance de l'anglais souhaitée.
Ecrire avec C.V. et prétent. à No 93647 CONTESSE Publ. 20, Avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 - qui transm.
C&C

La Société Française des Téléphones
ERICSSON
recherche pour son siège social (92 COLOMBES)
CADRE COMPTABLE
Homme dégagé O.M. ou Femme
DECS, premier préliminaire d'expertise comptable, ESC ou équivalent - 1 à 2 ans d'expérience.
Il appartiendra au service comptabilité générale (60 personnes).
Il sera chargé de l'élaboration et du contrôle des bilans, et devra s'assurer de la bonne exécution des procédures mises en place.
Les personnes intéressées adresseront C.V. détaillé et prétentions à Mlle MAUREL sous référ. 9.120. 36, boulevard de la Finlande, 92700 COLOMBES.

---

directeur de marketing
ayant une excellente maîtrise de l'allemand. Produits techniques de grande diffusion. Il a une expérience dans les industries suivantes : produits petroliers, produits pour l'agriculture, machinisme et équipements agricoles, produits chimiques.
Ecrire sous référence 2838 M
EMPLOIS et CARRIERES 30 rue Vernet 75008 PARIS

Entreprise de Recherche Appliquée (mécanique des fluides - acoustique - procédés industriels), cherche à s'adjoindre des
INGÉNIEURS DE RÉALISATION
(débutants et confirmés)
pour Paris et région Sud-Ouest, chargés de la conception d'unités simples ou complexes (projets pluridisciplinaires) et du suivi de leur réalisation (implications financière). ECP, AM, ICAM.
Env. C.V. plus rémun. souh. sous numéro 94.392. CONTESSE P., 20, av. Opéra, 75001 Paris, qui tr.

IMPORTANTE SOCIETE d'Assistance en Informatique cherche
ANALYSTES PROGRAMMEURS
PROGRAMMEURS
Expér. en DOS/OS PL 1/COBOL
Ecr. FIR N° 1008
12, boulev. Poissonnière, 75009.

Rech. pour cabinet contentieux **COLLABORATEUR** sérieux, bne connaiss. jurid. et cciales, fixe + %. Ecr. av. réf. COFIC, 50, rue Etienne-Marcel - 75002

Lab. Physio Rénale et Radio-isotopes offre trav. rech. tps partiel *net 1500 X 13. Niv. Mait. ou DEA* ou fin Et Méd. Pos. prép. thèse 3e cycle. Anglais nécessaire. Envoyer C.V. manus. INSERM U 90. L. B. Hôpital Necker 161, rue de Sèvres, Paris (15e)

SOSI
Société de Service Informatique recherche dans le cadre de son expansion
INGENIEURS CCIAUX
EXPERIMENTES
de formation supérieure. Ecr. av. C.V. et photo à SOSI, 8, rue Juliette-Dodu, 75010 PARIS.

Société de Formation recherche VACATAIRES toutes disciplines
Ecrire CV et LM
CULTURE ET DEVELOPPEMENT
208, rue Saint-Denis 75002-PARIS

BALTIMORE AIRCOIL
Paris Office (Rungis) seeks for selling industrial cooling towers and evaporative heat exchangers
SALES ENGINEER
introduced in the industry.
Write to : J. Brenaud, 13, avenue Paul-Claudel, 91100 Saint-Germain-lès-Corbeil.

Sté de conseils en informatique recherche
INGENIEURS
4 ans d'expérience réelle de la télétransmission et des mini-calculateurs. Connaissance base donnée souhaitée. Ecr. av. C.V. et photo à SWEERTS, BP 269, 75424 Paris Cédex 09, n° 1.364.

SOSI
Sté de Services informatiques recherche
INGENIEURS
Grandes Ecoles (X, ECP, ESE, télécomm.) pour concevoir et réaliser des systèmes de gestion en temps réel. Expér. nécess. Ecr. à SOSI av. C.V. et photo, 8, r. Juliette-Dodu, 75010 Paris.

Groupe important ETOILE recherche pour son SERVICE INFORMATIQUE
UN RESPONSABLE DE PROJET
qui sera chargé de l'étude et de la mise en place d'applications nouvelles ou de l'adaptation d'applications existantes dans le cadre du développement d'un important réseau de TELETRAITEMENT.
Une formation supérieure, une réelle expérience pratique et d'excellentes qualités humaines seront exigées.
Adr. lettre man. av. C.V. et photo à 94.108 CONTESSE P., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. t.

Imp. Groupe Porte MAILLOT recherche
ANALYSTES
TELEPROCESSING
Matériel IBM 370-145.
Formation supérieure exigée. Expér. pratique souhaitable. Adr. lettre man. av. C.V. et photo à 94.110 CONTESSE P., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. t.

Nous sommes une Société française de première importance
Nous recherchons quelques
PERSONNES DE CARACTERE
capables après un STAGE REMUNERE d'atteindre en quelques mois UN SALAIRE de 4.800 à 6.000 F mensuels.
Nous leur offrons
— Une formation complète ;
— Une activité prenante ;
— Un plan de carrière précis.
Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE »
écrivez avec C. V. et photo à n° 607, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75011 Paris, q.t.
La préférence sera donnée à candidats ayant fait :
— SOIT de bonnes études ;
— SOIT la preuve de leur personnalité.

EDITION TECHNIQUE
recherche
JEUNE CADRE
commercial et administratif
Adresser C.V. et rémunération à Prélat, 17, r. Petit-Pont, Paris-5e. Ne pas se présenter.

GROUPE PHARMACEUTIQUE
Banlieue Sud
(recherche, synthèse organique) demande
INGENIEUR-CHIMISTE
ou équivalent
Pour responsabilité cellule de recherche
Env. C.V. n° 93.881 Contesse P., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Organisme Hébergement Travailleurs Etrangers recrute pour foyers Région parisienne
COLLABORATEURS
possédant sens des responsabilités, goût des contacts humains et esprit de gestion.
Age minimum 30 ans. Salaire annuel 30.000 F, possibilité logement. Format. interne assurée.
Env. C.V. manuscrit et photo, s/réf. 29.140/M, à :
I.C.A. 3, rue d'Hauteville, 75010 Paris, qui tr.

Bureau International recherche
INGENIEUR
connaissant adduction d'eau, traitement, profil I.P.P. ou T.P.E. pour coordination grands projets.
Tél. pour Rendez-vous 567-93-04

STE MECANIQUE PARIS (2.200 personnes) recherche
CADRE CONTROLEUR DE GESTION
TABLEAUX DE BORD
Attaché à la direction industrielle. Expérience 3. 4 ans de gestion. Formation de base de mécanicien souhaitée.
CHEF DE GROUPE
SERVICE LANCEMENT-ORDONNANCEMENT
AGENTS TECHNIQUES
DE PLANNING - DE LANCEMENT
Adresser C.V. et prétentions à : n° 93.477 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

BANQUE PRIVÉE
Quartier ST-LAZARE
cherche
POUR SON SERVICE COMPTABIL. GENERALE
COMPTABLE
Adresser C. V. manuscrit + prétentions et photo sous n° 94.216 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.
Réponse et discrétion assurées.

Société recherche
INGENIEURS
début. E.S.M.E. ou équival. pr postes à pourvoir immédiat. dans régions de TOULON et LIMOGES. Ecrire ou téléphoner M. Pendaries, 2, rue des 4-Fils, PARIS-3e. - Tél. 278-14-01.

SOCIETE SPECIALISEE EN INSTALLAT. THERMIQUES recherche pour ses services TECHNIQUES
A PARIS
INGENIEUR
ayant 5 à 10 ans expér. dans ce domaine.
CONNAISS. DE L'ANGLAIS INDISPENSABLE.
Env. lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à n° T 064.606 REGIE-PRESSE, 85 bis, *rue Réaumur, Paris-2e.*

CETT
filiale
THOMSON-CSF
recherche pour son DEPARTEMENT COMMUTATION
INGÉNIEURS confirmés
ayant une bonne expérience dans systèmes téléphoniques ou télégraphiques dans spécialités suivantes :
— logiciel de commutation et et d'ingénierie ;
— circuits et ensembles électroniques.
Envoyer lettre, C.V. et prétentions Service du Personnel, CETT, 51, bd de la République, 78400 CHATOU.

TRINDEL
recherche pour son département *INFORMAT. INDUST.*
DES
ANALYSTES PROGRAMM.
Niveau I.U.T. ou équivalent, ayant 1 à 2 ans expérience, en temps réel pr des applicat. industriel, s/mini calculateur. Envoy. C.V. M. Fournier A. 28, rue Lisbonne, 75008 Paris. Tél. 522-59-40.

IMPORTANTE SOCIETE recherche pour son Siège Social proche banlieue Nord de Paris
Jeune INGENIEUR
Responsable entretien
— ICAM, A.M., CESI, IDN, etc.
— Ayant expérience industrielle d'au moins 2 années ;
— Susceptible de se voir confier ultérieurement un poste à responsabilité en province.
Adr. C.V., photo, prétentions à N° 94.070 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Société TELECTROPHONE 805-68-67 recherche
TECHNICO-COMMERCIAL
Bon vendeur et base technique pour développer département AUDIO-VISUEL produits PHILIPS

MATRA
SECTEUR SPATIAL
recherche
INGÉNIEURS
Ayant 2 à 3 ans d'expérience pour systèmes embarqués de traitement de données (systèmes digitaux temps réel, conception d'équipements). Anglais parlé indispensable.
Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions, à MATRA - M. KORFAN B.P. n° 1 - 78140 Vélizy

---

propositions diverses

Si vous souhaitez :
1er effect. un échange av. un lycéen (ne) allem. ou allemande durée 3 sem. Récept. à Pâques, et séj. Juillet, 2e recevoir un lycéen (ne) allem. (de) c. hôte payant à Pâques. 20 jrs, 750 F. Ecr. EURO ECHANGES B.P. 49 à MEAUX 77.104.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL, Est-Parisien leader européen dans sa spécialité recherche
1 TECHNICO-COMMERCIAL
Il sera responsable de la vente de systèmes de manutention entièrement nouveaux (sous licence U.S.).
Une bonne introduction dans les industries lourdes et les chantiers navals sera un avantage déterminant.
Une bonne culture générale permettra à un candidat de valeur de construire une carrière.
Ce poste impose des déplacements de courte durée.
Adresser CV, expérience détaillée à No 94080 CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Pour son Département de Ventes de matériel de
REPROGRAPHIE
Gamme de copieurs ZNO et papier libre
Importante société en expansion, membre d'un groupe multinational recherche pour PARIS
INSPECTEUR DES VENTES
MISSION :
Management d'un groupe de vente de 6/7 représentants.
REMUNERATION :
Sera liée aux résultats obtenus et ne sera pas inférieure au départ à 50.000 FRANCS PAR AN
L'expérience de la branche serait un avantage.
Adresser lettre manuscrite et curriculum vitae à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris, sous référence 35.512.
(Nos collaborateurs sont informés de cette annonce)

O A P
Sté COMMERCIALE DANS LE 6e ARRONDISSEM.
recherche
CADRE COMMERCIAL EXPÉRIMENTÉ
Bonne connaiss. de la langue allemande - Anglais courant - Ecole Supérieure de Commerce.
Pour prendre la responsabilité de l'administration des ventes et des négociations commerciales avec les clients. Il devra avoir une expérience de quelques années et être capable de diriger un service. Poste évolutif et rémunération intéressante pour candidat de valeur.
Env. curriculum vitae + 2 photos, sous réf. 260, à
OAP 29 bd Saint-Martin 75003 PARIS *chargé de la sélection*

SYNDICAT PROFESSIONNEL PATRONAL
SECTEUR MECANIQUE AUTOMOBILE
recherche
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
MISSION :
— promouvoir la profession ;
— susciter le développement des entreprises adhérentes.
PROFIL :
— formation de niveau supérieur ;
— expérience industrielle et commerciale 5 à 10 années minimum.
Les candidats devront allier le goût de la négociation (administrations, fournisseurs, etc...) et de l'efficacité, à des qualités d'animateur.
Lieu de travail : Paris, courts déplacements.
Adr. C.V. détaillé et rémunération actuelle à :
CEFAGI Réf. 756 — 87/89, av. Kléber. 75784 PARIS CEDEX16.

FABRICANT PRET-A-PORTER en forte croissance
recherche
CHEF COMPTABLE HOMME
Minim. 35 ans. Bien au courant gestion financière.
Envoyer C.V. et prétentions N° 19.807, P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 Paris.

GROUPE INTERNATIONAL DE DISTRIBUTION DE MATERIEL DE T.P.
recherche son
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Connaissance Anglais indispensable
Salaire égal ou supérieur à 100.000 F.
Capacité en rapport. *Réponse et discrét.* assurées.
Envoyer C.V. à P.A.,
13, rue de Grenelle, 75007 PARIS, qui transmettra.

---

représent. offre

Société *Matériel Métallurgique,* nombreuses références, siège social Nord-Ouest, recherche *pour la région parisienne :*
REPRESENTANT
EXCLUSIF
— Ayant bonnes introductions, engineering, administrations, charpentiers métalliques;
— Domicilié Paris ou banlieue;
— Possédant de préférence voiture;
— Rémunération fixe + remboursements frais + commissions, après période d'essai, situation pour candidat de valeur.
Ecrire avec C.V. et photo à : HAVAS, LE HAVRE, n° 55.114.

enseignem.

En vue prép. exam., cours privé reç. merc. et sam. février à juin ts élèves 1er et 2e cycle pour révis. intens. Cours et leç. particul. par profess. qualif. Tél. : 705-42-78.

cours et leçons

MATH-PHYS RATTRAPAGE rapide par Prof. Terminale ,PCEM, Fac. 526-82-47

proposit. com. capitaux

Centre *médico-esthétique et psychosomatique*. En pleine expans. Plein cœur *Marseille. Médecin rech. médecin en vue association.*
Tél. : 627-30-50, h. b.

Part. ch. capt.s. 3 a. gar. H. b. 790-44-99, Mme Borstnar, 341, av. d'Argenteuil, Bois-Colombes.

Ch. associé lic. en droit. Ecrire N° 19.574 P.A. SVP, 37, rue Général-Foy, Paris-8e.

Z.I. ARGENTEUIL (95)
2.000 m² burx, entrepots, serv. administr., tél., assurer. toutes opérat. s/Paris *et rég., reprÉs.*, distribut., livrais. Ecr. ICAM, B. P. 114, 95100 ARGENTEUIL.

occasions

Achat-vente tous bijoux brill., argenterie, PERRONO 4, Chaussée-d'Antin, OPERA 37, av. Victor-Hugo, ETOILE.

Import. Sté Nord Afric. ach. matériel de bâtiment part. état. Ecr. Me Chaker, 3, r. Cadet-9e.

BEAUX LIVRES
Achat comptant à domicile
Cours le plus haut **MER. 26-73**

emplois féminins

LE PDG D'UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE BIEN IMPLANTE A SOISSONS (55 PERSONNES) ET DEVELOPPANT SES ACTIVITES A L'ECHELON NATIONAL (révision comptable, conseils juridiques et fiscaux, conseils de gestion, etc.) cherche une
assistante de direction
Elle le seconde personnellement : planning, gestion des dossiers, relations avec les chefs de groupe, la clientèle et le groupe auquel est lié le Cabinet, réunions de direction, documentation, suivi administratif de la formation professionnelle, etc.
Ce poste convient soit à une HEC J.F. ou équivalent ayant de solides connaissances comptables, juridiques, économiques et financières, et quelques années d'expérience professionnelle, soit à une assistante ayant acquis ces connaissances par son expérience professionnelle et souhaitant s'intégrer à une affaire solide et sympathique.
La rémunération ne peut en aucun cas constituer un obstacle.
Facilités de logement. Frais de déménagement *pris en charge.*
Ecrire à Mme M.-C. TESSIER ss réf. 2769 M.
ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - GENEVE - ZURICH - BRUXELLES

AGENCE DE PUBLICITÉ
recherche
ASSISTANTE DE PUBLICITÉ
Libre rapidement.
— 25 ans minimum ;
— 2 à 3 ans d'expérience agence ;
— Bonnes connaissances gestion et fabrication ;
— Méthodique et organisée ;
— Excellent contact ;
— Expérience budgets immobiliers très appréciée.
Ecrire avec curriculum vitae à :
J.P.P. - 28, rue de Berri, 75008 PARIS.

Service Régional de l'Equipement de la Région Parisienne Recherche
SECRETAIRE-STENO-DACTYLO
Niv. Bac expér. secrétariat de Direction nécessaire, âge minimum souhaité : 35 ans.
Env. C.V. détail. et prétent. Service Régional de l'Equipement de la Région Parisienne. Bureau du Personnel de la Division de l'Exploitation, de la Sécurité Routière et Etudes Techniques.
13, rue Niollis, PARIS (15e)

Secrétaire de direct. 28 a. min. pour impte Sté Banl. Ouest niv. Bac. maths. Parl. anglais Spontanée inter. relat. humaines, esprit vif, initiat. 5 a. expér. secrétariat direct. Adres. C.V. no T 65.235. Régie-Presse 85 *bis, rue Réaumur, Paris-2e*

Pour Editeur scolaire
COLLABORATRICE
25 ans min. Niv. BAC ou licence. Pr travx demandant ordre, méthode, rédaction aisée. Ecr. n° 840 à DAG, 76, rue de Rivoli, Paris-4e, qui transm.

For European Headquarters U.S. Company
BILINGUAL SECRETARIES
3-4 years experience, to work in English for multinational staff. Standard secretarial skills must include absolutely FLUENT ENGLISH (English mother tongue, Cambridge Proficiency or equivalent).
Please bring C.V. to n° 93.650, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er), who will forward.

Entreprise à expansion rapide REPUBLIQUE cherche
SECRÉTAIRE DU P.-D. G.
Parfaitement bilingue FRANÇAIS - ALLEMAND.
Anglais apprécié, aptitude aux relations commerciales.
Adresser C.V. et prétentions à n° 90.315, INTER P.A., 19, rue Saint-Marc, 75002 PARIS, qui tr.

Groupe industriel en pleine extension recherche pour assurer le secrétariat de son directeur du département étranger
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
parfaitement **BILINGUE**
ANGLAIS-FRANÇAIS
et ayant déjà une expérience professionnelle de plusieurs années. Nationalité anglaise ou américaine appréciée.
Poste à pourvoir au siège social proche Banlieue Sud.
Adresser C.V. et photo sous référence 9.897 à ORGANISATION et PUBLICITE 2, r. Marengo, 75001 Paris q. tr.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche
pour service : DROITS D'AUTEUR
DACTYLO
Connaissance de l'anglais souhaitée
Env. lettre manscr. av. C.V., à ARCHAT, 34, bd Haussmann - 9e (s/réf. P. 40), qui transmettra.

autos-vente autos-vente

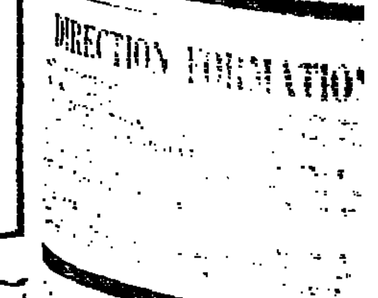
BRITISH LEYLAND
DU NOUVEAU CHEZ
MINI AUSTIN MORRIS TRIUMPH
VOTRE CONCESSIONNAIRE
AU COEUR DE PARIS
XIe - XIIe - IIIe - IVe
COMO AUTOMOBILES
82 - 84 Bd. Voltaire 75011 Paris
357.04.00 - 700.88.37
APRES - VENTE PIECES DETACHEES

MERCEDES 74 280 SE
Automatique. 30.000 km. Tél. 684-09-86, 20 h/21 h 30.

---

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 18 h. 30
ou
233.44.31
pour tous renseignements : **233.44.21**
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

Voir les demandes d'emplois et l'immobilier en page 31



هكذا من الأصل

L'immobilier

bureaux

1 à 30 BURX. Tous quart. Location sans pas-de-porte. MAILLOT. 293-45-55, 522-19-10.

IVRY JEANN-HACHETTE
Métro Mairie d'IVRY.
Burx aménagés 150 à 1.500 m². SEMI - 672-66-57.

NEUILLY
Plaire loue 1 ou plus. bur. immeuble neuf. Tél. 758-11-10.

ILOT TROCADERO
IMMEUB. CATEG. EXCEPT. Local comm. bail ttes activ. 325 M2.
3 lig. tél. Bon état, clair, calme 300.000. annuel. WAG. 89-39.

5 burx gd stand., entr., terrasse au cœur des Champs-Elysées dispon. avec Bail à partir du 31 mars. Contactez ELY. 03-74.

8e PROPRIETAIRE
loue 1 ou plusieurs bureaux. Refait neuf. — Tél. : 720-05-89.

CHAMPS-ELYSEES
Propriétaire loue directement : 130 m² bureaux aménagés, état parfait, très clair, 3 lignes téléphon., bail 3, 6, 9, sans pas-de-porte. - Téléphone : 225-43-53.

REPUBLIQUE - 8 BUREAUX
270 m2 Prix intéressant Location. - 227-29-59.

hôtels-partic.

NEUILLY Hôtel particulier 380 m2 utiles + jardin. Tél. 225-63-05 (10-12 h.).

constructions neuves

VINCENNES
« STUDIUS 1er »
20-22, rue des Vignerons.
DU STUDIO au 5 PIECES.
PRIX FERMES.
Bureau de vente et parking visiteurs ouverts : mardi et vendredi 14-18 h., samedi et dimanche 10-18 h.

S.O.G.E.I. 331-65-61 +

EXCEPTIONNEL
NEUILLY-SAINT-JAMES - Près Bois, livrable 1er trim. 76, petit imm. calme et lux., appts du 2 au 8 P., terras., amén., jardin privat. Tél. 722-69-50, 624-56-81.

COLLINE
CHAILLOT
Abords jardin du Trocadéro
AU GRAND CALME
6-8, RUE CHARDIN, RESTE :
— 2 beaux 3 Pièces, 70 m²;
— 1 3 Pièces et jardin;
— 1 duplex 6 P., 120 m²+terras.
PRIX FERME DE 1974.
Livraison 1er trimestre 1975.

ANTONY RESIDENT
Lux. 5 p. cuis., bns., moq., tél. 1.300 F + ch. 531-47-25.

PUTEAUX GARE, imm. neuf JAM. HABITE, GD STANDG. STUD., cuis. équipée, bns., Tél. cave, park. 800. 555-73-54.

TROCADERO DUPLEX 5e et 6e ét.
150 m2 + 2 terrasses 50 m2
PPTAIRE DIRECT. 755-99-82.

locaux commerciaux

Pour séminaires ou autres Bât.-Hôtel neuf, 21 chambres, w.-c., bns., salle 120 m². Téléph., park., 15 km Sud Orly. R.N. 20. Tél. 084-41-27 de 14 à 18 h.

locaux indust.

94 - VITRY
A louer 8.000 m², hauteur 2,75 m. + bureaux et sanitaires, 90 m², accès ferroviaire et routier. PRIX INTERESSANT. STEF, Vitry. Tél. : 680-41-39, Direction Entrepôts : 522-88-94.

fonds de commerce

Cause décès vends hôtel à CHAMONIX Mt-Blanc 6.200 M2 terrain * NN 48 ch. Autres possib. résid. hôtelière, maison vacanc. ou collect. R. Couvert, géomètre-expert, Le Lutétia, CHAMONIX.

PARIS GERANCE IMMEUB. PURE
Tr. beau C.A. Px import. just.

appartements vente

Paris

7e « BRETEUIL-MASSERAN »
dans immeuble très grand standing quelques beaux apparts :
— 4 Pièces .... 132 m²;
— 5 Pièces .... 168 m²;
PRIX : 6.500 FRANCS LE M2.
Disponibles immédiatement.
Téléphoner :
Mme RAYNAUD - 256-98-98.

LE MARAIS
Immeuble XVIIe siècle. restauration de grande classe
STUDIOS et DUPLEX
tout conft, poutr. appar., s. de b. marbre. cuis. équipée, téléphone. A PARTIR DE 98.000 FRANCS. S/ pl., 31, r. de BRETAGNE-3e. Téléphone : 878-95-86.

CENSIER-DAUBENTON
Beau stud., gde cuis., s. de b., wc. 1er étage, soleil, calme : 115.000 F. - TÉL : SOL. 39-18.

16e - Pr. AV. FOCH
Bel imm. p. de t. 1925, appart. except. 7 P., 320 m² en DUPL., possib. divis. + 4 chbres serv.. 14 h. 30-17 h. 30 au 5, square garage trois voitures. Mercredi DE L'AVENUE DU BOIS

12e LEDRU-ROLLIN
Dans très bel IMM. de caractère entièrement et LUXUEUSEMENT RENOVE
Ascens. - Vide-ord. - Interphone
50 STUDIOS
GD CONFORT. cuisine équipée, décoration raffinée
PLACEMENT ou HABITATION
RECHERCHE
GIRPA 325-56-78 325-25-25

Près du PONT MIRABEAU
RESIDENCE
DE L'AIGOUAL
65-69, rue des Cévennes (15e)
Petit immeuble grand standing
Chauffage électrique intégré
STUDIOS - 3 - 4 PIECES
Téléphone - Parkings
A PARTIR de 5.500 F le m2
PRIX FERME ET DEFINITIF
LIVRAIS. 1er TRIMESTRE 1975
Bureau de vente et appartements témoins sur place
Lundi, jeudi, vendr., sam., dim., 10 h 30 - 12 h 30 - 13 h 30 - 19 h.
IMOBEL 13?, bd Magenta - Xe 526-99-74

CHAMP-DE-MARS (Près)
Raviss. liv. + petite chambre. cuis. éq. s. bs. wc. entr. partic. Tél. 193.000 F. — SOL. 39-18.

7e PRES QUAI VOLTAIRE
GRAND STUDIO conft 3e étage. Tél. 139.000.

2 pièces, tout confort, grand studio, cuis., bains, wc. Excell. placement. Gestion assurée. S/pl., mercredi, de 14 à 17 h.

RUE LAUGIER-17e
Charm. 2-3 p., moderne, 55 m², 6e étg., gde TERRASSE 40 m². Michel & Reyl S.A. - 265-90-05.

villégiatures

Loue authent. ROULOTTES GITANES attel. rand. Provence J. Moyne, 84320 Entraigues. Tél. (90) 81-00-35 et (90) 83-16-25.

demandes d'emploi

CADRE SUPÉRIEUR
TECHNICO-COMMERCIAL ALLEMAND

34 ans - Trilingue : français, allemand, anglais. Occupe actuellement en Allemagne un poste de product-manager dans société multinationale de l'électronique de divertissement.
Cherche, pour des raisons de famille, situation à Paris ou dans région parisienne. Si possible poste non sédentaire, avec contacts humains.
Formation : technico-commerciale et gestion d'entreprise.
Exp. profess. : Gestion d'entreprise (planification, prévisions budgétaires, analyses), product manager.
Ecrire Nº 2.522, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS.

MARKETING - MANAGEMENT

EFFICACITÉ : Idées + méthodes + informations + communications + motivations.
Pour vous aider à : analyser, innover, prévoir, décider, structurer, promouvoir, négocier, contrôler.
Homme 32 ans, doctorat de marketing en cours.
I.C.G. (prévision et contrôle de gestion).
I.C.I. (commerce international).
Formation de base type ingén. + écon. + psycho + anglais. 7 ans expér. direct. entreprise dans des secteurs très variés.
Vous propose une étroite COLLABORATION dans votre marketing-management ou pour des actions de formation.
(Quelques jours par semaine ou par mois ou longue durée temps plein.)
Intéressé également par engagement définitif. Tél. (99) 36-25-04, poste 241.

SURGELÉ -
PÊCHE INDUSTRIELLE
INGÉNIEUR AGRONOME
(I.N.A. - PARIS) 37 ans

12 ans expérience dans le secteur surgelé (Production - Distribution - Home Service Freeze - Centers) et pêche industrielle. (Thon - Crevettes - Cabillaud)
Dont 4 ans de Direction Générale
Recherche Poste à haut niveau d'initiative et de responsabilité ou
DIRECTION GÉNÉRALE
Entreprise Agro-Alimentaire Dynamique
Toutes régions possibles - Préférence Ouest
Tél. NANTES (40) 71-94-23

JEUNE MANAGER FRANÇAIS
E.S.C.P. - E.O.S.T. - I.C.G.
33 ans - Depuis 2 ans dans le Golfe Arabe
Expérience en Finance, Gestion, Administration et relations commerciales.
Introduit dans milieux arabes
Parfaite connaissance de l'anglais.
RECHERCHE :
A l'étranger ou en France (province), une situation de responsabilité dans une entreprise grande ou moyenne.
Ecrire à : DUPLISTYLE, route de Maurevert, 77390 VERNEUIL-L'ETANG, qui transmettra.

DIRECTION FORMATION
Cadre Supérieur de la fonction « Personnel ». Très large expér. professionnelle. Notamment au niveau DIRECTION. Particulièrement soucieux des questions de FORMATION CONTINUE.
Justifiant d'une longue pratique aux niveaux Conception de la politique, Planification et Organisation, Gestion, Animation.
Souhaiterait apporter ses connaissances à Entreprise ou Organisme Professionnel. Ecr. nº 94.414, CONTESSE P., 20, av. Opéra, 75001 PARIS, qui tr.

J.H. 27 a., lic. socio-psycho, BTS publicité, exp. journal et agence, ...

H. 30 ans, CHEF COMPTABLE, titul. D.E.C.S. compt. et économique, B.S.E.C., B.E.C., 10 ans exp. en compt. génér. et analyt. ...

exclusivités

appartements vente

MARAIS. Près place Vosges. Imm. nf. GD STAND. Appt duplex, liv. + 2 ch., 420.000 F. Visite tous les jours, 14-19 h. 5, RUE PAS-DE-LA-MULE.

10, BD DIDEROT. Living double + 2 ch., c., bs + serv. 125 m2. Imm. p. d. t., tt cft, 380.000 F. S/place mardi, merc., 13-18 h.

15e Brancion, part. vd dir. appt rez-ch. 60 m2, 3 p., cuis., s. eau, w.-c., tél., courette, 504-62-64.

Près av. Maine. Part. vd 3 p., cuis., bains, calme, clair, 4e ét. ss asc., 250.000 F. T. 783-68-44.

futur Mo 5 p., c., tt cft, 4e ét., 85 m2. Impecc., 220.000 F. 628-75-58 matin.

Maisons-Laffitte, part. de prêt. à part. vd urgt appt 66 m2, 3 p., cuis., s. bns. w.-c., séch., cave, park. + tél. 165.000 F. 912-22-01 après 18 h. 30.

PLACEMENT INTERESSANT
Vente d'appartem. 2 et 3 pièces à BOIS-D'ARCY.
Renseign. tél. : 969 - 91 - 00.

constructions neuves

SCI NOUVEL ORLEANS 2
METRO ALESIA
93-95 AV GENERAL LECLERC PARIS 14
DU STUDIO AU 5 PIECES ET +
BUREAU DE VENTE SUR PLACE
DE 10 A 12 H ET DE 14 A 18 H
TEL 588 57 11 OU 331 46 82

locaux commerciaux

Métro : Pré-St-Gervais
PANORAMA 75
PARIS 19e - 52 RUE DE MOUZAIA
400 M2 DIV. LOCAUX COMMERCIAUX + RESERVES
VENTE OU LOCATION OU LEASING
BUREAU DE VENTE SUR PLACE
208.87.18 OU 205.84.40

RUE SAINT-JACQUES, 5e
Céd. : bail conv. à agence de voyages ou bureaux, rez-de-chaussée 56 m2 + 1er étage 20 m2, 2 lig. tél. 3.500 F. mens. + reprise. Tél. : 325-71-35.

appartem. achat

Recherche, Paris-15e, 7e arr., pr bons clients, appts ...

bureaux

HERON BUILDING
MONTPARNASSE

20.000 m2 de bureaux à louer disponibles début 1975
18 étages de bureaux modernes et fonctionnels dans le dernier-né des quartiers d'affaires de Paris

Richard Ellis 17, rue de la Baume, 75008 Paris. Tél. : 225-27-80/359-29-93 +

28, avenue de Messine
tout près du Parc Monceau
1.000 m2 de bureaux à louer
— livrables en avril 1975 —
Renseignements :
Richard Ellis — 17, rue de la Baume 75008 PARIS. Tél. : 225-27-80 - 359-29-93+
Sogepat — 25, rue Marbeuf 75008 PARIS. Tél. : 225-05-04/09-21.

Sortie Mo ECHAT-CRETEIL, loue 50 à 2.000 m2. 589-67-40.

OPERA - 170 M² Très belle réception. Loyer 45.000 F. Bail 150.000 F. - 526-04-18 - 04-62.

locations non meublées

Offre

locations meublées

Offre

GAMBETTA Lux. meublé.

Demande

SPORTS

TENNIS DE TABLE

LE RETOUR DES HONGROIS

Dans les annales des championnats du monde de tennis de table, ceux de Calcutta, disputés *du 6 au 16 février, marqueront* peut-être la fin d'une époque : celle de la suprématie de la prise dite « porteplume » (1). Pour la première fois depuis vingt-deux ans, deux Européens ont en effet disputé la finale du simple messieurs, gagnée par le Hongrois Istvan Jonyer contre le Yougoslave Anton Stipancic, puis la finale du double messieurs, où Jonyer, associé à son compatriote Gergely, confirma sa supériorité face à Stipancic et Surbek.

L'école hongroise, si magnifiquement symbolisée par Victor Barna, qui remporta quinze titres mondiaux en simple ou en double de 1930 à 1939, mais qui n'avait plus été à l'honneur depuis la victoire de Sido, en 1953, revient avec éclat au premier plan après vingt ans de domination des Asiatiques.

A l'image de la championne du monde Hu Yu-lan, éliminée dès son premier match de simple dames dont elle détenait le titre, les Chinois n'ont pu rééditer dans les épreuves individuelles leur triomphe inaugural obtenu à Calcutta dans les compétitions par équipes. Pour la première fois depuis leur apparition dans les joutes internationales en 1959, aucun pongiste chinois n'a pu accéder aux demi-finales des compétitions masculines.

Ainsi la domination des Asiatiques — Japonais puis Chinois, — déjà ébranlée par les victoires du Suédois Bengtsson, champion du monde en simple en 1971, puis en *double associé avec Johansson en* 1973, semble de plus en plus contestée par les représentants des pays socialistes européens.

Changer de prise

Longtemps gênés par le jeu des Asiatiques qui tiraient le meilleur parti de leur vivacité et de leur placement près de la table pour imposer un jeu offensif axé sur la rapidité des échanges, les Européens ont accompli depuis quelques années un travail intensif et peuvent désormais tirer profit de leurs progrès techniques pour désorienter leurs adversaires. Ainsi, après leur retrait des compétitions pendant la révolution culturelle les Chinois furent-ils un moment désemparés par les effets de balle adoptés et travaillés entre-temps par les Européens.

Déjà quelques pongistes chinoises avaient adopté récemment la prise de raquette européenne. Il sera intéressant, dans les prochains mois, de voir si, dans leur désir de progresser, les Asiatiques iront jusqu'à l'abandon de cette prise « porte-plume » qui fut longtemps l'arme de leurs succès mais semble aujourd'hui dépassée. — G. A.

(1) Dans la prise « porte-plume », le pouce et l'index entourent le manche sur le devant de la raquette et les trois autres doigts ses trouvent en éventail derrière, ce qui contraint le joueur à utiliser un seul côté de la *raquette et à déployer une très* grande mobilité. Dans la prise européenne, le manche est entouré par trois doigts, tandis que le pouce et l'index sont placés chacun sur une face de la raquette.

D'un sport à l'autre...

RUGBY. — *Les sélectionneurs de l'équipe de France de rugby ont décidé de faire appel aux quinze joueurs vainqueurs de l'Ecosse pour rencontrer l'Irlande, à Dublin, le 1er mars.*

TENNIS. — *Trente-sept pays participeront cette année à la Coupe de Galéa. La Bolivie, le Canada et Israël se sont engagés pour la première fois dans une compétition réservée aux joueurs de moins de vingt et un ans et dont la finale se dispute traditionnellement à Vichy. La France, qualifiée d'office pour le second tour (du 22 au 27 juillet), rencontrera la Nouvelle-Zélande.* E

— *L'Américain Jimmy Connors a gagné, pour la troisième année consécutive, le championnat des Etats-Unis en salle à Salisbury (Maryland). Connors a battu en finale son jeune compatriote Vitas Gerulatis, vainqueur de Nastase en demi-finale, par 5-7, 7-5, 6-1, 3-6, 6-0.*

● *Le prix France-Allemagne attribué à Mâcon et Neustadt.* — *Le* prix France-Allemagne, attribué habituellement à de hautes personnalités, a été décerné cette année à Mâcon (France) et Neustadt (Allemagne fédérale), pour la qualité de leur jumelage, après consultation du Conseil de l'Europe, du Conseil des communes de l'Europe et de l'Union internationale des maires.

Ce prix sera remis au maire de Mâcon, M. Louis Escande, le 20 mars prochain au Sénat, par M. Alain Poher, président du Sénat et président de l'Association des maires de France.

LA VIE SOCIALE

IMMIGRATION

M. Dijoud veut renforcer le contrôle des flux migratoires et la répression des trafics de main-d'œuvre

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, a fait le point, lundi 17 février, sur les actions engagées depuis quelques mois par le gouvernemnt en vue de mieux maîtriser les flux migratoires. Il a annoncé la mise en place de deux missions particulières, l'une judiciaire, l'autre chargée des questions familiales, auprès de ses services.

Après avoir évoqué les récents incidents de Montpellier et la nécessité de limiter l'entrée de travailleurs et de familles étrangères en fonction des besoins de l'économie et des possibilités d'accueil du pays, M. Dijoud a indiqué que la politique gouvernementale, dans ce domaine, *« sera généreuse mais ferme »*. Il s'agit de prendre réellement en charge les immigrés, mais le gouvernement *« ne peut tolérer que des étrangers qui se sont maintenus irrégulièrement sur le territoire national organisent des grèves de la faim ou d'autres manifestations de nature à troubler l'ordre public »*.

Cependant, tirant la leçon des événements de l'Hérault, M. Paul Dijoud prépare, en liaison avec la profession agricole, une réglementation nouvelle de l'immigration saisonnière.

Fermeté aussi à l'égard des passeurs d'hommes et autres trafiquants de main-d'œuvre : le secrtaire d'Etat a chargé M. Hanoteau, juge d'instruction au tribunal de Paris, de diriger la mission judiciaire qu'il vient de constituer auprès de lui en vue de coordonner l'action de répression contre les trafics et les emplois irréguliers de main-d'œuvre. Un groupe permanent de contrôle des flux migratoires, auquel participe l'ensemble des départemnts ministériels intéressés (intérieur, affaires étrangères, douanes, gendarmerie, justice, santé, agriculture) permettra l'action concertée d'un plus grand nombre d'administrations, sous la direction du secrétariat d'Etat.

La condition des femmes étrangères

Sur le plan humain, M. Dijoud a précisé que, chaque fois que cela serait possible, les situations seraient régularisées, mais il a insisté sur le fait que *« ni l'ordonnance de 1945 sur l'immigration ni l'arrêt récent du Conseil d'Etat sur les circulaires Fontanet et Marcellin ne font obligation aux pouvoirs publics de régulariser tous les étrangers clandestins ou irréguliers, comme voudrait le faire croire la propagande abusive de quelques mouvements extrémistes »*. D'autre part, la mesure de suspension de l'immigration prise en juillet 1974 et confirmée en octobre dernier par le conseil des ministres est maintenue.

Enfin, *M. Dijoud* a annoncé l'installation effective, auprès de ses services, d'une commission chargée, sous la direction de Mme Germaine Tillion, d'étudier l'amélioration de la condition des femmes d'immigrés (*le Monde* du 9 décembre 1974).

[Mme Germaine Tillion, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, ancien chef du réseau de résistance du Musée de l'homme, est une ethnologue chevronnée, dont les missions et les voyages d'études au Maghreb et au Moyen-Orient sont difficiles à compter. Fondatrice des centres sociaux en Algérie en 1955, elle milita inlassablement pour la réconciliation des communautés et fut parmi les premières à dénoncer les tortures. Outre les livres « Ravensbruck » et « l'Algérie en 1957 », elle a écrit « le Harem et les Cousins ». Elle avait été, en 1959, chargée de mission au cabinet du ministre de l'éducation nationale, M. Boulloche.]

LA C.G.T. ET LA C.F.D.T. RÉCLAMENT L'ÉGALITÉ DES DROITS SYNDICAUX ENTRE FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont rappelé lundi au cours d'une conférence de presse les thèmes communs qui seront développés lors de la journée nationale d'information et d'action sur l'immigration prévue le 21 février. Les deux centrales ouvrières réclament au premier chef des droits syndicaux pleins et entiers pour tous les travailleurs immigrés.

Depuis le 25 septembre 1973, le projet de loi concernant le *droit syndical pour les immigrés* est en souffrance. *« Au moment où, dans de nombreuses entreprises, les atteintes inadmissibles au droit des immigrés se multiplient »*, les syndicats *« s'indignent de ce que le gouvernement ait encore différé la discussion du projet de loi »*.

C'est une véritable participation des immigrés à la vie sociale de la nation qui a été revendiquée par la C.G.T. et la C.F.D.T. Les deux syndicats estiment être habilités à collaborer aux instances d'accueil et d'orientation de l'immigration et s'élèvent contre l'alternance de « mesures brutales » de régularisation et du « laisser-faire conjoncturel ». Ils ont dénoncé l'attitude du gouvernement dans l'affaire des travailleurs saisonniers de Montpellier tout en précisant qu'ils étaient hostiles à des regroupements autonomes d'immigrés. Les responsables des deux syndicats considèrent que les problèmes des travailleurs étrangers sont liés à ceux de la classe ouvrière française.

PRESSE

La mort de R. Cartier

UNE LETTRE DE LA SOCIÉTÉ DES RÉDACTEURS DU « FIGARO »

M. Denis Périer-Daville, président de la société des rédacteurs du Figaro, *nous écrit :*

Vous avez publié dans votre numéro du 15 février une lettre qui vous a été adressée à la suite du décès de Raymond Cartier et qui était signée « Les journalistes du groupe de presse Jean Prouvost ».

Les journalistes du *Figaro* ont pris connaissance de ce texte par la lecture du *Monde*. Aucun d'entre eux n'a été sollicité d'apposer sa signature en bas de ce document.

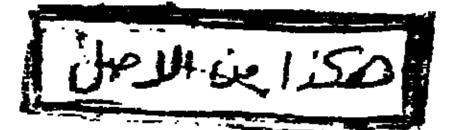
Pour éviter toute interprétation regrettable, il nous paraît nécessaire de préciser que la distinction qui a été ainsi faite par les auteurs de cette lettre entre les publications du « groupe Pierre Charron » et le *Figaro* est parfaitement conforme au protocole d'accord régissant les rapports entre le quotidien et la société propriétaire.

Le maintien d'une stricte séparation — qu'elle soit financière ou intellectuelle — entre, d'une part, la société de gestion du *Figaro* et, d'autre part, les publications du groupe Pierre-Charron a, en effet, été concrétisé par les accords de 1971.

Cela dit, la rédaction du *Figaro* s'est tout naturellement associée au deuil de ses confrères de *Paris-Match* lors du décès de Raymond Cartier.

● *Le Nouvel Occitan*, hebdomadaire édité à Béziers (5, rue Alexandre-Cabanel) depuis le 15 janvier, se propose, comme l'expliquent les deux femmes responsables qui animent une « *petite équipe d'amis* » (...), *« d'offrir nos colonnes à nos concitoyens qui ont quelque chose à dire, et nous aimerions mieux faire connaître une région souvent frondeuse, se sentant mal aimée »*. Diffusé à dix mille exemplaires, entre Carcassonne et Montpellier, *le Nouvel Occitan* est vendu 1,20 F.

● *Clinton* est un jeune « hebdo cévenol d'information » diffusé dans la région d'Alès depuis le début de l'automne 1974. Sur un format relativement réduit, *Clinton* donne un nombre considérable d'informations locales, générales, culturelles ou sociales de qualité (le numéro 1 F, Les Mages 30960).



LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

EMPLOI

Les syndicats demandent que le chômage partiel soit indemnisé au taux du SMIC

Le nombre des salariés victimes de réductions d'horaires a plus que décuplé en un an

Les représentants des confédérations syndicales et ceux du C.N.P.F. se sont réunis, mardi 18 février, pour débattre de l'amélioration de l'indemnisation des salariés victimes des réductions d'horaires. La négociation s'annonce comme devant être longue ; et dans sa dernière phase, les interlocuteurs sociaux se tourneront vers le gouvernement pour lui demander sa participation.

Le débat sera d'autant plus difficile que le nombre des chômeurs partiels s'est accru de la plus alarmante façon depuis l'automne. Les dernières statistiques montrent qu'en ce domaine la dégradation a été beaucoup plus grave que pour le chômage total. Le nombre des journées indemnisées en décembre (soit 1 742 300) est plus de dix fois supérieur à celui enregistré un an plus tôt.

En décembre 1974 le ministère du travail a recensé 421 200 personnes touchées par des réductions des horaires de travail au-dessous de quarante heures par semaine contre 194 800 le mois précédent et 35 200 en décembre 1973. Le nombre des journées indemnisables a été de 1 742 300, contre 746 700 en novembre et 160 200 l'année d'avant.

La construction automobile a été parmi les secteurs les plus touchés, suivie souvent de près par les différentes branches de transformation des métaux, la sidérurgie, où le recrutement a été suspendu, tandis que la production était arrêtée plusieurs jours. Le verre, le textile, le bâtiment (second œuvre surtout) et les travaux publics ont eux aussi été durement éprouvés. A l'accentuation de la crise économique se sont parfois ajoutés les effets de la grève des postiers.

Cependant, les chiffres officiels, pour refléter la réalité, devraient sans doute être majorés d'un tiers. En effet, les travailleurs indemnisés sont seulement ceux dont le gain mensuel est inférieur à 1 700 F (2 100 F ou 2 300 F environ selon le nombre de personnes à charge).

De plus, il faut s'attendre à une aggravation continue de cette situation. Selon M. Faesch (Force ouvrière), il pourrait y avoir 2 à 3 millions de chômeurs partiels (travaillant entre trente-deux heures et quarante heures par semaine) si le gouvernement et le patronat estiment devoir préférer la réduction des horaires aux licenciements. De fait, cette formule est généralement considérée comme un moindre mal. L'entreprise conserve son potentiel et reste capable de repartir sans retard dès que cessera la dépression économique. Les travailleurs, de leur côté, ne subissent pas le traumatisme inhérent à la perte de l'emploi et ils conservent leurs droits sociaux.

Néanmoins, leurs ressources sont sensiblement réduites, en raison de la modicité de l'indemnisation du chômage partiel. Et paradoxalement, depuis que l'accord du 14 octobre 1974 assure aux travailleurs licenciés le maintien de leur salaire (à 90 %) pendant un an, le chômeur total conserve des ressources proportionnellement supérieures à celles du salarié dont le temps de travail a diminué.

Depuis le mois de décembre, les organisations ouvrières demandent la révision de l'accord du 21 février 1968, qui avait institué l'allocation complémentaire aux chômeurs partiels. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont écrit en ce sens une lettre commune au C.N.P.F. pour que s'ouvrent des négociations tripartites syndicats - patronat - gouvernement.

Force ouvrière réclame aussi des garanties équivalentes en cas de chômage partiel ou total. Elle insiste particulièrement sur le relèvement du plafond de ressources ouvrant droit aux prestations, en proposant la même limite que pour la Sécurité sociale (2 750 F par mois).

Augmenter la part patronale

Dans l'immédiat, les syndicats veulent obtenir que l'indemnisation de l'heure de chômage forcé soit portée de 5,10 F au taux du SMIC, soit 6,75 F. Actuellement, l'aide reçue provient, à raison de 2,10 F, de l'Etat (auxquels s'ajoute 0,84 F par personne à charge), et de 3 F, de l'employeur. La part patronale s'élèverait ainsi à 4,65 F.

Les syndicats estiment cet effort d'autant plus réalisable par l'employeur que celui-ci va recevoir de l'Etat une prise en charge pouvant atteindre 90 % du montant de l'indemnité qu'il paie aux chômeurs partiels. Le décret qui va être incessamment promulgué spécifie que l'aide des pouvoirs publics interviendra seulement dans le cas où l'employeur aura réduit les horaires pour éviter des licenciements, une convention en ce sens ayant été passée avec le Fonds national de l'emploi. Ce dispositif ne doit-il pas aider les entreprises à revaloriser l'indemnité versée à leurs salariés ? Les syndicats sont résolus à faire valoir cet argument.

Les milieux patronaux, au contraire, le réfute en disant que le chef d'entreprise qui recourt au chômage partiel doit attendre deux mois et plus pour obtenir de l'Etat le remboursement de sa quote-part. Si les charges supportées par l'entreprise sont trop alourdies, celle-ci, dit-on au C.N.P.F., risque de s'effondrer. D'autant que plusieurs cotisations assises sur les salaires ont été augmentées au total de 1 % depuis le début de l'année. La cotisation pour le régime de chômage complémentaire est passée de 0,80 % à 1,80 % (dont quatre cinquièmes à la charge de l'employeur), celle qui concerne l'A.G.S. (garantie du paiement des salaires en cas de liquidation de la société) a augmenté de 0,05 % à 0,2 %. Enfin, la cotisation relative à la construction a été élevée de 0,90 % à 1 %. Au total, lorsque l'entreprise paie 100 francs de salaire, elle débourse en moyenne 156 francs, compte tenu de l'ensemble des charges annexes.

Le C.N.P.F. veut faire traîner les discussions, disent les syndicats : la procédure d'extension des accords, qui les rend obligatoires, est longue. Le nouveau dispositif ne deviendra applicable qu'au moment où la crise sera surmontée. Mais les dirigeants ouvriers assurent que le mécontentement des chômeurs partiels s'exprime de plus en plus et va contraindre les employeurs à des concessions rapides.

JOANINE ROY.

SYNDICATS

M. SÉGUY : on ne peut servir le profit privé et faire du social.

« On ne peut à la fois servir le profit privé et faire du social. C'est pourquoi la C.G.T. lutte pour changer cette politique de classe », déclare M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., dans une interview publiée par *l'Humanité* du 18 février.

« Nous avons toujours pensé et dit, avant et après l'élection présidentielle, que la coalition de droite userait de tous les moyens en son pouvoir (et nous savons qu'ils ne sont pas négligeables) pour vider le programme commun de son contenu de classe, disloquer l'unité de la gauche et remettre sur pied une troisième force, centre droit ou gauche, susceptible d'assurer une fausse relève en cas de revers électoral ou de crise politique. »

Réaffirmant l'unité d'action avec la C.F.D.T., M. Séguy a ajouté : *« De toute évidence, l'accord séparé dans la fonction publique apporte à la politique d'austérité du pouvoir un soutien qu'il n'imaginait sans doute pas obtenir aussi facilement pendant la grève des postiers. L'alignement de la F.E.N. et de F.O. sur les positions gouvernementales est d'autant plus grave qu'il est intervenu au moment précis où des négociations salariales étaient en cours dans le secteur nationalisé et le secteur privé. »*

● FORCE OUVRIÈRE ET LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE. — Une coupe a rendu peu compréhensible une partie de la prise de position de la commission exécutive de Force ouvrière à propos du rapport Sudreau (*le Monde* daté 16-17 février).

F.O. écrivait notamment : *« S'agissant de la co-surveillance par la présence de salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance de sociétés privées, la commission exécutive Force ouvrière constate que le rapport fait bien le distinguo avec la cogestion, qui est rejetée. Néanmoins, la confédération F.O. attendra les propositions gouvernementales au sujet de la co-surveillance pour prendre position, d'autant qu'elle entend que le mode de désignation des salariés respecte les prérogatives syndicales. »*

AFFAIRES

Les bureaux de boycottage arabes vont réviser leurs listes

Les dirigeants des bureaux de boycottage de vingt pays arabes vont se réunir le 23 février au Caire pour réexaminer le statut de plusieurs sociétés américaines et japonaises qu'ils accusent de commerce avec Israël, a annoncé dimanche soir à Damas M. Mohamed Mahgoub, commissaire général au boycottage arabe.

A l'ordre du jour figurent les dossiers de cinquante-quatre compagnies qui ont demandé à être retirées de la « liste noire » après avoir accepté de « geler » leurs relations commerciales avec Israël. Selon M. Mahgoub, la Chemical Bank de New-York, la First National Bank de Chicago et la société française Engins Matra seraient rayées de la liste. En revanche, la firme japonaise Sony, qui avait reçu un avertissement il y a six mois, et les activités de certaines chaînes d'informations radio-télévisées américaines telles que C.B.S. et N.B.C. seraient mises sur la sellette.

M. Mahgoub, en outre, a rendu publics les noms de treize banques ou établissements financiers portés sur la « liste noire ». Il s'agit de : Warburg (Grande-Bretagne) et toutes ses filiales ; Banque belge centrale S.A. et Banque Max-Fischer (Belgique) ; National provincial and Rothschild (Canada) ; London and Colonial Bank (Grande-Bretagne) ; Société bancaire et financière d'Orient et Union financière de Paris (France) ; Bank für Gemeinwirtschaft, Kredit Bank Hagen (Allemagne de l'Ouest) ; International Credit Bank et Discount Bank Overseas Limited (Suisse) ; Lazard frères et American Bank and Trust (Etats-Unis).

Toutes les banques Rothschild

Il a précisé qu'il fallait ajouter à cette liste *« toutes les banques Rothschild, en France, en Grande-Bretagne, en Suisse et aux Etats-Unis »*.

[En ce qui concerne la France, l'Union financière de Paris, s'il s'agit bien d'elle, a disparu au début de 1969. Quant à la Société bancaire et financière d'Orient, elle assurait à l'origine le service de la dette de la Serbie après la première guerre mondiale, puis, en 1948, fut rachetée par le gouvernement israélien par l'intermédiaire de la Banque pour le commerce suisse israélien, en association avec un financier helvétique, M. Assia. En 1968, le gouvernement israélien revendit 65 % de la Société bancaire et financière (tout court), petite banque de dépôts au capital de 20 millions de francs, à un groupe privé mené par un Chilien, M. José Klein, qui depuis a cédé sa participation au groupe britannique First National Finance Corporation. Israël, outre les 35 % restants, détient encore le contrôle de deux autres établissements acquis au même moment, Belgo-Centrade et American Bank and Trust (Etats-Unis)

On notera enfin que la Banque Lazard frères de Paris ne figure pas sur la liste, au contraire de la Banque Lazard frères de New-York.]

● LA COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA CHAUSSURE pourrait assurer la distribution des chaussures « Hush Puppies » en Europe.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

En application de la loi Royer

LES COMMERÇANTS ET ARTISANS FRAPPÉS PAR SOIXANTE ET UNE OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT TOUCHERONT UNE AIDE SPÉCIALE

M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, vient de dresser une première liste de soixante et une opérations de rénovation urbaine ou d'équipement collectif à l'intérieur desquelles commerçants et artisans pourront bénéficier d'une aide financière spéciale. Cette décision est prise en application de l'article 52 de la loi Royer, qui prévoit une aide variant de 5 000 F à 50 000 F pour les travailleurs indépendants *« dont la situation est compromise de façon irrémédiable »* du fait d'une telle opération d'aménagement.

Cette première liste, qui sera publiée prochainement au *Journal officiel*, concerne des rénovations de centre ville, des déviations de routes, des aménagements de carrefours, la construction d'autoroute, etc., situés dans quinze départements. Les opérations s'établissent ainsi : Drôme (1 opération), s'établissent ainsi : (Drôme 1), Eure (16), Ille-et-Vilaine (2), Indre-et-Loire (6), Loiret (2), Lot-et-Garonne (1), Meurthe-et-Moselle (1), Morbihan (5), Pas-de-Calais (4), Puy-de-Dôme (1), Sarthe (11), Savoie (1), Deux-Sèvres (2), Territoire de Belfort (2), Hauts-de-Seine (6).

DES SOCIÉTÉS PAPETIÈRES FRANÇAISES ACHÈTENT 49 % DU GROUPEMENT EUROPÉEN DE LA CELLULOSE.

Le sort du Groupement européen de la cellulose (G.E.C.), premier producteur européen de pâte à papier (612 000 tonnes produites en 1974) est enfin réglé. L'Institut de développement industriel (IDI) et le groupe Burkhardt ont vendu leurs parts — respectivement 40 % et 9 % — à un groupe de papetiers français (*le Monde* du 21 décembre) pour un montant total de 120 millions de francs. Arjomari-Prioux, Aussedat-Rey et La Chapelle-Darblay détiendront chacun 9 %, Beghin un peu plus de 6 % et La Cellophane environ 3 %. Le reste se répartit entre une douzaine d'autres sociétés.

La société canadienne Mac Millan Bloedel avait déjà acquis, à la fin de 1973, 40 % du G.E.C. auprès de l'IDI, qui, après ces deux opérations, ne conserve donc plus que 11 % du capital. Toutefois, cette participation limitée lui laisse une possibilité d'arbitrage entre le groupe de papetiers français et Mac Millan Bloedel.

Il reste maintenant à déterminer qui sera le « patron » du G.E.C., puisque M. Burckhardt, actuel président-directeur général, n'a plus de participation dans le capital.

● LA COMPAGNIE GENERALE DE CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES (C.G.C.T.), filiale française du groupe I.T.T., vient de signer une série de contrats avec les pays de l'Est pour un montant total de 56 millions de F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

APRÈS LA RENCONTRE DE SAINT-MORITZ

M. Giscard d'Estaing : cet entretien a été très utile pour l'équilibre du monde

Saint-Moritz (A.F.P.). — Lundi après-midi, sur l'aérodrome de Samedan-Saint-Moritz, juste avant le départ du Mystère-20 présidentiel pour Paris, M. Valéry Giscard d'Estaing et le chah, debout côte à côte devant les journalistes, ont commenté eux-mêmes leur rencontre. « Notre entretien a été très utile pour nous et je suis sûr pour l'équilibre du monde », a dit notamment le président français en concluant ses déclarations, juste avant de monter dans son avion.

M. Giscard d'Estaing a précisé que l'entretien avait porté essentiellement sur *« les problèmes économiques et monétaires mondiaux »* et sur l'ensemble du problème de l'énergie qui s'y rattache.

« *Nous avons constaté entre nous,* a-t-il ajouté, *une convergence de vues sur l'analyse de la situation.* »

Prenant le relais, le chah d'Iran a précisé qu'il avait été question du dollar *« qui concerne évidemment tout le monde »* et des *« perspectives de la coopération entre les deux pays ». « Son rythme,* a-t-il fait observer, *dépend surtout de la rapidité avec laquelle vos industries répondent à nos commandes, comme de la rapidité avec laquelle nous vous procurons les matières premières dont vous avez besoin.* »

« *Seriez-vous d'accord avec le roi Fayçal pour une baisse du prix du pétrole ?* » a demandé un journaliste. « *On peut envisager une baisse du pétrole,* a répété le chah, *mais à condition que les prix des produits industriels et agricoles dont nous avons besoin baissent pareillement, êtes-vous en mesure de le faire ?* »

Le président français a poursuivi sur une note optimiste, déclarant : « *Sur ces sujets, il est frappant de constater qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'attitude de rupture ou de refus de dialogue : il y a au contraire des approches réalistes et modérées.* »

Le chah d'Iran a alors repris la parole pour évoquer plus particulièrement les perspectives de la conférence internationale sur l'énergie. « *Tout ce qui aurait un aspect de confrontation ne réussira pas,* a-t-il dit. *La seule solution se trouve dans le dialogue et dans la compréhension mutuelle. Il s'agit de savoir comment bâtir notre monde de demain, dans un esprit de coopération. Il y a une forte interdépendance de tous. Mon intérêt est de vous voir forts, puissants, prospères. Je ne crois pas que ce soit votre intérêt de voir certains pays producteurs de pétrole, aujourd'hui riches, devenir misérables dans vingt ou trente ans.* »

Citant le cas de l'Iran, qui, bien que riche en pétrole, construit des centrales nucléaires, M. Giscard d'Estaing a ajouté : « *L'idée de rechercher des ressources de substitution peut être acceptée par tous. Ce qui serait différent, ce serait de vouloir utiliser la préparation d'énergies de substitution comme moyen de pression dans le dialogue. Notre position est de dire : nous sommes tout à fait d'accord pour le développement de ces ressources, mais nous ne voulons pas, par contre, que la tactique utilisée à cet égard apparaisse comme un moyen de pression à un moment où nous voulons ouvrir un dialogue et une concertation.* »

Le chah d'Iran a également évoqué l'affaire de la compagnie aérienne américaine Panam, dans laquelle l'Iran a décidé de prendre une participation. « *Nous sommes prêts à repêcher la Panam dans la situation très difficile dans laquelle elle se trouve, si cela, bien entendu, a l'assentiment du gouvernement et du Congrès américains. Nous ne voudrions jamais faire quoi que ce soit qui aille à l'encontre de leur volonté politique.* »

LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA Ve RÉPUBLIQUE A SE RENDRE EN SUISSE

(De notre correspondant.)

Berne. — En se rendant à Saint-Moritz pour voir le chah d'Iran, M. Giscard d'Estaing a été le premier président de la Ve République à séjourner quelques heures en Suisse (en dehors d'un bref passage du général de Gaulle à l'aérodrome de Genève).

Les visites des chefs d'Etat étrangers à Berne sont en effet assez rares, dans la mesure où le président de la Confédération ne peut pas rendre la réciproque. Pour la France, la dernière remonte à celle d'Armand Fallières... en 1910. En Suisse, la charge suprême est assumée chaque année à tour de rôle par un des sept membres du collège gouvernemental. Officiellement du moins, le titulaire en exercice ne se déplace pas au-delà des frontières helvétiques.

M. Giscard d'Estaing a suscité quelques commentaires amusés en Suisse en déclarant lundi matin, à son départ de Courchevel, qu'il n'allait pas rencontrer le président suisse, M. Nello Celio, mais qu'il lui enverrait un message. Or, cette année, le président de la Confédération est M. Pierre Graber, chef du département politique fédéral. Ancien chef du département des finances, M. Nello Celio avait occupé cette fonction en 1973, avant de se retirer du gouvernement helvétique pour retourner aux affaires privées...

J.-C. B.

(Dessin de KONK.)

M. COLLI : l'avenir sera forcément sans pétrole.

Nommé récemment délégué aux énergies nouvelles, M. Colli a évoqué les grandes lignes de son action future dans une interview accordée à *l'Express.*

« *Ma mission résisterait à une baisse du prix du pétrole,* a déclaré, en substance, M. Colli, *parce qu'il faut préparer l'avenir. Un avenir qui, un jour ou l'autre, sera forcément sans pétrole. En matière d'énergie, la France et l'Europe ont connu trois totalitarismes successifs : celui du charbon au dix-neuvième siècle, puis celui du pétrole. Maintenant, certains pensent que tout le bien viendra du nucléaire — et d'autres pensent que tout le mal en viendra ! Le fait d'avoir donné une personnalité aux énergies nouvelles marque la volonté du gouvernement de ne plus se laisser enfermer dans une seule solution énergétique. Personnellement, je ne déclare la guerre à aucune forme d'énergie. Mais ce que je désire construire il n'est pas acceptable qu'on cherche à le retarder, que ce soit par intérêt privé, financier, de corps ou de chapelle intellectuelle.* »

Des malentendus difficiles à lever

Après la rencontre entre le chah et M. Giscard d'Estaing, lundi, entre le chah et M. Kissinger, mardi, entre MM. Giscard d'Estaing et Kissinger, mercredi, il est douteux que les malentendus qui entourent la préparation de la « conférence international de l'énergie » soient levés.

Après son déjeuner avec le président de la République, le souverain iranien a répété devant les journalistes que l'Iran baisserait les prix du pétrole brut lorsque les pays industrialisés baisseront le prix des produits manufacturés. Ce qui signifie en clair qu'il entend conserver leur pouvoir d'achat aux revenus de l'exploitation du pétrole. Ce n'est sans doute pas ce que pense M. Giscard d'Estaing, mais il est peu probable qu'il le lui ait dit.

M. Kissinger souhaite toujours, de son côté, qu'on ne parle que de pétrole à la conférence internationale. Mais il a accepté implicitement de venir à la « réunion préparatoire » de la deuxième quinzaine du mois de mars pour discuter de l'ordre du jour de la conférence, qui reste « ouvert ».

Autrement dit, l'engrenage diplomatique est maintenant enclenché de telle façon qu'aucun des « invités » ne mettra, jusqu'à la réunion de mars, de condition sine qua non à sa participation. Les Etats-Unis ne peuvent refuser de venir, même s'ils n'ont pas l'assurance qu'on ne parlera pas d'autre chose que de pétrole ; inversement, les pays les plus progressistes de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) se rendront à la réunion préparatoire, même s'ils ne sont pas certains que le contenu de l'ordre du jour, qui en résultera pour la conférence internationale, correspondra à leurs vœux.

A noter que sur ce problème le chah est dans une position moyenne : ce qui l'intéresse le plus, c'est le prix du pétrole.

PHILIPPE SIMONNOT.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	5 1/2	6 1/2	1/2	1 1/2	1/2	1 1/2
1 mois	6 1/4	6 3/4	4 1/2	5	2 5/8	3 1/8
3 mois	7	7 1/2	5 1/2	6	4 1/2	5
6 mois	7 1/8	7 5/8	5 7/8	6 3/8	5 1/4	5 3/4

Faits et chiffres

Automobile

- **CHRYSLER** a enregistré en 1974 un déficit de 52 millions de dollars (234 millions de francs environ) contre un bénéfice de 255 millions de dollars (1,147 milliard de francs) en 1973. Le troisième constructeur automobile américain a vendu l'an passé 2,8 millions de véhicules, soit 20 % de moins qu'en 1973 (3,5 millions).

Emploi

- **A LA REGIE RENAULT**, les trois mille ouvriers mis en chômage technique le 14 février par la direction, invoquant la grève des caristes, seront indemnisés à environ 80 % de leur salaire. La C.G.T. a décidé d'attaquer cette décision en justice.
- **MANIFESTATION D'OUVRIERS BELGES A LEVALLOIS-PERRET** (Hauts-de-Seine). — Plusieurs centaines d'ouvriers de l'entreprise verrière Glaverbel-Mécaniver, de Gilly, près de Charleroi, sont venus, le 17 février, manifester devant le siège de B.N.S., dans la banlieue parisienne, aux cris de « *Français, Wallons, même patron, même combat.* » Les ouvriers de Glaverbel, filiale du groupe B.S.N., occupent leur entreprise depuis cinq semaines pour protester contre un projet de licenciement.
- **LE TAUX REEL DE CHOMAGE AU CANADA** s'établit à 8,4 % de la population active en janvier contre 6,1 % en décembre, révèle Statistique Canada. Sans tenir compte des variations saisonnières, ce taux a été de 6,7 % en janvier contre 5,5 % en décembre.

Prix

- **LES MARGES COMMERCIALES** relatives aux vins rouges de consommation courante, aux fromages, au riz, à la farine et au cidre sont soumises au régime général mis en vigueur le 20 décembre 1974 par un arrêté publié au *Buletin officiel des services des prix (BOSP)* du 15 février. Il s'agit d'une harmonisation de la réglementation qui impose notamment une détermination des marges de distribution produit par produit.

  De même les marges applicables aux meubles, sièges et articles de literie relèvent désormais, aux termes d'un autre arrêté, du régime général des prix des produits industriels à la distribution. Enfin, les importateurs de voitures étrangères pourront, comme les constructeurs nationaux, fixer librement les marges des véhicules qu'ils distribuent en France.

U. I. S.

Au cours de l'exercice 1974, les recettes hors taxes ont été de 108 360 000 F en augmentation de 30 % sur celles de l'exercice précédent.

Cet exercice a eu à supporter des charges exceptionnelles : le blocage des loyers au premier semestre, la hausse des taux d'intérêt et les frais financiers des immeubles locatifs en cours de construction, ceux-ci se sont élevés à environ 3 000 000 de francs alors qu'ils étaient presque inexistants en 1973.

Le bénéfice provisoire s'inscrit en hausse sensible sur celui de 1973 à 28 081 000 F contre 25 996 000 F.

Compte tenu des plus-values nettes à long terme d'un montant de 535 000 F, le bénéfice net distribuable s'élève à 27 546 000 F en progression de 6 % sur celui de l'exercice précédent. Le conseil proposera vraisemblablement à l'assemblée un dividende par action de 14 F contre 13 F en 1973.

Au 31 décembre 1974, le patrimoine propre en exploitation — c'est-à-dire les immeubles en location simple — représentait 193 000 000 de francs sur un total d'immeubles en service de 773 000 000 de francs. Il se compare à un capital social de 171 096 000 F et affirme nettement la vocation immobilière de l'U.I.S.

Les engagements totaux, à la même date, s'élevaient à 976 000 000 de francs en augmentation de 66 millions de francs sur le chiffre atteint un an auparavant. Cette augmentation représente le maximum autorisé par l'encadrement du crédit. Ces engagements se répartissent en 343 000 000 de francs de location simple, soit 35 %, et 633 000 000 de francs de crédit-bail, soit 65 %.

L'assemblée générale annuelle se réunira le 23 avril 1975 pour arrêter les comptes et fixer le dividende qui pourra être mis en paiement dans le courant du mois de mai.

UNI-FONCIER
SICAV DU CRÉDIT AGRICOLE

Le conseil d'administration, réuni le 13 février 1975 sous la présidence de M. René Benoist-Lucy, a arrêté les comptes du premier exercice clos le 31 décembre 1974.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires, qui sera convoquée le 15 avril 1975, la distribution d'un dividende net de 30,10 F, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,81 F, pour former un dividende global de 30,91 F.

Il est rappelé que la société a reçu le statut de SICAV en août 1973 et que l'exercice auquel s'applique ce dividende a été d'une durée exceptionnelle de dix-huit mois.

L'ORÉAL

Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 1974

Pour l'exercice 1974, le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de L'Oréal et de ses filiales françaises et étrangères s'est élevé à :

3 204,2 millions de francs
contre
2 725,9 millions de francs
en 1973,
soit une progression de
17,5 %.

A données comparables, c'est-à-dire à taux de change identiques et sans les sociétés nouvellement entrées en consolidation — essentiellement l'acquisition de la part des tiers dans DIPARCO — la progression est de 19,5 %.

La consolidation des comptes du Groupe pour l'exercice 1974 n'étant pas encore faite, il n'est pas possible d'indiquer le bénéfice consolidé. Toutefois, sur la base des informations provisoires actuellement disponibles, on peut estimer que le bénéfice avant impôts et participation sera légèrement inférieur à celui de l'année 1973, mais que le bénéfice net, compte tenu notamment de la majoration exceptionnelle d'impôt de 18 %, sera sensiblement inférieur.

Dans la progression de 17,5 % des ventes, l'augmentation du volume des unités vendues par rapport à 1973 a été très substantielle. La part due à l'augmentation des tarifs s'est donc révélée hors de proportion avec la croissance moyenne d'environ 25 % du coût des matières premières entrant dans les fabrications.

Au cours de l'exercice, le Groupe a continué d'améliorer ses positions sur les principaux marchés.

MOULINEX

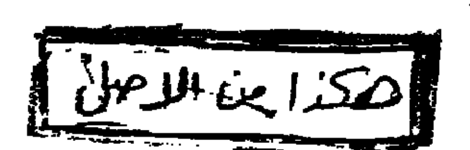
CINQ ANS APRÈS

Avant son introduction au marché financier, la société Moulinex avait organisé la visite de trois de ses usines afin de donner un aperçu des moyens industriels dont elle disposait alors, et qui lui permettaient déjà d'exporter 30 % de ses fabrications.

Cinq ans après, elle se propose de montrer à la presse financière et aux analystes financiers ses nouvelles capacités de production, qui lui permettent d'exporter aujourd'hui plus de la moitié des produits fabriqués.

Au cours d'un voyage de deux jours, organisé par train spécial, les 21 et 22 avril prochain, une visite de cinq usines — sur les dix construites en Normandie — permettra d'apprécier en plein rendement quelques-uns des investissements importants réalisés depuis l'introduction en Bourse (plus de 400 millions de francs en cinq ans).

En outre, une conférence de presse pendant la soirée passée à Deauville permettra de faire un tour d'horizon sur l'activité présente et future de la société.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

Marché lourd

La semaine a débuté sur une note assez lourde à la Bourse de Paris, mais avec un volume d'affaires plus réduit.

La baisse des cours qui s'était déjà bien amorcée à la veille du week-end, s'est étendue à presque tous les titres inscrits à la cote et, en même temps, notablement amplifiée. Les reculs de 1 % ont été légion et on a dénombré une bonne cinquantaine de valeurs en repli d'au moins 2 %. A 13 h. 15, l'indice Cappeliez enregistrait déjà une perte de 16,36 points à 746,06. C'est tout dire.

Manifestement, le cœur n'y est plus. Le rythme des ventes bénéficiaires effectuées en vue de la liquidation générale, qui débutera mercredi par la réponse des primes, s'est sensiblement accéléré, et surtout la contrepartie s'est faite plus réticente. Les raisons tiennent en quelques mots : absence d'achats étrangers, argent plus cher (les taux d'intérêt au jour le jour sont remontés à 10 %), mesures de relance apparemment repoussées aux calendes grecques, climat social incertain. Tous ces facteurs n'ont pas un caractère décisif, mais ils ont contribué à jeter le trouble dans les esprits et incité du même coup les opérateurs à alléger leurs positions.

Le secteur bancaire, la construction électrique, le bâtiment, les grandes surfaces et l'alimentation, qui s'est récemment mis en évidence, ont été les plus affectés. Recul également de Michelin, Ferodo, Peugeot, J. Borel, Printemps, Paris-France, Redoute, C.F.P., Aquitaine, Bellon, Mérieux, Générale des eaux, L'Oréal, Saint-Gobain, BIC, UTA, A.D.G., Skis Rossignol.

L'or a également baissé : le lingot de 520 F à 25 740 F et le kilo en barre de 131 F à 25 994 F. Résistance du napoléon à 274,90 F (après 275 F) contre 275,60 F. Le volume des transactions s'est contracté : 23,76 millions de F contre 41,88 millions.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/2	18/2
1 dollar (en yens)	293 45	293 40

LONDRES

Malgré l'apparition de quelques points de résistance, le marché continue de s'alourdir. Les industrielles perdent de 2 à 3 pence. Seule, I.C.I. ne varie pas. Irrégularité des pétroles et des mines d'or avec une majorité de baisses. Nouveau tassement des fonds d'État.

OR (ouverture) dollars : 180 40 contre 181 40

VALEURS	CLOTURE 17/2	COURS 18/2
War Loan 3 1/2 %....	24 1/2	24 1/2
Beechams	182 ..	181 1/2
British Petroleum.....	363 ...	360 1/2
Shell..............	214 ...	214 .
Vickers............	121 ...	119 3/4
Imperial Chemical.....	214 ..	214 .
Courtaulds	94 ...	92 ..
De Beers...........	240 ...	240 1/2
* Western Holdings...	34 ..	34 1/8
Rio Tinto Zinc Corp..	142 .	140 ...
* West Driefontein....	46 3/4	47 ...

(*) En livres.

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics ..	....	....
Effets privés ..	....	10 %
Moyen terme ..	....	8 1/2 %

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	14 févr.	17 févr.
Valeurs françaises ..	117,4	114,1
Valeurs étrangères ..	120,9	119,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	69,6	68,1

Chiffres d'affaires H.T. pour 1974

GROUPE B.S.N. - GERVAIS DANONE : consolidé de 9 800 millions de francs (estimation). Compte tenu de la modification des méthodes de consolidation, ce résultat se compare à 8 900 millions de francs pour 1973, soit une progression de 10 %. A structures et taux de change comparables, l'augmentation ressort à 8,5 %.

Chiffres d'affaires par branche : alimentation, 5 250 millions de francs (+ 12,4 %) ; emballage : 1 400 millions de francs (+ 22,5 %) ; verre plat, 3 150 millions de francs (— 2,6 pour 100).

ALSTHOM : consolidé de 5 054 millions de francs (+ 18,3 %) ; de la société mère, 1 956 millions de francs (+ 14,6 %).

SIGNAUX ELECTRIQUES : 527,7 millions de francs (exercice exceptionnel de dix-huit mois) contre 271,86 millions de francs.

S.A.T. : 833,4 millions de francs contre 684,03 millions de francs.

BOURSE DE NEW YORK

Tous les marchés financiers et commerciaux américains ont chômé lundi à l'occasion de l'anniversaire de Washington.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

DU PONT DE NEMOURS. — Par suite de la récession, le dividende intérimaire du premier trimestre est réduit à 1,25 dollar par action contre 1,50 dollar pour les troisième et quatrième trimestres de 1974.

FACOM. — Le bénéfice d'exploitation pour 1974, avant amortissements et provisions, devrait être de l'ordre de 54 millions de francs contre 47,45 millions de francs pour l'exercice précédent. Le bénéfice net et la marge nette seront en augmentation sensible. Ces bons résultats permettront d'augmenter le dividende.

COMPAGNIE FRANCAISE DES FERRAILLES. — Bénéfice net de l'exercice clos le 30 septembre 1974 : 34,7 millions de francs contre 11,1 millions de francs. Dividende global de 19,50 F (inchangé), mais s'appliquant à un capital augmenté par attribution gratuite d'actions (une pour six).

SEFIMEG. — Les recettes pour 1974 dépassent 67 millions de francs contre 60,9 millions de francs. Le dividende sera augmenté. Le précédent s'était élevé à 8 F.

L'OREAL. — Selon des estimations provisoires, le bénéfice consolidé avant impôts et participation sera légèrement inférieur à celui de 1973, et le bénéfice net consolidé encore davantage, du fait de la majoration exceptionnelle de l'impôt. Ce dernier s'était élevé à 137,1 millions de francs en 1973 hors plus-values. Le chiffre d'affaires consolidé atteint 3 204,2 millions de francs (+ 17,5 %).

U.I.S. — Bénéfice net distribuable pour 1974 : 27,54 millions de francs (+ 6 %). Le dividende passe de 13 F à 14 F.

HONEYWELL - BULL. — Les résultats consolidés pour 1974 font apparaître une augmentation du chiffre d'affaires de 11 % à 533,8 millions de dollars. Le bénéfice net atteint 25,3 millions de dollars (+ 43,8 %), après 85,2 millions de dollars : la marge brute consolidée s'élève donc à 110,5 millions de dollars (+ 18,2 %), soit 20,7 % du chiffre d'affaires. En raison d'un changement dans les méthodes comptables utilisées dans le groupe (affectation aux charges de l'exercice de l'intégralité des dépenses d'études, y compris celles relatives au logiciel et aux recherches fondamentales), le résultat de 1974 a été réduit de 5,4 millions de dollars et celui de 1973 de 6,2 millions de dollars.

BOURSE DE PARIS — 17 FÉVRIER — COMPTANT

*Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
158	Gen. Electric	179 80	180 70	180 20	180 70
159	Gen. Motors.	164	162 80	162	166
19	Goldfields...	25 60	25 30	25 44	25 20
38	* Harm. Go..	47 65	46 90	46 50	47 70
228	Hoechst Akti.	238	239 80	235 50	235 40
16	Imp. Chem...	21 80	21 25	21 30	21 25
111	Imperial Oil.	118	118 80	116	116 30
715	I.B.M.......	921	929	931	928
	Internickel..	106 .	106	105 80	107 20
	I.T.T........	82 10	82	81 50	82 .
	Mob. Oil Co..	182 .	177 80	177 80	175 90
	Nestlé.......	4865	4770	4770 .	4770
	Norsk Hydro.	409	390	396 10	398
	Olivetti.....	6 75	6 80	6 65	6 80
	Petrofina...	504 .	493	496 .	493
	Philips......	44 10	44 10	44 25	43 90
	Prés. Brand.	153 .	149 20	149 ..	148
	Quilmès....	234 .	231 .	231 ..	226 50
	* Randfont..	189 ..	182 10	182 ..	180
	Rand. Selec.	60 80	62	61 90	61 50
	Royal Dutch.	138 .	135 80	136 ..	135 80
	Rio Tinto Zinc	15 05	14 15	14 40	14 15
	St-Helena...	191 90	186 10	186 20	189
	Schlumberger	438 80	431	430	434 90
	Shell Tr (S.).	22 40	21 40	21 50	21 20
	Siemens A.G.	439 50	444	440 ..	449 50
	Sony.......	34 .	34 40	34 10	34 40
11	Tanganyika..	13 30	12 85	12 90	13 05
155	Unilever ..	183 30	181 80	181 80	183 .
27	Union Corp..	27 30	26 20	25 80	25 80
154	U. Min. 1/10	170 50	167	168 .	167
266	West Drief.	282 70	279 40	280 20	275
114	West Deep..	129 .	127	125 10	128
186	West Hold...	210 ..	207	203 50	205
4	Zambia Cop..	3 95	3 95	3 95	3 95

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/2	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1).........	4 288	4 270	4 275
Canada ($ can. 1).......	4 278	4 280	4 235
Allemagne (100 DM)....	184 650	184 340	183 75
Belgique (100 fr.).......	12 289	12 312	12 05
Danemark (100 krd.)....	77 150	77 550	76 50
Espagne (100 pes.)......	7 637	7 610	7 40
Grande-Bretagne (£ 1)...	10 250	10 227	10 30
Italie (100 lires)........	0 671	0 672	0 662
Norvège (100 krs.)......	85 550	85 700	85
Pays-Bas (100 fl.).......	177 900	177 350	176 50
Portugal (100 esc.).....	17 730	17 740	17 30
Suède (100 krs.).........	107 750	107 820	106 75
Suisse (100 fr.).........	174 175	173 880	173 75

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/2
Or fin (kilo en barre)..	26125	25680 ..
Or fin (kilo en lingot)	26260	25740 ..
Pièce française (20 fr.)	275 60	274 90
Pièce française (10 fr.)	196 50	192
Pièce suisse (20 fr.)...	270 10	268 90
Union latine (20 fr.)...	247	245 20
Souverain	251 50	248
Pièce de 20 dollars...	1200	1184
Pièce de 10 dollars. .	600	594 80
Pièce de 5 dollars......	444 10	445 .
Pièce de 50 pesos......	1048	1038 ..
Pièce de 10 florins......	239 90	234 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 18 février 1975 a été tiré à 588 496 exemplaires.

A B C E F G H

LE SÉJOUR DE M. KISSINGER A PARIS

Dîner avec M. Sauvagnargues petit déjeuner avec M. Giscard d'Estaing

Le secrétaire d'État américain devait arriver à Paris ce mardi 18 février, à 16 heures. Avant de prendre, mercredi, le petit déjeuner avec le président Giscard d'Estaing, il s'entretient avec M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, qui le recevra avec ses collaborateurs au cours d'un dîner de travail.
affaires étrangères, qui le reçoit

On s'attendait, à Paris, que le secrétaire d'État informerait le gouvernement *français de ses* conversations au Proche-Orient. Mais on considère surtout que cette étape parisienne de M. Kissinger sera décisive pour la préparation de la conférence énergétique internationale. Les États-Unis estiment-ils que les conditions qu'ils avaient posées à la réunion préliminaire sont remplies ?

La question de Chypre devait être également discutée. A l'origine, M. Kissinger avait d'ailleurs envisagé de recontrer à Paris les dirigeants de la diplomatie grecque et de la diplomatine turque, mais les événements de Chypre ont modifié ce programme.

Les Français comptaient demander à M. Kissinger ce qu'il pense de l'idée, avancée le 13 février à Dublin par l'Europe des *Neuf, d'offrir un « forum » européen* aux Grecs, aux Turcs et aux Chypriotes pour discuter pacifiquement leur problème.

Enfin, les travaux de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devaient être évoqués.

M. D.

Au Pérou

LE CHEF DE L'ÉTAT ACCUSE L'OPPOSITION ET LA C.I.A. D'AVOIR FOMENTÉ LES TROUBLES DE LIMA

Lima. — *Le président* Juan Velasco Alvarado a accusé, le lundi 17 février, les dirigeants de l'APRA (Alliance populaire révolutionnaire américaine), principal parti d'opposition, et en particulier son chef et fondateur, M. Haya de la Torre, d'avoir été les instigateurs des événements qui se sont produits le 5 février à Lima. Alors que la garde civile était en grève depuis plusieurs jours, de nombreux manifestants mirent le feu à divers immeubles de la ville et pillèrent des magasins. Les désordres ont fait officiellement quatre-vingt-six morts et cent soixante-deux blessés, et les dégâts, selon le chef de l'État, se sont élevés à 50 millions de dollars.

Le président Velasco Alvarado a affirmé que tout au long de cette affaire on avait pu discerner la participation de dirigeants et de membres du parti apriste, mais aussi, *« très probablement l'inspiration et l'argent d'un organisme d'espionnage international connu »*, faisant allusion à la C.I.A.

Dans son message au pays, le chef de l'État estime que le gouvernement des forces armées est sorti renforcé de cette épreuve, et il appelle tous les Péruviens à s'unir sur les grands idéaux de la révolution. Il a enfin indiqué que la solution aux problèmes de *la police*, dont *la* grève était à l'origine des troubles, est en bonne voie.

Au Portugal

LE M.F.A. VA PRÉSENTER SON PROJET SUR LE ROLE DES MILITAIRES DANS L'ÉTAT

(De notre correspondant.)

Lisbonne. — Après douze heures de discussion, les délégués du Mouvement des forces armées, réunis en assemblée générale, sont arrivés, le lundi 17 février, à un accord sur l'institutionnalisation politique du M.F.A., ainsi que sur les *modalités d'intervention* des militaires dans l'appareil d'État.

Les conclusions de cette réunion, qui a eu lieu à l'Institut des hautes études de défense nationale à Lisbonne, seront présentées aux différents partis politiques.

Pendant toute la discussion, deux tendances se seraient affrontées. Les officiers les plus modérés se refusent à accepter *des mesures permettant à une « superstructure militaire »* de contrôler le pouvoir politique civil. Pour eux, le M.F.A. devrait jouer un rôle d'« arbitre ». Les officiers « progressistes » voudraient jouer un rôle « moteur » dans le processus révolutionnaire commencé le 25 avril. Pour eux, l'actuel programme du Mouvement n'est que la résultante d'une *certaine conjoncture historique* : il devra être actualisé en fonction du nouveau rapport de forces au Portugal. Ainsi, toutes les dispositions devraient être prises afin de *« détruire le pouvoir capitaliste »* et de créer les conditions nécessaires à la *« socialisation des moyens de production »*. Le Mouvement des forces armées disposerait d'un pouvoir législatif et d'un droit de veto *sur toutes les décisions* prises par le gouvernement.

JOSÉ REBELO.

A Besançon

UN AUTOMOBILISTE EST BLESSÉ APRÈS UNE ALTERCATION AVEC DES GARDIENS DE LA PAIX

De notre correspondant

Besançon. — A Besançon, un automobiliste pris à partie par des gardiens de la paix a dû être hospitalisé. L'incident s'est produit alors que l'automobiliste, un négociant en vins de la ville, venait de klaxonner un piéton qui déambulait sur un pont. Or il se trouvait que le piéton était un agent de police. Ses collègues qui étaient en poste à l'extrémité du pont firent stopper la voiture, s'en prirent au chauffeur qu'ils bousculèrent après l'avoir fait *sortir de son véhicule*.

L'automobiliste trébucha, tomba sur le sol, et incapable de marcher fut transporté sans ménagement au commissariat de police pour y être convié à souffler dans le ballon. Cette épreuve fut parfaitement négative.

Par contre, sa chute lui avait occasionné une *fracture* de la rotule. Il a fait déposer une plainte au parquet de Besançon.

Le préfet du Doubs a tenu à exprimer ses excuses à l'épouse de la victime et l'a assurée que *toute la lumière serait faite sur* la conduite des agents de police mis en cause.

M. CHIRAC EN U.R.S.S. LE 19 MARS...

M. Jacques Chirac, invité par le gouvernement soviétique, se rendra en visite officielle en U.R.S.S. du 19 au 24 mars.

... ET M. MITTERRAND LE 7 AVRIL

De son côté, M. François Mitterrand effectuera un séjour en Union soviétique du lundi 7 au lundi 14 avril. Le premier secrétaire du parti socialiste français *est l'invité du comité central* du parti communiste de l'Union soviétique.

LES DIFFICULTÉS MONÉTAIRES

Les ministres des finances des Neuf traiteront le 18 mars de la création d'une unité de compte européenne

Les ministres des finances des Neuf, réunis lundi 17 février à Bruxelles, ont procédé à un examen de la situation conjoncturelle dans la C.E.E. Redoutant que la baisse du dollar ne remette bientôt en cause le gel des prix du pétrole, M. Fourcade a insisté pour que soit définie rapidement une unité de compte européenne qui serait utilisée progressivement dans les opérations monétaires de la Communauté. Il a été entendu que cette question serait traitée de manière prioritaire lors de la prochaine session des ministres des finances, le 18 mars, et que les Neuf s'efforceraient alors de

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *« L'Europe manque une excellente occasion d'affirmer son existence ; il lui faut présenter rapidement une unité de compte plus solide que le dollar qui pourrait devenir un pôle monétaire important et constituer un élément de reconstruction du système monétaire international. »* Le ministre français de l'économie et des finances, M. Fourcade, qui a suggéré dès septembre 1974 à ses collègues de définir une unité de compte européenne (*le Monde* du 18 septembre), est visiblement mécontent de constater que les travaux des experts marquent le pas.

Les propositions présentées par la Commission, qui donnent le choix entre deux formules pour calculer l'unité de compte, constituent cependant, selon lui, une base de réflexion très satisfaisante. En tout état de cause, l'unité de compte serait calculée à partir d'un « panier » des différentes monnaies européennes ; l'élément de choix est dans la manière dont il convient de pondérer chacune de ces monnaies. Le ministre français a obtenu l'assurance que ce problème serait traité de façon approfondie le 18 mars.

M. Fourcade fait preuve d'insistance parce qu'il estime que la faiblesse persistante du dollar *« crée un malaise »*. Elle donne un avantage aux États-Unis dans la compétition commerciale et surtout risque de remettre en cause le gel des prix du pétrole. L'intervention de M. Fourcade n'a, toutefois pour l'instant, guère trouvé d'écho.

Les ministres des finances ont, par ailleurs, délibéré des conditions dans lesquelles pourrait être émis un emprunt communautaire sur le marché international des capitaux ou encore directement auprès des pays producteurs de pétrole. Tous les textes sont prêts ; il suffit pour déclencher l'opération qu'un État membre demande à en bénéficier.

PHILIPPE LEMAITRE.

Après l'augmentation des prix agricoles communautaires

Les pouvoirs publics et les organisations paysannes ouvrent le dossier des aides directes

Le secrétaire d'État à l'agriculture, M. Jean-François Deniau, qui assure l'intérim du ministre de l'agriculture, grippé depuis le 5 février, devait recevoir ce mardi 18 février à 17 heures, les dirigeants des quatre principales organisations paysannes. L'entretien devait porter sur les mesures nationales qui, après l'augmentation des prix agricoles communautaires (*le Monde* du 14 février), sont nécessaires *« pour que le revenu des exploitants connaisse une évolution normale »* selon les termes de M. Jacques Chirac.

Dans le discours qu'il a prononcé à Brioude, samedi dernier, le premier ministre n'a pas repris le pourcentage qu'il avait précédemment avancé comme objectif de progression du pouvoir d'achat paysan cette année : 13,5 %. Est-ce parce que deux calculs de l'augmentation des prix communautaires sont proposés ? L'un, fait par Paris sur la base des prix garantis aux producteurs donne 10 % ; l'autre, réalisé par la Commission de Bruxelles sur la moyenne des prix d'orientation, 11,7 %.

Quel qu'il soit, les organisations paysannes estiment le résultat insuffisant. Le cadre étroit de la réglementation européenne ne laisse guère au gouvernement français que la possibilité de prendre des mesures d'accompagnement d'ordre fiscal « pour faire la différence ». Il reste aux pouvoirs publics et aux professionnels à s'accorder sur les éléments de la T.V.A. — assiette, taux, remboursements des crédits — qui asseoiront les aides directes. Les *cinq interlocuteurs* en présence — l'administration, les chambres d'agriculture, la Fédération des exploitants, les Jeunes Agriculteurs et les organismes coopératifs — font des propositions différentes. Mais il est certain que la tension dans les campagnes sera inversement proportionnelle à l'importance et à la rapidité des mesures qu'approuvera le gouvernement. *Les viticulteurs ont déjà* donné le ton. Notre correspondant de Montpellier nous signale que les comités d'action viticoles des sept principaux départements producteurs du Midi organisent dès ce mardi 18 février des mouvements de protestation contre les mesures de soutien de la production et de contrôle des importations, qu'ils jugent insuffisantes.

A. G.

● *Un incendie* qui s'est déclaré, le mardi 18 février, dans les combles de la poste centrale, 52, rue du Louvre, à Paris (1er), a causé d'importants dégâts, *notamment parmi les archives*. Quatre cents mètres carrés de bureaux situés au troisième étage de l'immeuble ont été partiellement détruits. Une équipe de postiers travaillant la nuit a dû être évacuée.